

Renforcer la Suisse

Réforme de la Constitution fédérale

Consolider l'acquis

Construire l'avenir

Résultats de la procédure
de consultation

Département fédéral de justice et police

Réforme de la Constitution fédérale

**Résultats de la
procédure de consultation**

1996

Table des matières

		Page
1	Introduction (Remarques sur la méthode d'analyse)	3
2	Généralités sur la réforme de la constitution	9
3	Mise à jour	25
31	Remarques générales concernant la mise à jour	25
32	Remarques sur les différents articles	36
4	Variantes	225
41	Remarques générales concernant les variantes	225
42	Remarques sur les différentes variantes	227
5	Domaine de réforme "Droits populaires"	232
51	Remarques générales concernant les droits populaires	232
52	Remarques sur les différentes dispositions	235
6	Domaine de réforme "Justice"	268
61	Remarques générales concernant la justice	268
62	Remarques sur les différentes dispositions	269
7	Questions de procédure	289

Liste des participants à la consultations

1 Introduction

11 Remarques sur la méthode d'analyse

Le 26 juin 1995, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation sur la réforme de la constitution. Outre les cantons, partis politiques, associations et organisations intéressées, il a invité tous les citoyens et citoyennes à examiner les propositions de révision et à faire part de leurs observations. Le délai de réponse durait jusqu'à la fin février 1996. Dans la présente récapitulation, on a tenu compte de toutes les réponses qui sont parvenues à l'Office fédéral de la justice jusqu'au 31 juillet 1996.

Cette récapitulation contient l'analyse de toutes les réponses: 26 gouvernements cantonaux, la Conférence des gouvernements cantonaux, 20 offices et organisations cantonaux, 57 communes et services cantonaux, 64 partis et sections, 15 organes de la Confédération, 343 organisations et 11'183 avis de particuliers.

En règle générale, les avis exprimés sur un article déterminé sont classés en trois catégories ("approbation", "critiques", "demandes de modifications ou de compléments"). Souvent, le classement dans une catégorie autre que celle qui a été choisie serait tout à fait imaginable. C'est pourquoi ces catégories doivent être comprises comme de simples moyens de rendre la lecture et l'information plus aisées.

Dans les énumérations, les milieux consultés sont mentionnés dans l'ordre des trois catégories suivantes: cantons, partis politiques et organisations.

Les milieux consultés qui se sont ralliés à l'avis d'une autre organisation (p.ex. FVÖV, UCAPS), sont mentionnés avec cette remarque générale au chiffre 2, sous "Remarques préliminaires d'ordre général", mais pas chaque fois que l'organisation en question est citée.

Vous trouverez dans l'annexe la liste des sigles des milieux consultés. Cette liste comprend tous les participants à la consultation, à l'exception des particuliers et des cantons.

12 Tendances principales et conceptions

La grande majorité des institutions ainsi que des citoyennes et citoyens qui ont exprimé leur avis sur la réforme de la constitution considère que l'actuelle constitution fédérale est désuète. Elle estime qu'une mise à jour de la constitution est judicieuse et nécessaire. Elle approuve également la conception visant à réaliser les réformes par étapes.

Comme on pouvait s'y attendre, les idées des différents milieux consultés divergent sur l'orientation à donner à la révision de la constitution. Alors que certains mettent l'accent sur une mise à jour correcte du droit en vigueur, pour d'autres, une réforme n'a de sens que si elle est accompagnée d'innovations substantielles sur le fond.

Ci-dessous, on s'est efforcé de relater fidèlement la conception fondamentale de quelques milieux particulièrement importants au sujet de la réforme de la constitution; dans l'analyse détaillée - article par article - des réponses, il n'est en effet pas possible de faire suffisamment ressortir les conceptions fondamentales.

Cantons

Aussi bien individuellement que collectivement, les cantons ont - par le truchement de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) - pris position d'une manière détaillée. Ils sont presque unanimes à appuyer le projet, la conception et le calendrier arrêtés par le Conseil fédéral. Cependant, ils relèvent qu'à leur point de vue, le projet va parfois au-delà d'une simple mise à jour du droit en vigueur. En partie, le projet procède manifestement à des modifications des rapports entre la Confédération et les cantons, et les fondements du fédéralisme font l'objet d'une nouvelle interprétation. Dans la prise de position adoptée par la Conférence des gouvernements cantonaux, les cantons ont relevé que l'image et le rôle des cantons ne correspondent pas en tous points à l'idée qu'ils se font de la constitution et de l'Etat. Ils demandent à être associés au remaniement du projet. Dans l'optique des cantons, une réforme immédiate du fédéralisme est inéluctable; sa première phase doit être intégrée dans la mise à jour. Trois préoccupations figurent au premier plan: une participation efficace des cantons lors des travaux législatifs préparatoires de la Confédération ainsi que lors de la mise en œuvre et de l'exécution des lois (principe à inscrire dans la constitution); la souveraineté des cantons doit être concrétisée en ce sens que la Confédération ne doit légiférer que là et dans la mesure où cela est nécessaire; enfin, la constitution doit tenir compte du besoin accru de collaboration de la Confédération et des cantons, des cantons entre eux ainsi que par-delà les frontières nationales. Dans la mesure où le projet de constitution met au premier plan le travail en commun de la Confédération et des cantons au service de l'ensemble du pays et qu'il considère les cantons comme les garants de la diversité et comme des partenaires dans l'accomplissement des tâches, les cantons peuvent se déclarer tout à fait favorables à la réforme de la constitution.

Partis

Les partis représentés au Parlement sont eux aussi en majorité favorables à la réforme de la constitution, par étapes.

Seuls les DS et le PSL émettent des réserves au sujet de la nécessité de la réforme; en outre, les DS doutent de l'utilité d'une mise à jour du droit constitutionnel écrit et non écrit. Ils craignent qu'à long terme, cette réforme vise à adapter, à soumettre et à intégrer la Suisse à l'Union européenne. Pour le PSL et le PLS, le projet contient des positions de réforme qui vont bien au-delà d'une mise à jour (p.ex. les droits fondamentaux et les buts sociaux, l'article sur la culture).

Le PS relève que la réforme de la constitution doit aussi contenir de véritables réformes (matérielles). A son avis, les moyens mis en œuvre pour une révision purement cosmétique n'en valent pas la peine. Le PS soumet dix idées concrètes de réforme, qui devraient être intégrées dans la mise à jour du droit constitutionnel en vigueur. En font partie: la consolidation des droits sociaux et le développement des buts sociaux; l'encouragement de l'égalité effective entre hommes et femmes; les devoirs sociaux qu'implique la propriété; l'obligation pour la Confédération de réaliser l'égalité des chances des Suissesses et des Suisses; un article sur les villes; les enfants et les jeunes comme tâche particulière de la Confédération; l'inscription du principe de la pérennité; l'introduction de droits populaires supranationaux et du référendum constructif, ainsi que de l'initiative législative, mais sans augmentation du nombre de signatures; l'obligation d'intégrer les ressortissants étrangers; le principe de la publicité au sein de la Confédération et des cantons. Le PS rejette en grande partie les propositions de réforme concernant les droits populaires et la justice, qu'il considère comme peu satisfaisantes.

Le PRD approuve une mise à jour en tant qu'actualisation politique de la constitution fédérale. Il ne faut cependant toucher ni aux décisions populaires claires et récentes, ni introduire des questions qui sont encore controversées ou développer l'Etat social. Il faut renforcer la responsabilité individuelle et maintenir les compétences des cantons. Le PRD approuve une actualisation du fédéralisme, qui peut déjà être réalisée en partie en même temps que la mise à jour. Pour l'essentiel, le PRD approuve les propositions relatives à la réforme de la justice. Il estime que des réformes sont également nécessaires dans le domaine des droits populaires et présente une série de propositions à cet effet.

Le PDC est en principe favorable au projet de révision. A son avis, la mise à jour de la constitution en vigueur crée, du point de vue de la systématique et du droit ainsi que sur le plan politique, des conditions favorables à des réformes matérielles dans différents domaines. Il approuve également la manière de procéder par étapes dans un processus de réforme ouvert. La mise à jour dénote une attitude foncièrement positive à l'égard du fédéralisme. Elle ne doit être liée à des innovations matérielles que là où l'on peut trouver de nouvelles solutions acceptables et consensuelles. Dans l'ensemble, le PDC est favorable à la réforme des droits populaires; il considère que les propositions forment un tout équilibré qui, en raison de l'interdépendance des différents éléments, doit être réalisé dans son ensemble. Il est également d'accord avec les propositions relatives à la réforme de la justice. Le PDC estime que des réformes sont en outre nécessaires dans le domaine de la formation. De plus, il propose un article constitutionnel sur les villes et les communes.

L'UDC considère que la mise à jour est importante et que le projet de constitution est convaincant. Selon l'UDC, la mise à jour justifie une révision totale sur le plan formel, même sans trains de réforme. La réforme de la constitution ne doit cependant pas empêcher la solution

de problèmes prioritaires tels que l'assainissement des finances fédérales et la consolidation des assurances sociales. En ce qui concerne la réforme des droits populaires, l'avis de l'UDC est nuancé: elle approuve l'introduction de la plupart des nouveaux instruments proposés, mais s'oppose à certaines innovations, comme l'augmentation du nombre de signatures. Dans l'ensemble, l'UDC estime que les propositions relatives à la réforme de la justice sont satisfaisantes.

Les Verts regrettent que le projet se borne à la mise à jour, conformément au mandat du Parlement; ils auraient préféré une véritable révision totale. Ils ne désapprouvent pas les domaines de réforme des droits populaires et de la justice, mais à leurs yeux, le respect du développement durable, qui est une tâche prioritaire de l'Etat, est plus urgent. A leur avis, le principe de la pérennité doit être mentionné expressément, notamment dans le préambule, dans l'article sur le but, dans les dispositions de la constitution relatives à l'économie ainsi que dans les dispositions relatives aux compétences en matière d'environnement et d'aménagement du territoire. En outre, les Verts proposent un train de réformes concernant l'égalité effective entre hommes et femmes.

Le PEV estime qu'une réforme de la constitution est nécessaire et soutient le projet de constitution. Comme domaines de réforme prioritaires, il mentionne la conduite du gouvernement et de l'Etat (Conseil fédéral et Conseil des Etats/majorité des cantons) ainsi que le fédéralisme. Il soutient entièrement les propositions relatives à la réforme de la justice et, pour l'essentiel, celles concernant les droits populaires (refus de l'augmentation du nombre de signatures).

L'AdI n'attend pas grand chose d'une révision totale purement formelle. Mais celle-ci peut servir à déceler, le cas échéant, les domaines où une réforme s'impose. La réforme de la constitution ne doit pas empêcher l'adoption des réformes matérielles nécessaires. Ce parti regrette en outre l'absence d'un train de réformes des dispositions constitutionnelles sur l'économie. Pour ce qui est du fédéralisme, il ne s'agit pas tant de développer la participation des cantons, mais de revoir le fédéralisme en ce qui concerne les compétences (répartition des tâches entre la Confédération et les cantons).

L'UDF approuve pour l'essentiel la mise à jour. Cependant, elle rejette catégoriquement les propositions de réforme relatives aux droits populaires, notamment l'augmentation du nombre des signatures.

Associations faîtières de l'économie

L'USCI estime que la réforme de la constitution n'est pas nécessaire et doute qu'une mise à jour dans le sens esquissé par le Conseil fédéral soit réalisable. Il ne faut en aucun cas que, sous le couvert de la mise à jour, l'on introduise des innovations matérielles qui imposeraient des charges à l'économie. En outre, l'USCI demande que l'on utilise pour des tâches plus urgentes les ressources affectées à la mise à jour; l'USCI approuve les propositions relatives à la réforme des droits popu-

lares et de la justice; toutefois, celles-ci pourraient être réalisées même sans la mise à jour.

L'USAM nie la nécessité d'une réforme de la constitution et l'utilité de la mise à jour. Elle se prononce aussi contre les propositions de réforme relatives aux droits populaires et à la justice. Bien qu'elle se prononce par principe contre l'entrée en matière, elle fait cependant de nombreuses remarques et propositions au sujet de différentes dispositions.

L'USS comprend que le Conseil fédéral ait aujourd'hui opté pour une réforme pragmatique de la constitution et vise une mise à jour du droit constitutionnel en vigueur, conformément au mandat du Parlement. Dans l'ensemble, elle approuve la nécessité de la réforme de la constitution et soutient notamment la mise à jour, mais émet des doutes sur l'urgence de la réforme des droits populaires et de la justice. Elle recommande de procéder par étapes en donnant la priorité absolue à la mise à jour. Cependant, la mise à jour doit être complétée par des innovations concernant la politique des étrangers (notamment l'encouragement de l'intégration), la formation professionnelle (compétence globale de la Confédération) et l'égalité entre hommes et femmes.

La CNG approuve la manière dont sont formulés les buts sociaux. Elle attend de la réforme de la constitution des mandats plus précis au législateur, afin qu'à l'avenir, les citoyennes et citoyens soient mieux protégés sur le plan social (notamment en ce qui concerne l'emploi, le logement, la politique familiale et les assurances sociales). Il soutient le principe de la réforme des droits populaires, mais il faudra veiller à ce que ceux-ci ne soient pas vidés de leur substance. La CNG réserve aussi un accueil fondamentalement positif aux propositions de réforme relatives à la justice.

L'UCAPS estime qu'une réforme de la constitution est hautement souhaitable, mais pas absolument nécessaire. Une réforme ne saurait impliquer des modifications matérielles au dépens de l'économie ou au détriment de l'ordre fondamental libéral. L'UCAPS redoute une dynamique indésirable dans le domaine social et se prononce contre le développement de l'Etat social en tant qu'obligation constitutionnelle et tâche permanente. A son avis, les propositions de réforme relatives aux droits populaires et à la justice vont dans la bonne direction.

L'Association suisse des banquiers (ASB) et la Société suisse des propriétaires fonciers (SHEV), notamment, expriment un jugement relativement positif à l'égard du projet de constitution.

Autres organisations

Nombre d'autres groupements dépourvus de but lucratif ont exprimé leur avis de manière détaillée et différenciée. A titre d'exemple, nous résumons ci-après la position d'un représentant de chacun des milieux qui se sont surtout intéressés aux thèmes de l'environnement, de l'église, des femmes et de la jeunesse.

La Fondation suisse de la Greina (FSG-2) est favorable à la mise à jour du droit constitutionnel en vigueur. Elle préconise l'inscription du principe de la pérennité dans la constitution. Elle appuie les propositions de réforme relatives à la justice et formule un avis nuancé sur la réforme des droits populaires. Elle souhaite l'institution d'un conseil constitutionnel consultatif pour les questions de l'emploi et du développement durable, qui revêtent une importance particulière pour l'avenir.

La Conférence des Evêques Suisses (SBK-2) considère la réforme de la constitution comme une nécessité. Elle estime que la mise à jour constitue un travail de préparation utile à une révision matérielle, mais qu'elle ne saurait en aucun cas s'y substituer. En outre, elle formule un avis positif et détaillé sur les droits fondamentaux et les buts sociaux.

La SGF (Schweizerische Gemeinnütziger Frauenverein) soutient une révision de la constitution, mais préférerait une révision totale (matérielle) à une mise à jour. Par conséquent, elle propose de nombreuses innovations, qui dépassent une simple mise à jour du droit en vigueur. Les propositions relatives aux deux domaines de réforme sont accueillies favorablement.

Le Conseil suisse des activités de Jeunesse (CSAJ) met en discussion un article sur la jeunesse visant à garantir que les jeunes puissent devenir des citoyennes et des citoyens politiques; la Confédération et les cantons doivent être tenus de promouvoir l'épanouissement culturel, social et économique des jeunes. Lors d'une session qu'ils ont tenue en 1995, les jeunes ont par ailleurs débattu des questions relatives à une réforme de la constitution et proposé diverses innovations.

2

Généralités sur la réforme de la constitution

Remarques préliminaires d'ordre général

Approbation expresse

- Dans l'ensemble, le mandat du Parlement a été rempli: VSIG
- Partisan d'un débat populaire: VPA

Critiques

- Débat populaire ouvert problématique, parce que sujet à un usage abusif: BHK

Propositions de modifications ou de compléments

- Une révision purement formelle n'étant pas possible, se déclare favorable à une évolution pragmatique avec indication des adaptations matérielles: ASG-1

Autres remarques

- D'accord avec le projet (Cst.), pour autant qu'il n'y ait pas de remarques divergentes de VS ou CdC: VS
- Soutiennent l'avis USS: FVÖV, USJ, SSM
- Soutient l'avis du PS: PS-F/CH
- Proposition subsidiaire: Au cas où l'on entrerait en matière sur la poursuite du débat sur la révision totale, soutient les parties I et II de la réponse principale de la CdC: AI
- Se rallie à l'avis du Bureau fédéral de l'égalité et de l'EKF: ADF
- Sauf remarques particulières, se rallie à la prise de position du JU: PCS-JU
- Sauf remarques contraires, accord complet avec le Vorort: UCAPS
- Se rallie à l'avis EFFE: FPA
- Partagent l'avis FAB: AGLB
- Soutient l'avis ASS: SATUS
- Se rallie à la prise de position FRSP et TCS: ACS-1
- Se rallie aux prises de position FSEA et EKFF: SBE
- Se rallie à la prise de position ARW: FRIE
- On aurait pu réduire le nombre d'articles de la nouvelle constitution en prévoyant davantage de dispositions transitoires: C-Mass
- Deuxième procédure de consultation nécessaire: GVS, KGV
- Lors de la mise en vigueur de la nouvelle cst., faire automatiquement approuver ou dénoncer en votation populaire tous les traités internationaux: ZKFU, KUS
- Examiner toutes les modifications matérielles quant à leurs incidences sur la quote-part des dépenses publiques: ASM/VSM

Nécessité de la réforme constitutionnelle

*Une révision constitutionnelle vous paraît-elle nécessaire ?
(Question 1 du questionnaire)*

Répondent par OUI

17 cantons (CdC, SO, SG, NW, TG, BE, AG, BS, BL, GR, LU, SH, ZG, VS, NE, GE, JU, FR),

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

1 commission fédérale (CFNP)

43 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, C-Damv, G-Oetw, G-Butt, G-Altd, G-Flums, G-Oberb, G-Obstal, G-Rein, C-Roche, G-Wartau, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Glatth, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, G-Sarn, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, C-Riex, G-Buck, G-Hasl, G-VSG, G-Grossw, C-Mass)

41 partis (PDC, PEV, PS, UDC, PRD, PLS, AdI, Les Verts, JL, PS-F/CH, CVP-OW, CVP-SO, CSP-AG, FDP-SG, FDP-AG, G-AG, FP-OW, SP-BE, SP-F/AG, SP-F/BE, SP-F/ZH, PRD-VD, UDF-VD, PRD-NE, PCS-JU, SP-Goss, GEU-Düb, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, CVP-Ka, SVP-Goss, SP-Münch, CVP-OVS, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO, FDP-BL (en majorité), LDP-BS, EDU-SH, AJBE)

127 organisations (VSTF, MV, FVÖV, VSA, USP-1, FEPS, USS, SBK-2, RKZ, USSA, CNG, FSA, CSB, SPE, LSPN, OSEO, SIG, BSJF, FGS, UPS, WWF, SHEV, NSH, EKJ, PJ, SEN, PB, UNES, ADF, OSL, SAB, SGG, VRI, ASI, FSIA, SBAG, VSS-2, ZOF, EPI, FSFM, ZV, KAB, ATE, CMV-R, ASEJ, VSIG, ASA-1, VPA, VSTV, VEGAT, ZSIG, ASI-GR, VBVV, IOGT, ASI-TI, SPEUX, NHG-SH, VGL, SPPE, PROLI, CS, HAZ, ARMA, ABN, CEVI, AKG, ASM/VSM, DVS, PC, SEA, FSPA, INSIEME, SVDS, SBG, ACS-1, DB, SANH, BPA, SBE, FRIE, BODS, ARW, VVR, KLS, FSIH, VRB, ASPAN, CAR, NfS, SAS, ASI-SC, SFV-2, ASKIO, ASIMC, CASS, SES, CFF, ECOPOP, ASPEA, SVKB/FSIA, SB-B, ASPO, EFK, EMK, TVSS, TVS, VSGGE, FRC, SPR, RSE, ASRM, CLAFG, SPMS, ÄUS, BAH, STA, ASIV, APD, DEI, FSFP, FTIA, STAKA, AZL, AUF, ZFZ, ASTAKA, ISE)

2475 particuliers

[Sont en outre comptés au nombre des OUI ceux qui soutiennent la réforme sans répondre à la question de la nécessité.]

Répondent par NON

1 canton (AI)

4 partis (DS, PSL, PCC, SD-SG)

1 commune (C-Dizy)

15 organisations (USAM, ASB, UCAPS, USCI, NSH, VSZ + KGF, SSIC, FRI, GRLC, CP, FRSP, ID-CH, APIT, BHK, OSJH)

265 particuliers

Critiques

- Réforme de la constitution souhaitable, mais nullement nécessaire: RN, BHK
- Opposé par principe à la réforme constitutionnelle; les remarques doivent être comprises comme des propositions subsidiaires, si l'on décidait d'entrer en matière: USAM
- Rejet total de l'ensemble du projet, les domaines de réforme compris; les véritables problèmes ne sont pas abordés: USAM, PSL, GASU, APIT, KUS
- En cas de poursuite du projet, limitation stricte à une mise à jour du droit en vigueur: UCAPS, SSIC, GASU, VZAO
- Danger que des problèmes politiques soient déterrés et de nouveaux problèmes d'interprétation créés inutilement: UDC
- Les arrêts du Tribunal fédéral constituent une base de légitimation discutable pour compléter la cst.; idem pour les conventions internationales: VSZ + KGF, ASG-1
- N'est pas une priorité: UCAPS, SSIC, FRI, VZAO
- La mise à jour est tout au plus une étape intermédiaire; il faut aussi des réformes matérielles: VSIG
- A plus long terme, la réforme vise à l'intégration dans l'UE: DS, APIT
- Dans le système constitutionnel suisse, toute constitution devient en peu de temps un rafistolage; il n'existe pas de droit constitutionnel non écrit (lacunes); seul le souverain a la compétence de compléter la constitution: AI
- Arrêter l'exercice, parce que la réforme de la constitution représente dans certains cas un pas en arrière: SP-Uägeri
- Le projet de constitution cherche à réduire l'indépendance et à favoriser l'internationalisation: NBKS
- Renoncer à la révision totale; en revanche, réaliser immédiatement certains éléments des deux domaines de réforme ainsi que la réforme du gouvernement: AVP

Autres remarques

- Révision de la constitution et volonté de résoudre les grands problèmes pendants: les deux choses sont nécessaires: UDC
- Projet de texte global pour une nouvelle constitution fédérale libérale et conservatrice: SFP
- La réforme de la constitution est judicieuse pour autant qu'elle soit un processus ouvert, que les droits fondamentaux et sociaux, notamment le droit du travail, soient renforcés, que le droit constitutionnel en vigueur ne soit pas édulcoré par des dispositions potestatives, que la position de la Confédération et de son administration ne soit pas affaiblie et que les services de base dans les domaines des transports

publics, de la poste et des télécommunications ne soient pas réduits: FVÖV

- La réforme constitutionnelle doit accorder le pouvoir étatique directement aux citoyens et empêcher le règne des juristes et de leurs tribunaux; instituer une autorité pour la surveillance des tribunaux: OSJH
- Projet de texte global, qui se fonde sur le projet Kölz/Müller: SP-Dieth
- Projet de texte global, qui prend pour règle que seuls les principes fondamentaux de l'Etat doivent figurer dans la constitution (contenu essentiel): ISE
- Projet d'une nouvelle constitution fédérale divisée en plusieurs documents ayant un caractère distinct: GRAV

Mise à jour du droit constitutionnel en vigueur

La mise à jour du droit constitutionnel en vigueur, qu'il soit écrit ou non écrit, vous paraît-elle utile ?

(Question 2 du questionnaire)

Répondent par OUI

19 cantons (SO, AR, SG, TG, AG, UR, SZ, BE, BS, BL, GR, LU, SH, ZG, VS, NE, GE, JU, FR)

3 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ, KG-SG)

41 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, G-Oetw, G-Butt, G-Altd, G-Flums, G-Oberb, G-Rein, C-Roche, G-Wartau, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Glattf, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, G-Sarn, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, C-Riex, G-Buck, G-Hasl, G-VSG, G-Grossw, C-Mass)

32 partis (PDC, PEV, PLS, Les Verts, JL, UDC, CVP-OW, CVP-SO, CSP-AG, FDP-AG, FDP-BL, FDP-BS, EDU-SH, G-AG, FP-OW, PRD-VD, UDF-VD, SVP-ZH, PRD-NE, PCS-JU, AJBE, SP-Goss, GEU-Düb, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, CVP-Ka, SVP-Goss, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO, SP-F/AG)

1 tribunal (TFA)

104 organisations (ASB, MV, FVÖV, VSA, USS, SBK-2, USSA, CNG, CSB, SPE, LSPN, OSEO, SIG, BSJF, NSH, UPS, ASF, WWF, UCAPS, EKJ, SEN, PB, AUPS, CEPF, FSFM, ZV, KAB, ATE, CMV-R, SBAG, FSIA, VRI, ASI, SGG, ZOF, EPI, ASEJ, VSIG, ASA-1, VSTV, VEGAT, VBVV, ZSIG, ASI-GR, IOGT, ASI-TI, SPEUX, NHG-SH, VGL, SPPE, AKG, CEVI, ABN, ARMA, APIT, HAZ, SGCS, PROLI, VSCI, ASM/VSM, SFV-2, USF, ASKIO, ASIMC, CASS, SEA, PSA, FSPA, INSIEME, SVDS, SANH, BPA, BODS, VSGGE, TVSS, TVS, EFK, EMK, ASPEA, SB-B, ASPO, SPR, RSE, ASRM, ASLOCA, CLAFG, SPMS, ÄUS, VZAO, ASPAN, CAR, NfS, FSIH, ASI-SC, STA, ASIV, APD, DEI, FSFP, FTIA, STAKA, AZL, OSJH, ASTAKA)

2406 particuliers

Répondent par NON

2 cantons (TI, AI)

2 communes (C-Damv, C-Dizy)

4 partis (DS, PCC, FDP-SG, SD-SG)

12 organisations (USCI, UCAPS, USAM, FRI, GRLC, CP, SKI, SVKB/FSIA, FRSP, VSS-2, SES, FFG)

231 particuliers

Appobation expresse

- Le projet (Cst.) est une bonne base pour la réforme de la constitution: CdC
- L'objectif - disposer d'une loi fondamentale facile à comprendre et proche des préoccupations des citoyens - est bon: BNS, FSEP
- Approuve expressément l'interprétation extensive du mandat de mise à jour: TFA
- La mise à jour se justifie même sans les trains de réformes: UDC

Critiques

- La mise à jour est un exercice dangereux car elle permet de faire disparaître certaines richesses du texte actuel de la cst.: ASV-Lau
- Procéder aux modifications nécessaires par la voie d'une révision partielle; pas de toilettage purement formel de la constitution: AI
- La mise à jour empêche de procéder à l'avenir à des réformes matérielles: FFG
- Ne mettre à jour que le droit constitutionnel écrit et coutumier proprement dit: BHK
- Une simple mise à jour n'est pas réalisable: FDP-SG, SPPE
- Une mise à jour n'a guère de sens, parce qu'on n'aborde pas les thèmes politiquement importants; le mandat d'une mise à jour strictement délimitée n'est plus d'actualité: TI
- On a tendance à mélanger les notions suisses et étrangères de politique constitutionnelle: SFG
- Très déçu que l'on n'ait retenu que le plus petit dénominateur commun: SSGA
- A long terme, la mise à jour va à l'encontre du but recherché: CFNP

Autres remarques:

- Seulement à condition que l'on inclue le fédéralisme dans la révision totale: SG
- Ne pas perdre trop de temps pour des questions de délimitation; établir la transparence lors de modifications matérielles: BE
- Les innovations devraient, le cas échéant, être clairement présentées comme telles: CASS
- Indiquer les options possibles d'une réforme matérielle de la constitution: SPPE
- Mise à jour comme premier pas vers un nouvel ordre global: ARW

- On aurait pu améliorer la systématique avec des listes séparées des droits fondamentaux individuels, collectifs et sociaux et en insérant à côté des tâches sociales, les autres tâches de l'Etat moderne (sécurité, environnement ...): SGPG
- Risque de mise en péril du projet de mise à jour formelle si l'on y adjoint des réformes de fond: JU
- Une simple mise à jour, non accompagnée ou précédée de réformes de fond, ne saurait engendrer un élan populaire gage de succès pour la révision de la cst: GE

Lien avec certaines réformes

Cette mise à jour doit-elle s'accompagner de réformes sur certains points ou dans certains domaines ?

(Question 3 du questionnaire?)

Répondent par OUI

12 cantons (CdC, BS, BL, GR, AG, UR, SG, BE, VS, NE, SO, JU, FR)

3 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ, KG-SG)

40 communes (C-Miéc, G-Oberemb, G-Butt, G-Altd, G-Flums, G-Oberb, G-Obstal, G-Rein, C-Roche, G-Wartau, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Ferp, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Glattf, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, G-Sarn, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, C-Riex, G-Buck, G-Hasl, G-VSG, C-Mass)

27 partis (PDC, PS, Les Verts, AdI, PLS, JL, CVP-SO, CSP-AG, FDP-SG, FDP-BL, LDP-BS, EDU-SH, G-AG, FP-OW, PCS-JU, AJBE, SP-Goss, GEU-Düb, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, CVP-Ka, SVP-Goss, FDP-Wint, CSPO, SP-F/ZH, SP-F/AG)

85 organisations (MV, ASB, FVÖV, VSA, USS, SBK-2, USSA, CSB, SPE, LSPN, OSEO, SIG, BSJF, NSH, UPS, ASF, WWF, SEN, PB, FSFM, ZV, KAB, ATE, CMV-R, SBAG, FSIA, ZOF, ASI, SGG, VRI, EPI, ASEJ, VSIG, ASA-1, ASM/VSM, STA, SFV-2, ASKIO, ASIMC, CASS, CEPF, SEA, INSIEME, ID-CH, SVDS, SANH, BPA, BODS, ASPEA, SBS-2, ASPO, SB-B, EFK, EMK, SVKB/FSIA, SPR, RSE, ASRM, ASLOCA, CLAFG, ASI-TI, ASI-GR, VBVV, IOGT, SPEUX, VGL, PROLI, SGCS, APIT, CEVI, SPMS, ÄUS, FSIH, VRB, CAR, NfS, ASI-SC, ASIV, APD, FSFP, FTIA, STAKA, AZL, OSJH, ASTAKA)

2230 particuliers

Répondent par NON

2 communes (C-Dizy, G-Grossw)

5 partis (PEV, DS, FDP-AG, PRD-VD, FDP-Buch)

6 organisations (UCAPS, USAM, GRLC, CP, VSS-2, ARMA)

442 particuliers

Les organes consultés suivants souhaiteraient des réformes allant au-delà de la mise à jour:

- Cette mise à jour n'est judicieuse que si elle sert de base à une réforme de fond de l'Etat. Il manque à une simple mise à jour le soutien politique nécessaire: BS
- Une mise à jour ne suffit pas, certes, mais elle facilite toutefois l'accès au droit constitutionnel: OSEO
- Judicieuse, mais doit être complétée par des innovations même en dehors des domaines de réforme prévus: USS
- A elle seule, une révision totale formelle ne mérite pas d'être soutenue; mais comme elle met en évidence le besoin d'une réforme et qu'elle fournit l'occasion de procéder à des révisions partielles sur le fond, nous soutenons le projet: AdI
- Entrer en matière d'abord sur la mise à jour, mais une véritable réforme est indispensable ("Actualisation de la mise à jour"): PS
- Souhaite une constitution plus progressiste dans les domaines des objectifs sociaux, du droit du travail et de l'économie: FVÖV
- Une mise à jour comme unique objectif de la réforme de la constitution ne vaudrait cependant pas la peine: SO
- Une simple mise à jour sans innovations sur le fond présente des lacunes sur les plans du contenu et de la légitimation; elle ne suffit donc pas: FEPS
- Regrettent que l'on n'ait pas décidé une véritable révision totale: AR, EFK, EMK
- Il manque une référence expresse aux handicapés: SPV-2
- Ce qui est souhaitable, ce ne sont pas seulement des réformes sur certains points particuliers, mais une réforme globale de la cst.: OW
- Soutiennent expressément la conception du Conseil fédéral: VRI, AGV-AR
- Le PS soumet dix propositions de réforme.
- Pour une véritable révision totale (contre une limitation à une mise à jour): Les Verts, SGF, PS-F/CH, SP-F/BE, SP-F/AG
- Il serait souhaitable d'encourager davantage l'initiative et l'esprit de pionnier: SAP, PC, ASTAKA
- Pour une vraie mise à jour avec intégration des dispositions qui ne sont pas contestées et suppression des dispositions dépassées: FSG-2, SOLAR, SSES
- En l'absence de motifs impérieux, contre les modifications formelles ou matérielles de dispositions constitutionnelles qui ont été acceptées par le peuple et les cantons depuis 1960 ou qui concernent des principes fondamentaux de l'Etat et des votations importantes antérieures à 1960: FSG-2, SOLAR, SSES

- Le fédéralisme et la péréquation financière sont des objets d'une telle importance qu'ils ne peuvent être dissociés du projet de réforme, quitte à mettre celui-ci en péril: NE
- Elaborer toutes les réformes ensemble, non par étapes: FRI
- Il est urgent de fixer le statut de la Suisse dans le concert des nations, européennes en particulier: FSG-2, SOLAR, SSES (Propositions de textes s'inspirant du Titre 12 du projet Kölz/Müller)
- Le projet de réforme n'apporte pas de réponse nouvelle aux grands défis de notre temps: CP, FRSP
- Projet (Cst.) pas assez audacieux et ne montrant guère de perspectives d'avenir: SP-F/ZH, FBR, ADF, SES, HAZ, VAST
- Une révision totale "à la Furgler" serait préférable: SP-F/ZH
- Train de réformes «Développement durable» (différentes propositions de textes y relatives sont mentionnées aux articles concernés): Les Verts, ABN, ÄUS
- Mentionner la réforme de la justice et le principe du développement durable conformément à l'arrêté fédéral de 1993 sur Rio et au sens du projet de cst. de Kölz/Müller: FSG-2, SOLAR, SSES

Dans le domaine de la Confédération et des cantons:

- Proposition de texte pour un article sur la jeunesse (nouvel article 73a) (notamment l'intégration et la protection des jeunes; encouragement du travail extra-scolaire des jeunes; désignation d'un(e) délégué(e) pour les questions de la jeunesse): EKJ, ASJV, PBS, FKJ, JUSESO,
- Insérer un article sur la jeunesse: GR, FR, CSAJ (proposition de texte), PBS (proposition de texte), SP-BE, PJ, SKF, EKJ, JL, CMV-R, KLS, SPR, 27 particuliers
- Tâches de l'Etat en rapport avec l'éducation des enfants; droit d'éducation des parents (nouvel art. 11a): G-AG
- Soutien des Parlements de jeunes par la Confédération et les cantons: JUSE
- Créer un article sur la protection du sol: JU, IGB, PS, SP-BE
- Réforme de l'enseignement: PDC
- Ajouter la création d'emplois, qui est le principal problème du 21^e siècle: FSG-2, SOLAR, SSES
- Réglementer l'utilisation du sol; droit de préemption en faveur des communes et des locataires (art. 51a, proposition de texte): PS
- Préciser encore les tâches de la Suisse dans le domaine international (aide au développement, engagement en faveur du maintien de la paix, etc.); examiner les règles de procédure et de compétence dans l'optique du processus d'intégration: BE
- Promouvoir les privatisations, assainir le budget, réformer le système fiscal (primauté des impôts indirects): FDP-ZH

- Des réformes uniquement dans le domaine de la structure fédéraliste de l'Etat, faute de quoi le risque d'un échec serait trop grand: SG
- Outre les trains de réformes proposés, s'attaquer aux problèmes du financement des assurances sociales, du partage des compétences dans le domaine fiscal (y compris la péréquation financière) ainsi que de la dérégulation et de la revitalisation de l'économie: UDC
- Il vaudrait la peine d'examiner une réforme du secteur de l'économie ainsi que de celui des transports, de l'énergie et des médias électroniques: AdI
- Pour un soutien des Bureaux de l'égalité dans tous les cantons: JUSE

Dans le domaine des autorités fédérales

- Le présent projet de réforme ne doit pas servir à différer les réformes urgentes (Parlement, gouvernement): BS
- Fixer dans la constitution la forme des actes législatifs de la Confédération: AG
- Conseil fédéral (Proposition de texte): PEV
- Inscrire dans la cst. le principe de la séparation des pouvoirs (au Titre 5, Chapitre 1^{er}): UDC
- Tenir compte de l'initiative sur les quotas: SP-F/AG

Dans le domaine des dispositions relatives à la révision

- Introduire des dispositions constitutionnelles relatives à la révision totale matérielle de la cst. (révision par tranches): UDC

Dans le domaine des droits populaires

- Introduire l'initiative administrative: AG
- Introduire le référendum constructif selon le modèle bernois: BE
- Conseil des Etats et majorité des cantons (proposition de texte): PEV
- Réforme de la majorité des cantons: BE, G-AG
- Réforme du Conseil des Etats: en faire une Chambre représentant les gouvernements cantonaux. Les cantons à forte population doivent être plus massivement représentés: BE
- Motion populaire supranationale (comme nouvel art. 125, proposition de texte): PS
- Initiative populaire supranationale (comme nouvel art. 126, proposition de texte): PS
- Droit de vote pour les étrangers résidant en Suisse: G-AG
- Examiner aujourd'hui déjà l'utilisation de moyens de communication modernes afin de simplifier l'exercice des droits populaires: CVP-NW

Dans le domaine de la réforme de la justice

- Introduire en faveur du Conseil d'Etat le recours administratif qui serait, dans le cas d'espèce, rédigé de toutes pièces (proposition de texte pour compléter l'art. 167 VE JR): UR, OW

Les droits populaires et la justice, domaines de réforme prioritaires

Est-il opportun d'aborder en priorité des réformes dans le domaine des droits populaires et de la justice et d'inclure d'autres domaines dans une phase ultérieure (revision constitutionnelle comme processus ouvert)?
(Question 4 du questionnaire)

Répondent par OUI

8 cantons (AG, UR, BL, LU, VS, FR, NE, JU),

1 service cantonal (AK-SZ)

22 partis (UDC, PDC, PLS, CVP-SO, CSP-AG, FP-OW, PRD-VD, PRD-NE, PCS-JU, FDP-BL, EDU-SH, SP-Goss, GEU-Düb, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, CVP-Ka, SVP-Goss, CVP-OVS, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO)

35 communes (G-Neuenk, G-Oetw, G-Butt, G-Altd, G-Oberb, G-Obstal, C-Roche, G-Wartau, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Glattf, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Cam, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, G-Sarn, G-Tugg, G-Lung, G-Engelb, C-LTDP, G-Buck, G-Hasl, G-Grossw)

48 organisations (ASB, VSA, UCAPS, USS, USCI, USSA, FSA, CSB, SIG, NSH, UPS, ASF, SEN, PB, FSFM, ZV, KAB, CMV-R, ASEJ, VRI, EPI, SGG, VSS-2, SBAG, SFV-2, ASKIO, ASIMC, ID-CH, SVDS, SANH, BPA, CLAFG, ASI-TI, AKG, ASI-GR, VBVV, IOGT, SGCS, ARMA, BHK, CAR, VRB, STA, APD, STAKA, AZL, OSJH, ASTAKA)

1749 particuliers

Répondent par NON

1 canton (SG)

1 service cantonal (OG-SO)

10 communes (C-Miéc, G-Oberemb, G-Flums, G-Rein, C-Ferp, C-Sierre, C-Dizy, C-Riex, G-VSG, C-Mass)

9 partis (DS, PEV, FDP-SG, FDP-AG, SVP-ZH, SD-SG, AJBE, SP-F/ZH, SP-F/AG)

26 organisations (USAM, SSIC, BSJF, FRI, GRILC, ASI, CP, CASS, INSIEME, BODS, ASPEA, SB-B, EFK, EMK, SVKB/FSIA, C2D, SPR, RSE, ASRM, ASLOCA, SPEUX, APIT, SPMS, ÄUS, FSFP, FTIA)

772 particuliers

Approbation expresse

- Les propositions de réforme seraient acceptées dans un cadre autre que celui de réformes partielles: UCAPS
- Tout d'abord les domaines de réforme, et ensuite seulement la votation sur l'ensemble de la constitution: BHK
- Les avis sont partagés, une petite majorité des différentes sections approuve ce mode de faire: ZOF
- Priorité à la réforme de la justice: TF, TFA

- Réforme de la justice prioritaire; la réforme des droits populaires est également très urgente: VVR
- D'autres domaines sont, il est vrai, plus importants (développement durable, vérité des coûts): FRI, WWF, ASPO. Malgré cela, pas d'opposition au choix des domaines de réforme: WWF, ATE, ABN, NfS
- D'abord les droits populaires, puis la justice: PRD-VD
- Le choix est judicieux: ASM/VSM

Critiques

- Doutes sur la priorité de la réforme de la justice: ASIV
- Souhaite que l'on procède d'une manière plus claire et mieux coordonnée en ce qui concerne les projets et les variantes: FSA
- Réforme des droits populaires pas prioritaire: FSG-2, SOLAR, SSES
- Ne pas réviser les droits populaires; le cas échéant, dans une procédure ultérieure; une juridiction constitutionnelle n'entre pas en ligne de compte; les révisions par tranches sont préférables: AI
- Oui à la réforme constitutionnelle comme processus ouvert, mais avec d'autres points forts: G-AG
- Il n'y a pas de sujet prioritaire, risque de perte de cohérence: FSFP
- Le développement durable est un objet prioritaire de la réforme; celui-ci peut être discuté en même temps que les réformes des droits populaires et de la justice. Deuxième train de réformes visant l'égalité effective entre l'homme et la femme: Les Verts
- Des réformes dans le domaine des droits fondamentaux et sociaux sont tout aussi importantes: ASPEA, SB-B, SPMS
- Des réformes sont tout aussi urgentes dans le domaine de la politique sociale et familiale ainsi que dans celui des droits fondamentaux (droits des femmes, promotion de l'égalité): SGF
- Les réformes des droits fondamentaux et sociaux, du Parlement et du gouvernement ainsi que du fédéralisme sont tout aussi importantes: FEPS
- Renoncer aux réformes projetées; inclure la réforme du fédéralisme; toutefois, priorité de la réforme de la justice sur celle des droits populaires: SG, GE
- La réforme du gouvernement et de l'administration est prioritaire: PEV
- Il aurait fallu inclure en même temps la réforme du gouvernement, du Parlement et du fédéralisme: BE
- Le développement durable est prioritaire: ÄUS
- Les droits fondamentaux et sociaux sont prioritaires: INSIEME

Autres domaines de réforme

Quels autres domaines de réforme devraient, à votre avis, être inclus dans la révision constitutionnelle (p. ex. réforme du Parlement, réforme du gouvernement, fédéralisme, régime financier, droits fondamentaux et sociaux, etc.) ?

(Question 5 du questionnaire)

Répondent par OUI

11 cantons (AG, UR, OW, BE, BS, BL, GR, LU, VS, NE, GE)

3 services cantonaux (OG-SO, KG-SG, AK-SZ)

29 communes (C-Miéc, G-Oberemb, G-Oetw, G-Butt, G-Flums, G-Oberb, G-Obstal, G-Rein, C-Roche, C-Pâq, C-Gene, C-Villi, G-Schw, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Worb, C-Dizy, G-Tugg, G-Lung, C-Riex, G-Buck, G-VSG, G-Grossw)

19 partis (PDC, PEV, UDC, Les Verts, PLS, AdI, CVP-SO, FDP-AG, FDP-BL, FDP-SG, FDP-ZH, G-AG, FP-OW, PCS-JU, SP-Goss, GEU-Düb, SP-F/ZH, SP-F/AG, CVP-Ka)

2 tribunaux (TF, TFA)

51 organisations (USCI, USS, CNG, USAM, FVÖV, VSA, SPE, LSPN, SIG, NSH, UPS, WWF, PB, UNES, FSFM, ZV, ATE, CMV-R, CP, SFV-2, FRSP, FSIA, VRI, EPI, FRI, GRLC, SVDS, SANH, BODS, EFK, EMK, SVKB/FSIA, SPR, RSE, ASRM, ASLOCA, CLAFG, IOGT, ASI-TI, SPEUX, ABN, ADP, FSIH, NfS, STA, ASIV, APD, DEI, FSFP, STAKA, OSJH)

1572 particuliers

Répondent par NON

2 cantons (JU, FR)

11 communes (G-Altd, G-Engelb, G-Gold, G-Altend, G-Glattf, G-Ausb, G-Lies, G-Wimm, C-LTDP, G-Hasl, C-Mass)

13 partis (UDC, DS, CSP-AG, FDP-BS, EDU-SH, PRD-VD, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, SVP-Goss, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO)

15 organisations (USSA, ASB, CAR, ASEJ, VSS-2, SGG, ASKIO, ASIMC, CASS, ID-CH, BPA, VBVV, ARMA, SGCS, AZL)

927 particuliers

Autres domaines de réforme proposés:

- *Réforme du Parlement:* BL, BE, GR, G-Köniz, G-Kling, G-Flums, G-Rein, UDC, FDP-SG, USAM, FEPS, NSH, SEN, ZV, OG-SO, GRLC, FRSP, SBAG, ASPO, CLAFG, APIT, BHK, STA, APD, STAKA, 196 particuliers
- *Réforme du gouvernement:* BE, GR, BL, G-VSG, G-Flums, G-Oberb, G-Rein, G-Tugg, G-Kling, C-Roche, G-Schw, G-Köniz, G-Grossw, UDC, FDP-SG, FEPS, AdI, NSH, SEN, ZV, VSIG, SBAG, SVKB/FSIA, RSE, CLAFG, APIT, BHK, STA, APD, STAKA, 464 particuliers
- *Réforme du fédéralisme:* CdC, AG, UR, OW, TI, BS, ZH, AI, SG, NW, BE, TG, GR, LU, SH, ZG, BL, G-Köniz, C-Dizy, UDC, PDC, Les Verts, PEV, PLS, AdI, FDP-AG, FDP-BL, FDP-ZH, FDP-SG, SD-SG, GEU-Düb, FEPS, SEN, CP, ASI, FRSP, VSIG, SVKB/FSIA, RSE, CLAFG, APD, STAKA, 262 particuliers
- *Régime financier:* BL, G-Grossw, C-Pâq, C-Gene, C-Damv, G-Oetw, G-Flums, G-Rein, G-Andw, G-Köniz, G-Titt, C-Font, FDP-SG, NSH,

- SEN, ZV, VSIG, SGF (réforme fiscale écologique), RSE, CLAFG, ASI-GR, APIT, BHK, 414 particuliers
- *Réforme de la péréquation financière*: GR, NE, SG, G-Untäg, PDC, PEV, LDP-BS, BHK, 17 particuliers
 - *Droits fondamentaux et sociaux*: BE, G-Köniz, G-Titt, G-Kling, G-Worb, SP-F/ZH, SP-F/AG, SP-F/BE, CVP-Ka, SBAG, ASRM, SPR, ASLOCA, CLAFG, FEPS, SEN, FSFM, KAB, CMV-R, ASKIO, ASIMC, EFK, EMK, SPMS, FSIH, STA, ASIV, DEI, 365 particuliers
 - Développement durable: Les Verts, G-AG, SP-F/ZH, FSG-2, SOLAR, SSES, FGL-BL, SANH, ASPO, ABN, FFU, ÄUS
 - Principe du développement durable dans les domaines de l'économie, des finances, du travail, des transports et des affaires sociales: SPE, LSPN, ATE, NfS
 - Politique des transports: 28 particuliers
 - En premier lieu, le principe du développement durable; puis l'égalité effective des sexes, l'environnement et l'aménagement du territoire; enfin, la réforme du Parlement, la réforme des finances et une réforme fiscale écologique: G-AG, ABN
 - Application du principe du développement durable dans les domaines de l'environnement, de l'économie, des finances, du travail, des transports et des affaires sociales: WWF
 - Politique de l'environnement: 68 particuliers
 - Compatibilité avec les exigences de la protection de l'environnement, compatibilité avec les exigences sociales: SP-F/ZH
 - Conseil constitutionnel: ASPO
 - Juridiction constitutionnelle: ASPO
 - Initiative législative: ASPO
 - Article sur la formation: 77 particuliers
 - Formation, recherche, culture et sport, notamment un système uniforme de formation professionnelle dans tous les secteurs de l'économie et question de l'encouragement de la culture par la Confédération: VSA
 - Les problèmes des villes et des grands centres nécessitent une réglementation dans la constitution (Proposition de texte pour un nouvel art. 33, 4^e al.): BS
 - Politique des étrangers et politique intérieure: USS
 - Droit au logement: MV
 - Réforme du gouvernement, droits sociaux, système de l'assurance sociale, Europe, ouverture: FSFP
 - Rapports avec l'Europe: 3 particuliers
 - Egalité entre hommes et femmes: FFAR, 23 particuliers

- Egalité entre hommes et femmes dans la défense générale: 31 particuliers
- Nouvelle définition du rôle de l'Etat, réforme du Gouvernement et du régime financier: FRI
- Inclure des propositions pour un Conseil de l'avenir (ou Conseil écologique): Les Verts, FVAW, UDEO, SANB, 2 particuliers
- En premier lieu, la révision des dispositions relatives à la révision; puis le régime financier, la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ainsi que le fédéralisme; enfin, la réforme du gouvernement et du Parlement: CVP-SO
- Politique régionale: C-Gene, C-Pâq, C-Font
- Statut des communes et autonomie communale: G-Andw, G-Worb
- Armée: G-Buck, GEU-Düb
- Réforme de l'armée: 5 particuliers
- Défense nationale, protection civile: 32 particuliers
- Réforme de l'administration: APD
- Politique de paix active: SP-F/ZH
- Principe du pollueur-payeur: SANH
- Responsabilité individuelle et devoirs envers l'Etat: FP-OW
- Formation: SP-F/AG, SP-F/BE, UNES, SES (Proposition de texte), VSIG (Train de réformes avec proposition de texte), FVSO (Proposition de texte), IPGK
- Formation et perfectionnement professionnels: USS
- Formation professionnelle: FSIA, ASI
- Egalité des sexes, éducation, protection des formes de vie: USS
- Soumettre des propositions visant l'égalité des hommes et des femmes, sous la forme de variantes dans le cadre de la mise à jour: OFGM
- Egalité entre hommes et femmes: SP-F/ZH, SP-F/AG, SP-F/BE
- Egalité entre hommes et femmes dans le mariage et en cas de divorce: AKGM
- Droits sociaux, en plus des objectifs sociaux: CNG, SPEUX
- Activité lucrative et travail non rétribué dans la famille et la société: SP-F/BE, SP-F/AG
- Statut du Conseil des Etats: BE
- Instituer un petit Conseil constitutionnel chargé d'étudier les points forts pour le 21^e siècle: FSG-2, SOLAR, SSES, ABN
- Composition et conduite du Conseil fédéral ainsi que majorité des cantons et Conseil des Etats: UDF
- Faire de BL et BS des cantons à part entière: FDP-BL; pas maintenant: FDP-BS

- Rapports avec le droit international: BE
 - Nouvelle gestion publique: BE
 - Transports: ADP, G-Rein
 - Transit alpin: VSIG
 - Agriculture, approvisionnement du pays,: UPS, VSIG
 - Marché du sol et du logement: VSIG
 - Instituer une juridiction constitutionnelle dotée de pouvoirs étendus: WWF
 - Environnement et énergie: VSIG
 - Assurances sociales: VSIG, G-Rein
 - A la suite de la mise à jour, traiter les trains de réformes suivants: dérégulation et privatisations; répartition des tâches entre Confédération et cantons (proposition de texte); impôt fédéral direct et désenchevêtrement du substrat fiscal; péréquation financière: RN
 - Politique régionale: C-Pâq
 - Réglementation de la concurrence: VSIG
 - Renouvellement de l'économie de marché: USCI, VSIG, BHK
 - Subventions: VSIG
 - Droit des langues: SVDS
 - Compléter la constitution en partant du principe que toutes les dispositions légales (y compris les ordonnances) et dépenses publiques, à savoir celles de la Confédération, des cantons et des communes, doivent être limitées dans le temps: SAP
 - Inclure les revendications du 5^e Congrès des femmes suisses: SP-F/AG, SP-F/ZH, SP-F/BE
 - En matière d'assurance pour perte de gain, mettre sur le même pied le service dans un corps de sapeurs-pompiers, dans l'armée et dans la protection civile: SFV-2
 - Séparation de l'Eglise et de l'Etat: ARMA
 - Rapports entre l'Etat et l'Eglise: STA
 - Protection contre le pouvoir des partis politiques et l'arbitraire des autorités; protection de la Suisse contre la mégalomanie cosmopolite: OSJH
- Les organes consultés ont fait 186 autres propositions, qui ne sont cependant mentionnées par aucun ou très peu d'autres particuliers.

Autres remarques:

- Le présent projet de réforme ne doit pas servir à différer les réformes urgentes (Parlement, gouvernement): BS

- Différer la réforme du fédéralisme jusqu'à l'achèvement des travaux relatifs à la péréquation financière; propositions détaillées à ce sujet: AdI
- L'actualisation de la constitution est une tâche permanente: PS
- Il faut examiner les différents points de la réforme selon leur priorité objective et évaluer la capacité politique du Parlement de les traiter; auparavant, il ne faudra soumettre que des réformes qui sont objectivement urgentes: CH-EU
- Regrette la frilosité de la réforme de la Constitution fédérale: CNG
- La réforme de la justice est prioritaire et doit être réalisée indépendamment de la réforme de la constitution: TF, TFA
- Si la réforme de la constitution ne peut pas être réalisée en temps utile, procéder aux autres réformes (notamment celles du fédéralisme, du Parlement et de la justice) en se fondant sur la cst. en vigueur: PRD
- Rechercher des solutions pour l'avenir: ASA-1
- D'autres domaines de réforme sont aujourd'hui déjà en discussion; cela alourdirait par trop le projet: SGG
- La majorité des sections est opposée à l'inclusion d'autres domaines de réforme: ZOF
- Examiner le projet (Cst.) sous l'angle de sa «compatibilité avec le reste du monde»: SKM
- Réformer tous les domaines, comme processus ouvert: IOGT
- Tout d'abord certaines réformes, ensuite seulement la votation sur l'ensemble de la constitution: BHK

3

Mise à jour

31

Remarques générales concernant la mise à jour

Appréciation générale de la mise à jour

- Le projet (Cst.) met en évidence les rapports avec le droit international, ce qui est une bonne chose: BE
- Mise à jour accomplie dans l'ensemble avec précision et brio: UDF-VD
- Mise à jour réussie: UDC, UDF-VD
- On souhaite une réforme orientée davantage vers l'avenir; en codifiant le droit constitutionnel non écrit, on risque en outre d'empêcher qu'il évolue: USJ, SSM
- La mise à jour ne comprend pas que le droit constitutionnel écrit et non écrit en vigueur: CdC, VSTF, VSTV, VEGAT, VSCI
- Ce n'est pas une simple mise à jour; les rapports entre la Confédération et les cantons et des cantons entre eux sont parfois présentés d'une manière erronée: AG
- Tendance centralisatrice: SZ
- La mise à jour n'est pas neutre politiquement et affecte notamment la souveraineté des cantons: GE
- L'image des rapports Confédération-cantons et des cantons entre eux que donne le projet ne correspond pas à la réalité contemporaine: CdC, BS
- La mise à jour est convaincante dans beaucoup de cas, mais aussi problématique: BE
- La mise à jour comporte des pas en arrière par rapport à la législation: PS
- La mise à jour comporte des modifications matérielles: PSL, LDP-BS, VSZ + KGF, PLS, CP
- Critiquent l'interprétation très large du mandat de mise à jour: UCAPS, PRD-VD, SSIC
- Il n'est pas certain que le projet (Cst.) n'introduit pas quand même des innovations matérielles; doutes sur l'opportunité d'inclure des normes de droit international: ASF, SPPE, PSF
- Pas convaincu malgré des améliorations certaines par rapport au projet de 1977, parce que la mise à jour est accompagnée de modifications matérielles: RN
- La mise à jour ne comprend nullement que le droit constitutionnel en vigueur; d'une manière fort réaliste, il introduit en outre des idées et concepts nouveaux, ainsi que des innovations,: TG, FDP-Zoll, VSZ + KGF, ASG-1
- La mise à jour cache des modifications matérielles: PRD-VD

- Différentes dispositions ont été supprimées, alors qu'elles doivent absolument figurer dans la constitution: SAB
- Contre l'introduction «tacite» de dispositions matérielles nouvelles (p. ex. les buts sociaux)): SHEV
- D'une manière générale, le projet est trop restrictif ou trop vague: C-Ferp
- Il faut saluer l'inclusion du droit constitutionnel non écrit même si, sur certains points, cela est problématique: ASA-1
- Les aspects de l'égalité des droits sont seulement esquissés: SKG
- Ce projet donne du monde une image patriarcale: PS-F/CH, SP-F/AG, SP-F/BE
- Sous l'angle de la concrétisation de l'égalité des droits, ce projet est décevant: SP-F/ZH ADF
- Dans plusieurs domaines, le projet renforce les prérogatives de la Confédération au détriment des cantons: FRSP
- Il manque le principe de la responsabilité individuelle: FDP-Zoll
- Trop anthropocentrique; ajouter la responsabilité envers le reste du monde: SPPE
- Rejette le projet (Cst.), qui veut introduire subrepticement des modifications matérielles: FDP-Zoll
- Il serait souhaitable que davantage de dispositions soient reléguées au niveau de la loi: FDP-Buch

Autres remarques:

- Souhaite que la mise à jour soit faite dans un sens plus large: actualiser la cst. du point de vue politique et en même temps donner suite à des demandes de réforme ponctuelles: PRD
- Il est défendable de partir de l'idée que la mise à jour doit se comprendre au sens large (points sur lesquels il y a consensus au sein de notre société) et de mentionner expressément les objectifs sociaux ou les prestations complémentaires, par exemple; il faut cependant indiquer que ces points constituent des innovations: UDC
- Afin de limiter à l'avenir la marge d'interprétation dans la jurisprudence, le message doit clairement indiquer quelles sont les modifications purement linguistiques et lesquelles portent sur le fond: ASB
- Rejetent le projet sous sa forme actuelle, parce que l'on se sert «abusivement» de la réforme de la constitution pour réaliser toutes les revendications sociales souhaitables ": VSTF, VSTV, VEGAT
- Les innovations doivent être indiquées comme telles: BE VSA, SANH
- Lorsque l'on inclut, dans la constitution, du droit constitutionnel jusqu'ici non écrit, il le faut le dire clairement (parfois, on trouve la mention «comme réforme»). Tel est l'avis exprimé à différents endroits par: PRD

- Mieux distinguer (voire séparer complètement) les normes qui fixent un but politique, celles qui définissent des mandats au législateur et les normes de pure attribution de compétence: GE
- Le projet devrait être ouvert aux objectifs de la nouvelle gestion publique: BE
- Dans le cadre de la mise à jour, supprimer les compétences d'ingérence dépassées, afin d'alléger autant que possible l'appareil étatique: RN
- Contre le déclassement de dispositions constitutionnelles pour le motif que la réglementation en question a déjà été réalisée au niveau de la loi: ASM/VSM
- Mise à jour sans modification formelle ou matérielle des dispositions de la cst. adoptées depuis 1960 et des principes fondamentaux de l'Etat ainsi que des décisions importantes prises en votation populaire avant 1960: SANH

Langue et style

La langue et le style du projet de Constitution sont-ils compréhensibles?

(Question 6 du questionnaire)

Répondent par OUI

10 cantons (AG, SG, BE, BL, GR, LU, NE, JU, FR, GE)

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

40 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, C-Damv, G-Butt, G-Altd, G-Flums, G-Oberb, G-Rein, C-Roche, G-Wartau, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Ferp, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Glattf, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Worb, G-Sarn, C-Dizy, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, C-Riex, G-Buck, G-VSG, G-Grossw)

24 partis (PDC, PEV, Les Verts, DS, PLS, FDP-AG, FDP-BS, EDU-SH, FDP-SG, CSP-AG, G-AG, FP-OW, UDC, PCS-JU, GEU-Düb, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, CVP-Ka, CVP-OVS, FDP-Buch, CSPO, SP-F/ZH, SP-F/AG)

88 organisations (SSIC, SAP, MV, SHEV, ASB, VSA, UCAPS, USP-1, USCI, USSA, CNG, CSB, SPE, LSPN, SIG, SSR, SKF, NSH, ASF, WWF, SEN, PB, FSFM, ZV, KAB, ATE, CMV-R, VSS-2, SBAG, FSIA, ASI, SGG, ZOF, VRI, EPI, ASEJ, VSIG, SFV-2, CASS, ASKIO, ASIMC, FRI, SEA, INSIEME, ID-CH, SANH, BPA, BODS, TVSS, SVKB/FSIA, SB-B, ASPEA, ASPO, EFK, EMK, SPR, RSE, ASRM, CLAFG, BHK, ASI-TI, ASI-GR, VBVV, IOGT, SPEUX, VGL, PROLI, SGCS, ARMA, ABN, AKG, SPMS, ÄUS, SAS, FSIH, CAR, NfS, ASI-SC, BAH, STA, ASIV, APD, FSFP, FTIA, STAKA, AZL, OSJH, ASTAKA)

2418 particuliers

Répondent par NON

1 canton (AI)

2 communes (G-Oetw, G-Wimm)

2 partis (FDP-BL, SVP-Goss)

2 organisations (USAM, APIT)

246 particuliers

Appobation expresse

- Eloges pour les notes marginales: PSL, GRLC
- Reconnaît les efforts faits en vue d'utiliser un langage compréhensible: SAB

Critiques

- La version italienne contient des erreurs et des termes désuets: TI, C-Mass
- Le projet est encore trop long et doit être plus concis: PDC
- On peut même se demander s'il est possible de formuler une constitution d'une manière compréhensible: AI
- Le texte français n'est pas toujours satisfaisant: UDC, STAKA
- Il est nécessaire d'arriver à une meilleure concordance des différentes versions linguistiques: FSA
- Oui pour la langue; le style n'est pas toujours correct; revoir la traduction française: UPS
- Trop neutre, manque de force de persuasion: FEPS
- Pas au point en ce qui concerne la langue: SVDS
- Préciser clairement qu'une nouvelle formulation linguistique ne signifie pas modification sur le fond: RN
- Améliorer le style ne signifie pas éliminer des dispositions, simplification exessive: GRLC
- La formulation non sexiste (en allemand) n'est pas toujours cohérente; revoir en conséquence le projet (Cst.) et l'exposé des motifs. La formulation non sexiste doit également s'appliquer aux textes français et italien: EKF, PS-F/CH, SP-F/BE
- Style trop substantif: G-Hasl
- Langue claire, sauf en ce qui concerne la formulation non sexiste: RN
- Dans les textes français et italien également, le projet doit être formulé d'une manière non sexiste: EKF
- Faire dûment attention à une formulation non sexiste: LU, CNG
- Revoir le projet, parce que la formulation non sexiste n'est pas toujours appliquée d'une manière systématique; p.ex. 43, 93, 94 projet (Cst.): ASF, JDS, ADF, PDC, PDC-EG, SP-F/AG, SP-F/BE, SP-BE, FGS, SVDS, AUF, ASTAKA
- Langage parfois désuet («Confédération» au lieu de «Suisse»): SP-F/BE
- Exagération dans la formulation non sexiste: PSL

- Faire dûment attention à une formulation non sexiste, mais aussi à la lisibilité; éviter les formules lourdes: GR, NHG-SH
- Appliquer strictement l'égalité des sexes, également dans le texte français: Les Verts, CNG, FSFP
- Ne pas toujours mettre en premier la dénomination féminine: OFGM
- Pas toujours facile à comprendre pour le non-juriste: FDP-Wint

Demandes de modifications ou de compléments

- Du point de vue graphique, les notes marginales doivent figurer dans la marge: TI
- Formuler les normes constitutionnelles d'une manière aussi ouverte et souple que possible: FSA
- Remplacer "famille" par "communauté de vie" et "chômage" par "sans emploi": SP-F/ZH
- Remplacer "Confédération" par "Suisse" et "population" par "tous les hommes, femmes et enfants vivant en Suisse ": PS-F/CH, SP-F/BE

Articulation du projet

*L'articulation du projet facilite-t-elle l'accès au droit constitutionnel ?
(Question 7 du questionnaire)*

Répondent par OUI

8 cantons (AG, BE, BL, GR, LU, NE, JU, FR)

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

41 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, G-Oetw, G-Butt, G-Altd, G-Flums, G-Oberb, G-Rein, C-Roche, G-Wartau, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Glattf, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, G-Sarn, C-Dizy, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, C-Riex, G-Buck, G-Hasl, G-VSG, G-Grossw)

28 partis (UDC, PDC, PEV, PSL, Les Verts, DS, PLS, CVP-SO, FDP-AG, FDP-SG, FDP-BL, FDP-BS, EDU-SH, G-AG, FP-OW, PCS-JU, GEU-Düb, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, CVP-Ka, SVP-Goss, CVP-OVS, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO, SP-F/ZH, SP-F/AG)

90 organisations (UCAPS, SSIC, SAP, MV, SHEV, ASB, USAM, VSA, USP-1, FEPS, USCI, USSA, CNG, CSB, SPE, LSPN, SIG, BSJF, SSR, SKF, NSH, UPS, ASF, WWF, PB, UNES, FSFM, ZV, KAB, ATE, CMV-R, VSS-2, SBAG, VRI, FSIA, ASI, SGG, ZOF, EPI, ASEJ, VSIG, SFV-2, ASKIO, ASIMC, CASS, FRI, GRIC, SEA, INSIEME, ID-CH, SANH, BPA, BODS, ASPEA, SB-B, ASPO, EFK, EMK, SVKB/FSIA, SPR, RSE, ASRM, CLAFG, ASI-TI, ASI-GR, VBVV, IOGT, SPEUX, PROLI, SGCS, APIT, ARMA, ABN, AKG, BHK, SPMS, ÄUS, FSIH, NfS, CAR, ASI-SC, STA, ASIV, APD, FSFP, FTIA, STAKA, AZL, OSJH, ASTAKA)

2456 particuliers

Répondent par NON

1 canton (SG)

1 parti (CSP-AG)

1 organisation (SEN)

145 particuliers

Approbation expresse

- Structure systématique et logique, clair: RN

Critiques

- La structure du projet doit être revue: SG
- La structure du Titre 3, Section 7, n'est pas bonne (art. 98 s. après la Section 3.): Les Verts
- La systématique est parfois compliquée, par exemple en ce qui concerne la liberté économique et les langues: VSA
- Mieux que jusqu'ici, mais pas encore optimale: SEN

Demandes de modifications ou de compléments

- Les disp. trans. doivent figurer à la fin de la constitution: PEV
- Souhaite pour la version définitive une liste des mots-clés: Les Verts
- Table des matières et liste des mots-clés souhaitées: FDP-Wint

Densité normative

*La densité normative (degré de précision des normes) des différentes parties du projet vous paraît-elle appropriée ?
(Question 8 du questionnaire)*

Répondent par OUI

8 cantons (AG, BE, BL, GR, SG, NE, JU, FR)

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

34 communes (G-Neuenk, C-Miéç, G-Oetw, G--Butt, G-Altd, G-Flums, G-Oberb, C-Roche, G-Wartau, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Glattf, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, G-Sarn, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, G-Buck, G-VSG, G-Grossw)

13 partis (DS, PLS, CVP-SO, CSP-AG, FDP-SG, FP-OW, PCS-JU, GEU-Düb, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, CVP-Ka, CSPO)

1 tribunal (TFA)

53 organisations (SAP, ASB, UCAPS, USCI, USSA, CSB, SIG, BSJF, NSH, UPS, ZV, ASEJ, VSS-2, SBAG, VRI, ASI, ZOF, SGG, EPI, SFV-2, ASKIO, ASIMC, CASS, FRI, INSIEME, ID-CH, SANH, BPA, BODS, EFK, EMK, ASPEA, SB-B, SVKB/FSIA, ASRM, CLAFG, ASI-TI, ASI-GR, VBVV, SPEUX, NHG-SH, PROLI, ARMA, BHK, SPMS, FSIH, ASI-SC, STA, ASIV, FTIA, STAKA, AZL, ASTAKA)

1992 particuliers

Répondent par NON

5 communes (G-Oberemb, G-Rein, G-Engelb, C-Ferp, C-Dizy)

5 partis (PDC, FDP-BL, SVP-Goss, FDP-Buch, SP-F/ZH)

11 organisations (USAM, SEN, FSFM, CP, GRCL, SPR, RSE, ASLOCA, APIT, CAR, OSJH)

416 particuliers

Critiques

- Le projet est trop long/ trop touffu: PDC, CVP-SO, FEPS, CMV-R
- Ne pourrait pas accepter un affaiblissement sur le fond par le biais de modifications rédactionnelles: NfS
- Ou trop, ou trop peu: GRCL
- Mieux que jusqu'ici, mais pas encore optimale: SEN
- Plutôt à la limite du nécessaire: BPA
- Le «nettoyage» devrait aller plus loin (p.ex. plus de dispositions transitoires): G-Gold

Demandes de modifications ou de compléments

- Certains détails ne méritent pas de figurer dans la constitution: PEV
- Dans la mesure du possible, déclasser les dispositions au niveau de la loi; ne les élever au niveau de la cst. qu'avec retenue: UDC
- Pour un déclasserement de différentes dispositions au niveau de la loi avec une garantie de validité „d'une durée limitée": Les Verts
- Déclasserements au niveau de la loi seulement lorsque cela est conforme à l'intention manifeste du législateur constitutionnel contemporain: VSA

Lacunes du projet de constitution

A votre avis, le projet reflète-t-il de manière complète le droit constitutionnel existant ou est-il lacunaire?

(Question 9 du questionnaire)

Répondent par OUI

2 cantons (AG, JU)

12 communes (C-Miéc, G-Rein, C-Roche, C-LCAF, G-Titt, G-Andw, C-Sierre, G-Worb, C-Dizy, G-Tugg, C-LTDP, G-VSG)

8 partis (Les Verts, CSP-AG, G-AG, PCS-JU, FRSP, CSPO, SP-F/ZH, SP-F/AG)

1 tribunal (TFA)

31 organisations (USAM, SPE, LSPN, SIG, BSJF, NSH, WWF, SEN, PB, CECS, FSFM, ATE, SAP, SGG, VRI, EPI, CASS, FRI, ID-CH, PI, BPA, BODS, SPR, CLAFG, SPEUX, ARMA, ABN, NfS, ASIV, AZL, OSJH)

801 particuliers

Répondent par NON

6 cantons (SG, BL, FR, BE, GR, NE)

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

18 communes (G-Neuenk, G-Oberemb, G-Oetw, G-Butt, G-Altd, G-Oberb, G-Wartau, G-Altend, G-Schw, G-Lies, C-Cam, G-Kling, G-Wimm, G-Sarn, G-Lung, G-Buck, G-Hasl, G-Grossw)

13 partis (PEV, PLS, FDP-AG, FDP-SG, FDP-BL, FP-OW, AJBE, FDP-Maur, CVP-Heri, CVP-Ka, SVP-Goss, FDP-Buch, FDP-Wint)

20 organisations (ASB, USSA, CSB, ZV, ASEJ, VSS-2, ASI, CP, SFV-2, GRIC, SEA, SANH, SVKB/FSIA, ASLOCA, ASI-GR, VBVV, APIT, BHK, FSFP, ASTAKA)

1413 particuliers

Le projet (Cst.) doit être complété comme il suit:

- Normes fondamentales sur les rapports entre la Confédération et les cantons ainsi que sur le statut des cantons et leur participation aux travaux législatifs: SG
- Il manque une définition de l'Etat fédéral avec ses compétences, outre celles des cantons (proposition de texte): C-Mass
- Primauté du droit international public: 8 particuliers
- Droits de l'homme, y compris ceux des parents et des enfants: 21 particuliers
- Droits de l'enfant avant sa naissance et de sa mère: 2 particuliers
- Droit de transplanter des organes: 11 particuliers
- Mentionner la structure fédéraliste de l'Etat: ZOF
- Reprendre l'art. 11 cst. (capitulations militaires): ZOF
- Principe du "Ne bis in idem": CSP-AG
- Interdiction du déni de justice et des retards injustifiés; principe de l'accélération des procédures: CSP-AG
- Principe de la territorialité des langues, égalité de principe des cantons, devoirs civiques: NSH
- Environnement: BODS
- Droit fondamental à un environnement intact: 10 particuliers
- Devoir fondamental et général de protéger l'environnement: 9 particuliers
- Article sur la protection du sol: 8 particuliers
- Droits des parents, liberté de l'enseignement: CECS, FVSO, IPGK
- Liberté de formation: 52 particuliers
- Mise à jour du droit constitutionnel non écrit dans le domaine de la jeunesse: EKJ, BODS
- Droits des enfants et des jeunes: 11 particuliers
- Encouragement de la jeunesse: CSPO
- Fixer également les devoirs: SEN, CVP-Sprei
- Catalogue des devoirs des citoyens: 25 particuliers

- Handicapés/Droits des handicapés: BODS, 2 particuliers
- Famille: EDU-SH, FSFM
- Droit d'asile: CAR, 8 particuliers
- Dans les domaines de la protection de la nature et de l'environnement, la modification du degré de précision est problématique: ASPO
- Intégrer la Suisse dans l'Europe et la communauté internationale: BSJF, BODS
- Protection intégrale de l'environnement: CASS
- Coopération internationale: ZOF
- Quote-part d'immigrés (p.ex. 18%): 5 particuliers
- Ajouter le développement durable, qui fait partie du droit en vigueur: VVR, SBAG, CASS, FFU, UDEO
- Développement durable: 19 particuliers
- Droits de l'enfant, droits sociaux (protection des locataires), rapports avec la communauté internationale, article culturel: FSFP
- Politique de paix et politique migratoire: BODS
- Questions relatives à la paix: 4 particuliers
- Initiative législative: ZOF
- Egalité des droits de l'homme et de la femme dans l'assurance sociale: 14 particuliers
- Impôt général sur l'alcool: 8 particuliers
- Souveraineté individuelle du citoyen: OSJH
- Droit d'asile pour les femmes: SP-F/ZH

Les organes consultés ont fait 256 autres propositions, qui ne sont cependant mentionnées par aucun ou très peu d'autres particuliers.

Niveau des normes

A votre avis, le projet contient-il des dispositions qui ne devraient pas figurer dans la constitution et qui pourraient être de rang législatif? (Question 10 du questionnaire)

Répondent par OUI

7 cantons (BE, TI, SG, BL, GR, NE, GE)

1 service cantonal (AK-SZ)

14 communes (G-Butt, G-Oberb, G-Rein, G-Engelb, G-Gold, C-Ferp, G-Titt, G-Kling, G-Worb, G-Sarn, C-Dizy, G-Tugg, C-LTDP, C-Riex)

17 partis (PEV, PRD, Les Verts, PLS, AdI, PDC-F, CVP-SO, FDP-AG, FDP-SG, FDP-BL, G-AG, PRD-VD, SP-Goss, GEU-Düb, CVP-Sprei, FDP-Buch, CSPO)

30 organisations (USAM, ASB, CSB, SPE, LSPN, SIG, NSH, UPS, WWF, KAB, ATE, GRLC, ASI, SGG, CP, ID-CH, BPA, SPR, RSE, CLAFG, ABN, BHK, ASI-GR, SPEUX, APIT, NHG-SH, NfS, STAKA, AZL, OSJH)

3429 particuliers

Répondent par NON

2 cantons (JU, FR)

1 service cantonal (OG-SO)

25 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, G-Oetw, G-Altd, G-Flums, C-Roche, G-Wartau, C-Pâq, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Glattf, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz, G-Andw, C-Font, C-Sierre, G-Wimm, G-Lung, G-Buck, G-VSG, G-Grossw)

9 partis (PEV [à l'exception des Disp. transit.], DS, CSP-AG, FP-OW, PCS-JU, FDP-Maur, FDP-Wint, SP-F/AG, CVP-Ka)

14 organisations (ZV, FRI, VSS-2, VRI, EPI, SFV-2, SEA, SANH, BODS, SVKB/FSIA, VBVV, IOGT, STA, ASIV)

1482 particuliers

<u>Domaine d'activité</u>	<u>Article</u>	<u>Organes consultés</u>
Taxes, coûts + chiffres en général		GR, G-Engelb, AKF, ASTAKA, SP-Goss, CVP-Sprei, PDC-F, UPS, CMV-R, ZOF, NHG-SH, SGCS, APIT, 107 particuliers
Peine de mort, interdiction de la torture, minimum vital		SD-SG
Liberté de conscience et de croyance	12.4	VS, PRD-NE, RSE, 25 particuliers
Interdiction de la censure préalable	13.4.2	SD-SG
Liberté d'opinion, de l'information et des médias (variante)	13.5	10 particuliers
Objectifs sociaux (en partie)	31	NSH, 19 particuliers
Exercice du droit de vote	42.3	CVP-SO, CP
Aide au développement	44	ID-CH
Prestations ou décorations	46	CVP-SO
Eaux	52	FRSP, RSE
Eaux	52.4	BHK
Forêts	53	FRSP
Forêts	53.3	CP, C-Dizy
Garanties de procédure	23 ss	SD-SG
Protection de la nature et du paysage	54, 4e al.	GE, FRSP, BHK
Protection des animaux	56.2	CP, C-Dizy
Liberté syndicale	22.2	SD-SG
Transit alpin	61	GE, RSE, G-Butt, 37 particuliers
Transit alpin	61.2	BHK

Redevances routières (ne pas mettre des chiffres précis)	62	GE, G-Titt, G-Altend, G-Worb, C-Ferp, G-Tugg, G-Rein, C-LTDP, G-Oberb, G-Hasl, G-Gold, G-Butt, G-Andw, Les Verts, G-AG, FDP-SG, FDP-BL, SP-BE, PRD-NE, GEU-Düb, CVP-Sprei, SVP-Goss, FDP-Buch, CSPO, CVP-OVS, SP-F/ZH, CVP-Ka, ASI, SGG, ZOF, USSA, CSB, SPE, NSH, LSPN, ATE, WWF, SKF, FEPS, UPS, KAB, KEOS, EFK, EMK, RSE, SPEUX, APIT, NHG-SH, ABN, SPPE, SGCS, BHK, NfS, STAKA, AZL, 422 particuliers
Circulation routière	62 disp. trans.	PEV, WWF, ID-CH, CLAFG
Chemins et sentiers pédestres	63	FEPS, SIG, PRD-VD, SP-Münch, AK-SZ, ZOF, CLAFG, SPPE, 40 particuliers
Politique énergétique (consommation d'énergie)	65.3 et 4	Les Verts, ID-CH
Energie nucléaire, énergie électrique	66 disp. trans.	CLAFG, 13 particuliers
Formation	69	4 particuliers
Gymnastique et sport	74.2	CP, C-Dizy, 26 particuliers
Activité économique privée	76	SGG
Politique structurelle	77	8 particuliers
Politique structurelle, cafés et restaurants	77.3	CLAFG, BHK, G-Titt, G-Andw, 20 particuliers
Jeux de hasard	86	SIG, SGG
Jour de la fête nationale chômé	90.2	BE, CVP-SO, PRD
Assurance fédérale	92.3	CVP-SO
Prévoyance professionnelle	93	ASI-GR

Procréation assistée et génie génétique	99	GE, PLS, EFK, EMK, CLAFG, BHK, ASI-GR, 56 particuliers
Impôts directs (taux maximums)	107	G-Altend, G-Worb, Les Verts, CVP-Ka, FEPS, USSA, CLAFG, NHG-SH, 67 particuliers
Taxe sur la valeur ajoutée (taux)	109	GE, G-Altend, C-LTDP, Les Verts, GEU-Düb, FEPS, USSA, FDP-SG, PRD-NE, FDP-BL, NHG-SH, SGCS, STAKA, AKF, ASTAKA, 166 particuliers
Taxe sur la valeur ajoutée	109 disp. trans.	PEV, PRD-NE, ID-CH, SVP-Goss, CLAFG, 36 particuliers
Dispositions d'exécution	p.ex. 109	GR
Groupes	132	CP, CVP-SO
Services du Parlement	133	CP, CVP-SO
Tribunal fédéral (Chancellerie)	162.2 R	BL, SG
Sessions	129	CVP-SO
Présidence	130	CVP-SO
Droits fondamentaux (ni cst., ni loi!)	6-30	GRLC
Commissions	131	CVP-SO
Quorum, majorité requise	137	CVP-SO
Assises fédérales	165	CVP-SO, 11 particuliers

53 organes consultés estiment que le projet contient beaucoup de dispositions qui ne méritent pas de figurer dans la constitution.

Les organes consultés ont abordé 482 autres thèmes, qui ne sont cependant mentionnés par aucun ou très peu d'autres organes consultés.

32

Remarques sur les différents articles

- Eloge global du projet: 49 particuliers
- Attendaient un projet plus audacieux: 13 particuliers
- Inclure le débat sur l'Europe: 7 particuliers

- La formulation non sexiste devrait être utilisée plus systématiquement (cf.p.ex. art. 91-94), ou alors inclure une remarque générale concernant l'égalité des sexes et n'utiliser que le masculin: 5 particuliers
- Supprimer les formulations neutre: 13 particuliers
- Remplacer la forme féminine par «c.s.» («cuiuscumque sexus»): 2 particuliers
- Langage trop compliqué: 18 particuliers
- Le texte devrait être encoé plus concis: 13 particuliers
- Votations séparées sur la mise à jour et les trains de réformes: 6 particuliers
- Autres suggestions: 48 particuliers

Titre de la constitution

- Garder la dénomination actuelle: PCC

Invocation de Dieu

Approbation expresse

- Maintenir l'invocation de Dieu: DS, PDC, UDF, PEV, FEPS, CNG, SBK-2, CSB, CK, FECPE, EER-VD, FELPS, ASF, PBS, EFK, EMK, SKF (proposition de texte), RKZ (proposition de texte), SPV-3 ("par sens de la responsabilité devant Dieu"), KEOS (proposition de texte), SEA (proposition de texte), CFT, SBG, NRB, SPPE (proposition de texte), ARMA, SEAL, AKG, BRJW, AFFB, KFU, STAKA, CHIGE, CBR, OVV, 5916 particuliers

Critiques

- Ne plus invoquer Dieu: PS, PS-F/CH, SP-F/ZH GEU-Düb, OSEEH, FGS, SVSS-1, SGF, ASLP, SFP, APIT, ISE, RSE, 189 particuliers

Préambule

Approbation expresse

- VS, KAB, SES, STAKA
- Le préambule a un rôle d'intégration, qui crée une identité; en tant que perspective globale, il revêt un caractère normatif: FEPS, SPPE

Critiques

- L'article sur le but rend le préambule superflu; il faut donc le biffer: JDS
- Contenu du préambule nettement insuffisant: RSE
- Supprimer: 19 particuliers

Propositions de modifications ou de compléments

- Reprendre le préambule du projet de 1977: TI, PDC, KAB, CSP-AG, SP-BE, SP-Münch, CVP-OVS, CSB, CNG, CECS, RKZ, CASS, COTE, PROLI, CAR, FAST, STA, ISE (avec une modification rédactionnelle), 31 particuliers

- Reprendre le préambule du projet Kölz/Müller: VAST, DB, SANH, FSG-2, SOLAR, SSES, CDT
- Le préambule doit contenir des objectifs supérieurs qui s'adressent à toutes les personnes de Suisse: SKG
- Compléter par le principe du développement durable: G-AG, G-SG, G-ZH, FGL-BL, SANH, COTE, ABN, ÄUS, FAST, SANB
- La teneur de la constitution actuelle est préférable: PCC, UDF-VD, NRB, UVG, ZKFU, KUS, CEVI, SFG, 94 particuliers
- Autres suggestions: 338 particuliers
- Ajouter les questions d'écologie: FEPS, RKZ
- Remettre le mot «confédérés»: KFU
- Faire figurer la notion de développement durable: MEJ, CDT

Ont remis leurs propres propositions de texte:

PDC (reprendre le préambule du projet de 1977), PEV, PS (reprendre dans une formulation non sexiste le préambule du projet de 1977), Les Verts (développement durable comme leitmotiv), ÄUS (développement durable comme leitmotiv), PS-F/CH (égalité des droits entre hommes et femmes), PDC-F, SP-F/ZH (neutre du point de vue du sexe et de la religion, abandonner le terme "Confédération"), SP-F/AG (intégrer toutes les personnes), USS (invocation de Dieu, avec nouvelle version), SBK-2, FBR (pas d'invocation de Dieu, nouvelle version), EKF (proposition de texte inspirée de la cst. du canton de BE), SGF (pas d'invocation de Dieu, développement durable), SPV-3 (invocation de Dieu, nouvelle version), BODS (pas d'invocation de Dieu, développement durable), AFFB, FSFP (Préambule inspiré du projet Kölz/Müller de 1984), S-F/BE (pas d'invocation de Dieu, égalité des droits entre hommes et femmes), CVP-Ka, AKF (dans le sens de BL), CHIGE, FELPS, 450 jeunes s'étant exprimés lors, du concours lancé par le CSAJ pour la rédaction du Préambule (propositions très diversifiées)

Titre 1^{er}: Dispositions générales

Critiques

- Il manque un article sur le but de l'Etat: FEPS
- Pour l'inclusion d'une disposition sur le but de l'Etat, qui exige l'intégration sociale des handicapés: SPV-2

Propositions de modifications ou de compléments

- Proposition de texte (art. 8, 2^e al., cst. BE) pour les principes fondamentaux d'introduction: BE
- Il manque un article sur le contexte culturel européen (comme p.ex. art. 23 de la loi fondamentale allemande): FEPS
- Mentionner le principe de la conception suisse d'un Etat fédéral démocratique, libéral et social: SBK-2
- Les bases éthiques et l'engagement de la Confédération doivent apparaître: PC

Art. 1

Structure

- Approbation expresse: CVP-NW, SPR
- Le remplacement de "Unterwald (le Bas)" par "Nidwald" est une bonne chose; pour que cela soit historiquement correct, il faut mentionner Nidwald avant Obwald: NW

Critiques

- La nouvelle rédaction de l'article sur la structure provoquera peut-être des discussions vaines sur les demi-cantons: PRD
- Énumération trop sèche des cantons (proposition de texte): FEPS
- Contre l'énumération des cantons: G-Wartau

Propositions de modifications ou de compléments

- Énumérer les cantons dans l'ordre alphabétique: RSE, FSG-2, SOLAR, SSES, 11 particuliers
- Énumérer les cantons selon la date d'entrée dans la Confédération ou dans l'ordre alphabétique: PRD, SP-BE, CSB, KAB, C-Mass
- "NW" avant "OW": SGG
- Les cantons *forment* la Confédération: GR, SH, GE, FR, CP, FRSP, PLS, PRD-VD
- Les cantons constituent le fondement de la Confédération suisse (CdC, BS, ZH, ZG, AG, AI, AR): *"Les cantons... forment ensemble la Confédération suisse"*.
- Proposition rédactionnelle: OW, SZ, SPPE, ISE
- Mentionner la population des cantons: GR
- Mentionner les demi-cantons: GR, ISE
- Maintenir la formulation actuelle (citation entre parenthèse des demi-cantons): C-Mass
- Éviter que les cantons latins soient cités à la fin: VRI
- Préciser que les électeurs sont souverains: FFDD (Proposition de texte)
- Insérer au début: "La Suisse est un Etat démocratique, indépendant et social; il se compose... ": STAKA
- Un Etat fédéral démocratique, libéral et social: 16 particuliers
- Autres suggestions: 33 particuliers

Art. 2

But

Approbation expresse

- Approuvent: CSP-AG, UDF-VD, SP-Goss, SKF, ARW, COTE, BHK, CAR, ISE
- Pour l'objectif de contribuer à un ordre international juste et pacifique: CDT

Critiques

- Biffer les 2^e et 3^e parties de la phrase, qui sont davantage qu'une simple mise à jour: SSIC
- Fait en partie double emploi avec l'art. 44, 2e al. projet (Cst.): FR
- Préciser dans le commentaire si la "*diversité culturelle*" recouvre la "*diversité linguistique*"; dans le cas contraire, mentionner celle-ci séparément: TI
- Va au-delà d'une mise à jour: FDP-Zoll
- Il faut s'adresser à l'individu comme sujet de droit et pas seulement à la collectivité (proposition de texte): CHIGE

Propositions de modifications ou de compléments

- Compléter par le principe du développement durable (proposition de texte): PDC, PS, Les Verts (proposition de texte), SP-BE, SD-SG, PDC-F, FGL-BL, G-AG, G-SG, G-ZH, (proposition de texte), WWF, FBR, FEPS, SPE, LSPN, ATE, KEOS (proposition de texte), DB, ASPO, ECOPOP, ABN, FFU, ÄUS (proposition de texte), NfS, SANB, SGPG (proposition de texte), CHIGE (proposition de texte), CDT
- Ajouter l'obligation de sauvegarder le milieu vital naturel et les intérêts des générations futures: JDS
- Obligation de sauvegarder le milieu vital naturel pour les générations futures: PF
- Ajouter le développement durable et la promotion de la santé publique (ceci fait partie du droit en vigueur): VVR
- "*la conservation du milieu vital naturel*" doit se comprendre comme une disposition programmatique, comme un mandat aux organes de la Confédération d'assumer dans toutes leurs activités leur responsabilité envers les générations futures: SO
- Ajouter: "... elle coopère à la conservation du milieu vital naturel *notamment pour les générations futures ...*": 67 particuliers
- Ajouter: «collabore avec l'Union européenne et les Nations Unies»: 4 particuliers
- Ajouter "*la promotion de la diversité naturelle*": CFNP
- "... milieu vital naturel.": UVG
- Conserver l'article actuel (cst.) sur le but: PCC, VSIG, ID-CH
- "*les libertés individuelles et les droits de l'homme*" serait préférable: CVP-NW
- Biffer "*l'indépendance*": ARW
- "*juste, social et pacifique...*": SKG
- Proposition rédactionnelle: FFDD
- La sécurité veut dire la sécurité intérieure et extérieure: PRD
- C'est à juste titre que la sécurité est mentionnée au début: PRD

- Mentionner que les droits de l'homme sont indivisibles et interdépendants: ATD
- Propositions de texte pour un article sur le but plus substantiel: PS, SPPE
- Compléter par le principe de la responsabilité sociale individuelle (proposition de texte): SP-BE
- Compléter par la reconnaissance de l'idée de l'unification européenne: VHV-TG (proposition de texte)
- Compléter par la coopération de la Suisse au processus d'intégration européenne (proposition de texte): EBS
- Compléter par l'engagement en faveur d'un ordre social international: FGS
- Compléter par des questions de foi relatives à la conception du monde: SPPE (proposition de texte)
- Mettre en évidence la position de la Suisse en tant que membre de la communauté mondiale (responsabilité envers le monde entier, coopération internationale): SKM
- Insérer un 2^e alinéa nouveau, contenant la reconnaissance d'une société multiculturelle (proposition de texte): SIG, BSJF
- On ne peut pas encourager la cohésion interne et la diversité culturelle: "... elle encourage la prospérité commune et veille à la cohésion interne du pays et à sa diversité culturelle; ...": CdC, VS, NE, GE (avec proposition de texte), JU, AG, ZG, ZH
- Ajouter la solidarité et la coopération internationales (proposition de texte): SBK-2
- Mentionner les libertés et les droits du peuple avant l'indépendance et la sécurité du pays: USS
- Mentionner la neutralité perpétuelle: DS
- Mentionner la diversité linguistique: GR
- Compléter par "cohésion interne" (proposition de texte): BS
- Compléter par "cohésion sociale": PC
- Proposition rédactionnelle: SFG
- "diversité culturelle" ne doit se rapporter qu'aux quatre langues et milieux culturels traditionnels: DS
- Il manque "l'ordre et la paix à l'intérieur du pays": UDF, PRD-VD, UVG, ZKFU, KUS
- Subdiviser cette disposition en plusieurs alinéas: TI
- Biffer "*international*": UDF, ZFZ, 10 particuliers
- Compléter par le principe de l'égalité des chances: CAR
- Reprendre le terme "patrie": KFU
- Biffer la dernière partie de la phrase: SD-AG, SD-SG, ZKFU, SFG

- L'engagement en faveur d'un ordre international juste doit servir de fondement à l'adhésion à des organisations internationales: FDP-ZH3
- "Suissesses et Suisses" au lieu de "peuple ": ZKFU, KUS
- Se référer à l'humanité une et indivisible; mentionner les rapports de la Suisse avec la communauté des nations: BAH
- Représente une grande amélioration par rapport au texte en vigueur: 180 particuliers
- Autres suggestions: 199 particuliers

Art. 3**Fédéralisme**Approbation expresse

- Mieux que les propositions faites jusqu'ici (projet 1977, Kölz/Müller): FEPS
- Approuvent: CVP-NW, VRI

Critiques

- Fait en partie double emploi avec l'art. 32 projet (Cst.): FR
- Cette formulation est en contradiction avec le droit constitutionnel non écrit: TI
- Contre l'invocation de la souveraineté des cantons, qui ne correspond plus à la situation actuelle: RSE

Propositions de modifications ou de compléments

- Remplacer le terme "souveraineté" par celui de "pouvoir de souveraineté " qui figure à l'art. 33 de la version CdC, éventuellement par "indépendance" (art. 33 projet (Cst.)): GR
- Introduire comme 1^{er} alinéa l'art. 1^{er} du projet Kölz/Müller: CHIGE
- Remplacer "souveraineté" par "indépendance": FDP-ZH3
- Inscrire le principe de subsidiarité en faveur des cantons: PCC, SPPE (proposition de texte)
- Mentionner les communes: ISE
- Autres suggestions: 17 particuliers

Art. 4**Principes de l'activité de l'Etat**Approbation expresse

- CVP-NW, ZFZ
- Appréciation favorable du texte constitutionnel ouvert dans le domaine du principe de la légalité: BE

Critiques

- Les liens avec l'éthique, la conscience et la foi sont aussi importants que les principes énoncés: PCC
- "L'intérêt public" inclut-il des devoirs absolus (p.ex. le respect de la personne humaine) et les droits de l'homme? FEPS
- Erreur dans la traduction italienne: TI

- Biffer: SD-SG

Propositions de modifications ou de compléments

- Le titre "Principes de l'activité de l'Etat de droit " conviendrait mieux: PRD
- Remplacer les termes «Etat» ou «de l'Etat» par "Confédération et cantons ": CdC, VS, NE, JU, AG, ZH, ZG, GE, BS
- Intervertir les 1^{er} et 2^e alinéas (proposition de texte): PDC-F
- Accroître la valeur normative des principes (proposition de texte): PS
- Inscrire explicitement le principe de subsidiarité: PDC, FFDD
- Formulation plus simple: le texte proposé conduit à la suppression de l'art. 8 du projet (Cst.): ASF
- Intégrer ici l'interdiction de l'arbitraire: ISE
- A formuler d'une manière plus substantielle: SPPE (proposition de texte), APIT (proposition de texte)
- Il manque la notion de justice en tant que principe éthique: VVR
- Ajouter la garantie des droits fondamentaux: "La législation et la jurisprudence veillent à l'application des droits fondamentaux.": VVR
- Compléter par un alinéa sur l'économicité des prestations de l'Etat (proposition de texte): IFF
- Ajouter "l'économicité ": SP-Münch
- Modification rédactionnelle: CVP-OVS
- Inscrire la primauté du droit international public: 8 particuliers
- Autres suggestions: 42 particuliers

1^{er} al.

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par «et la dignité (de la personne) humaine»: CSB, KAB
- Compléter par la primauté du droit fédéral sur le droit cantonal: SKF

2^e al.

Critiques

- Peut être supprimé: UPS

Propositions de modifications ou de compléments

- "à un intérêt public conforme à la constitution ": CSP-AG
- L'activité de l'Etat doit en outre être transparente et juste: FBR
- Compléter: un intérêt public «prépondérant»: SSIC

3^e al.

Critiques

- La bonne foi ne doit en aucun cas être élevée au niveau d'un droit constitutionnel qui entraîne des effets horizontaux: USAM

- Biffer: UPS
- L'obligation faite aux particuliers de se conformer aux règles de la bonne foi ne fait pas partie de l'activité de «l'Etat»; donc, à biffer à l'art. 4: ASF
- Superflu, contraire au système et problématique; proposition de texte: CHIGE
- Le développement de l'effet horizontal des droits fondamentaux peut être problématique: GRLC

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter éventuellement le principe de subsidiarité: VVR
- Inscrire le principe du développement durable (proposition de texte pour un nouvel al.; le 4^e al. devient le 5^e al.): PS
- Ajouter l'obligation faite à la Confédération de veiller à ce qu'il y ait égalité des chances dans la vie pour les Suissesses et les Suisses (proposition de texte pour al. nouveau): PS
- Elargir; valable dans toutes les situations, qu'il s'agisse de particuliers, d'autorités ou de tous les deux à la fois: FFAR

4^e al.

Art. 5

- Ajouter que l'activité de l'Etat doit être écologique: CFNP

Langues nationales

Approbation expresse

- VS, LR, SES, SPPE

Approuve le terme «langue nationale»: PRD

Critiques

- Revoir le lien avec l'art. 124 du projet (Cst.); tenir compte de l'art. 116 cst sur les langues: PRD

Propositions de modifications ou de compléments

- "Les langues nationales sont...": UDF
- Insérer les langues officielles de la Confédération (art. 124) dans l'art. 5: 8 particuliers
- Réunir tous les articles sur les langues (art. 5, 14, 3^e al., 73, 124) dans l'art. 5: BE, Les Verts, ISE
- Compléter par l'interdiction de la discrimination du romanche: C-LCAF
- Compléter par une disposition qui tient compte des cantons bilingues ou multilingues: CSPO
- Mentionner le dialecte alémanique: ISE
- Autres suggestions: 10 particuliers

Titre 2 Droits fondamentaux et buts sociaux

- Contre l'esprit du Titre 2 (droits fondamentaux et buts sociaux), qui va à l'encontre de l'idée d'une société fonctionnant par l'échange de prestations: PLS
- Compléter le titre: "Droits fondamentaux, buts sociaux et environnementaux"; article programmatique (principes de la prévention et de la causalité, développement durable), proposition de texte s'inspirant de l'article sur l'environnement du projet Kölz/Müller: SGF
- Compléter le titre par le terme "buts environnementaux", proposition de texte (protection de la faune, de la flore et du paysage, pérennité): SANH

Chapitre 1^{er}: Droits fondamentaux

Approbation expresse

- LU, CVP-NW, VSA, USP-1, CSPO, SBK-2, SIG, SSR, VRI, EFK, EMK, FAST, KLS
- Approuvent la codification des droits fondamentaux non écrits: ASM/VSM, SES, SGF, HAZ, CEVI

Critiques

- Les droits fondamentaux ne doivent être fixés ni dans la constitution, ni dans la loi: USAM
- La validité pour les personnes morales n'est pas réglée: FEPS
- Les libertés économiques sont formulées d'une manière absolue; les obligations sociales qui sont en corrélation avec elles devraient être fixées d'une façon précise dans le contexte immédiat: FEPS
- Structure insatisfaisante; mentionner les libertés économiques (art. 20 et 21) après les politiques (art. 23 à 28): FEPS
- En mentionnant les droits fondamentaux, mais pas les restrictions généralement reconnues, on donne une fausse image; la clause générale ne suffit pas: ASF
- L'énumération des droits fondamentaux peut entraver l'évolution du droit constitutionnel et la créativité des juges: ASF
- Approuvent le catalogue des droits fondamentaux, mais celui-ci n'est pas assez novateur: PF, SGF
- Regrette qu'aucune allusion ne soit faite à l'enfant et à ses droits: SPR

Propositions de modifications ou de compléments

- Proposition de texte pour une refonte et une nouvelle structure de l'article sur les droits fondamentaux: SPPE
- Insérer après l'art. 19 un article sur l'intégration des étrangers (proposition de texte): CFR
- Insérer un article qui renvoie à la CEDH (proposition de texte): EBS

- Compétence d'édicter des normes compensatrices, afin que les handicapés puissent bénéficier des droits fondamentaux comme les non-handicapés: SPV-2, SB-B, SBS-2, ASKIO, ASIMC, ASPEA
- Ajouter l'interdiction des lois rétroactives qui imposent de nouvelles charges aux particuliers: CVP-NW
- Etablir la portée générale des droits de l'homme: SVSS-1 (proposition de texte)
- Une subdivision plus poussée s'impose (libertés, règles de procédure, autres droits fondamentaux,: GR
- Propose une systématique différente pour le Titre 2 (Chapitre 1^{er}: droit à la vie et libertés, obligations fondamentales de l'Etat et droits politiques, droits économiques et sociaux; Chapitre 2: Principes relatifs à la procédure, Chapitre 3: Réalisation des droits fondamentaux): CHIGE
- Approuvent le catalogue des obligations: FEPS, NSH, G-Köniz
- Décrire explicitement le contenu essentiel: FEPS
- Préciser que les droits sont limités par les libertés d'autrui: FEPS
- Créer un droit fondamental en matière d'environnement: G-AG, G-SG, G-ZH
- Dans l'énumération des droits fondamentaux, il manque les droits de l'enfant à la protection, à l'entretien, à l'éducation et à la formation: CNG, DEI (proposition de texte)
- Compléter par la garantie de la liberté de procréation: SVSS-1 (proposition de texte)
- Compléter par la garantie du droit parental (conformément à l'art. 18.4 du Pacte II de l'ONU et au droit constitutionnel non écrit): FSEP, CECS, FVSO
- Ajouter un article spécial sur les enfants et les jeunes: sauvegarder les intérêts des générations futures; égalité des droits des enfants et des jeunes; pourvoir à ce que la Constitution soit compatible avec le statut des enfants et des jeunes; politique des enfants, des jeunes et de la famille; participation des enfants et des jeunes; protection de leur intégrité psychique et physique; étrangères mineures; office fédéral pour les questions des enfants, des jeunes et de la famille: PJ, KLS
- Dans le domaine des droits fondamentaux, pas d'arrêtés fédéraux urgents modifiant la constitution: FDP-ZH3
- Compléter le catalogue des droits fondamentaux par un article intitulé "Obligations envers la personnalité": répartition équitable des biens de ce monde, maintien de la paix entre les peuples, égalité des droits dans les relations avec les autres pays, proposition de texte: SANH

Art. 6

Dignité humaine

Approbation expresse

- Le respect de la dignité humaine est la règle suprême: INWO

- La dignité humaine est inviolable: SGPG
- ASAS, ZFZ

Critiques

- Biffer, trop vague: USAM, SD-SG, GRLC
- Trop vague: ISE
- Biffer "et protéger": ID-CH
- L'exposé des motifs peut être mal compris: FRIE
- Superflu car déjà englobé dans les al. 2 et 3 de l'art. 9: OVV

Propositions de modifications ou de compléments

- Il faut préciser dans l'exposé des motifs que l'Etat a le devoir de combattre et de prévenir la discrimination dans le domaine privé également: CFR
- (Remarque ne concernant que le texte allemand): SKG
- Modification rédactionnelle (propositions de texte): TI, PS, Les Verts, KAB, PDC-F, CVP-OVS, PS-F/CH, SP-F/ZH, SP-F/AG, SP-F/BE, CSB, FGS, SKF, VVR, FBR, SBK-2, DB, FAST, FSFP, AKF
- Le principe de la pérennité fait partie de la dignité humaine: G-AG, G-SG, G-ZH, FGL-BL, ABN, FFU, SANB
- Proposition de texte qui mentionne également le respect et la protection des droits de l'homme: FRIE
- Respecter et protéger non pas la dignité, mais les droits de chacun: FEPS
- Mentionner expressément le droit à une sépulture décente: FCIS
- Compléter par la liberté et l'égalité des êtres humains: SVSS-1 (proposition de texte)
- Ajouter: "Elle constitue le fondement de notre communauté confédérale et a pour but d'approfondir la cohabitation et la collaboration": VEG
- Compléter par la dignité de la nature, le respect du milieu vital et sa sauvegarde pour les générations futures: SPPE
- Reprendre l'art. 53, 2^e al., cst.: ARMA
- Inscrire la notion de développement durable: MEJ
- Autres suggestions: 32 particuliers
- Des politiques propres aux différents droits fondamentaux font largement défaut (6 ss): 1 particulier
- Ajouter les obligations des citoyens (6 ss): 15 particuliers
- Autres suggestions concernant les droits fondamentaux (6 ss): 10 particuliers
- Inscrire la liberté d'éducation comme droit fondamental (6 ss): 17 particuliers

- La Confédération suisse garantit un rapport de solidarité entre les générations (6.1): 5 particuliers
- Elle permet à la jeune génération de participer activement à l'organisation de la société, qui est en constante mutation, et met à disposition les moyens nécessaires à cet effet. (6.2): 5 particuliers

Art. 7**Principe d'égalité**Approbation expresse

- FRIE

Critiques

- Reprendre le texte de l' art. 4 cst.: SD-SG

Propositions de modifications ou de compléments

- Proposition de modification (quotas des sexes): PDC, PS, PS-F/CH (proposition de texte)
- Les personnes morales ne sont pas des êtres humains; à régler séparément: FEPS
- Nécessité de mettre les handicapés sur un pied d'égalité grâce à des mesures concrètes (proposition de texte): ASIV
- Compléter par un mandat concernant l'égalité des handicapés; proposition de texte: FSIH
- Ajouter l'obligation de promouvoir l'égalité effective des handicapés: ASAS, ASIV
- Prévoir un mandat obligeant le législateur à adopter des mesures positives destinées à promouvoir une égalité effective entre les handicapés et les autres: ASRM (proposition de texte)
- Ajouter le droit de l'enfant à ce que son père et sa mère s'occupent de lui: IGM (proposition de texte)
- Autres suggestions: 73 particuliers
- Représentation égale des deux sexes au sein des autorités fédérales: 7 particuliers
- Mentionner «l'âge, l'état physique et psychique»: 11 particuliers
- Compléter par: «et aux mêmes droits pour ce qui est de la prévoyance vieillesse de l'Etat: 7 particuliers
- L'égalité entre les hommes et les femmes viole l'enseignement du Christ: 4 particuliers

TitrePropositions de modifications et de compléments

- Seulement "égalité ": TI

1^{er} al.

Critiques

- Problématique: "Tous", au lieu de "Tous les Suisses" comme jusqu'ici: CSPO, USCI, VSZ + KGF, APIT

Propositions de modifications ou de compléments

- Le principe de l'égalité devant la loi doit s'appliquer également à la discrimination indirecte: PRD
- Mentionner explicitement les personnes morales: ASLP (proposition de texte)
- Mentionner l'égalité devant la loi des personnes morales: 5 particuliers
- "Tous les Suisses...": EDU-SH
- Protection des ressortissants suisses uniquement: 9 particuliers

2^e al.

Critiques

- Biffer: USAM, PCC, DS, 5 particuliers
- Pas assez nuancé: ID-CH
- Mise en évidence dangereuse (en raison de la perte d'importance du principe de la nationalité) des discriminations dont pourraient être victimes les Suisses de l'étranger par rapport à toutes les autres personnes domiciliées en Suisse: AO
- L'interdiction de la discrimination doit être absolue: FRIE
- Il faut relever dans le commentaire que l'emploi de la notion de „race“ peut poser des problèmes: CFR

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter l'état civil dans l'énumération: BL
- La protection des handicapés contre la discrimination doit être régie par analogie avec l'art. 4, 2^e al.,cst. (propositions de texte, inspirées de l'initiative parlementaire du CN Marc F. Suter du 3 octobre 1995): FTIA, SPV-2, UCBA, ASKIO, ASIMC, ASPEA, SB-B, SBS-2, SPMS
- Peu satisfaisant sur le plan rédactionnel (proposition de texte): PRD
- (Remarque ne concernant que le texte allemand: FGS, GL-AR, FSFP, AUF
- Ne pas utiliser le terme désuet et éculé de "race"; le remplacer par "ethnie" (proposition de texte): OSEO
- Compléter la liste des motifs de discrimination illicites par: *tendances sexuelles* (propositions de texte): PS, SP-BE, SP-F/BE, OSEO, FGS, JDS, G-AG, PS-F/CH, SP-F/ZH, SP-F/AG, USS, Les Verts, OSL, OSEEH, PWA, PINK, FBR, EKF, SKG, SGF, BODS, ASAS, HAZ, FSFP (il faut débattre sur ce sujet); *état civil* (propositions de texte): PDC-EG, PS-F/CH, SP-F/ZH, SP-F/AG, SP-BE, SP-F/BE, AUF, AKF, ASTAKA, OSEO, FGS, SKF, JDS, USS, EKF, SKG, BODS, FBR;

naissance: SVSS-1; *âge*: Les Verts, PS, CSB, OSEO, PDC-F, VVR, USS, ZFZ, AKF, ASTAKA, FBR, KAB, FSFM, SPEUX, KLS, FFAR, CEVI; *style de vie*: BS, SP-F/BE, AUF, OSEO, FGS, BODS, PS-F/CH; SP-F/ZH, SP-F/AG, *handicaps*: PS, OSEO, Les Verts, SGP, FSIH, ASAS, UCBA, SSMG, SGF, FSPA, INSIEME, ASPEA, SPMS, ASRM (proposition de texte), SGPG (proposition de texte), SMMS, FTIA; *nationalité*: OSEO; *état de santé*: TI, PS, SP-F/ZH ZFZ, FSFP, GRCL; *origine*: SGF; *profession, travail*: IGM

- Compléter par un alinéa nouveau, qui institue des mesures d'encouragement et de compensation pour les personnes handicapées; proposition de texte: FSPA, INSIEME, PI, SPMS
- Ajouter l'état de santé: 4 particuliers
- Proposition d'ordre rédactionnel: AG, SVDS, ASLP
- Mentionner le style de vie et les qualités physiques et morales au sens de l'art. 5, 1^{er} al. de la cst du ct. AR: AR, FFAR
- Ajouter l'interdiction des traitements de faveur: SGF
- Formulée ainsi, l'interdiction de la discrimination doit être comprise comme absolue: OFGM
- Insérer: « ... de sa situation sociale, de ses tendances sexuelles non plus que de... »: 384 particuliers

3^e al.

Critiques

- Biffer: PCC, UDF, G-Butt, (2^e et 3^e phrases)
- A réglementer au niveau de la loi: ISE

Propositions de modifications ou de compléments

- Propositions de texte pour la 2^e phrase: TI, PDC-F, SGCS, GVS, KGV, FSFP
- Mandat à la Confédération et aux cantons en vue de la réalisation effective de l'égalité: G-AG (proposition de texte), PS-F/CH (proposition de texte), SP-F/ZH (proposition de texte), SP-F/AG (proposition de texte), USS, AR (proposition de texte), BE, JDS (proposition de texte), SP-BE (proposition de texte), FGS (proposition de texte), FBR, CNG, PS (proposition de texte), FSFM, PDC-EG (proposition de texte), EKF (proposition de texte), GL-AR, BODS (proposition de texte), FFAR (proposition de texte), SP-F/BE (proposition de texte)
- Cet alinéa est peu satisfaisant; le compléter par le droit fondamental de la femme à l'égalité des chances en ce qui concerne la formation, la profession et la réinsertion professionnelle: EKF, BSJF
- Egalité également en ce qui concerne l'éducation ainsi que l'engagement et l'exercice d'une profession dans les secteurs public et privé: SGF

- Inscrire l'obligation de prendre des mesures d'encouragement en vue d'instaurer l'égalité des femmes dans les secteurs public et privé: SGF
- Biffer la 2^e phrase: but social: AG; pléonasme: UDF
- 2^e phrase: insérer "société ": ZFZ, AKF (proposition de texte)
- 2^e phrase: compléter par "partenariat": IGM
- Compléter la 2^e phrase par la science, l'économie et la politique: BODS
- Ajouter une répartition équitable du travail rétribué et non rétribué entre les sexes: JDS, BSJF, PS
- Reconnaissance du travail non rétribué: BODS
- 3^e phrase superflue: UDF
- Représentation équitable des femmes au sein des autorités fédérales: PS, FBR (proposition de texte), SP-BE, SP-F/AG (proposition de texte), FGS, SKF, JDS, FSFM, PDC-EG (proposition de texte), EKF (proposition de texte), SGF (proposition de texte), FSFP (proposition de texte), SP-F/BE (proposition de texte)
- Etablir explicitement l'effet horizontal de l'égalité des salaires: CSPO
- Mentionner également le domaine politique et l'obligation de la Confédération et des cantons de réaliser l'égalité politique: ADF, FFAR
- 2^e phrase: remplacer "l'égalité" par "l'égalité des chances": OFGM
- Mesures de la Confédération contre la violence envers les femmes: BODS (proposition de texte)
- "... du travail et de l'assurance sociale": SGPG
- "ménage" au lieu de "famille": AUF
- Egalité également dans le domaine politique: AUF
- Egalité en ce qui concerne l'état civil (proposition de texte): AUF

4^e al. (nouveau)

- Ajouter explicitement l'encouragement de l'égalité effective (proposition de texte): SKG
- Compléter le 4^e alinéa comme il suit: "La Confédération et les cantons réalisent l'égalité effective de l'homme et de la femme en prenant des mesures destinées à compenser le désavantage et des mesures d'encouragement.": EKF

5^e al.

- Introduire une disposition relative aux quotas (proposition de texte): SKG
- L'EKF préconise un quota féminin (proposition de texte)

Art. 8

Protection contre l'arbitraire et protection de la bonne foi

Approbation expresse

- SP-BE, FRIE

Critiques

- Va au-delà d'une simple mise à jour: ASM
- Le titre n'est pas heureux: *"Principe de la bonne foi et protection contre l'arbitraire"* serait meilleur: TI

Propositions de modifications ou de compléments

- Formuler le principe de la bonne foi de telle manière qu'il se limite clairement aux rapports des particuliers avec l'Etat: SH, USAM, GRLC
- Du point de vue de la systématique, devrait se trouver avant l'art. 23: FRIE
- Comme droit fondamental autonome, la protection contre l'arbitraire représente une extension de ce droit; ne peut être accepté que si l'on introduit la procédure d'admission: UDC
- Inscrire le droit d'exiger que l'Etat agisse sans tomber dans l'arbitraire et sans se contredire (proposition de texte): SGF
- Proposition rédactionnelle: SVDS
- Autres suggestions: 9 particuliers

Art. 9

Droit à la vie, liberté personnelle et droit à une existence conforme à la dignité humaineApprobation expresse

- FRIE, ATD

Critiques

- Article très vague: USAM, GRLC
- L'importance de la liberté personnelle justifie un article distinct: FFG
- Biffer la 2^e phrase: UVG, KUS
- Traduction malheureuse; proposition de texte: TI

Propositions de modifications ou de compléments

- Compléter le droit de disposer librement de soi-même dans le domaine de la procréation (proposition de texte): SKG
- A compléter par le droit de toute femme de mener ou non à terme une grossesse; propositions de textes: SP-BE, SP-F/BE, SP-F/ZH (proposition de texte), SP-F/AG (proposition de texte), BSJF, FGS; propositions de texte concernant l'interruption de grossesse: JDS, FBR
- "être humain" au lieu de "personne": SKF, SBK-2, PCC
- Compléter par la protection des droits des patients (proposition de texte): BS
- Examiner s'il convient d'ajouter d'autres droits sociaux (cf. art. 29 cst. ct. BE): BE
- Il est indispensable d'ajouter les droits fondamentaux sociaux; il faut inscrire le droit à des conditions d'existence décentes et à l'assistance médicale de base, le droit à un travail rémunéré, le droit au logement

ainsi que le droit à la formation; propositions de texte: EKF, SP-F/BE, SP-F/AG

- Inscrire le droit à la formation: 3 particuliers
- Compléter l'art. 9 par les droits sociaux; proposition de texte pour six alinéas nouveaux: PS-F/CH, SP-F/AG
- Compléter par le droit à l'intégrité et la protection de l'environnement: FFDD (proposition de texte)
- Subdiviser en trois articles sur le droit à la vie, le droit à la liberté personnelle et le droit à une existence conforme à la dignité humaine (minimum vital): FEPS
- Ajouter le droit de choisir son propre style de vie: ISE
- La Confédération doit pouvoir imposer aux cantons et aux communes des normes minimales pour l'assistance et régler la péréquation financière; proposition de texte: BODS
- Inscrire le droit à l'assistance; proposition de texte: BODS
- Le libre choix du moyen de transport est l'un des principes essentiels du droit suisse des transports et doit être inscrit dans la Constitution fédérale pour faire partie du droit positif: TCS
- Ajouter le droit à une mort digne et à une sépulture décente: ASLP (proposition de texte)
- Inscrire la notion de développement durable: SANB, MEJ
- Al. nouveau: protection des personnes menacées; proposition de texte: AUF
- Proposition rédactionnelle: ASTAKA
- Autres suggestions: 57 particuliers

Titre

- Supprimer "existence conforme à la dignité humaine": VSIG
- Remplacer par "droits de l'homme": ASLP

1^{er} al.

Approbation expresse

- FEPS, SBK-2

Critiques

- Contre l'interdiction explicite de la peine de mort: CP, UDF-VD, ZKFU, SFG
- La peine de mort n'est qu'"interdite" alors que la torture et les traitements cruels sont "absolument interdits": PRD-NE, FRSP

Propositions de modifications ou de compléments

- Protection de la vie dès la conception, mentionner la protection de l'embryon: OVV, AUF, 1044 particuliers
- Protection de la vie depuis la conception jusqu'à la mort naturelle: PCC, CFT
- Ajouter la protection de la vie avant la naissance (proposition de texte): UDF, CVP-Ka, SBK-2
- Début de la vie au moment de la conception; interdiction de l'euthanasie active: CVP-OVS
- Insérer le droit à une mort conforme à la dignité humaine: 23 particuliers
- Préciser dans la documentation que le droit à la vie ne se rapporte pas au fœtus et que la disposition ne concerne donc pas l'interruption de grossesse: Adl, USS, SVSS-1, FSFP, USAM
- Définir la notion de personne: SGG
- L'interdiction de la peine de mort mérite son propre alinéa: SKF
- Peine de mort dans certains cas: 35 particuliers
- L'interdiction totale de la peine de mort n'est pas conforme aux dispositions légales en vigueur (CPM); modifier la législation ou réserver une réglementation spéciale pour le cas de guerre: SGG

2^e al.

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter le droit à l'interruption de grossesse (proposition de texte): SKG
- Inscrire le droit personnel à l'interruption de grossesse (proposition de texte): PS
- Ajouter le droit fondamental de la femme d'avoir une maternité librement choisie (proposition de texte): SGF
- Les châtiments corporels et le traitement dégradant d'enfants au sein de la famille et en dehors de celle-ci sont interdits: 8815 particuliers
- Ajouter le droit de bénéficier de conditions-cadres favorables à l'épanouissement de la personnalité: KEOS
- Il faut autoriser les atteintes à la liberté personnelle pour déterminer les porteurs de maladies transmissibles ainsi que les vaccinations massives: ID-CH
- Supprimer "absolument" dans la dernière phrase: FRSP
- La liberté inaliénable de choisir le médecin et l'hôpital: 2 particuliers
- "traitements dégradants" est une contradiction en soi: PCC

3^e al.

Approbation expresse

- USS, SKF, SGG, DVS, CSIAP, SPR

Critiques

- Biffer: UDC, PSL, USCI, USAM, ASB, UCAPS, ASF, RN, SSIC, SVF, VSTF, VSIG, VSTV, VEGAT, ZSIG, VSCI, CP, FRSP, TVSS, VSGG, TVS, GASU, BHK, VZAO
- Biffer la deuxième partie de la phrase: LDP-BS, GVS, KGV
- L'aide en cas de détresse seulement en vertu du droit cantonal: PCC
- Ce droit n'existe que lorsque la détresse ne résulte pas de la faute de la personne concernée: 11 particuliers
- Biffer: Toute personne *qui est dans la détresse* a le droit *d'être aidée, soutenue et* de recevoir les moyens nécessaires à une existence conforme à la dignité humaine: 5 particuliers; biffer «qui est dans la détresse»: 16 particuliers
- Réserver ce droit aux Suissesses: 4 particuliers
- Le principe de la pérennité fait partie de la dignité humaine: G-A, G-SG, G-ZH, ABN, FFU
- Va au-delà de la mise à jour: GR (proposition de texte), FDP-Zoll
- "existence conforme à la dignité humaine" est trop vague: P, ASM/VSM

Propositions de modifications ou de compléments

- Biffer et remplacer par un art. 9a *Droit au minimum vital* (proposition de texte): SKG
- Droit de voir satisfaits les besoins de base: Les Verts (Textvorschlag), DB (proposition de texte)
- Définir concrètement le "minimum vital": ASAS (proposition de texte)
- Ajouter le droit au minimum vital comme droit social dans un chapitre (nouveau) y relatif: SP-BE, BE
- Subdiviser en deux alinéas, l'un sur le minimum vital et l'autre sur le droit à l'aide dans les cas de détresse; proposition de texte: O, FFAR
- Formulation trop prudente; renoncer à l'exigence d'une situation de détresse: CNG, idem avec propositions de texte: SBK-2, FEPS, CA
- Tout d'abord l'effort personnel: 2 particuliers
- Ajouter le droit aux soins médicaux de base: SGF, PS-F/CH, SP-F/CH
- Ajouter l'extension du système de prestations complémentaires au modèle français du "revenu minimum d'insertion": ATD
- Le 3^e al. devient le 4^e al. et dans le 4^e al., le minimum vital doit être mentionné explicitement comme droit fondamental (proposition de texte): SGPG
- En faire un art. 10 (nouveau) sur la consolidation des droits sociaux et l'extension des buts sociaux (proposition de texte): PS

- Inscrire le droit au minimum vital: JDS (proposition de texte), VVR (proposition de texte), Les Verts (proposition de texte), PDC-F (proposition de texte), SP-F/BE (proposition de texte), PF (avec proposition de texte), FBR (proposition de texte), AKF
 - La Confédération devrait avoir la compétence de fixer des taux minimums pour l'assistance: ATD
 - Ajouter le droit au logement: Les Verts
 - Il est légitime de codifier ce droit fondamental jusqu'ici non écrit, à condition toutefois qu'il n'y ait pas d'extension matérielle: PRD
 - Ce droit n'a pas sa place parmi les droits fondamentaux, mais dans la section "Logement, travail, sécurité sociale et santé": PRD
 - Contre ce droit lorsque la détresse résulte de la légèreté fautive de la personne concernée: PROLI
 - Concrétiser la notion juridique de "moyens nécessaires"; le montant est fixé par le droit cantonal; proposition de texte: PRD
 - "... les moyens financiers nécessaires...": SGF
 - Formuler les "moyens nécessaires" d'une manière plus restrictive: CSPO
 - A examiner: un alinéa supplémentaire sur la protection des enfants au sein et hors de la famille: PRD
 - Régler la protection des enfants et l'encouragement des jeunes: PS
 - Pas de compétence législative de la Confédération; laisser aux cantons le soin de mettre en œuvre ce droit fondamental; texte proposé: "Toute personne qui est dans la détresse a le droit de recevoir les moyens nécessaires à une existence conforme à la dignité humaine": AR, NW
 - Proposition de complément lorsque la détresse résulte de la propre faute de la personne concernée: UDF
 - Ajouter un al. (nouveau) sur l'obligation qu'a l'Etat d'assurer la protection contre la violence (proposition de texte): PDC-F
 - "Besoin" à la place de "détresse": FSFP
 - Tout enfant a droit aux moyens nécessaires à sa scolarité élémentaire: 10 particuliers
 - La liberté d'éducation est garantie. Elle comprend le droit pour les responsables de l'éducation de choisir librement l'établissement d'enseignement: 11 particuliers
- Art. 9b (nou.) Répartition équitable du travail rémunéré et non rémunéré**
- Proposition de texte: SKG

4° al.

5° al.

Art. 9c (nou.) Droit à la formation

- Proposition de texte: SKG

Art. 10 Respect de la vie privée et de la vie familiale

Approbation expresse

- ASAS, ISE

Critiques

- Biffer: USAM

Propositions de modifications ou de compléments

- A réunir avec l'art. 11: SKG
- Compléter le commentaire: GRLC, BL; "famille" doit être compris sens large de la CEDH: BL
- Disposition distincte sur le respect de la vie familiale: CVP-OW
- Fixer à l'art. 10 le principe de la transparence de toutes les activités étatiques de la Confédération, des cantons et des communes: ATD
- Autres suggestions: 26 particuliers

1^{er} al.

Critiques

- Doit impliquer le droit au regroupement familial pour les étrangers: SBK-2

Propositions de modifications ou de compléments

- "... de sa vie familiale ainsi que de son espace vital.": PDC, CVP-OVS, PF, AKF
- La protection doit aussi s'appliquer aux couples homosexuels et à leurs enfants: OSL, OSEEH (proposition de texte)
- Biffer le respect de la correspondance et du domicile: ZFZ
- Protection de toutes les formes de vie familiale: FSFP (proposition de texte)
- Les enfants ont droit à un développement corporel et psychique harmonieux: 8815 particuliers

3^e al.

Critiques

- L'art. 10, 3^e al., va moins loin que la législation et la jurisprudence actuelles (droit de consultation des données enregistrées): Les Verts
- Va au-delà d'une simple mise à jour; le présenter comme variante: FDP-Zoll

Propositions de modifications et de compléments

- Régler la protection des données en tant que droit fondamental distinct: SP-BE

- Ajouter le droit de consulter, de rectifier et de détruire des données: SP-BE, PS (proposition de texte), FRIE
- Fixer les conditions auxquelles le traitement de données personnelles est autorisé: SP-BE, TI
- Préfère la proposition Kölz/Müller, art. 4, al. 6 à 8: KEOS
- Pas de divulgation de données très personnelles; proposition de texte: BODS
- Définir plus précisément les droits qui découlent du principe de la protection des données: BE

Art. 11

Droit au mariageCritiques

- Biffer: USAM, JDS, PDC-F, PF, SD-SG (compris dans d'autres droits fondamentaux), FSG-2, SOLAR, SSES, AUF, ISE
- Cette disposition n'est plus adaptée à la situation actuelle; le droit au mariage est de toute façon garanti par la CEDH et le Pacte II: TI
- Le commentaire est, sur certains points, en contradiction avec le droit en vigueur (adoption) et avec le projet de loi sur la médecine humaine: BL

Propositions de modifications ou de compléments

- Le droit au mariage uniquement entre homme et femme: EDU-SH, 745 particuliers
- Ne s'applique qu'aux couples monogames et traditionnels: 42 particuliers
- Préciser la notion de famille dans le commentaire: GRLC
- Définition du mariage au sens où on l'entend aujourd'hui: CVP-OVS
- La loi doit préciser quelles sont les formes de mariage possibles: 2 particuliers
- Préciser dans le message que le terme „mariage“ est utilisé dans son sens traditionnel: OVV
- Remplacer le droit au mariage par le droit de conclure des contrats de concubinage; proposition de texte: OSEEH, IGM (de préférence, biffer)
- Non-discrimination de toutes les formes de communautés de vie conjuguées pour durer: BE (proposition de texte), AR (proposition de texte), PS (proposition de texte), SP-BE, SP-F/ZH (proposition de texte), FGS, USS (proposition de texte), FBR (proposition de texte), EKF (proposition de texte), FSFM, ASAS, SGF (proposition de texte), FRIE (proposition de texte), BODS (proposition de texte), FFAR (proposition de texte), SKF
- Mentionner le mariage homosexuel (proposition de texte): G-AG, OSL, SGF
- Reconnaissance du mariage homosexuel: 22 particuliers

- Droit au mariage et à d'autres formes de vie (proposition de texte) SP-F/BE
- Garantir le libre choix de la forme de vie: PINK, PS-F/CH, SP-F/AG
- Ajouter les droits parentaux, la protection des parents, les droits des enfants et la protection des enfants: USS (proposition de texte), SP- (proposition de texte), FBR (proposition de texte), JDS, E (proposition de texte)
- Interdire les mariages fictifs: AKGM
- Autres suggestions: 36 particuliers

Art. 11 (nou.) Protection des enfants et des éducateurs

- Proposition de texte: SKG
- Droit à la formation (11^{bis}): 10 particuliers
- Elle comprend notamment le droit des responsables de l'éducation choisir librement l'établissement d'enseignement pour les enfants (11^{bis} (nouveau)): 1849 particuliers
- Pendant la scolarité obligatoire, chaque enfant a droit aux moyens nécessaires à son instruction (11^{bis} (nouveau)): 1684 particuliers
- Libre choix de l'école et de la formation (11^{bis}): 50 particuliers
- La liberté d'éducation est garantie (11^{bis}): 15 particuliers

Art. 12 Liberté de conscience et de croyance

Approbation expresse

- Ne pas en affaiblir la portée: ASAS
- Approuve la réunion des dispositions sur la liberté de conscience et la liberté de croyance: SBG

Critiques

- Biffer: USAM
- L'art. 12 représente une réforme: AG
- En accordant à l'Eglise catholique-romaine des droits particuliers (nonciature, représentation diplomatique auprès du Saint-Siège), viole la neutralité confessionnelle: SPV-3, ARMA, AKG

Propositions de modifications ou de compléments

- Mentionner la liberté des cultes: SKF, RKZ (proposition de texte)
- Consacrer la primauté des devoirs civiques et mentionner des dispositions relatives aux impôts ecclésiastiques ainsi que la majorité spéciale en matière de droits fondamentaux (16 ans, art. 49, 3^e al., cst.): G PCC
- Maintenir les art. 49, 5^e al., et 50, 2^e al., sur la paix confessionnelle: 579 particuliers
- Reprendre l'art. 49, 4^e al., cst.: ARMA

- Reprendre l'art.49, 5^e al: CSP-AG, UDC, GRIC, FRSP, ARMA, 309 particuliers
- Ajouter explicitement l'art. 49, 6^e al., cst.: AdI, ASLP (proposition de texte), ARMA
- Reprendre l'art. 50, 2^e al., cst.: CSP-AG, ARMA
- Reprendre l'art. 50, 3^e al.: EFK, EMK
- Pour une réglementation expresse de l'imposition ecclésiastique: JU
- Préciser (dans un al. nouveau) que cette liberté est limitée par la dignité humaine: G-AG (proposition de texte)
- Proposition rédactionnelle: SVDS
- Parler de liberté "religieuse" plutôt que de liberté "de croyance" et remplacer "garantie" par "inviolable": CEC-JU
- S'oppose aux privilèges des Eglises nationales: ARMA
- Appliquer systématiquement la neutralité confessionnelle de l'Etat: AKG
- Ajouter un alinéa selon lequel les associations religieuses n'ont pas le droit de troubler l'ordre public: C-LCAF
- Oui à la liberté de croyance, mais pas de liberté religieuse publique. Toutes les religions non-chrétiennes doivent être interdites: 4 particuliers
- Autres suggestions: 368 particuliers

1^{er} al.Critiques

- Réserver la culture suisse: APIT (proposition de texte)

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter la liberté des cultes; tenir compte non seulement de l'individu, mais aussi des communautés religieuses; proposition de texte: SBK-2
- Terminologie plus adéquate: "Liberté de conscience et liberté des cultes"; garantie de l'inviolabilité au lieu de simple garantie; proposition de texte: RKZ
- Approuve la formulation ouverte de la liberté des cultes: CFR
- Ne doit pas comprendre les éléments constitutifs d'une infraction: CVP-Sprei
- Ajouter: "dans le cadre de l'ordre public": CVP-OVS

2^e al.Critiques

- Biffer (2^e et 3^e phrases): RKZ, SES
- Il est douteux que cette disposition suffise pour interdire les communautés quasi-religieuses qui violent le droit à la vie: SGG

Propositions de modifications ou de compléments

- Dans le commentaire, le catalogue des actes du culte doit être rédigé d'une manière plus neutre: CFR
- Ajouter une remarque sur la majorité religieuse; proposition de texte: UDF
- Ajouter une réserve concernant les sectes: CSPO
- Ajouter le droit de sortir d'une communauté religieuse et de ne pas suivre les cours d'instruction religieuse (proposition de texte): SGF
- Consacrer expressément le droit des communautés religieuses de s'organiser librement (proposition de texte): CEC-JU
- Pas d'assujettissement à l'impôt pour une communauté à laquelle on n'appartient pas: 5 particuliers
- Compléter conformément à la Déclaration générale des droits de l'homme et ajouter le droit d'observer des jours de repos (proposition de texte): STA

3^e al.

Critiques

- Biffer: SBK-2, RKZ, AK-SZ, FEPS (régler les droits et obligations aux art. 69 ss), CEC-JU (traité à l'art. 69 projet Cst.)
- Biffer parce que cela va de soi: CSPO
- Va trop loin: PSL, UDF-VD
- Biffer la 2^e partie de la phrase : ID-CH

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter que la diffusion des idées chrétiennes est autorisée (proposition de texte): UDF
- Examiner s'il convient d'introduire une réserve concernant l'enseignement fondé sur les principes du christianisme: UDC, PCC
- Veiller à ce que la culture du peuple suisse ne soit pas mise en péril: UPS
- Préciser: GRCL
- Supprimer d'"aucune façon": PCS-JU, FRSP
- A intégrer dans l'art. 69: SGCS
- L'enseignement ne doit pas pour autant être remis en question: C-LCAF

4^e al.

Approbation expresse

- Conserver cette disposition: GE, BS, CSB, FEPS, KAB, APMPC, EFK, EMK, ARMA, AKG, STA, UPL-GE, ENPG, 2 particuliers
- SGG

Critiques

- Biffer: VS, TI, UDC, PDC, PSL, PS, PCC, PDC-EG, CVP-Sprei, CVP-OW, CVP-Heri, CVP-Ka, SP-Münch, CVP-OVS, G-Kling, G-Butt, CSPO, ISM, VVR, SKF, OSEEH, Les Verts, GRLC, VSIG, PC, FRIE, AK-SZ, SES, DAC, CLAFG, CAR, ASTAKA, ISE, SBK-2, 130 particuliers
- Disposition générale sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat, sur le droit des organisations religieuses de régler leurs affaires internes de façon autonome ainsi que sur l'obligation de respecter les conditions-cadres de l'Etat de droit: FEPS
- Affaire politico-confessionnelle, qui touche à un haut degré l'autonomie des Eglises suisses: SPV-3

Propositions de modifications ou de compléments

- En cas de suppression de cet alinéa, le remplacer ou, dans le cas contraire, le compléter par une disposition qui confirme la compétence des cantons de régler les rapports entre l'Etat et les communautés religieuses; proposition de texte: RKZ
- Ne pas se préoccuper uniquement de l'Eglise catholique-romaine: SGG
- Mentionner la compétence cantonale de régler les relations Eglise-Etat (proposition de texte): CEC-JU

Art. 13

Liberté d'opinion et d'information et liberté des médiasApprobation expresse

- SO, BL, SSR, UDF-VD, FRIE, ISE
- Ne pas en affaiblir la portée: ASAS

Critiques

- Mentionner les limites: BL, PCC, FGS (proposition de texte), VSZ+KGF, EKF (proposition de texte), FSFM, ID-CH, APIT (proposition de texte), FSFP (proposition de texte)
- Ne doit pas déboucher sur une aide de l'Etat à la presse: GR
- Sur le fond, cet article doit être conçu d'une manière plus extensive et plus claire: USS

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter l'obligation de l'Etat de favoriser la diversité des médias: USS; protection de la diversité des opinions (proposition de texte): SBK-2
- Ajouter la protection de la liberté interne des médias; protection des médias contre l'influence exercée par le pouvoir économique: USS
- La censure préalable n'est autorisée que si, sans cela, les bonnes mœurs, la sécurité intérieure, la morale et la neutralité étaient violées: 10 particuliers
- Autres suggestions: 52 particuliers

1er al.

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter la protection de la diversité des opinions; proposition de texte: SBK-2
- Consacrer l'interdiction de la censure: SP-Dietl

2° al.

Propositions de modifications ou de compléments

- "Toute personne" doit aussi comprendre une maison d'édition ou une équipe de producteurs, etc.: SSR
- Les sentiments religieux et éthiques comme limite (proposition de complément): UDF, 5 particuliers
- Protection des enfants et des jeunes comme limite: CVP-Ka
- "L'honneur " comme limite: PROLI

3° al.

Approbation expresse

- SPR

Critiques

- Biffer: VVR
- Trop large: CP

Propositions de modifications ou de compléments

- Biffer "aux sources ... accessibles": PS, ID-CH
- Ajouter le droit de consulter les dossiers/publicité de l'administration; Les Verts, proposition de texte: SSR, USS, PS (texte proposé dans un al. nouveau)
- Droit de consulter les dossiers de l'administration, dans la mesure où il n'y a pas un intérêt public ou privé prépondérant: 1 particulier
- Inscrire le droit de consulter les dossiers de l'administration, proposition de texte; en cas de rejet de cette suggestion, il est proposé de renoncer à l'art. 13, 3° et 4° al.: USJ, SSM
- Non pas "aux sources généralement accessibles", mais "aux sources légalement accessibles": USS, USJ, SSM
- Pour le droit à la recherche et à la diffusion d'informations, se baser sur le contenu et non pas sur la source, proposition de texte: "... (informations) dont la connaissance répond à un intérêt public": TI

4° al.

Approbation expresse

- SSR

Critiques

- L'énumération est trop restrictive (nouveaux médias): USS

- Doit être interdite toute censure, et non pas seulement la censure préalable: SP-BE, USS
- Biffer la 2^e phrase; idée déjà comprise dans la liberté d'opinion et d'information: PS, ASM/VSM
- Biffer la 2^e phrase: ZFZ
- Contre le droit d'exploiter des émetteurs de télévision privés: KEOS

Propositions de modifications ou de compléments

- Inclure les nouveaux médias électroniques: Les Verts (proposition de texte), PEV, USJ, SSM (proposition de texte)
- Consacrer év. le droit de réponse : ID-CH
- "La liberté des médias est garantie": GVS, KGV

5^e al. (nou.)

- Ajouter comme limite l'interdiction de la discrimination: SKG
- Compléter par un alinéa nouveau, afin de prévenir toute représentation sexiste dans les médias: EKF (proposition de texte)

Art. 14

Liberté de la langue

Approbation expresse

- GR, SBK-2, LR, SVDS

Critiques

- Biffer, parce que comprise dans d'autres droits fondamentaux: SD-SG

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter le principe de la territorialité: UPS, ASF, NSH, UDF-VD, Adl, CP, PCS-JU, FRSP, SVDS (proposition d'examen)
- Réunir tous les articles sur les langues (art. 5, 14.3, 73 et 124) dans l'art. 5: Les Verts
- D'accord, à condition qu'il s'agisse d'un droit individuel, qui n'implique aucun autre droit en dehors du domaine privé: PRD
- Limiter aux langues nationales: PROLI
- N'accorder le droit à l'enseignement et à l'information que dans l'une des quatre langues nationales: SGG
- Définir le contenu: ISE
- Autres suggestions: 22 particuliers

Libertés de l'art et de la science

Approbation expresse

- PRD, FDP-BS, CEPF

Critiques

- L'art et la science doivent être régis par deux articles: FEPS, FFG, SBK-2 (Liberté de l'art: art. 13)

Art. 15

- Fixer des limites (moralité, bienséance, liberté de conscience et de croyance): PCC, SP-F/ZH (éthique) PDC-F (éthique: proposition de texte), AKF (éthique: proposition de texte), SBK-2 (proposition de texte), EDU-SH (sentiments moral et religieux), EFK, EMK, COTE (proposition de texte)
- Biffer, parce que compris dans d'autres droits fondamentaux: SD-SG
- Définir le contenu: ISE
- Pas d'accord avec les conclusions de l'exposé des motifs: NSH
- Contre cette disposition: FRSP

Propositions de modifications ou de compléments

- Compléter par la liberté d'enseignement telle qu'elle est garantie dans 21 constitutions cantonales (propositions de texte): PS, CECS, EFFE, ASEN, UOE, FSEP, UNES, FSEA, FVSO, IPGK, CHIGE, 79 particuliers
- Il faut préciser la notion de „science“; examiner s'il convient d'ajouter „l'enseignement“: UDC
- Inclure la responsabilité éthique de la science et de la recherche: CFNP
- Fixer dans la loi les limites de la recherche: SKF
- Droit à la formation (proposition de texte): PS, liberté de formation et choix de l'établissement d'enseignement (proposition de texte): UOE, UNES, IPGK
- Compléter par le droit de créer des institutions de formation: 110 particuliers
- Le terme "liberté de formation" fait défaut: VVR
- Ajouter la responsabilité de la science: Les Verts (comme cst. ct. BE), SP-Dietl (proposition de texte), FSFP (comme projet Kölz/Müller, 95)
- Garantir le respect par la recherche génétique de toutes les créatures: CVP-Ka
- Pas d'expérimentations sur les hommes, les animaux et les embryons: 4 particuliers
- Ajouter la responsabilité envers la société: FRIE
- Ajouter la reconnaissance de la liberté d'éducation (libre choix de l'école au sens de l'art. 13.3 du pacte I de l'ONU; proposition de texte): EFFE, ASEN, FVSO, IPGK, CHIGE
- Reconnaissance du droit de tout enfant aux moyens nécessaires à la scolarité de base, qui doivent être attribués à l'école choisie: EFFE, ASEN, IPGK, CHIGE
- Promouvoir l'enseignement privé au moyen de fonds publics (proposition de texte): FSEP, CECS
- Compléter: « ... sont garanties, dans la mesure où elles ne risquent pas de troubler la coexistence pacifique et ne compromettent pas la sécurité. »: 24 particuliers
- Autres propositions: 35 particuliers

2^e al.

- Libertés de l'art, de la science et de l'enseignement. Elles comprennent le droit de créer des institutions de formation, de les diriger d'une façon autonome et de collaborer avec d'autres responsables de la formation: 13 particuliers

Art. 16

Liberté de réunionPropositions de modifications ou de compléments

- Consacrer expressément la liberté de manifester: PCS-JU, FSFP
- Autres suggestions: 36 particuliers

2^e al.Critiques

- Biffer: PRD

3^e al.Critiques

- Biffer: PS

Propositions de modifications ou de compléments

- En ce qui concerne l'obligation de demander une autorisation, il faut préciser qu'elle n'a pas besoin d'une base légale: GR
- Consacrer l'obligation de demander une autorisation: SFG
- Obligation de demander une autorisation uniquement pour les réunions publiques: ID-CH
- "... sont soumises à autorisation": UVG, ZKFU, KUS

Art. 17

Liberté d'associationCritiques

- Ajouter les restrictions spéciales en vigueur: GR

Propositions de modifications ou de compléments

- Pas de protection de ce droit fondamental pour les associations qui poursuivent des buts délictueux; inscrire une restriction en ce sens de la liberté d'association: SKF, ASF (proposition de texte)
- Autres suggestions: 32 particuliers

- Mentionner la liberté d'association négative: 8 particuliers

2^e al.Critiques

- Biffer: PRD

- Mentionner la liberté d'association négative: PEV, SEA, ISE

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter: "...dans la mesure où la loi les autorise.": ASF
- Inscrire des restrictions (vandalisme, etc.): CVP- Sprei

- Ne doivent pas représenter un danger pour l'Etat: CVP-Ka
- "*constituer* des associations...": TI

Art. 18

Liberté d'établissement

Approbation expresse

- ASAS, ISE

Critiques

- Formulation non sexiste du texte français également: PDC-EG
- La liberté d'établissement doit être pleinement garantie pour les gens de la route également; renvoyer à la Résolution 249 du Conseil de l'Europe: SBK-2

Propositions de modifications ou de compléments

- Insérer ici l'art. 19, 1^{er} al., projet (Cst.), comme alinéa nouveau: PS
- Ajouter la liberté d'établissement pour les étrangers établis en Suisse: Les Verts, PS-F/CH, SP-F/BE, SP-F/AG
- Liberté d'établissement pour les étrangers vivant en Suisse depuis une année: FRIE
- Autres suggestions: 13 particuliers

Art. 19

Protection contre l'expulsion, l'extradition et le refoulement

Approbation expresse

- GE, ATD, ZFZ

Critiques

- Formulation non sexiste du texte français également: PDC-EG
- Biffer: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Ajouter une déclaration d'intention sur l'octroi de l'asile (proposition de texte): CFR
- Faire du 2^e alinéa une disposition sur l'intégration des étrangers (proposition de texte, le 1^{er} al. devient l'art.18, 3^e al.): PS
- Intégration partielle des compétences selon l'art. 100, projet (Cst.), à l'exclusion du droit d'expulsion; proposition de texte: USS
- Ajouter l'obligation pour la Confédération de favoriser l'intégration, proposition de texte: USS
- Nouvelle compétence de la Confédération pour réglementer la participation politique des étrangers: USS
- Faire figurer le droit des étrangers et le droit d'asile dans deux articles distincts: UDC (proposition de texte)
- Mentionner explicitement le droit d'asile: FRIE, ARW, CDT (proposition de texte)
- Egalité de traitement pour les immigrantes et protection par le biais de l'interdiction de discrimination: ARW

- Consacrer le concours des oeuvres d'entraide dans l'appréciation de la situation: ASAS (proposition de texte)
- Autres suggestions: 53 particuliers

1^{er} al.

Propositions de modifications ou de compléments

- Au 1^{er} al., précision au sens de la cst. en vigueur: "Aucun ressortissant suisse ne peut être expulsé du pays ": CdC, VS, NE, JU, AG, ZH, ZG, FR
- "Aucun ressortissant suisse ne peut être expulsé du pays ni remis, contre sa volonté, à une autorité étrangère.": BS

2^e al.

Approbation expresse

- Approuve expressément le principe de "non-refoulement": UDC
- L'accent est mis sur des points nouveaux: VRI

Critiques

- Inutile dans la mesure où le droit international public est applicable: BHK
- La restriction à l'expulsion de réfugiés n'est pas justifiée; en outre, le terme "traitements inhumains " est ambigu: PCC
- Formuler la 2^e phrase d'une manière plus restrictive: GVS, KGV
- Contre l'introduction formelle du principe de "non-refoulement": PSF
- Pas d'interdiction de refoulement, si le réfugié risque une condamnation pénale en raison d'un acte criminel: ID-CH
- Reprendre l'art. 70 cst.: GVS, KGV

Propositions de modifications ou de compléments

- Examiner l'extension de la portée de l'interdiction du refoulement: BS
- Ajouter un 3^e al. (nouveau) concernant le droit d'asile pour les personnes qui sont persécutées en raison de leur sexe: FGS, SP-BE (proposition de texte), SP-F/ZH (proposition de texte), FBR, (proposition de texte) EKF, SKG (proposition de texte), FSFM, SGF (proposition de texte)
- Ajouter: "Les réfugiés ne peuvent, en vertu des règles de la politique humanitaire à l'égard des réfugiés...": SIG, BSJF
- Compléter les motifs de non-refoulement; la peine de mort et la violation systématique des droits de l'homme en font partie: SBK-2
- Mentionner expressément la peine de mort: FEPS
- "l'Etat dans lequel ils sont persécutés " est trop restrictif; remplacer par "pays d'origine" ou "région présentant un danger": FEPS
- Etendre aux menaces ne provenant pas de l'Etat: ASAS (proposition de texte), ATD

- "Toute personne persécutée" au lieu de "réfugiés"; protection également lorsque la menace provient d'organes opposés à l'Etat ou de particuliers, proposition de texte: BODS
- Ajouter un droit individuel à l'asile (dans certains cas, avec un complément apporté au titre de l'article); propositions de texte: SBK-2, CAR, FAST
- Etendre: même une menace provenant d'organisations privées est un motif de non-refoulement: FFAR
- Introduire le risque d'une atteinte à l'intégrité sexuelle au nombre des motifs interdisant le renvoi d'une personne: FSFP
- Pas de protection en cas d'actes criminels commis dans le pays d'origine: SFG
- Pas de protection pour les réfugiés qui violent les lois suisses: SD-AG
- Ne s'applique pas aux délinquants condamnés régulièrement, mais qui se sont enfuis: PROLI, UVG, ZKFU, KUS
- Ne doit pas s'appliquer aux délinquants étrangers: G-Buck
- Ajouter l'obligation pour la Suisse d'accorder sa protection dans la mesure de ses moyens: FEPS
- Biffer "En aucun cas", qui est trop absolu: UDF
- Dans le commentaire, opérer une distinction nette avec l'art. 100, projet (Cst.): ASAS
- Biffer "ou des peines": PDC-F, ID-CH
- «cruels ou inhumains...»: 4 particuliers
- Remplacer "réfugiés" par "demandeurs d'asile ou persécutés politiques": CVP-Sprei
- Restriction du non-refoulement: 16 particuliers

Art. 20

Garantie de la propriété

Approbation expresse

- SHEV, GRLC, SKI

Critiques

- Pourquoi pas *liberté ou droit de propriété*? : FEPS
- Le 1^{er} al. est immédiatement relativisé, sans indication précise des motifs, par le 2^e al.: SGG
- Le contenu essentiel est formulé d'une manière trop absolue; la portée des restrictions des droits fondamentaux à l'art. 30 du projet (Cst.) est moindre que celle de l'art. 22^{ter} cst.: JDS, IGB
- Préfère les propositions des projets 1977 et Kölz/Müller, art. 17 et 50: KEOS

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter les engagements sociaux et la responsabilité envers l'environnement: CFNP

- Ajouter les devoirs sociaux du propriétaire: JU, PS (proposition de texte), SP-BE (proposition de texte), SP-F/ZH (proposition de texte), SP-F/AG, SP-Dietl (proposition de texte), CSB, SBK-2, KAB, MV, FEPS, SGF (proposition de texte), FFDD, IGB (proposition de texte), CHIGE (proposition de texte)
- Ajouter les devoirs sociaux des propriétaires fonciers: FUS
- Droit à du terrain pour tous: INWO
- Inscrire le droit à la possession: MV
- "La propriété implique des obligations envers les hommes, la société et le milieu vital naturel.": VVR
- La propriété ne peut porter que sur ce que l'homme a acquis par son travail: INWO
- Ajouter la licéité de la restriction volontaire des droits de propriété: CHIGE
- Mise en commun des terres comme Variante I: ISE (proposition de texte)
- Autres suggestions: 34 particuliers

1^{er} al.Approbation expresse

- ATD

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter "dans les limites de la législation ": PS, FBS

2^e al.Critiques

- A régler au niveau de la loi: ISE

Propositions de modifications ou de compléments

- Moduler l'indemnisation (pleine indemnité en cas d'expropriation formelle ou matérielle, indemnité appropriée dans tous les autres cas de restriction de la propriété; proposition de texte): SHEV, HEV (proposition de texte), GVS (proposition de texte), KGV (proposition de texte)
- Pour une formulation plus stricte de l'expropriation matérielle: SNV
- "appropriée" au lieu de "pleine": UDF, FBS
- Remplacer par la version Kölz/Müller, art. 17: SP-F/ZH
- Biffer "pleine": SSGA
- L'obligation d'accorder une pleine indemnité va parfois trop loin: ATD
- Indemnité non seulement pour les propriétaires, mais aussi pour les autres personnes qui sont touchées par des restrictions de propriété: ATD

- Moduler les indemnités dues (pleine dans le cas d'espèce; en cas de modification générale de la loi, seules sont prises en compte les charges patrimoniales effectives): CHIGE

Art. 21

Liberté économique

Approbation expresse

- SAP, ASA-1, TVSS
- Très souhaitable, notamment le 3^e al.: ASM/VSM

Critiques

- La juxtaposition des termes "liberté économique" et "principe de la libre concurrence" est discutable: USAM, VSZ + KGF (préférable: "liberté du commerce et de l'industrie"), GRCL
- "Economie de marché sociale et écologique" serait mieux: COTE
- Les termes choisis conduisent à un transfert des droits et obligations du producteur au consommateur: VSZ + KGF
- Disposition discutable: la liberté économique devrait être conçue comme un droit individuel, proposition de texte: ASB
- Ne fixer que le droit fondamental et non une notion-clé pour un système économique déterminé (proposition de texte): FEPS
- Pourrait être problématique si l'évolution des droits fondamentaux allait dans le sens de l'effet horizontal: GRCL
- Seulement pour les Suisses: SD-SG
- Au niveau des droits fondamentaux, cet article opte pour le système de l'économie de marché pure (modèle économique de l'ordre libéral)); ce choix délibéré de la libre concurrence va donc bien au-delà de la mise à jour et doit être abandonné: CHIGE

Propositions de modifications ou de compléments

- Dans la mesure où l'art. 21 cst. est important pour la conception de l'ordre économique, la réglementation y relative doit figurer là où il en est question - art. 75 projet (Cst.) -; idem pour la licéité des mesures cantonales: AG
- Ajouter le lien social et la responsabilité envers l'environnement: CFNP
- Ajouter la compatibilité avec les exigences sociales comme limite à la liberté économique: CSB, KAB
- La liberté économique doit être garantie à tous les niveaux de la société: ATD
- Ajouter la responsabilité envers la société: FRIE
- Ajouter un quatrième alinéa réservant les régaies et les monopoles cantonaux (cf. p. ex. les établissements cantonaux d'assurance): FR
- La réserve du référendum pour les atteintes à la liberté du commerce et de l'industrie et à la libre concurrence (art. 32 cst.) doit figurer dans un nouvel article: AdI

1^{er} al.

- Montrer l'interaction avec l'art. 76, 2^e al., projet (Cst.): SNV
- Les activités économiques de la Confédération doivent avoir une base constitutionnelle (proposition de texte): CHIGE
- Remplacer "liberté économique" par "autonomie de l'économie" (proposition de texte pour les 1^{er} et 2^e al.); le travail ne doit pas être axé uniquement sur le gain: CHIGE
- 4^e al. (nouveau): détermination des limitations à la liberté économique par la Confédération et les cantons (pour des raisons de protection de la santé, de l'environnement, ...) (proposition de texte): SGPG
- Autres suggestions: 33 particuliers

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter "dans un esprit de responsabilité sociale et de développement durable": PS
- "dans le cadre d'un développement durable et compatible avec les exigences de la protection de l'environnement ...": FSG-2, SOLAR, SSES
- Ajouter le principe du développement durable: Les Verts, PDC-F, G-AG, G-SG, G-ZH, AKF (proposition de texte)
- Mentionner expressément dans le message que le terme "liberté économique" comprend également la "liberté de consommation": FPC
- Ajouter: *garantie dans le cadre de ce qui est tolérable du point de vue social et écologique*: PJ, ASAS
- Ajouter le développement durable et la compatibilité avec les exigences de la protection de l'environnement: SANH

2^e al.

Critiques

- On ne sait pas qui décide que telle profession est une "fonction publique": SNV
- Biffer: ZFZ

Propositions de modifications ou de compléments

- La formulation est axée trop unilatéralement sur les personnes physiques et leur liberté de choisir une profession; la liberté de l'entrepreneur n'y trouve pas son compte, proposition de texte: ASB
- Ce droit fondamental doit également appartenir aux personnes morales et aux sociétés de personnes dépourvues de personnalité juridique: USCI
- Formulé d'une manière trop large; extension des droits fondamentaux à tout le monde (avec des exceptions) (proposition de texte): FDP-ZH
- Ajouter: "dans le cadre de la libre concurrence"; ajouter en outre la liberté contractuelle (proposition de texte): FRSP
- Mentionner la liberté de consommation: CHIGE

3^e al.

- Faire év. de "la liberté contractuelle" un droit fondamental autonome: SNV
- Le libre choix de la profession également à l'égard de l'Etat: VAST

Approbation expresse

- Pour le maintien: TI

Critiques

- Ne touche pas à un droit fondamental de l'individu, mais constitue une garantie institutionnelle; a sa place dans l'art. 75: SH
- Biffer: KEOS, FFDD, ISE
- Est-il possible d'y renoncer?: AG
- Protection totalement inappropriée du principe de la libre concurrence, qui est un simple instrument: FEPS

Propositions de modifications et de compléments

- Remplacer "libre concurrence" par le terme plus large de "*liberté économique*": PRD, UDC, ASG-1, SSIC, FRSP
- Là aussi, parler de "liberté économique", et non de "libre concurrence"; pour les dérogations, il faut, outre la base constitutionnelle, exiger une réglementation légale: USCI
- "libre concurrence" est trop restrictif: «liberté du commerce et de l'industrie» exprime mieux le devoir de non-ingérence imposé à l'Etat: VSZ + KGF
- Remplacer l'expression "principe de la libre concurrence" par "principe de l'économie de marché sociale" ou simplement par "économie de marché sociale": SBK-2
- La base légale suffit: PS, PCC, Les Verts, MV
- Les restrictions à la liberté économique doivent avoir une base constitutionnelle, proposition de texte: ASB
- Proposition de texte, qui exclut clairement l'extension du 3^e al. aux ententes entre particuliers qui restreignent la concurrence: USAM, ASG-1
- Indiquer ici déjà certaines exceptions générales: SNV
- Restriction en cas de mise en danger de l'équilibre social et écologique: PJ, ASAS (avec propositions de texte);
- Insérer l'art. 32, 1^{er} al., cst.: SSIC

Art. 22

Liberté syndicale

Approbation expresse

- SPR, ATD

Critiques

- Contre cette disposition: CP, FRSP, VZAO

- Peut être supprimé: ISE

Propositions de modifications ou de compléments

- La symétrie de traitement entre employeurs et travailleurs, de même que les restrictions légales envisagées pour les grèves uniquement (et non pour le lock-out) ne se justifient pas, car les rapports de forces sont de par leur structure inégaux: FEPS
- La liberté syndicale et le droit de grève doivent absolument être étendus aux fonctionnaires: JDS
- Autres suggestions: 33 particuliers

1^{er} al.

Approbation expresse

- CNG, UCAPS, ASM/VSM

Critiques

- Inutile, ce droit étant déjà garanti par la liberté de réunion: TI
- Inutile, ce droit étant déjà garanti par la liberté d'association: VSTF, VSTV, VEGAT, VSCI, ZSIG, GASU, SES, TVSS, VSGGE, TVS, VZAO
- Demande d'ériger au rang de droit fondamental, au même titre que la liberté syndicale, la protection du consommateur (proposition de texte): FRC

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter: personne ne peut être empêché d'adhérer à une organisation: CSB
- La liberté syndicale doit être réglée comme à l'art. 56 cst.: VSZ + KGF
- "...constituer des associations...": TI

2^e al.

Approbation expresse

- BS, SP-BE (sur le droit de grève), FDP-BS VSA
- Approbation expresse; on concrétise ainsi deux traités de droit international public (Pacte I de l'ONU; Convention de l'OIT de 1987): CNG
- Met des accents nouveaux: VRI
- Approuve l'inscription du droit de grève: PS, BODS
- Disposition louable; la limitation légale du droit de grève doit être appliquée d'une manière très restrictive: FVÖV

Critiques

- Biffer: PDC, UDC, PRD, SVFB, PLS, LDP-BS, UCAPS, USCI, SSIC, FRI, ASG-1, VSIG, VSTV, VEGAT, ZSIG, BHK, GASU, VSCI, ASM/VSM, VSTF, TVSS, VSGGE, TVS, VZAO
- L'interdiction du recours à la grève pour certaines catégories de personnes est difficilement compréhensible: SGG

- La reconnaissance du droit de grève comme droit fondamental est controversée: ASF
- Il faut s'opposer à cette innovation dans la cst.; à régler au niveau de la loi: VSZ + KGF, VSIG
- Biffer le droit de lock-out: PS

Propositions de modifications ou de compléments

- Garantir le droit de grève sans restriction aucune pour les fonctionnaires également, sauf dans les secteurs très sensibles: USS
- La restriction apportée au droit de grève des fonctionnaires viole le droit international. Ne maintenir que les services nécessaires et le service minimum négocié; compenser les restrictions par certaines garanties: CNG
- Le "service public" n'est pas un critère valable. Les interdictions de grève ne doivent être admises que là où les prestations fournies sont indispensables à la survie de la société: AdI
- La marge de manoeuvre laissée au législateur pour limiter le droit de grève doit être précisée: USS
- Opposés au droit de grève des fonctionnaires; pas de disposition potestative: PSL, PCC, SVFB, USAM, GRLC
- Interdire le recours à la grève pour toutes les personnes qui travaillent dans le service public: ID-CH, GVS (proposition de texte), KGV (proposition de texte)
- Avec le 2^e al., la grève et le lock-out deviennent de la compétence exclusive de la Confédération, même pour le personnel du service public; mais pour le service public des cantons et des communes, ce sont les cantons qui doivent conserver cette compétence (art. 56 cst. "lois cantonales"): SO, PRD-VD
- Ajouter: Il ne doit pas en résulter un préjudice: CSB
- Propose une formule édulcorée: NSH
- La 2^e phrase doit se trouver dans le droit public du travail; art. 90 projet (Cst.): AG
- Préciser que les services publics dont les prestations sont d'importance vitale doivent continuer à fonctionner même en période de grève: ATD

Art. 23

Garanties générales de procédure

Approbation expresse

- UDC, SKF

Critiques

- Les garanties de procédure prévues dans le projet (Cst.) ne vont pas assez loin; toute personne doit avoir droit à l'assistance judiciaire lorsqu'elle est entendue par le juge ou qu'elle comparaît devant celui-ci, ce qui nécessite un code de procédure pénale unique édicté par la Confédération: JDS

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter dans un al. 2^{bis} (nouveau): "Elles peuvent prétendre à une décision dans un délai raisonnable.": AG, TFA
- Autres suggestions: 15 particuliers

1^{er} al.Critiques

- Le traitement équitable suffit: PCC
- Déjà garanti par l'art. 4: ASF

Propositions de modifications ou de compléments

- Parler de "partie" et non de "personne": PRD
- Inscrire le droit à la protection juridique (proposition de texte): SGF
- Compléter par l'interdiction du déni de justice et du retard injustifié: IGM (proposition de texte)

2^e al.Approbation expresse

- ASF

Propositions de modifications ou de compléments

- Droit à une décision motivée d'une autorité impartiale dans un délai raisonnable dans toutes les procédures (proposition de texte): SGF

3^e al.Critiques

- Biffer la 2^e phrase: JDS
- A régler au niveau de la loi: ISE

Propositions de modifications ou de compléments

- Formulation plutôt trop ouverte; terminologie pas encore satisfaisante par comparaison avec l'art. 167 du projet de réforme de la justice: FSA
- (Remarque ne concernant que le texte allemand): ASF
- (Remarque ne concernant que le texte allemand): ASF

Garanties de procédure judiciaireApprobation expresse

- FSA

Critiques

- Pour une formulation non sexiste: BS, PDC-EG (également dans le texte français)
- Le contenu des 2^e et 3^e al. doit figurer dans la loi: ISE

Propositions de modifications ou de compléments

- Faire concorder la terminologie avec l'art. 167 du projet de réforme de la justice: FSA

Art. 24

- En raison des critères d'indépendance et d'impartialité, cet article implique la suppression de la justice militaire: USS
- Autres suggestions: 13 particuliers

1^{er} al.

Propositions de modifications ou de compléments

- Compléter par: "...ainsi qu'à une instance de recours ad hoc indépendante.": PS
- Inscrire le principe de l'accélération de la procédure: FDP-BS (proposition de texte), GER-BS (proposition de texte)
- Les jugements doivent être rendus dans un délai raisonnable: 8 particuliers
- Proposition rédactionnelle: SVDS

2^e al.

Critiques

- Biffer: AG, PRD (superflu)
- Modification de la cst.; cependant, elle a déjà été devancée par le système juridique actuel; cette disposition doit aussi indiquer les limites des exceptions: USAM
- Le 2^e al. ne sert à rien si la loi peut prévoir des dérogations: ASF
- Critique la deuxième phrase; par contre renforcement du juge du domicile: GRLC

Propositions de modifications ou de compléments

- Assouplir la garantie du for (proposition de texte): BS

3^e al.

Critiques

- Biffer, la CEDH suffit: USAM, GRLC
- Trop absolu; ne mentionne aucune exception, alors que l'art. 6 CEDH en prévoit: ASF

Propositions de modifications ou de compléments

- Proposition pour le 3^e al.: "L'audience et le prononcé du jugement sont publics; la loi peut prévoir des exceptions." CdC, ZG, AG, ZH, VS, NE, GE, JU, SO, BS, BL
- Le principe de la publicité va au-delà de l'art. 6, 1^{er} al., CEDH (proposition de texte): TFA
- Doit être accompagné d'une réserve pour les réglementations dérogatoires (notamment la possibilité de renonciation): SH
- Ajouter une réserve pour les exceptions fondées: PRD, ASM
- Publicité dans le cadre de la loi: PCC, UDC
- Publicité en principe uniquement: 11 particuliers

- Pas clair; demande que l'on renonce à la publication du prononcé du jugement lorsque l'audience n'a pas été publique: NSH
- Etendre la publicité au délibéré: JDS
- Ajouter l'exception au principe de la publicité au sens de la LAVI: JDS

Art. 25

Privation de libertéApprobation expresse

- BODS

Critiques

- Formulation non sexiste dans le texte français également: PDC-EG
- La réglementation prévue au 2° al. doit se trouver au niveau de la loi: ISE

Propositions de modifications ou de compléments

- "tribunal" au lieu de "juge": PDC-EG
- Du point de vue de la systématique, doit figurer entre les art. 9 et 10: SES
- Autres suggestions: 15 particuliers

1^{er} al.Critiques

- Que veut dire ici "même"? Interdiction de la délégation législative? PRD

2^e al., let. aPropositions de modifications ou de compléments

- "motifs" au lieu de "raisons": TI
- Ajouter "dans une langue qu'elle comprend bien ...": SKF

2^e al., let. bCritiques

- Pour une formulation non sexiste (proposition de texte): BS

Propositions de modifications ou de compléments

- En cas de libération, le droit d'être jugé dans un délai raisonnable est englobé dans l'interdiction générale du retard injustifié: PRD
- "...rapidement être traduite devant le juge..." au lieu de "aussitôt": TI
- "rapidement" au lieu de "aussitôt": ID-CH
- Il faut formuler différemment le "droit d'être jugé": JDS
- Préciser ce qu'est "un délai raisonnable": SP-Münch
- «au plus tard dans les 24 heures...»: 3 particuliers

Art. 26

Procédure pénale

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter: le jugement de première instance doit en principe être rendu par une autorité judiciaire: PRD (proposition de texte)
- Inscrire le principe "ne bis in idem": AG (proposition de texte)
- Elle doit être déférée au juge dans les 24 heures; elle doit être assistée par un avocat, sauf dans les cas d'exception prévus par la loi: PCS-JU
- La réglementation prévue aux 1^{er} et 2^e al. doit se trouver au niveau de la loi: ISE
- Autres suggestions: 14 particuliers

1^{er} al.

Propositions de modifications ou de compléments

- Ce que l'on entend par culpabilité légalement établie n'est pas clair; proposition de texte: "Toute personne est présumée innocente jusqu'à sa condamnation au cours d'une procédure régie par la loi": AR

3^e al.

Propositions de modifications ou de compléments

- Peu clair: l'instance de recours doit-elle avoir le même pouvoir d'appréciation que la première instance ?; proposition de texte: PRD
- Protection juridique seulement si la juridiction supérieure jouit du libre pouvoir d'appréciation; interpréter le 3^e al. dans ce sens: TI
- Biffer la 2^e phrase; la concentration du pouvoir judiciaire sur une instance unique doit être supprimée: PRD
- Egalement l'examen des acquittements: TI
- Examen par une instance de cassation (proposition de texte): ISE

Art. 27

Droit de pétition

Approbation expresse

- UDF, UVG, ZKFU, KUS, SFG, ISE

Critiques

- Superflu: SD-SG

Propositions de modifications ou de compléments

- Selon l'interprétation actuelle de la constitution, les autorités doivent non seulement prendre connaissance des pétitions, mais également y répondre: AR et GR (avec propositions de texte), PS, Les Verts, SP-BE, SVP-Goss, SP-Dietl, LDP-BS, G-Andw, UPS, FEPS, CAR (proposition de texte), FFAR (proposition de texte), ATD
- Les autorités ont pour le moins l'obligation d'en confirmer la réception: TI
- Contre l'obligation de les traiter: PSL
- Proposition rédactionnelle: ASLP

Art. 28

- Ajouter l'obligation d'y répondre: 18 particuliers
- Autres suggestions: 16 particuliers

Liberté de voteApprobation expresse

- Hautement souhaitable: AG

Propositions de modifications ou de compléments

- Pour la transparence dans le financement des campagnes électorales et de celles qui précèdent les votations (propositions de texte): PDC-F, SP-Dietl, SP-F/ZH, SGF
- Autres suggestions: 12 particuliers

1^{er} al.Propositions de modifications ou de compléments

- Cette disposition est bienvenue, mais l'interdiction de propagande faite à la Confédération doit être formulée d'une manière plus claire: UDF

2^e al.Critiques

- Inutile: PRD

Propositions de modifications ou de compléments

- Ajouter la politique en matière de publication au sens de l'art. 10, 2^e al., du projet Kölz/Müller: VAST

3^e alPropositions de modifications ou de compléments

- Mentionner nommément les exceptions - à savoir la landsgemeinde et les assemblées communales (propositions de texte): PS, ISE
- Biffer (des landsgemeinde peuvent inclure des urnes): 8 particuliers

Art. 29

Réalisation des droits fondamentauxApprobation expresse

- Hautement souhaitable: AG, ISE

Critiques

- Superflu: PCC, PLS, SD-SG
- Formulé d'une manière trop peu claire en ce qui concerne l'effet horizontal: CSPO

Propositions de modifications ou de compléments

- Compléter par l'effet horizontal: PS, Les Verts (comme cst. ct. AG), SP-BE (analogue à cst. ct. BE, art. 27), CVP-NW, EKF, VVR (proposition de texte)
- Ajouter encore le texte de l'art. 25, 1^{er} et 2^e al., du projet 1977: FRIE
- Autres suggestions: 12 particuliers

1^{er} al.

Critiques

- Pléonastique au vu de l' art. 30: TI
- Contre cette disposition, car elle peut être interprétée comme une invitation à donner des effets horizontaux aux libertés fondamentales: CP
- Introduction "camouflée" de l'effet horizontal: SNV, BHK

Propositions de modifications et de compléments

- (Remarque ne concernant que le texte allemand): PS

2^e al.

Approbation expresse

- SKF
- Hautement souhaitable; facilite l'implication des particuliers lors de l'accomplissement de tâches de l'Etat: BE

Critiques

- Est incompréhensible: TI
- Il est douteux que cela puisse être mis en pratique: SNV

Propositions de modifications ou de compléments

- 2^e al. (nouveau): "Celui qui assume souverainement une tâche de droit public est directement lié par les droits fondamentaux et contribue à leur réalisation.": CdC, AR, VS, NE, JU, ZH, ZG (légèrement modifié); proposition semblable: SH
- Faire mieux ressortir la responsabilité de l'Etat pour ce qui est de la réalisation des droits fondamentaux; proposition de texte: CSB, KAB
- Mentionner que les droits fondamentaux sont avant tout des droits permettant de se défendre contre l'Etat: TI
- A revoir, parce que l'on ne sait pas bien si c'est un affaiblissement ou une concrétisation du 1^{er} al. (proposition de texte): FEPS

Art. 30

Restrictions des droits fondamentaux

Approbation expresse

- ISE
- Cette conception doit être accueillie favorablement: USCI, FSA

Critiques

- Biffer: SD-SG
- Définir la "liberté": FSG-2, SOLAR, SSES (proposition de texte)

Propositions de modifications ou de compléments

- Etablir une norme faisant de la responsabilité envers la nature et l'environnement une restriction générale des droits fondamentaux (proposition de texte): CFNP

1^{er} al.

- Inscrire la primauté de la conservation du milieu vital naturel: ECOPOP (proposition de texte)
- Classer dans l'ordre d'importance du point de vue de l'égalité devant la loi: SPPE (proposition de texte)
- Autres suggestions: 16 particuliers

Propositions de modifications ou de compléments

- Commentaire: seul est considéré comme un intérêt public celui qui est fondé sur la constitution de la Confédération ou d'un canton: AG
- Qualifier de prépondérant un intérêt public légitime: AR, USCI, VSIG, SSIC
- Biffer "un droit fondamental d'autrui": USCI, VSIG, SSIC
- "un intérêt public conforme à la constitution...": CSP-AG
- Base constitutionnelle pour les restrictions des droits fondamentaux: GVS (proposition de texte), KGV (proposition de texte)

2^e al.

Critiques

- Alinéa malheureux, proposition de texte: TI

Propositions de modifications ou de compléments

- La première phrase donne l'impression que les restrictions de peu d'importance par des ordonnances ou des décisions sont autorisées ad libitum; à corriger: SSR

3^e al.

Propositions de modifications ou de compléments

- Il faut, dans la mesure du possible, définir avec davantage de précision le contenu essentiel des droits fondamentaux: SBK-2, FRIE

Chapitre 2: Buts sociaux

- Ajouter quatre articles relatifs aux droits fondamentaux sociaux (propositions de texte): SP-BE, FGS
- Faire des différents alinéas des articles, propositions de texte: FSFM, CEVI
- Ajouter dans le titre «emploi»: FSG-2, SOLAR, SSES
- Inscrire dans la constitution les buts en matière d'environnement, dans un art. 31^{bis} nouveau (proposition de texte): SGPG

Art. 31

Approbation expresse

- LU, GR, ZG, SO, GE, PDC, TFA, PDC-F, CVP-NW, SP-Dietl, SBK-2, USSA, CNG, CSPO, USP-1, CSB, SKF, VSA, USS, PJ, SGF, FRIE, EFK, EMK, SPR, CAR

- Bonne approche; l'aide de l'Etat est subsidiaire, la responsabilité individuelle prime: PCC
- Pour cette disposition à condition qu'elle ne permette pas de réclamer de nouveaux droits: PRD-NE

Critiques

- Biffer: UDC, PSL, UDF, FDP-BS, LDP-BS, FDP-Zoll, UCAPS, USAM, SSIC, VSTF, SVFB, USCI, GRLC, ASG-1, VSCI, VSTV, VEGAT, ZSIG, KUS, BHK, SES, ASM/VSM, ID-CH, SKI, UCAPS, TVSS, VSGGE, TVS, PROLI, UVG, GASU, ZKFU, VZAO, GVS, KGV, NBKS, SFG, GRLC, VSZ + KGF
- Biffer cette disposition: risque que la jurisprudence induise de l'art. 31 un droit prétorien; en outre, l'art. 31 répète du droit matériel qui figure ailleurs: ASB
- Va au-delà d'une mise à jour: UDC, FDP-BS, UCAPS, FRSP, VRI
- Le fait que l'on parle de "buts" et de non de "droits" sociaux ne donne aucune garantie s'agissant de l'interprétation qui en sera faite par le législateur et le Tribunal fédéral: CP
- Ni contraignant, ni souhaitable; intégrer le contenu de l'art. 31 dans les dispositions constitutionnelles pertinentes: ASA-1
- Il n'est pas toujours facile de faire la distinction entre buts sociaux et droits sociaux: UDC
- Suscitera des demandes d'extension des prestations de l'Etat: UDC, VSZ + KGF, FRI, ASF, GASU
- La garantie du droit au travail et du droit au logement risque de faire naître de faux espoirs: NW
- On ne voit pas très bien à quoi doit servir cet article. Si le Parlement n'a pas la volonté de concrétiser ces buts dans la loi, il pourrait pratiquement perdre toute signification: SGPG
- Il est préférable de le biffer, parce que du point de vue formel, il s'agit d'une innovation, ou le présenter comme variante: GER-BS
- Examiner s'il n'est pas possible de modifier le partage constitutionnel des compétences entre la Confédération et les cantons: CdC, ZG, VS, NE, ZH, BL (proposition de texte)
- D'accord sur le principe, mais le formuler de manière à éviter que la jurisprudence n'induisse des droits sociaux, en s'inspirant de l'art. 22 cst. ct. SO: "...visent à ce que...": SO
- Trop restrictif; il est nécessaire d'imposer davantage d'obligations à la Confédération et aux cantons; proposition de texte: USS
- L'art. 31 fait naître des espérances irréalisables: SVP-Goss
- Cet article impose à l'Etat de nouvelles tâches considérables dont les conséquences sont imprévisibles; plutôt y renoncer ou formuler le 1^{er} al. d'une manière moins contraignante et l'intervertir avec le 2^e al.: NSH

- Ne doit avoir qu'un caractère programmatique: ZFZ
- Les let. a et e sont en contradiction avec la situation de beaucoup de demandeurs d'asile et de personnes accueillies à titre provisoire: BODS

Propositions de modifications ou de compléments

- Dans la mesure du possible, les assimiler aux droits fondamentaux: CFR
- Transformer les buts sociaux en droits constitutionnels: PCS-JU, 42 particuliers
- Contre les buts sociaux: 43 particuliers
- Il faut créer de véritables droits fondamentaux sociaux: JDS, SP-F/BE, PCS-JU, ASAS, DVS, PC, FRIE, ARW, ATD
- Souhaitent une consolidation des droits sociaux et une extension des buts sociaux: PS, KLS
- Ajouter un 3^e al. sur le but social de l'intégration des étrangers; propositions de texte: SBK-2, CNG, CAR
- Préciser que "toute personne" signifie également les étrangers, proposition de texte: SKM
- Souhaitent les élever au niveau de droits sociaux; un article distinct pour chacun d'eux: FEPS, SPEUX
- Le catalogue des buts sociaux est bien fait, certains de ces buts devraient cependant être transformés en droits fondamentaux: PF
- Le revenu minimum garanti, un travail rétribué, l'éducation et la formation, un logement, l'aide sociale et l'assistance médicale de base devraient être considérés comme des droits fondamentaux sociaux (proposition de texte): SP-F/ZH
- Concrétiser les déclarations d'intention en matière de droits sociaux: AKF
- Cet article doit être mis, comme article programmatique, en tête des dispositions sur la sécurité sociale (art. 88ss): PRD
- Ces buts doivent être formulés d'une manière plus restrictive et non pas comme des droits fondamentaux: PRD
- La formulation de ces buts doit être axée sur la responsabilité individuelle: VRI
- Définir la notion de famille dans le message: PDC-EG, IGM
- Proposition alternative, garantie d'une existence conforme à la dignité humaine; définition des buts concrets dans les constitutions cantonales: UDF
- Remplacer éventuellement "buts sociaux" par "droits sociaux": JU
- Proposition rédactionnelle: FBR
- Obligation pour la Confédération de prendre des mesures en vue d'une répartition équitable du travail non rétribué entre les deux sexes; propositions de texte: PS, USS

- Proposition subsidiaire, au cas où l'inscription de droits fondamentaux sociaux serait refusée (cf. propositions ad art. 9): Mentionner en outre la protection des enfants contre la violence: EKF
- Pour atteindre ces buts, la Confédération et les cantons peuvent déroger au principe de la libre concurrence (propositions de texte): VVR, SGPG
- Les familles, les mères et les enfants jouissent d'une protection spéciale: G-Hasl
- Compléter la liste des buts sociaux par la lutte contre l'exclusion: PCS-JU
- Droit à l'aide sociale en tant que droit qui peut être exigé par voie de justice: VAST
- A formuler d'une manière plus générale, en mettant davantage l'accent sur son caractère subsidiaire; les détails doivent figurer dans les dispositions relatives à la sécurité sociale (art. 88 ss): SPPE
- Pour un article distinct relatif à la protection de la santé: ABSV-BS (proposition de texte)
- Compléter par l'encouragement et la reconnaissance du travail non payé au même titre que le travail rétribué: FSFP
- Ajouter le droit de résistance à l'égard de l'Etat: SVH
- Créer un nouvel alinéa garantissant la protection de la famille: OVV
- Ajouter le droit au repos et aux loisirs: SPEUX, CEVI
- Ajouter le droit à la culture et le droit de participer à la vie culturelle: SPEUX, CEVI
- Autres suggestions: 443 particuliers

Titre

Critiques

1^{er} al.

- "*Objectifs*" au lieu de "*Buts*": TI

Critiques

- Biffer: PLS
- Les buts sociaux doivent être formulés plus clairement, la formule "Dans le cadre de leurs compétences" ne suffit pas: SBK-2
- Le 1^{er} al. doit être formulé avec davantage de réserve: RN
- Biffer la let. a: CVP-NW, PRD-VD
- Biffer la let. b: SHEV, CVP-NW

Propositions de modifications ou de compléments

- A formuler d'une manière plus contraignante (proposition de texte): PS
- Ajouter les buts sociaux concernant les enfants et les jeunes, comme dans la cst. ct. BE: Les Verts

- Mentionner le but de la protection de l'environnement et de la pureté de l'air: TI
- Ajouter "...compétences, et en complément de l'initiative et de la responsabilité privées, la Confédération et...": TFA
- Mentionner les communes: ISE
- Ajouter la prévention dans le domaine de la santé: ABSV

1^{er} al., let. a

- Ajouter la compétence de lancer des programmes d'occupation: FSG-2, SOLAR, SSES (proposition de texte)
- Ajouter le terme "lui assurant les moyens d'existence": CSB, KAB
- Ajouter un salaire minimum garantissant le minimum vital: CNG
- Biffer la seconde partie de la phrase: USF, APIT
- Biffer "librement choisi": PDC-F, CVP-OVS
- Biffer "par un travail qu'elle a librement choisi": UPS, VSIG
- Ajouter l'idée de participation des travailleurs, au sens de l'art. 48, let. d, du projet Kölz/Müller: KEOS
- Biffer "injustifiée": SGG

1^{er} al., let. b

- Biffer "approprié": PDC-F
- Biffer "à des conditions supportables ": UPS
- Le droit au logement fait partie des droits fondamentaux (il est pratiquement impossible de vivre sans logement): MV, Les Verts
- Contre le droit au logement: USF
- La protection doit aussi s'appliquer aux couples homosexuels et à leurs enfants: OSL

1^{er} al., let. c

- Pour un droit fondamental au minimum vital: SKF, PF, Les Verts
- Ne pas placer sur un même pied la protection de la famille, de la mère et de l'enfant: UDF-VD
- (Remarque ne concernant que le texte allemand): PS
- Ajouter "... sécurité sociale, et qu'elle soit assurée en particulier contre les risques de la vie ...": ASAS
- (Remarque ne concernant que le texte allemand): PDC-F
- Protection particulière pour la famille, les pères en font aussi partie: CVP-OW, PF (avec proposition de texte), PDC-F, CVP-OVS, ISE, OFGM, IGM
- Mentionner les pères: 775 particuliers
- Protection particulière pour les personnes ayant des charges d'entretien (proposition de texte): SP-F/ZH

- Protection seulement pour les familles monoparentales: 8 particuliers
- Remplacer "veuvage" par "perte du ou de la partenaire pour la vie": OSEEH
- "sécurité sociale" va au-delà de la mise à jour, biffer: VSIG
- Le droit à la sécurité sociale et au minimum vital est particulièrement important pour les enfants, les jeunes et les familles: PJ
- Donne l'impression que la protection de l'enfant se limite aux aspects familiaux, alors qu'elle doit aussi englober d'autres aspects, tels que l'école, les loisirs: DEI
- "la santé" va au-delà de la mise à jour, biffer: VSIG

1^{er} al., let. d

- "à sa santé physique et psychique...": FSP
- "de protection, de prévention...": SGPG
- La Confédération encourage la protection des enfants contre la violence et l'indifférence, soutient la famille dans ses tâches éducatives et surveille les cantons afin qu'ils concrétisent les mesures proposées: 8815 particuliers

1^{er} al., let. e

- Pour le droit à la formation et au recyclage nécessaire: SKF
- Gênant (cela arrange les étudiants perpétuels): NSH
- Le texte français est plus précis (proposition de texte allemand): FSEA
- Le droit à la formation n'est pas un droit constitutionnel non écrit: ASF
- Contre le droit à la formation: USF
- Mentionner également le "perfectionnement professionnel": SGG
- La "formation" va au-delà de la mise à jour, biffer: VSIG
- (Remarque ne concernant que le texte allemand): FSEP, AUPS
- Remplacer „formation initiale" par „formation de base": CSS
- La notion d'"aptitudes" doit être interprétée au sens large du terme: ATD
- Saluent expressément la mention de la formation initiale et de la formation continue: AUPS, FSEA

1^{er} al., let. f (nou.)

- "puisse participer à la vie sociale ": ASAS

2^e al.

Approbation expresse

- SGG, ISE
- Précision indispensable: ZFZ, ASF

Critiques

- Biffer: USS, SD-SG, FRIE, ARW

- Devrait exprimer l'idée que la responsabilité de la collectivité et la responsabilité individuelle sont liées l'une à l'autre et sont d'égale valeur: FEPS
- Doit être formulé d'une manière moins contraignante: SO
- Laisse penser que les buts sociaux pourraient, par voie législative ou jurisprudentielle, être érigés en droits subjectifs directement invocables en justice par le citoyen: FRSP
- Les buts sociaux ne doivent pas être soumis à des conditions: AUF

Propositions de modifications ou de compléments

- Biffer: "dans le cadre des moyens disponibles": CSB, SKF, CNG, SGF, KEOS
- Ne pas relativiser en parlant des moyens disponibles; devoir de la collectivité d'exécuter les choix politiques en la matière: FEPS
- Demande instamment que la première phrase soit biffée (subsidiarité de l'action de l'Etat et limitation par les moyens disponibles): SBK-2, DVS
- Formuler le 2^e al. d'une manière plus contraignante: CSIAP
- Le 2^e al. représente un affaiblissement des buts sociaux; proposition pour une nouvelle version: PJ
- On pourrait renoncer à la 1^{ère} phrase, parce que cette restriction va de soi: TFA
- Mandat social donné à l'économie de participer à la solution de tâches sociales (proposition de texte): CHIGE
- Biffer la 2^e phrase (ne pas exclure la possibilité d'invoquer ce droit devant une autorité judiciaire ou administrative): PS
- Nouveau 2^e al., 2^e phrase: "Ils déterminent les conditions dont dépend l'existence d'une prétention à des prestations de l'Etat.": CdC, AR, BS
- 2^e phrase: Proposition de texte selon CdC, mais sans reprendre les réserves quant au principe: ZG
- "Ils réalisent ces buts en complément de l'initiative privée et en tant que partenaires de celle-ci...": SGPG
- 2^e phrase: "Les lois fédérales et cantonales déterminent...": SZ
- Mettre davantage l'accent sur la responsabilité individuelle; insérer dans le 1^{er} al. déjà une partie des conditions-cadres du 2^e al.: RN
- Il faut mettre davantage l'accent sur la responsabilité individuelle et la subsidiarité de l'action de l'Etat en les mettant au début de l'article: PRD
- Ajouter l'encouragement de la solidarité: PDC
- Ajouter le soutien par l'Etat de l'effort personnel (proposition de texte): KAB
- Intégrer cet alinéa dans le précédent: PRD-NE

- Inscrire la possibilité pour la Confédération de soutenir et de financer les initiatives privées: ASAS (proposition de texte)
- Préciser, dans le message, que le mot famille doit être interprété dans son sens traditionnel: OVV

Titre 3

Confédération et cantonsCritique

- La CdC propose une réforme du fédéralisme à plusieurs niveaux. Une première étape doit être réalisée dès maintenant. (proposition de texte ci-après, sous art. 32). Approbation générale de la CdC: VS, NE, JU, AG, UR, OW, SZ, BE, TI, ZH, VD
- Des innovations ponctuelles dans le domaine de fédéralisme font aussi partie de la mise à jour; mais si elles ont une plus grande portée, elles doivent être reportées à un prochain train de réformes: PRD
- La nouvelle version montre que les cantons ne sont considérés que comme des organes d'exécution de la Confédération: USAM, GRLC
- Est partisan d'une réforme du fédéralisme d'une plus grande portée: (décentralisation, renforcement des cantons): SD-SG
- Répartition des compétences entre la Confédération et les cantons à réserver pour un prochain train de réformes; envisager actuellement une épuration des compétences de la Confédération dans certains domaines (par ex. chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre): FDP-BS
- Dans sa forme actuelle, le fédéralisme est inopportun: 7 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- Titre: "Confédération, cantons et communes": VRB
- Mentionner les communes: ISE
- Insérer la possibilité de réunir plusieurs cantons en régions: G-Sarn
- Sont opposés à des restrictions de l'autonomie cantonale: 12 particuliers
- Moins de fédéralisme: 7 particuliers

Chapitre 1^{er}**Rapports entre la Confédération et les cantons**Critique

- Les cantons ne doivent pas être seulement des Etats membres autonomes, mais des pierres angulaires et des organes responsables de la Confédération helvétique; les cantons ne doivent pas seulement être des unités de décentralisation, des districts d'exécution ou des moyens de réalisation de la politique de la Confédération: TG, VD

Propositions de modifications et de compléments

- Titre: Relations entre la Confédération, les cantons et les communes: VRB
- Toute nouvelle répartition des compétences doit obligatoirement se fonder sur une base constitutionnelle (et non seulement légale): VD, AG
- Concrétiser le principe de la subsidiarité (la Confédération ne doit légiférer que dans les domaines et dans la mesure où c'est

indispensable); une plus grande souplesse en matière de législation permet d'adapter les solutions fédérales aux conditions dans les cantons: TG, VD, SPPE (proposition de texte)

- Participation active des cantons à l'élaboration de la législation par la Confédération, au financement pour la mise en oeuvre de nouvelles tâches et à la coordination entre la Confédération et les cantons lors de la mise en oeuvre de tâches de la Confédération (coopération et non hiérarchie): TG, VD
- Partisans d'une réglementation des principes du partenariat entre la Confédération et les cantons; déterminer les compétences fondamentales des cantons: CASS
- Existence et maintien des anciennes conventions entre les cantons et le Saint-Siège à placer explicitement sous la protection de la constitution fédérale: BPK

Section 1

Statut des cantons

Propositions de modifications et de compléments

- Titre: Statut des cantons et des communes: VRB

Art. 32

Tâches

Approbation expresse

- FR, SGF, SPR
- D'accord sur le fond mais formulation à revoir: PRD-NE

Critique

- Les cantons sont davantage que de simples organes d'exécution placés sous la surveillance de la Confédération: VRI
- Le principe de la répartition des compétences n'est pas exposé clairement: RSE

Propositions de modifications et de compléments

- L'article est trop succinct. A compléter par le principe de la subsidiarité, par la participation des cantons à l'élaboration de la législation fédérale, obligations de consultation, droit d'initiative et de référendum de 8, ou (nouveau) de 5 cantons, principe du partenariat: PRD
- Compléter par un paragraphe concernant les relations entre la Confédération, les cantons et les communes: VRB
- Indiquer expressément la présomption du caractère non étatique des cantons et la responsabilité des propres actions: PDC
- Garantir la légitimation, sur le plan de la représentation et de la démocratie, des avis et consultations des cantons: FSG-2, SOLAR, SSES (proposition de texte)
- La CdC propose une nouvelle formulation de l'art. 32 (réparti entre trois articles) à laquelle se réfèrent en outre plusieurs cantons:
 - Insertion des principes de coopération et de solidarité entre les cantons et entre la Confédération et les cantons (art. 32):

"¹Les relations entre la Confédération et les cantons, de même que celles entre les cantons sont empreintes de coopération et de solidarité. ²La Confédération et les cantons se soutiennent mutuellement dans l'accomplissement de leurs tâches; ils se doivent égard et assistance; ils s'accordent réciproquement l'entraide administrative et l'entraide judiciaire.": CdC, BS, BL, ZH, GE, AG [avec des différences rédactionnelles]

- Principes de coopération et de solidarité difficiles à définir: FR
- Disposition sur le rôle des cantons (art. 32bis): "¹Les cantons ont tous les pouvoirs souverains dont ils ont besoin pour accomplir les tâches et activités que la Constitution n'attribue pas à la Confédération. ²Les cantons mettent en oeuvre le droit fédéral et accomplissent les tâches fédérales pour autant que des dispositions constitutionnelles ou une loi fédérale n'en disposent pas autrement. ³Le principe de la subsidiarité détermine les relations entre la Confédération et les cantons, sous réserve de dispositions contraires dans la constitution. ": CdC, BL, NW, LU, AG; ZH, AR et BS [variante au 3e al.]; GE [sans le 3e al.]

- De nouvelles tâches ne doivent être attribuées aux communes que si elles obtiennent pour ce faire les moyens nécessaires: G-Sarn
- Disposition sur la participation des cantons au processus d'élaboration de la législation (art. 32ter): "¹Les cantons participent au processus d'élaboration de la législation de la Confédération. ²Lorsque que les cantons sont touchés dans leur pouvoir souverain, qu'ils mettent en oeuvre le droit fédéral ou accomplissent des tâches fédérales, la Confédération les consulte en temps voulu et de manière complète. ³Cinq cantons ont le droit d'initiative constitutionnelle et le droit d'initiative générale. Cinq cantons peuvent demander qu'une loi fédérale, un arrêté fédéral de portée générale, un arrêté fédéral urgent ou un traité international au sens de l'art. 119 soit soumis au référendum. Cinq cantons peuvent demander que le Conseil fédéral réexamine le contenu d'ordonnances en consultant les cantons.": CdC, AR, BS [avec variante au 2e al.]

- L'art. 32ter, 3e al. proposé par la CdC appartient, du point de vue de la systématique, à l'art. 119 du projet (Cst.): AR
- Sont favorables à la disposition proposée par la CdC (art. 32ter, 1er al.): LU, BL, ZH
- Est opposé à la disposition proposée par la CdC (art. 32ter, 1er al): GE
- Sont favorables à la disposition proposée par la CdC (art. 32ter, 2e al.): ZG, BL, ZH
- Reprise de la variante de l'art. 32ter, 2e al., 1ère phrase, CdC ("²Lorsque les cantons sont touchés dans leur pouvoir souverain, qu'ils mettent en oeuvre le droit fédéral ou accomplissent des tâches fédérales, la Confédération les consulte individuellement ou par l'intermédiaire de leurs

organisations, d'une manière complète et en temps voulu, à chaque phase décisive de l'élaboration du droit fédéral."): LU, ZH, BS

- Reprise de la proposition de complément de l'art. 32^{ter}, 2^e al., CdC ("Si la Confédération veut s'écarter des prises de position d'un nombre important de cantons, elle doit en indiquer les motifs."): ZH, AR
 - Reprise de la proposition de rechange pour le complément de l'art. 32^{ter}, 2^e al. CdC ("La Confédération tient compte d'un avis unanime des cantons."): ZH, BS
 - Pas favorable à la variante ni à la proposition de complément de l'art. 32^{ter}, 2^e al. CdC: AG
 - Expressément favorables au droit d'initiative et de référendum de cinq cantons (art. 32^{ter}, 3^e al.): BE, GE
 - Favorables à la disposition proposée par la CdC (art. 32^{ter}, 3^e al.): ZG, BL, ZH
- Fédéralisme, opposés à des restrictions de l'autonomie cantonale (32ss): 11 particuliers
 - Moins de fédéralisme (32ss): 5 particuliers
 - Autres suggestions: 18 particuliers

1^{er} al.

Critique

- L'art. 32 donne une autre signification à la notion de souveraineté de l'art. 3 (affaiblissement de la présomption de compétence concernant la répartition des tâches, l'exécution, la surveillance de la Confédération): CdC, AG, TG, LDP-BS
- Il faut préciser ou abandonner, car le rapport avec l'art. 3 n'est pas clair: SO, GRLC
- Inutile: CP

Propositions de modifications ou de compléments

- L'image d'une communauté de partenaires doit être déterminante (coopération et non hiérarchie): TG.
- Compléter par le principe de la subsidiarité: GR, ZG (proposition de texte)
- Compléter par la participation des cantons à l'élaboration du droit fédéral: GR
- Compléter par le principe de la collaboration: ZG (proposition de texte)
- Les exceptions à l'exécution du droit fédéral par les cantons doivent être fixées au niveau constitutionnel ou législatif: GR
- Prévoir que des tâches ne peuvent être déléguées à la Confédération que lorsque l'intérêt commun le nécessite: FRSP (proposition de texte)
- Mentionner les communes (proposition de texte): G-Worb, G-Untäg

2e al.

Approbation expresse

- GE

Critique

- Renforcer la participation des cantons aux décisions (surtout pour lois et ordonnances): GRCL
- Trompeur car donne à croire que les cantons ne participent au processus de décision que dans le cadre de la constitution: CP
- La restriction de compétences des cantons doit être compensée par la participation accrue de ceux-ci au processus de décision de la Confédération, dans l'optique d'un développement vivant du fédéralisme: BS
- Coopération accrue des cantons (participation au processus de décision sur le plan fédéral, dans les domaines touchant aux relations entre Confédération et cantons, aux relations intercantionales et transfrontalières): VD

3e al.

Critique

- La surveillance de la Confédération paraît entraîner un droit général d'intervention de sa part: GRCL
- La mise en oeuvre du droit fédéral par les cantons devrait dans chaque cas être indiquée dans le principe: SNV
- Biffer: SD-SG
- Contre le devoir de surveillance de la Confédération: CP
- Les cantons en tant qu'organes d'exécution ne doivent pas être mentionnés explicitement, car leur compétence découle déjà de l'art. 3: TG

Propositions de modifications et de compléments

- Il faut renforcer le renvoi aux compétences cantonales en matière d'exécution: SZ
- (cf. la proposition de la CdC concernant l'art. 32bis)
- Préciser le cas échéant que la Confédération tient compte des conséquences financières de l'exécution du droit fédéral par les cantons: FDP-BS

4e al.

- Biffer: SD-SG, SSV-2/UVS
- Proposition de modification rédactionnelle: UDF

IndépendanceApprobation expresse

- GE, SGF

Critique

- Rejet de l'introduction de la nouvelle notion d'indépendance: SO
- Biffer: SD-SG

Art. 33

Propositions de modifications et de compléments

- La Confédération doit être tenue de respecter les pouvoirs souverains des cantons: PRD
- A intégrer: la plus grande liberté d'action possible des cantons lors du processus d'élaboration du droit fédéral ainsi que la garantie des moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre du droit fédéral: PRD
- Disposition sur la garantie du statut des cantons, sur l'assurance d'une base financière suffisante, sans mention de l'autonomie des communes: *"¹La Confédération respecte, dans les limites de la Constitution, les pouvoirs souverains des cantons. ²Elle garantit aux cantons la plus grande liberté d'action possible dans son processus d'élaboration du droit. Elle tient compte en particulier des différences sociales, économiques et culturelles entre les cantons. ³Elle garantit aux cantons les moyens financiers dont ils ont besoin pour mettre en oeuvre le droit fédéral et exécuter les tâches fédérales, notamment en leur laissant des compétences et droits financiers suffisants et en instituant à leur intention une péréquation financière adéquate."*: CdC, BS, ZG, BL, ZH, AG [avec différences rédactionnelles dans le 2e al.]
- Contre les al. 1 et 2, mais pour l'al. 3 de la proposition CdC: GE (avec proposition de texte)
- Toute modification du droit fiscal et financier de la Confédération doit d'abord tenir compte des répercussions sur le droit financier cantonal: VD
- Mentionner le droit de sortie des cantons: SVH
- Autres suggestions: 12 particuliers

1er al.

Approbation expresse

- FDP-BS

Critique

- Cantons souverains, même dans les domaines qui leur sont confiés par la Confédération: GRLC
- La notion d'"indépendance" est trop étroite: LDP-BS
- Affaiblit la position des cantons: CSPO

Propositions de modifications et de compléments

- (remarque ne concernant que l'allemand): PDC
- "reconnaît" au lieu de "respecte": CVP-OVS
- Parler de souveraineté plutôt que d'indépendance: CP, PRD-NE, FRSP

2e al.

Approbation expresse

- Mention expresse et protection de l'autonomie communale considérées comme positives: TI, CSPO

Critique

- L'autonomie communale doit être traitée: C-Coll
- L'autonomie communale doit être traitée; les communes ne doivent pas devenir des interlocuteurs directs de la Confédération: AG
- Ne parvient pas à donner satisfaction, il ne suffit pas de mentionner dans la constitution les communes et les villes, sans réglementer de façon contraignante les relations spécifiques directes entre la Confédération et les communes/villes, d'une part, et entre les cantons et les communes/villes, d'autre part: CSSM
- La garantie de l'autonomie communale dans les limites du droit cantonal est une atteinte à la souveraineté des cantons: GRLC
- Contre cette disposition: SO, CP
- Prise en considération plus étendue des communes dans cet article: G-Worb, G-Untäg
- Insuffisant; préconise l'indication de la portée minimale de l'autonomie communale (proposition de texte): G-SRZH

Propositions de modifications et de compléments

- Réglementer les contacts entre la Confédération et les communes (proposition de texte pour un nouvel al. 3): PS
- Reprendre l'actuel texte de l'art. 5 cst., qui décrit mieux cette fonction de "garantie": C-Mass
- Reconnaître expressément les communes comme éléments constitutifs (Motion Züger et Loretan): C-UCVD
- Le statut actuel et l'étendue actuelle des tâches des villes de notre pays doivent absolument figurer dans la constitution, dans le domaine de la collaboration confédérale (amélioration de la collaboration verticale, nouvelle politique régionale urbaine de la Confédération; proposition de texte): SSV-2/UVS, C-Lau, G-SRZH
- Médiatisation de principe des communes indiquée, mais la Confédération doit aussi tenir compte de l'indépendance des cantons et des communes et la préserver (proposition de texte): GEM
- "... dans les limites fixées par le droit fédéral et cantonal ...": FSG-2, SOLAR, SSES; dans le même sens CSPO
- Mentionner expressément les communes dans la répartition des tâches, proposition de texte: PS
- Ajouter un article constitutionnel sur les villes et les communes: PDC, PS (proposition de texte), ACB
- "La Confédération et les cantons respectent l'indépendance des communes": SGF
- La cst. en vigueur et le projet (Cst.) ne rendent pas systématiquement compte du rôle important des villes et des communes, en tant que bases légitimant l'Etat; les deux textes ignorent les communes; remplacer l'art. 32, 4e al.: "4La Confédération, les cantons et les communes se partagent les tâches imparties à l'ensemble des

collectivités publiques du pays. Ils se soutiennent mutuellement dans l'accomplissement de ces tâches et se doivent égard et assistance." : SSV-2/UVS, GEM, VRB

- Les cantons doivent tenir compte des intérêts des communes: CVP-Ka
- L'article sur les villes serait certes positif, mais ne serait pas approuvé par les cantons à prédominance rurale: FDP-BS
- Renforcer l'autonomie communale: 7 particuliers

Art. 34

Collaboration

Approbation expresse

- SGF

Propositions de modifications et de compléments

- Le cas échéant, compléter par le droit de la Confédération de collaborer à l'exécution du droit fédéral par les cantons: PRD
- Disposition qui précise la portée des conventions intercantionales, permette la participation de la Confédération et la recherche commune des intérêts régionaux: *"¹Les cantons peuvent conclure entre eux des conventions dans tous les domaines ressortissant à leur souveraineté et ils peuvent créer des organisations et institutions communes. Ils peuvent accomplir ensemble des tâches d'intérêt régional. ²La Confédération peut s'associer à des conventions, organisations et institutions pour autant que celles-ci servent à la mise en oeuvre du droit fédéral ou à l'exécution d'une tâche de la Confédération. ³Les conventions intercantionales ne peuvent aller à l'encontre du droit et des intérêts de la Confédération ou des droits d'autres cantons. Lorsqu'un litige à cet égard ne peut être éliminé par la voie de la négociation, c'est le Tribunal fédéral qui tranchera après médiation."*: CdC, BS, LU, BL, AG, ZG (sans variante)
- Approbation de la disposition de la CdC avec variante du 1er al., 2e phrase (*"Ils peuvent constituer des régions pour accomplir des tâches communes."*): ZH
- Renforcer l'autonomie des cantons: CVP-OW
- Opposé à la disposition proposée par la CdC : GE
- Autres suggestions: 10 particuliers

1er al.

Critique

- Pour cet alinéa, mais en ajoutant la possibilité pour les cantons de créer des régions pour l'accomplissement de tâches d'intérêt général: GE

Propositions de modifications et de compléments

- Pour l'exclusion de concordats fixant des normes, car ceux-ci couvrent des domaines qu'il vaut mieux laisser à la Confédération le soin de réglementer: ASI
- Mentionner les communes: ISE

2e al.

Critique

- Pour cet alinéa, mais sans faire référence aux droits des autres cantons: GE
- L'interdiction de dispositions contraires au droit fédéral suffit: SH
- Biffer l'indication des intérêts de la Confédération: FDP-BS

3e al.

Approbation expresse

- GE

Critique

- Ne correspond pas à la pratique: PDC
- Biffer: CVP-OVS, ISE, SD-SG
- Inacceptable que les conventions intercantionales doivent être soumises à l'approbation de la Confédération (atteinte à la souveraineté des cantons): VD, GRIC
- Contre, car dépasse le droit actuel: CP, FRSP

Propositions de modifications et de compléments

- Introduire un contrôle judiciaire du TF, à la place de la ratification fédérale: C-Mass

Art. 35

Respect du droit fédéralApprobation expresse

- GE, SGF

Critique

- Biffer: SD-SG
- Les cantons ne sont pas de simples organes d'exécution placés sous la surveillance de la Confédération: VRI

Propositions de modifications et de compléments

- Réunir en un seul alinéa: FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de texte)
- Consacrer la primauté des droits populaires: IGM (proposition de texte)
- Autres suggestions: 5 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- "... lorsqu'il repose sur une compétence fédérale expresse": C-Mass
- Mentionner aussi le droit communal: ISE

2e al.

Approbation expresse

- SGG

Critique

- La formulation va trop loin: CSPO

Propositions de modifications et de compléments

- Remplacer le 2e al. par: *"2La Confédération exerce la haute surveillance sur la façon dont les cantons mettent en oeuvre le droit fédéral et accomplissent les tâches que la Confédération les a chargés d'exécuter; si cela s'avère nécessaire, elle peut prendre les mesures qui s'imposent."*: CdC, BL, ZH, BS
- Opposé à la disposition proposée par la CdC: GE

3e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Conséquence du principe *"Le droit fédéral prime le droit cantonal"*, ajouter au 3e al.: *"3La mise en oeuvre du droit fédéral et l'accomplissement des tâches fédérales ne doivent pas être compromis par le droit cantonal."*: CdC, AG

Art. 36

Entraide administrative et entraide judiciaire

Approbation expresse

- SGF

Critique

- La garantie du caractère exécutoire ne doit pas être limitée aux jugements civils: PRD, SKF, FSA
- Il est étrange de ne pas mentionner les jugements pénaux: NSH
- Biffer: BS
- Faire un seul alinéa, étendre à tous les jugements: FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de textes)
- A réglementer au niveau législatif: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Pour la création d'une compétence générale de la Confédération en matière d'exécution: FSA
- Abrogation de l'article; première phrase dans l'art. 32, 2e al.; deuxième phrase ailleurs: CdC, NE, VS, JU, GE, BL, AG, ZH, ZG
- Autres suggestions: 3 particuliers

Section 2

Garanties fédérales

Art. 37

Ordre constitutionnel et territoire

Critique

- Déploire la pratique actuelle; espoir que la Confédération protège effectivement le territoire des cantons: UDF
- Pour une mise à jour plus précise (proposition de texte): BS

Propositions de modifications et de compléments

- Dans certaines limites, les cantons doivent pouvoir faire appel à des forces de police d'autres cantons avant de demander aide à la Confédération et à l'armée. *"1La Confédération protège la liberté et les droits du peuple et garantit le territoire des cantons et le respect de*

l'ordre constitutionnel. ²*Si l'ordre constitutionnel intérieur d'un canton est troublé, ou menacé par un danger venant du dehors, les autorités cantonales peuvent demander l'aide d'autres cantons qui sont tenus de la leur accorder. La Confédération peut intervenir et prendre les mesures nécessaires si les autorités cantonales ne sont pas en mesure de le faire.* ³*Le coût de l'intervention est supporté par les cantons concernés, à moins que l'Assemblée fédérale n'en décide autrement."*
: CdC, VS, NE, JU, GE, ZH, AG [seulement al. 1 et 3]

- Ajouter un nouvel alinéa 3: "La Confédération représente les droits des cantons découlant de traités internationaux conclus précédemment avec des Etats étrangers ou avec le Saint-Siège. ": SGG
- Autres suggestions: 7 particuliers

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Les cantons doivent pouvoir faire appel à des forces de police d'autres cantons avant que la Confédération n'intervienne: AG, GR, GE
- Biffer "ou menacé ... autre canton": UVG, ZKFU, KUS
- Biffer la menace d'un danger venant du territoire d'un autre canton: SFG

Art. 38

Constitutions cantonales

Approbation expresse

- ISE

Critique

- Biffer: SD-SG
- La formule "... demande ... la garantie ..." ne tient pas compte du statut de droit public des cantons: SO
- Mentionner les trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), sur le modèle de l'art. 2 cst. ct. TI: C-Mass

Propositions de modifications et de compléments

- Préciser que c'est l'Assemblée fédérale et non le Conseil fédéral ou les départements qui accorde la garantie: SO
- Autres suggestions: 8 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Indiquer les critères auxquels doit répondre une constitution démocratique, la notion étant plus politique que juridique: GL
- Biffer "pouvoir": PS
- Ajouter "par la voie de l'initiative constitutionnelle": FSG-2, SOLAR, SSES

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer le principe de la garantie des constitutions cantonales: FDP-BS

Art. 39

Modification du nombre et du territoire des cantons

Approbation expresse

- BL, PLS, GRLC

Critique

- Au lieu de "population", parler de "personnes ayant le droit de vote": NSH, ID-CH, UVG, ZKFU, KUS
- "citoyens suisses concernés ": SFG

Propositions de modifications et de compléments

- Les modifications du nombre et du territoire des cantons doivent être approuvées par les deux tiers de la population concernée, par les cantons directement intéressés ainsi que par le peuple et les cantons. Les conséquences en résultant sont supportées par la Confédération, proposition de texte: FD
- Le changement d'appartenance cantonale doit être approuvé par une majorité qualifiée de votants: 3 particuliers
- A régler au niveau législatif: ISE
- Autres suggestions: 41 particuliers

Section 3

Nationalité et droit de vote

Propositions de modifications et de compléments

- Maintien de la réglementation en vigueur (art. 43, 4e al., 2e phrase, cst.), car le projet (Cst.) inverse la réglementation: SO
- Cette section devrait figurer au titre 4, chapitre 1er, avant l'art. 115: TI

Art. 40

Droit de cité et nationalité

Approbation expresse

- GE, ISE

Critique

- Rédiger plus clairement (proposition de texte): BS
- Reprendre les art. 43, 4e al., et 46, 1er al., cst.: ASM/VSM

Propositions de modifications et de compléments

- Afin d'établir une différence plus nette entre le droit de cité et la nationalité, remplacer par: ¹Tout ressortissant suisse possède la nationalité suisse. ²Tout ressortissant suisse possède dans tous les cas le droit de cité d'un canton ainsi que, selon le droit de ce canton, le droit de cité d'une commune. ³Les Suisses établis jouissent, au lieu de leur domicile, de tous les droits des citoyens du canton et, avec ceux-ci, de tous les droits des citoyens de la commune. La participation aux biens des bourgeoisies et des corporations et le droit de vote dans les

affaires purement bourgeoises sont exceptés de ces droits, à moins que la législation cantonale n'en dispose autrement." : CdC, VS; NE; JU, ZH, ZG, AG [avec une modification rédactionnelle au 3e al.]

- Eviter la formulation sexiste: FR
- (Remarque de BL ne concernant que le texte allemand)
- Réglementer au niveau de la loi dans quelle mesure le choix peut être fait, à la majorité, entre le droit de cité du père et celui de la mère: PDC, PDC-EG (proposition de texte)
- Opposés à la possibilité de la naturalisation facilitée: PCC, APIT
- Ajouter un nouvel al. 2 (choix du droit de cité à la majorité, proposition de texte): PDC-F
- Eviter la formulation sexiste également dans le texte français: PDC-EG
- Autres suggestions: 22 particuliers

1er al.

- Compléter en précisant que les enfants peuvent choisir, à leur majorité, entre le droit de cité de leur mère ou celui de leur père: CVP-OVS

2e al.

Critique

- Le 2e al. est contraire à la constitution; il obligerait les cantons à édicter des dispositions spéciales controversées: CdC

Propositions de modifications et de compléments

- Le 2e al. ne doit pas violer l'art. 7 du projet (Cst.): PDC-EG
- Reprendre la réglementation de l'art. 43, 4e al., cst.: SZ
- Biffer la 2e phrase: PS, FGS, SKF, FSG-2, SOLAR, SSES, SKG
- Introduire l'exigence de l'établissement: CSPO

Art. 41

Acquisition et perte de la nationalité

Propositions de modifications et de compléments

- La Confédération doit avoir la compétence exclusive de légiférer en matière de naturalisation: Les Verts
- Proposition de modification (Egalité de traitement): PDC
- La Confédération doit pouvoir fixer dans quel cas il existe un droit à la naturalisation, pour autant qu'aucune raison plausible ne s'y oppose; il sera examiné par la voie judiciaire si une telle raison s'y oppose: Adl
- Compléter avec l'encouragement de la naturalisation des étrangers qui ont été élevés en Suisse: SBK-2 (proposition de texte), SGF (proposition de texte)
- Réexaminer les conditions d'acquisition de la nationalité suisse / faciliter cette acquisition: SEN
- Naturalisation facilitée pour les personnes nées en Suisse: SP-F/ZH (proposition de texte) SEN

- Naturalisation facilitée pour les étrangers: 4 particuliers
- Autres suggestions: 15 particuliers

Art. 42

Exercice du droit de vote

Critique

- Limiter l'exercice du droit de vote et d'éligibilité au seul lieu de domicile ne répond plus aux conditions actuelles: CVP-OVS

Propositions de modifications et de compléments

- Accorder le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers au moins au niveau communal: CFR
- L'art. 43, 3e al., cst. manque dans le projet (Cst.); nouvel al. 1^{bis}: "Nul ne peut exercer des droits politiques dans plus d'un canton.": CdC, BS, VS, NE, JU, GE, GR, ZH, AG, BL, ZG [autre proposition de texte]
- Compléter par un 4e al. sur la possibilité de donner le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers établis: SBK-2 (proposition de texte), SKM (proposition de texte)
- Contre l'introduction d'un droit de vote pour les étrangers: CVP-OW
- Droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers établis: PS-F/CH (proposition de texte), SP-F/BE (proposition de texte), SP-F/AG
- Préciser que le droit de vote et d'éligibilité est exercé dans la commune de domicile: SSV-2/UVS, C-Lau
- Enlever les al. 1 et 3: ISE
- Inscrire le droit de vote et d'éligibilité des Suisses de l'étranger: GEHP (proposition de texte)
- Autres suggestions: 28 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Droit de vote et d'éligibilité réservé aux Suisses: UDF (proposition de texte), ID-CH (proposition de texte)

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Proposition de modification rédactionnelle: UDF

3e al.

Critique

- Délai d'attente contraignant: UDF
- Biffer: SKF, G-Butt
- Biffer la 1ère phrase: SVP-Goss

Propositions de modifications et de compléments

- Remplacer "personnes nouvellement établies" par "électeurs suisses nouvellement établis": NSH

- Introduire un contrôle judiciaire du TF, à la place de l'approbation fédérale: C-Mass
- Supprimer le délai d'attente: 3 particuliers

Art. 43

Statut des Suisses de l'étrangerCritique

- Pas logique sur le plan linguistique: ASF
- Biffer: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Une compétence étendue de la Confédération serait nouvelle, la Confédération n'a aucune compétence exclusive: *"¹La Confédération et les cantons favorisent les relations entre les Suisses de l'étranger ainsi que celles qu'ils entretiennent avec la Suisse. ²La Confédération peut, compte tenu de la situation particulière des Suisses de l'étranger, légiférer sur leurs droits et leurs devoirs par rapport à la Suisse, notamment sur l'exercice des droits politiques au niveau fédéral, sur l'accomplissement des obligations militaires ainsi qu'en matière d'assistance."*: CdC, VS, NE, JU, ZH, AG
- La Confédération n'est pas seule compétente (proposition de texte): BS
- Compléter par une disposition sur le statut de la population étrangère résidante; proposition de texte: BODS
- Prévoir la création d'un Conseil de la Cinquième Suisse, organe représentatif et consultatif élu par les Suisses de l'étranger: GEHP (proposition de texte)
- Autres suggestions: 12 particuliers

1er al.

- Mentionner également la compétence des cantons: BL (proposition de texte), GR
- Ajouter une phrase prévoyant que la Confédération entretient des rapports suivis avec les Suisses de l'étranger: AO (proposition de texte)
- Contre la suppression de la référence explicite au soutien de la Confédération aux institutions au service des Suisses de l'étranger: AO (proposition de texte)

2e al.

Critique

- Le 2e al. ne reprend pas exactement la réglementation différenciée de l'art. 45bis, 2e al., cst.: CdC, ZG

Propositions de modifications et de compléments

- Formulation plus différenciée selon le droit en vigueur (proposition de texte): BL
- Remplacer "peut légiférer" par "légifère": AO

- Etendre la compétence législative fédérale aux assurances sociales pour les Suisses de l'étranger: AO (proposition de texte)

Chapitre 2 Compétences

Section 1 Relations avec l'étranger

Art. 44 Affaires étrangères

Approbation expresse

- PLS, CSP-AG, SP-Goss

Critique

- La teneur de l'actuelle cst. est nettement meilleure: PCC
- Opposé à la compétence de la Confédération de conclure des traités dans les domaines qui relèvent de la compétence des cantons: SD-SG
- Regrettable que les instruments de la politique extérieure ne soient pas regroupés: ARW
- Selon cette disposition, l'engagement international de la Suisse est trop peu contraignant (proposition de texte): ATD
- Les compétences en matière de politique extérieure et de politique de paix sont peu compréhensibles et pas assez clairement établies: ARW

Propositions de modifications et de compléments

- Pour le développement des relations internationales: JUSE
- Les cantons doivent pouvoir participer de façon appropriée aux négociations internationales. Les conditions auxquelles la Confédération est liée à l'avis commun des cantons dans leur domaine de compétence doivent être fixées: AG
- Le contenu de la politique extérieure ne doit plus être décrit que dans son aspect défensif; donner une orientation positive: PRD, ASA-1
- Inclure l'intégration européenne, nouveau titre: EBS (proposition de texte)
- Définir la politique du développement dans un article distinct selon les lignes directrices Nord-Sud du Conseil fédéral: FEPS
- Adoption de l'art. 56 du projet Kölz/Müller: KEOS
- Nouvel alinéa résumant les moyens de la politique étrangère en référence au rapport de 1993 sur la politique extérieure de la Suisse; proposition de texte: ARW
- Compléter par la compétence de la Confédération de conclure des alliances avec d'autres Etats: USS
- "*Politique extérieure*" au lieu de "*Affaires étrangères*": ZG
- Proposition de modification rédactionnelle: ISE
- Reprendre les cinq fondements de la politique étrangère suisse tels que les définit le rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 90: CDT (proposition de texte)
- Inscrire la notion de développement durable: MEJ

- Prévoir que la Confédération ou les cantons peuvent refuser l'application d'une disposition de droit international contraire aux droits fondamentaux: OVV
- Autres suggestions: 219 particuliers
- Répartition plus logique des tâches entre la Confédération et les cantons (p.ex. armée, routes nationales, énergie, formation) (44ss): 5 particuliers
- Pour un renforcement général des compétences fédérales au détriment des cantons (44ss): 6 particuliers

1er al.

Approbation expresse

- FEPS

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par le principe de la pérennité: Les Verts (proposition de texte), ABN, FFU
- "et du peuple": APIT

2e al.

Approbation expresse

- SBK-2

Critique

- Répétition de l'article indiquant le but, inutile: VSIG
- 2e partie de la phrase discutable: USAM, GRCL
- Biffer la 2e partie de la phrase: ID-CH
- La 2e partie de la phrase éveille des espoirs illusoires: ASF
- Contre la mention de l'aide au développement: UDC
- Présenter l'aide au développement comme une variante: FDP-Zoll
- En contradiction avec la décision du peuple sur les „casques bleus”: SVFB
- Biffer: AdI, PSL, SD-SG, SSIC

Propositions de modifications et de compléments

- Réexaminer en relation avec l'art. 2: CH-EU
- Donne une compétence plus étendue à la Confédération (aide au développement) qui va plus loin que le contrôle: CH-EU
- Dans la deuxième partie de la phrase, exprimer la dimension d'un monde plus juste quant à la forme et au fond: SKG
- Biffer la deuxième partie de la phrase: SD-AG
- Compléter en mentionnant l'engagement de la Confédération pour un monde plus juste: FGS
- Souligner la responsabilité de la Suisse au niveau mondial (proposition de texte): SKM

- Compléter en indiquant les cinq buts de politique extérieure du Conseil fédéral (Rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 90): PRD, proposition de texte: SBK-2, FEPS, SKM, DB (proposition de texte), ARW (proposition de texte), FAST, CAR (proposition de texte)
- Compléter en indiquant l'engagement pour une neutralité perpétuelle: DS
- "Prospérité du peuple": CH-EU
- 2e phrase: *"coopération et aide au développement"* au lieu de la formulation choisie qui est imprécise: TI
- Compléter par la couverture des besoins fondamentaux de tous les êtres humains et le maintien de la paix: Les Verts
- Biffer la première moitié de la phrase, car c'est une répétition: PS
- Compléter la 2e partie de la phrase par: "dans le cadre du droit en vigueur...": UDF, ABN
- Compléter par le principe de la pérennité: G-AG, G-SG, G-ZH, FSFM, COTE, SANB
- Remplacer par une disposition sur l'encouragement de la coopération au développement et de la lutte contre la pauvreté; fixer un montant minimal; proposition de texte: PS-F/CH, SP-F/BE
- Proposition de texte qui comporte aussi la lutte contre les causes de la pauvreté: JDS
- Compléter par la lutte pour surmonter la pauvreté et la détresse, le soutien des processus démocratiques dans les régions en crise et la participation active à la politique en faveur des droits de l'homme: BODS (proposition de texte)
- Maintien de l'indépendance positif: 179 particuliers
- Simplifier: CP
- Reformuler: FRSP
- Proposition de modification rédactionnelle: CVP-Sprei
- Formuler la 2e phrase dans un style moins émotionnel: ASM/VSM

3e al.

Approbation expresse

- GRLC

Art. 45

Relations des cantons avec l'étranger

Approbation expresse

- PRD, FDP-BS
- Pour cette disposition, en la complétant par une référence aux autorités étrangères régionales: GE

Propositions de modifications et de compléments

- Préciser les pouvoirs des cantons dans les affaires internationales: *"¹Les cantons peuvent conclure avec des Etats étrangers des traités portant sur des domaines relevant de leurs pouvoirs souverains. ²Ces*

traités ne peuvent aller à l'encontre du droit et des intérêts de la Confédération ainsi que des droits d'autres cantons. Lorsqu'un litige à cet égard ne peut être éliminé par la voie de la négociation, il devra être soumis à une instance de conciliation ou être tranché par le Tribunal fédéral. ³La Confédération peut soutenir les cantons dans leurs négociations avec des Etats étrangers, notamment si ses intérêts ou ses compétences, ou encore le droit d'autres cantons, risquaient d'être compromis." : CdC, BS, BL, ZH, AR, ZG [seulement 1er al.]

- Contre la disposition proposée par la CdC: GE
- Remplacer l'art. 45, al. 1 et 2 du projet (Cst.) par la disposition proposée par la CdC (al. 1 et 2); garder art. 45, 3e al. du projet (Cst.): AG
- La politique extérieure des cantons doit régler les relations de voisinage; les cantons doivent pouvoir participer à la collaboration avec les régions d'Europe, proposition de texte dans ce sens: AdI
- Autres suggestions: 13 particuliers
- Mentionner l'intégration européenne, nouveau titre: EBS (proposition de texte)

2e al.

Critique

- Les conventions que les cantons passent avec des Etats étrangers (dans le cadre de leur compétence) ne doivent pas être soumises à approbation: VD

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer l'approbation obligatoire: ZG, CVP-OVS, ISE
- Approbation obligatoire seulement dans les cas où il existe des intérêts contraires de la Confédération ou des cantons: FDP-AG
- Introduire un contrôle judiciaire du TF, à la place de l'approbation fédérale: C-Mass

3e al.

Critique

- Biffer: ISE
- Le rôle d'intermédiaire de la Confédération est superflu: SD-SG

Propositions de modifications et de compléments

- Ev. revaloriser le rôle des cantons dans la conduite de négociations: FDP-BS
- Supprimer "de niveau inférieur": FRSP

Art. 46

Prestations ou décorations offertes par des gouvernements étrangers

Critique

- Ne devrait pas figurer dans la constitution: OW, TI, ISE
- Obsolète en ce qui concerne les décorations: PDC

- Régler au niveau législatif l'interdiction de décorations et de pensions: AdI
- Biffer sans remplacer: Les Verts, CVP-OW, CSB, KAB
- Biffer: 21 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- Autorisation obligatoire au lieu d'une interdiction (proposition de texte): FFAR
- Autres suggestions: 14 particuliers

1er al.

- Dans la pratique doit également être appliqué pour le Vatican: UDF

2e al.

Critique

- L'interdiction ne correspond plus aux conditions actuelles: FRSP (proposition de texte)
- Biffer: CVP-OVS
- Compléter par "police": FSG-2, SOLAR, SSES

Section 2

Défense nationale et protection civile

Approbation expresse

- Approuvée dans son principe: SGF

Critique

- Tenir compte des problèmes de l'égalité des droits et d'une formulation non sexiste: PDC, SD-SG
- Condenser: CVP-OW
- Il est regrettable que la création d'un vaste département de la sécurité ne soit pas proposée comme solution de rechange: VAST
- Suppression de l'armée et vaste politique de paix comme objectif: PS-F/CH, SP-F/BE
- L'obligation d'une éducation à la paix doit remplacer la défense nationale: SP-F/AG

Propositions de modifications et de compléments

- Eliminer la divergence entre la version française et la version allemande des explications (p. 82): SKG
- Indiquer dans la constitution la part des cantons au produit de la taxe d'exemption du service militaire: PSL
- Augmentation du nombre des militaires pour le service d'ordre: UDC
- Egalité entre femmes et hommes: G-Gold, G-Altend, G-Sarn
- Proposition de réforme pour un service communautaire des femmes et des hommes dans l'armée et le domaine civil: ASF

- Revoir tout ce domaine dans un prochain train de réformes, de sorte que la défense nationale comprenne la protection de toute la population contre tout danger: FBR
- Remplacer le titre de "défense nationale et protection civile" par celui de "services à la communauté": PCS-JU
- Remplacer le titre par "Politique de sécurité", introduire un article introductif sur la politique de sécurité (proposition de texte): SUOV
- Créer une base constitutionnelle pour l'égalité de traitement entre le service de lutte contre l'incendie et l'armée ou la protection civile s'agissant de la compensation de la perte de salaire: SFV-2
- Transformer le titre en "Défense générale et obligation de servir": ISE

Art. 47

Obligation de servirApprobation expresse

- Pour cette disposition: GE, CSPO

Critique

- Il est inacceptable que la part des cantons au produit de la taxe d'exemption du service militaire ne soit plus mentionnée expressément (Art. 6 DT): RN, PSL
- Les versions allemande et française des explications ne concordent pas (à la fin): EKF
- Ne fixer que le principe, le reste au niveau législatif: AKF

Propositions de modifications et de compléments

- Il subsiste une obligation générale de servir: PDC-F, ISE
- Les femmes devraient être obligées de participer: 25 particuliers
- Mêmes obligations pour les deux sexes: 39 particuliers
- L'obligation de servir doit être transformée en une vaste obligation de participer à la défense générale: G-Titt
- Préciser que les militaires doivent être traités avec respect par leurs supérieurs: C-LCAF
- Pour une juridiction civile en temps de paix: C-LCAF
- Droit au libre choix: 17 particuliers
- Transformer l'armée en un groupement d'aide en cas de catastrophes: 2 particuliers
- (Remarque ne concernant que le texte allemand): 9 particuliers
- Autres suggestions: 56 particuliers

Critique

- Mentionner le service militaire volontaire des femmes: BS, GR, AG, CVP-Sprei, SVP-Goss, UPS, ASF, EKF, SSO (proposition de texte), 9 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Remplacer le service de défense nationale par une obligation générale de servir de même durée; compensation de la perte de salaire comme pour le service militaire: SKF
- Pour la suppression de l'obligation générale de service militaire et le libre choix entre le service militaire et le service civil de remplacement: USS
- Remplacer "*tout homme de nationalité suisse*" par "*tout citoyen suisse (de sexe masculin)*": TI
- Introduire un service militaire obligatoire pour tous (aussi pour les femmes): OFGM
- Service militaire et obligation de servir pour les femmes et pour les hommes (proposition de texte): SD-SG, IGM
- Pour un service volontaire à la communauté, d'une durée de 15 semaines, pour les hommes et pour les femmes (comprenant le service militaire, civil ou social): JUSE
- Introduction d'une obligation générale de servir pour autant que l'assurance-maternité soit instituée: USSA
- Introduire un droit de servir pour toutes les Suissesses: SGF

2e al.

Critique

- Biffer le 2e al.; l'art. 18 cst. ne connaît pas de réserve constitutionnelle créant des exceptions légales générales à l'obligation de servir: CdC
- Biffer: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par: "... son obligation d'accomplir le service militaire *ou le service civil de remplacement* ...": CSPO, VVR
- Compléter par: "... son obligation d'accomplir le service militaire ou le service civil ...": FSG-2, SOLAR, SSES
- Supprimer la taxe d'exemption à l'égard des personnes handicapées: 18 particuliers

3e al.

Critique

- Plus qu'une mise à jour: BS
- Biffer: FDP-Wint.

Propositions de modifications et de compléments

- Reprise de la proposition de biffer selon la CdC: ZG, BL, VS, NE, JU, ZH, AG

4e al.

Approbation expresse

- USAM, GRCL

Critique

- Régler l'assurance militaire aux art. 91 ss du projet (Cst.): TFA

Propositions de modifications et de compléments

- "... pour eux ou pour les personnes dont ils s'occupent et dont ils ont la charge...": PDC, PDC-F, CVP-OVS
- Droit au soutien également pour les concubins: OSEEH

5e al.

Approbation expresse

- USAM, GRCL

Propositions de modifications et de compléments

- mentionner aussi la perte du potentiel de travail (proposition de texte): SKG
- Il faut aussi compenser la perte du potentiel de travail non rémunéré (par ex. la garde des enfants): SP-BE
- Prendre en considération le travail d'éducation et de garde: "...la perte de salaire et la perte du potentiel de travail...": EKF
- Formulation plus claire: FBR
- Parler de la compensation de la perte de gain et non de salaire: CP, FRSP

Art. 48

Armée

Approbation expresse

- GE

Critique

- Réexaminer les responsabilités et compétences des cantons: SO
- A régler au début de la constitution: PCC
- Insérer la notion de défense générale: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Réunir en un seul art. avec l'art. 49 (l'art. 49, 1er al., devient le nouvel art. 48, 1er al., biffer art. 49, 2e al.): SES, ISE
- Armée de métier au lieu d'armée de milice: 1 particulier
- Autres suggestions: 75 particuliers

1er al.

Critique

- Rendre de façon plus précise le sens de l'art. 13 cst.: "L'armée suisse est une armée de milice; il n'existe pas de troupes de combat permanentes.": CdC, AG, ZH

- Ne reflète pas fidèlement le droit constitutionnel actuel: VS
- Il importe d'examiner une formulation plus ouverte comme innovation: UDC.
- Il faut exclure que l'armée puisse être engagée contre la propre population du pays: AR
- Refléter de façon plus précise le mandat de l'armée (proposition de texte): BS

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner les trois mandats fondamentaux de l'armée (Réforme de l'armée 95): BE, AG (proposition de texte)
- Il faut absolument mentionner le troisième mandat principal de l'armée, à savoir la participation à des mesures de maintien de la paix: GR
- L'armée n'est pas faite pour des tâches de maintien de la tranquillité et de l'ordre à l'intérieur du pays, biffer ce but de l'armée: SP-BE
- Mentionner les formations de métier existantes: SSO (proposition de texte)
- Il ne faut pas exclure la possibilité de former certaines troupes de métier ou troupes d'intervention rapide; le terme d'"armée de milice" est trop étroit; proposition de texte: PRD
- Biffer "(Service actif)" ou compléter la 2e phrase en conséquence: UDC
- "...menaces à la sécurité intérieure ou en cas de catastrophe": FSG-2, SOLAR, SSES
- "... dans leur lutte contre de graves menaces (biffer «à la sécurité intérieure») et en cas de catastrophe...": VVR
- Biffer la dernière phrase (proposition de texte): SD-SG
- " ... (service actif) et fournit des contributions en vue du maintien de la paix dans un cadre international. ...": SSO
- 2e phrase: formulation obsolète; biffer "sécurité intérieure"; définition exhaustive des tâches de l'armée dans la constitution; proposition de texte: ARW
- Prévoir que les femmes peuvent s'engager à titre volontaire: CLAFG

3e al.

Approbation expresse

- SGCS

Critique

- Va plus loin qu'une mise à jour, car le législateur peut - et c'est nouveau - restreindre les compétences cantonales: UR, SSO
- Biffer, il faut mener à terme la centralisation de l'armée: AdI, FSG-2, SOLAR, SSES, SES
- Conserver sans restrictions les compétences actuelles des cantons (souveraineté militaire): NW, PCC, CVP-OW

Propositions de modifications et de compléments

- L'équipement militaire est l'affaire de la Confédération: AK-SZ
- Compléter par le service d'assistance: "La loi peut prévoir que l'armée fournit des services d'assistance aux autorités.": CdC, NE, ZG
- Supprimer la référence aux "formations cantonales": JU
- (Remarque ne concernant que le texte allemand): AG

4e al.

Critique

- Ne correspond pas à l'art. 20, 3e al., cst.: FR
- Biffer: CVP-OW, VVR, FSG-2, SOLAR, SSES

Propositions de modifications et de compléments

- Reprise d'installations militaires de cantons par la Confédération seulement moyennant une indemnisation intégrale: NW, TG, FR
- "indemnité équitable" est une expression peu claire: UDC (év. biffer cet alinéa), CSB
- „appropriée“ au lieu d'„équitable“: PRD, AdI, SGG, SSO, 10 particuliers
- Biffer "équitable": UDF

Art. 49

Intervention de l'arméeCritique

- Contre la suppression de la souveraineté militaire des cantons: SSO
- Il faut exclure que l'armée puisse être engagée contre la propre population du pays: AR

Propositions de modifications et de compléments

- Donner au législateur la compétence de régler au niveau législatif d'autres types d'intervention de l'armée (cas de catastrophe): NW.
- Pour l'intervention de l'armée en cas de catastrophe et dans des situations de crise: PDC-F, CVP-OVS
- Supprimer la référence aux "formations cantonales": JU
- Si l'on biffe l'art. 48, 3e et 4e al., il faut aussi supprimer „leur“ dans cet article: UDC
- Réunir en un seul art. avec l'art. 48 (biffer art. 49, 2e al.): SES
- Autres suggestions: 49 particuliers

2e al.

Critique

- Les possibilités d'interventions des troupes cantonales ne doivent pas être fixées de façon exhaustive au niveau constitutionnel: GR, ZH
- Disposition obsolète: GEU-Düb
- Sérieuses réserves: SKF
- Biffer: USS, AdI, SP-BE, FSG-2, SOLAR, SSES, SES

Propositions de modifications et de compléments

- Il vaut mieux parler de: "formations cantonales du service territorial": CVP-OW
- Se limiter aux interventions en cas de catastrophe: Les Verts
- Compléter par l'aide en cas de catastrophe: TI, VVR
- Indiquer qui paie la compensation de la perte de revenu lorsque des formations cantonales interviennent dans un canton: SGG

Art. 50

Protection civile

- Placer la protection civile sur un même plan en cas de conflits armés d'une part et en cas de catastrophe et dans des situations de crise d'autre part: ZH
- L'intervention de la protection civile en cas de catastrophe et dans les situations de crise doit, compte tenu des dispositions du droit fédéral, relever également de la compétence des cantons: GR
- Transformer en protection étendue de la population: SES (proposition de texte)
- "Service civil": ISE
- Protection civile et du paysage au lieu de protection civile: 10 particuliers
- Autres suggestions: 26 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- "*biens culturels*" au lieu de "*biens*" et "*service de protection*" au lieu de "*protection civile*": GR (proposition de texte)

3e al.

Critique

- Biffer: CVP-OVS

Propositions de modifications et de compléments

- "*Elle peut déclarer le service de protection civile obligatoire*": PDC-F, OFGM, IGM
- "*Elle peut déclarer le service de protection civile obligatoire pour les hommes et pour les femmes.*": SD-SG, ID-CH
- Egalité entre femmes et hommes (de préférence obligation pour les femmes et pour les hommes): SGG, G-Kling
- Service de protection civile obligatoire pour les femmes: 44 particuliers

4e al.

Critique

- N'est acceptable que s'il est question d'indemnisation: USAM
- Il manque le principe pour le traitement des invalides: ISM
- Explications supplémentaires à propos des indemnités: GRCL

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner aussi la perte du potentiel de travail: SKG
- La perte du potentiel de travail non rémunéré (par ex. la garde des enfants) doit également être compensée: SP-BE (proposition de texte), SKF
- Indiquer aussi la perte du potentiel de travail, proposition de texte: EKF

Section 3

Environnement et aménagement du territoire

Approbation expresse

- Soutien exprès et sans réserve: DS
- Il serait souhaitable de donner des indications plus concrètes dans cette section: SGF

Critique

- Il est inacceptable que les cantons soient systématiquement écartés des dispositions sur la protection de l'environnement: USAM, GRLC
- Eviter d'affaiblir matériellement des décisions récentes du peuple: PDC
- Pas de suppression en matière de politique de l'environnement: CSP-AG

Propositions de modifications et de compléments

- Fondre en une seule disposition les art. 51, 52 et 53, et en une autre disposition les art. 54, 55 et 56 du projet (Cst.): CLAFG
- Il manque une disposition qui indique les grands principes de la protection de l'environnement dans son ensemble: CFNP
- Inclure un article sur la protection du sol: CFNP
- Le principe de la pérennité doit être inclus; une vue d'ensemble doit ressortir de cette disposition (proposition de texte détaillé pour cette section): Les Verts
- Ajouter un nouvel art. 51a „Sol” portant sur une utilisation mesurée et sociale du sol: PS, SP-BE, IGB (propositions de texte)
- Compléter par un article indiquant le but de la protection de l'environnement et contenant le principe de la pérennité: SBK-2, CASS
- Garantir l'utilisation mesurée et la protection prévoyante de l'environnement, de la nature et du paysage doit être un objectif prioritaire de la nouvelle constitution: SSGA
- Compléter par un article sur la protection de l'environnement exposant un programme, sur l'exemple de la cst. BE, art. 31: SP-BE
- Placer en tête un article sur l'aménagement du territoire, exposer clairement des "dispositions constitutionnelles sur l'espace vital": ASPAN
- Meilleur titre: "Environnement, sol et aménagement du territoire": SP-BE, IGB
- Les différentes dispositions doivent être formulées de façon plus incisive: EFK, EMK

- Reprendre les dispositions sur la protection de la nature et de l'environnement selon le projet Kölz/Müller: SANH
- Proposition de texte pour une nouvelle structure et une reformulation de la section 3 et en partie de la section 4, les art. 98 (protection de la santé) et 99 (génie génétique) y étant intégrés: G-AG, ABN
- Proposition pour une nouvelle structure de la section 3: SSGA
- Intégrer l'obligation sociale dans l'exercice de la propriété: JDS
- Proposition de texte pour une protection élargie (aussi des données géologiques, par ex.): SGS-2
- Introduire un article distinct concernant le sol (obligation sociale, lutte contre la spéculation foncière, etc.): JDS
- Introduire une disposition sur l'encouragement et la protection du sol utilisé à des fins agricoles et sylvicoles: BlbV-AG
- Soutient la formulation des art. 36 à 39 du projet Kölz/Müller dans la mesure où ces dispositions vont plus loin que celles du projet (Cst.). Il faut notamment inscrire le droit de recours des organisations de protection de l'environnement: KEOS
- Soutient la position des organisations de protection de l'environnement: VVR
- Un nouvel article doit préciser la compétence de la Confédération de créer et d'évaluer des bases dans les domaines de la géosphère, de l'hydrosphère et de l'atmosphère: CFG (proposition de texte)
- L'économie devrait figurer avant l'environnement et l'aménagement du territoire: PRD-NE
- Environnement et développement durable selon le projet Kölz/Müller, éventuellement adaptation selon les propositions concrètes concernant les différentes dispositions: FSG-2, SOLAR, SSES

Art. 51

Protection de l'environnement

Approbation expresse

- GE

Critique

- Doute quant à la précision de la mise à jour: FFAR
- Rédiger de façon plus concrète, définition de l'environnement: G-AG
- Revoir le classement: UR
- Reprise intégrale de l'art. 24^{septies} cst.: SANH

Propositions de modifications et de compléments

- Insérer une obligation générale de protéger l'environnement ainsi que les principes inscrits dans la LPE: CEPF
- Pour un article détaillé sur la protection de l'environnement: SSGA (proposition de texte)

- Art. 51 à 58: il s'agit non seulement de la protection de l'environnement mais aussi de la pérennité de notre développement: 3 particuliers
- Compléter par les principes généraux de la protection de l'environnement: ZH, VGL, ABN
- Formulation plus générale, analogue à celle de l'article premier LPE: SO, VGL, CEVI (proposition de texte)
- Indiquer les buts (pérennité, principe de la causalité, primauté de la responsabilité individuelle et des instruments de l'économie de marché sur les prescriptions de police de la protection de l'environnement): FEPS, COTE
- Compléter par le principe de la pérennité: G-AG, G-SG, G-ZH, SGF, PS-F/CH, SP-F/AG, SP-F/BE, VGL, ABN, FFU, SANB, G-Lies, MEJ
- Obligation pour les organes étatiques d'utiliser les ressources de façon mesurée: SO
- Mentionner le caractère contraignant des principes de prévention et de causalité: SO, AR, SGF, VGL, ABN, G-Lies
- Pour l'inscription du principe de la causalité: GR, BS, PS-F/CH, SP-F/ZH, SP-F/AG, SP-F/BE
- Compléter en insérant l'art. 24septies, 2e al., cst. comme 2e al.: AG, UCS
- La protection de l'environnement comme tâche intersectorielle (proposition de texte pour un 2e al. nouveau): PS
- Principe de la responsabilité de l'Etat et de la société par rapport à l'environnement et sa préservation pour les générations futures: FSFP
- Réglementer la protection de l'air en tenant compte des décisions de la Conférence de la CNUED de 1992: SSGA (proposition de texte)
- Insertion d'une disposition sur la protection du sol: AR, PBDL, ECOPOP, SSGA, ABN
- Régler de façon détaillée la protection contre les immissions: SSGA
- Pas de mention distincte de la pollution de l'air et de la protection contre le bruit: SO, AdI, PRD, CVP-OW, CVP-OVS, ISE, BHK
- Pour une protection absolue de l'environnement: GEU-Düb
- Consacrer le renforcement de la protection des êtres humains, des animaux et de l'environnement : 27 particuliers
- Contre l'idée de compléter par une obligation générale de protéger et d'entretenir l'environnement: UDC.
- 2e al. (nouveau): "Pour faciliter la réalisation des buts de la protection de l'environnement, la législation fixe des mesures non interventionnistes, relevant de l'économie de marché.": SHEV
- Inscrire l'orientation de la protection de l'environnement sur l'économie de marché: HEV (proposition de texte)

- 2e al. nouveau: Etude d'impact sur l'environnement pour les décisions politiques ou l'introduction de développements technologiques: SP-F/ZH (proposition de texte)
- Inscrire comme 3e al. (nouveau) la compétence d'exécution des cantons (proposition de texte): BS
- Inscrire la réserve explicite de l'art. 24septies, 2e al., cst.: *"L'exécution des prescriptions fédérales incombe aux cantons, à moins que la loi ne la réserve à la Confédération."*: CdC, VS, NE, JU, AG, AR, BL
- Formulation non sexiste également dans le texte français: PDC-EG
- Compléter par une clause générale indiquant les engagements de droit international (proposition de texte): EBS
- "... la pollution atmosphérique et la pollution du sol ...; elle encourage une utilisation mesurée du sol.": SGPG
- Prévoir un rapport annuel sur l'état de l'environnement: FSG-2, SOLAR, SSES (proposition de texte)
- Mentionner la pollution de l'eau et du sol: SP-Münch
- Redevance obligatoire pour l'utilisation de ressources naturelles non renouvelables: SP-F/ZH (proposition de texte)
- Compléter par "dispositions pondérées": APIT
- Autres suggestions: 51 particuliers

Art. 52

Eaux

Approbation expresse

- Va plus loin qu'une mise à jour, mais favorable: PSL

Critique

- Contre cette disposition pour tenir compte des revendications des cantons alpins et pour sauvegarder explicitement leurs compétences: VS
- Ne pas mélanger les buts et le mandat de légiférer (proposition de texte): BS
- Revoir le classement: UR
- L'article ne reflète qu'insuffisamment le droit de l'art. 24bis cst., la vue globale se perd: SPE, LSPN, WWF, ABN, NfS, SGPG
- Trop détaillé: SSGA
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Reprendre l'art. 24 bis cst.: FSG-2, SOLAR, SSES, SANH
- Reprendre de façon plus précise l'art. 24bis cst.: UR, G-AG, ATE
- Viser un rapport plus équilibré entre les intérêts de l'utilisation et ceux de la protection: CFNP
- Ne pas mélanger les buts et le mandat de légiférer; mentionner séparément les trois buts de l'économie hydraulique; ajouter

l'obligation de redevance de la Confédération au 4e al.: ¹La Confédération établit, par voie législative, les principes applicables à la conservation des eaux et à leur aménagement, aux atteintes au cycle de l'eau et à l'utilisation des eaux pour la production d'énergie et pour le refroidissement. ²La Confédération édicte des dispositions sur la protection des eaux, le maintien de débits résiduels appropriés, les constructions hydrauliques, les interventions visant à influencer les précipitations atmosphériques, la recherche et la mise en valeur de données hydrologiques ainsi que sur son droit, contre versement de redevances et indemnisation, d'utiliser les ressources en eau pour la production d'énergie nécessaire à ses entreprises de transports. ³Dans les limites de la législation selon les dispositions qui précèdent, la Confédération veille à une utilisation rationnelle et à la protection des ressources en eau ainsi qu'à la lutte contre l'action dommageable de l'eau. ⁴Il appartient aux cantons de disposer des ressources en eau et de percevoir des redevances pour leur utilisation. Les cantons fixent ces redevances dans les limites de la législation fédérale. ⁵La Confédération arrête, d'entente avec les cantons concernés, les droits et redevances pour les ressources en eau qui intéressent plusieurs Etats. Lorsque les cantons ne s'entendent pas, elle arrête également ces droits pour les ressources en eau qui intéressent plusieurs cantons. [Le 5e al. du projet devient le 6e al.]: CdC, NE, JU, AG, GE, ZG, AR

- Etablir une distinction plus nette entre l'utilisation des eaux et leur protection et les séparer du point de vue systématique: UR, GR, CVP-OW
- Compléter par le principe de la pérennité: G-AG, G-SG, G-ZH, ABN, FFU, SANB, MEJ
- Mentionner la souveraineté des cantons sur les eaux: SSIGE, SWV, UCS, USCI
- Il faut mentionner la souveraineté des cantons concernant les ressources en eau et la compétence cantonale s'agissant du prélèvement de redevances pour l'utilisation de l'eau: GR
- Préciser qu'il faut tenir compte de l'économie hydraulique dans son ensemble et que la législation doit respecter l'intérêt général: SWV
- Se limiter aux aspects juridiques touchant strictement la protection des eaux: VGL
- Mentionner que le droit fédéral est exécuté par les cantons: SSIGE, SWV, UCS
- Examiner s'il faut insérer des mesures visant à protéger globalement la biosphère et le milieu vital naturel: PRD
- Intervertir les al. 1 et 2: PEV
- Prévoir une compétence claire et homogène de la Confédération: SGF
- Compléter par une réglementation détaillée de la responsabilité civile sur les barrages et les centrales hydroélectriques: FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de texte)
- Autres suggestions: 15 particuliers

1er al.

Critique

- L'expression "les interventions visant à influencer les précipitations" doit être explicitée - ne serait-ce que dans le commentaire: PRD

Propositions de modifications et de compléments

- A examiner: attribution explicite de la compétence concernant la sécurité des barrages: PRD
- Mentionner explicitement la compétence de la Confédération d'édicter des prescriptions concernant la police des endiguements et la sécurité des barrages: USCI, SSIGE, SWV, UCS
- Régler au niveau législatif "les interventions visant à influencer les précipitations" et "la recherche et la mise en valeur de données hydrologiques": UDC

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- "... au cycle de l'eau et à l'environnement naturel des eaux...": PRD

3e al.

- Biffer la première phrase: CVP-OVS
- La perception de redevances pour l'utilisation des eaux doit rester dans la compétence des cantons, proposition de texte: CSPO

4e al.

Critique

- Biffer: G-Kling
- Il manque la mention de l'obligation pour la Confédération de s'acquitter de redevances: AG
- Cette disposition pourrait à l'avenir devenir caduque (Réforme des chemins de fer): UDC.

Propositions de modifications et de compléments

- Indiquer que l'indemnisation sera "appropriée": GR
- Proposition de modification rédactionnelle: NSH
- Dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération doit non seulement tenir compte des cantons, mais aussi des communes: SSV-2/UVS, C-Lau

5e al.

Critique

- Biffer: G-Kling
- Il est inacceptable de renoncer à mentionner l'obligation pour la Confédération de tenir compte des besoins des cantons d'où proviennent les eaux et de préserver leurs possibilités de développement: GR

Propositions de modifications et de compléments

- (Remarque ne concernant que le texte allemand): PRD, BHK
- Tenir compte aussi des cantons traversés par les eaux: G-Glattf

Art. 53**Forêts**Approbation expresse

- SSGA, SFV-1

Critique

- Formulé de façon trop restrictive (la législation sur la forêt va plus loin que que la législation sur les principes): NSH
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Limiter l'extension du milieu bâti: ECOPOP (proposition de texte)
- Il faut transférer aux cantons la compétence d'autoriser les déboisements: GR
- Compléter par le principe de la pérennité: SO, G-AG, G-SG, G-ZH, ABN, FFU, SANB, MEJ
- Garantir le libre accès de la population à la forêt: ID-CH
- Indiquer l'obligation de conserver la forêt: ECOPOP
- Autres suggestions: 20 particuliers

2e et 3e al.

3e al.

Approbation expresse

- CEPF, SGF

Critique

- Biffer: ASF

Propositions de modifications et de compléments

- "Fonction de détente" au lieu de "fonction sociale": UDF
- Compléter par: "fonction écologique": SANH
- "Fonction économique et écologique": FSG-2, SOLAR, SSES

Art. 54**Protection de la nature et du paysage**Approbation expresse

- GE, SGF

Critique

- Indiquer plus clairement la portée et le caractère contraignant du mandat de protection (proposition de texte): BS
- La mise à jour constitue un grave recul par rapport aux normes actuelles sur la protection de la nature et du paysage: SANH

- Ne pas affaiblir les dispositions par rapport à l'art. 24^{sexies} cst.: Les Verts, G-AG, ATE, SHS, FSG-2, SOLAR, SSES, CASS, ABN, NfS, FFAR

Propositions de modifications et de compléments

- Le projet (Cst.) s'écarte du droit en vigueur; les art. 36 ss du projet Kölz/Müller constituent un meilleur équilibre entre les intérêts: CFNP
- Reprendre de façon plus précise l'art. 24^{sexies} cst.: *"¹La protection de la nature et du paysage relève du droit cantonal. ²La Confédération doit, dans l'accomplissement de ses tâches, tenir compte de l'aspect caractéristique du paysage et des localités, des sites évocateurs du passé, ainsi que des curiosités naturelles et des monuments. ³Elle peut soutenir les efforts en faveur de la protection de la nature et du paysage et procéder, par voie contractuelle ou d'expropriation, à l'acquisition ou à la conservation de réserves naturelles, de sites historiques ou de monuments culturels d'importance nationale."*: CdC, BL, VS, NE, JU, AG [différence d'ordre rédactionnel au 3e al.]
- Préciser que la protection de la nature et du paysage relève de la compétence des cantons: UR, BS, GR, SH; PRD, SHS, UCS, VSZ + KGF, ASG-1, CP, FRSP
- Conserver textuellement l'art. 24^{sexies} cst.: AR, NW, ZH, PRD, FSG-2, SOLAR, SSES, ABN, SGPG, SANH
- Compléter par le principe de la pérennité: G-AG, G-SG, G-ZH, FFU, SANB, MEJ
- Nouvel alinéa (insérer après le 3e al.): "Elle édicte des dispositions pour la protection d'objets revêtant une importance particulière du point de vue pédologique (géotope)": CFG, SGS-2, ISM
- Formulation plus contraignante: SSGA (proposition de texte)
- Mentionner également la conservation des monuments historiques dans le titre: SVEHW
- Autres suggestions: 41 particuliers

1er al.

Critique

- "tient compte" est une formulation plus faible que "doit ménager" et "doit les conserver intacts", ce qui est inacceptable: SPE, LSPN, WWF
- Crée de nouvelles compétences fédérales: SH, SZ

Propositions de modifications et de compléments

- Il manque "...là où il y a un intérêt général prépondérant...": USAM, GRCL, ASG-1, FRSP
- Biffer la 2e partie de la phrase, car on peut y voir une obligation juridique de prendre des mesures de protection: ZH
- Compléter par "...les objectifs de la conservation des monuments historiques...": SVEHW

2e al.

Critique

- Biffer: G-Wildh

Propositions de modifications et de compléments

- En plus du soutien, il faut laisser la possibilité de prendre les frais en charge: SKF
- "...par voie contractuelle ou d'expropriation...": AG

3e al.

Critique

- Biffer: G-Wildh
- Ne tient pas compte du milieu abiotique; inscrire des notions intégrales de protection: CASS
- Le 3e al. innove sur le fond; il convient de le signaler: PRD

Propositions de modifications et de compléments

- Ne pas formuler comme un mandat, mais seulement comme une compétence: USCI, UCS

4e al.

Critique

- Biffer: G-Wildh
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner l'exploitation à des fins sylvicoles: GR
- Formuler comme disposition transitoire: G-Kling

5e al.

- Reprendre la disposition transitoire de l'art. 24^{sexies}, 5e al., cst.: PRD

Art. 55

Pêche et chasseApprobation expresse

- FSG-2, SOLAR, SSES, SANH

Critique

- Du point de vue de la systématique, appartient à la partie économique: SSGA
- Peut être supprimé: ISE

Proposition de modifications et de compléments

- Mentionner la régle des cantons: GR
- Compléter par le principe de la pérennité: G-AG, G-SG, G-ZH, ABN, FFU, SANB, MEJ
- Biffer la seconde partie de la phrase ("et notamment..."): PRD, AdI
- Davantage de compétences pour les cantons: SD-SG

- "la préservation du gibier" est un but obsolète. Remplacer par la préservation de la diversité des espèces et l'utilisation mesurée: SFV-1
- Autres suggestions: 9 particuliers

Art. 56

Protection des animaux

Propositions de modifications et de compléments

- A examiner: reprendre textuellement l'art 25^{bis} cst.: PRD
- Reprendre l'art. 25^{bis} cst.: FSG-2, SOLAR, SSES, SANH
- Compléter le titre de la section: "Environnement, aménagement du territoire et protection des animaux": PSA
- L'art. 56 du projet implique un affaiblissement de l'article sur la protection des animaux; proposition de texte pour un nouvel art. 56, qui revalorise la protection des animaux quant au fond (mentionner en plus utilisation, éle-vage, abattage des animaux, importation de produits d'origine animale). Compléter en particulier par une norme fixant un but (protection des animaux): PSA
- Compléter: Prescriptions sur l'exportation, l'abattage et autres mises à mort d'animaux, sur les méthodes de substitution à l'expérimentation ani-male et sur l'importation de produits d'origine animale (proposition de texte): AG-STG
- Du point de vue de la systématique, appartient à la partie économique: SSGA
- Pour l'interdiction de la vivisection: 10 particuliers
- Autres suggestions: 14 particuliers

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Intégrer l'art. 55 du projet (Cst.) dans cet alinéa: FRSP
- Etablir des principes directeurs pour le législateur (proposition de texte): ISE

Art. 57

Aménagement du territoire

Critique

- Du point de vue de la systématique, doit être placé avant l'art. 51 du projet (Cst.): CdC, AR, BL, BS, ASPAN
- Compte tenu de la systématique, l'importante fonction de l'aménagement du territoire en tant que tâche intersectorielle est insuffisamment mise en valeur: ZH
- Mieux structurer les tâches de la Confédération (proposition de texte): BS
- Reprendre l'art. 22^{quater} cst.: FSG-2, SOLAR, SSES
- Reprendre le texte de l'art. 22^{quater} cst., qui exprime mieux la structure fédérative de l'Etat comme base de l'aménagement du territoire: NW, AdI, SANH
- Viole la garantie de la propriété: CVP-Sprei

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par le prélèvement des plus-values qui découlent de la planification: SP-BE, CSB, JDS, KAB, FBS, IGB
- "Organisation spatiale": ISE
- Compléter par: "La législation fixe des mesures non interventionnistes, relevant de l'économie de marché, dans le but de réaliser les objectifs de l'aménagement du territoire ": SHEV
- Mentionner des principes relevant de l'économie de marché: HEV (proposition de texte)
- Compléter par le droit d'équipement des particuliers (proposition de texte): SHEV
- Compléter par le principe de la pérennité: G-AG, G-SG, G-ZH, ABN, FFU, SANB, MEJ
- Donner plus de compétences aux cantons: SD-SG
- Compléter par la conservation de surfaces cultivables: APIT
- La Confédération doit intervenir lorsque des intérêts essentiellement éco-nomiques jouent un rôle dans l'aménagement du territoire (nouvel al.): CVP-Ka
- Empêcher la spéculation foncière: 3 particuliers
- Autres suggestions: 10 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- L'aménagement du territoire doit servir à la conservation du milieu vital naturel ou proche de la nature: CFNP
- A compléter par le critère d'une utilisation mesurée du sol: SO, SP-BE, JDS, IGB
- Examiner: Compléter par le critère d'une utilisation mesurée du sol (cf. l'art. indiquant le but de la loi sur l'aménagement du territoire): PRD
- Examiner s'il convient de reprendre l'art. 22quater cst.: PRD
- Formulation trop lourde (proposition de texte): NSH

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Remplacer le 2e al. par.: ²Elle encourage et coordonne les efforts des can-tons et collabore avec eux. ³Elle tient compte, dans l'accomplisse-ment de ses tâches, des besoins en matière d'aménagement du territoire.": CdC, VS, NE, JU, AG, ZG, BL, AG, AR
- Associer également les communes: G-Worb
- Complément: La Confédération prend des mesures en vue de la mise en oeuvre de la loi sur l'aménagement du territoire: SP-BE, IGB
- Compléter par l'obligation d'établir des plans directeurs au niveau fédéral: FUS

- Compléter par la compétence de la Confédération d'harmoniser les législations cantonales: FUS
- Il manque la mention expresse de la prise en considération des besoins de l'aménagement du territoire: USAM, SKI, GRLC
- "Elle encourage et coordonne les efforts des cantons et des communes et prend en considération les besoins des régions urbaines et rurales. Elle tient...": SSV-2/UVS, VRB, C-Lau

Art. 58

Travaux publics

- Approbation: FSG-2, SOLAR, SSES, SANH, ISE (classer dans la section 4)
- Conserver: Réserve en faveur de la défense nationale militaire (art. 23, 3e al., cst.): PRD
- Compléter en indiquant que la Confédération doit tenir particulièrement compte, dans ses propres ouvrages, des besoins de la protection de la nature, du patrimoine et du paysage: CFNP
- Autres suggestions: 6 particuliers

Critique

- Manque de clarté dans la formulation: CVP-Ka

Section 4

Transports, énergie et médias électroniques

Critique

- Il manque une norme de rang supérieur indiquant les tâches et compétences de la Confédération dans le contexte général: FEPS
- Rejet de la modification constitutionnelle proposée dans le domaine des transports; il n'est pas tenu compte de la place des transports dans la société et l'économie. Le droit constitutionnel non écrit n'est pas suffisamment pris en considération (libre choix des moyens de transport): ACS-1
- Fondre en une seule disposition les art. 59 à 62 du projet (Cst.); idem pour les art. 65 et 66 du projet (Cst.): CLAFG

Propositions de modifications et de compléments

- Il faut consacrer une section à chacun des trois domaines: GR
- Il faut codifier les grandes idées: libre choix des moyens de transport, distinction entre le trafic privé et le trafic public, renonciation expresse à réglementer une séparation incitative du trafic entre le rail et la route ainsi que d'autres moyens de transport, liberté des entreprises de transport, relations entre la réglementation du trafic et la partie de la constitution portant sur l'économie ou sur le milieu vital, usage collectif des routes publiques, utilisation gratuite de toutes les routes publiques dans le cadre de l'usage collectif, relation entre la gratuité et la nécessité de réglementer les redevances au niveau constitutionnel, souveraineté cantonale sur les routes: TCS
- Insérer une innovation: la Confédération détermine la politique globale des transports en Suisse et s'efforce d'établir la vérité des coûts des transports: FVÖV

- Pour le principe de la causalité dans le domaine de la circulation routière: CVP-OW (par des droits de douane sur les carburants, avec participation des cantons aux recettes nettes), SGF, KEOS
- Compléter en indiquant que la législation sur le transport public des personnes et le cas échéant celui des marchandises est du ressort de la Confédération: FVÖV
- Compléter en indiquant que les transports publics régionaux sont une tâche de la Confédération et des cantons: FVÖV
- Compléter par une compétence visant à encourager les transports publics et indiquer le but d'une bonne desserte par les transports publics de toutes les régions du pays: SKF
- Insérer l'encouragement des transports publics: KEOS
- Adapter au principe de la subsidiarité des activités étatiques: SAP
- Soutien des avis des organisations de protection de l'environnement: VVR
- L'encouragement et la réglementation du trafic lent est une tâche fédérale: ADP

Art. 59

Circulation routière

Critique

- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner la souveraineté cantonale sur les routes: GR
- *"La Confédération édicte, par la voie législative, des objectifs directeurs en vue de réduire le trafic motorisé privé."*: Les Verts
- Compléter par le principe de la pérennité: G-AG, G-SG, G-ZH, ABN, FFU, SANB, MEJ
- Compléter par une clause générale renvoyant aux engagements de droit international; proposition de texte: EBS
- 4e al. (nouveau): Vérité des coûts dans le trafic (Proposition CN Bundi): ALIN
- Compléter en mentionnant les piétons et leurs droits: FFAR
- Inscrire le principe de la causalité: FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de texte)
- Redevances sur les carburants conformes au principe du "pollueur-payeur" pour couvrir les coûts occasionnés par le trafic routier, proposition de texte: SANH
- Autres suggestions: 25 particuliers

1er al.

Approbation formelle

- PRD

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par une indication de la protection du climat et de la préservation du milieu vital (proposition de texte): Les Verts

2e al.

Critique

- Mentionner la haute surveillance peut engendrer des problèmes d'interprétation, car elle ne s'exerce pas sur le trafic routier, mais sur les routes et l'ouverture des routes au trafic en général: TCS

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter en indiquant la compétence communale de fermer des routes de transit au trafic: Les Verts

3e al.

Approbation expresse

- Conserver sous cette forme: ASG-1

Critique

- Du point de vue de la systématique, le 3e al. appartient à l'art. 62 (Règlementation des redevances et taxes): SO, NSH
- La gratuité devrait ressortir plus clairement, la place de cette disposition (titre!) est contestable: TCS
- Inverser la règle: "La circulation des véhicules motorisés sur les routes publiques est soumise à une redevance": ALIN
- Biffer: SVP-Goss

Propositions de modifications et de compléments

- Examiner si des exceptions à la gratuité doivent figurer au sens formel dans la constitution ou dans une loi: PRD
- Permettre le Road-Pricing au niveau législatif pour financer le réseau routier dans les agglomérations urbaines: "La circulation sur les routes publiques est gratuite, à moins que la loi n'en dispose autrement ": SSV-2/UVS, VRB, C-Lau
- Le législateur doit pouvoir déroger à la gratuité de la circulation (proposition de texte): G-Worb
- Biffer le 3e al. et prévoir des instruments comme le Road-Pricing et les redevances pour la traversée de tunnels: CEPF, SGF (proposition de texte)
- Compléter par: "... et le trafic routier sont gratuits...": CVP-OVS

Art. 60

Routes nationales

Approbation expresse

- PRD (avec une réserve [voir critique])

Critique

- La protection des terres productives lors de la construction de routes nationales (art 36bis, 3e al., cst.) ne figure plus expressément dans le projet de constitution: PRD
- La disposition est plus sévère; la notion de routes nationales est renvoyée au niveau législatif sans que ces routes deviennent routes fédérales: TCS
- (remarque ne concernant que le texte allemand): ALIN
- Reprendre l'art. 36^{bis} cst.: FSG-2, SOLAR, SSES
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Affirmer expressément le principe de la souveraineté cantonale en matière routière: CP
- Prendre en compte les travaux sur le désenchevêtrement des tâches Confédération-cantons: FRSP
- Autres suggestions: 14 particuliers

3e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Tenir compte, au 3e al., de l'importance suprarégionale des routes nationales: PDC
- La formulation pourrait créer la base juridique permettant aux agglomérations de prélever des taxes sur l'usage des routes; selon la formulation actuelle de l'art. 37, 2e al., cst., seules des exceptions dans des cas spéciaux sont prévues: TCS
- La contribution des cantons ne doit pas dépasser 10 %: CVP-OVS

Art. 61

Transit alpinApprobation expresse

- FSG-2, SOLAR, SSES, SANH

Critique

- Contre cette disposition: VS, GVS, KGV
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE
- Il faut indiquer clairement que des taxes d'incitation à la charge du trafic de marchandises de frontière à frontière par les axes alpins ne peuvent être prélevées que sur la base du 2e al.: TI, TCS
- L'exposé des motifs montre la tendance à donner à la disposition une importance plus grande que celle qu'y attachaient les auteurs de l'initiative pour la protection des régions alpines; rejeter: PRD
- Les déclarations figurant dans l'exposé des motifs sont contestables; il ne faudrait en aucun cas s'y tenir: TCS, PSL
- Le 1er al. est illusoire: ID-CH

- Examiner si les 2e et 3e al. ne devraient pas être modifiés, car ils sont en partie contraires au droit international: TCS

Propositions de modifications et de compléments

- Reprendre sans restriction le droit actuel: DS
- Le projet (Cst.) n'indique plus que les mesures nécessaires seront prises *par voie d'ordonnance*; mais cela ne doit pas permettre la voie législative: WWF, ATE, NfS
- La disposition est très rigide et ne correspond pas au droit en vigueur; examiner s'il serait possible de la modifier ou de l'assouplir dans le cadre d'une révision partielle: UCS
- Autres suggestions: 27 particuliers

3e al.

- Biffer la 1ère phrase: CVP-OVS
- Mentionner aussi comme exceptions les mesures destinées à accroître la sécurité du trafic: ID-CH
- Biffer: 7 particuliers

Disp.trans.

Critique

- à simplifier et à renvoyer dans un chapitre ad hoc à la fin du projet: FR

Propositions de modifications et de compléments

- La dernière phrase est nouvelle. Pour les dispositions essentielles au moins, il n'est pas indiqué de recourir à une ordonnance du Conseil fédéral, mais il faut une loi au sens formel: PRD
- La dernière phrase est superflue: ALIN

Art. 62

Redevances routières

Approbation expresse

- FSG-2, SOLAR, SSES

Critique

- Les déclarations faites dans l'exposé des motifs sont contestables; il ne faudrait s'y tenir en aucun cas: TCS
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE
- Simplifier: FR, GVS, KGV

Propositions de modifications et de compléments

- Inscrire la participation des cantons à l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales utilisées comme carburant: ZH
- Insuffisant, prévoir un vaste Road-Pricing: ALIN
- Intégrer la redevance routière dans l'impôt sur les huiles minérales et en fixer l'affectation à la couverture des coûts sociaux directs du trafic routier: PCC
- Prendre en compte les travaux sur le désenchevêtrement des tâches Confédération-cantons et les négociations bilatérales avec l'UE: FRSP

1er al.

- Autres suggestions: 64 particuliers

Critique

- Clarifier; le produit ne doit pas être supérieur aux frais non couverts: PRD (proposition de texte), USCI, SSIC (proposition de texte), ASG-1, VSIG (proposition de texte)

Propositions de modifications et de compléments

- Reprendre textuellement l'art. 36quater, 3e al., 2e phrase, cst. (proposition de texte): CdC, BL, BS, ZG, VS, NE, AG, GE, JU
- Compléter: Tenir compte des effets sur les régions périphériques et de montagne. En fixer le principe, mais le cas échéant au niveau législatif: PRD
- "La Confédération prélève ...": CVP-Ka

2e al.

Approbation expresse

- Classement adéquat: PRD

Propositions de modifications et de compléments

- Régler la redevance au niveau législatif; si une réglementation au niveau constitutionnel est nécessaire, la reporter dans la disp. trans.: AdI, AK-SZ
- Laisser au Parlement le soin de fixer les redevances: ASF, UPS
- Redevance dans la disp. trans.: VSIG, G-Kling

3e al.

Critique

- La disposition indiquant l'affectation ne doit pas être restreinte par rapport à la disposition actuelle: PRD
- L'art. 36ter, 1er al., let. e et f, cst. n'a pas été repris: CP
- Indispensable de rappeler que les taxes sur les carburants ont une affectation: USAM, GRLC

Propositions de modifications et de compléments

- Assouplir l'affectation de sorte que le produit puisse être utilisé pour le trafic en général; si l'on maintient cette affectation limitée, la disposition doit figurer dans la disp. trans: AdI
- Subventions fédérales aux cantons pour leurs dépenses routières, prévoir la péréquation financière dans le domaine routier et les routes alpines: USCI
- Etendre l'affectation à l'ensemble du trafic: SP-Münch
- Supprimer l'affectation. Le produit des redevances du trafic routier doit servir à financer les dépenses générales de la Confédération de sorte que des solutions de rechange (rail) ou des coûts externes engendrés par le trafic puissent être financés: ALIN

- Prévoir que la surtaxe intégrale sur les carburants ainsi que la moitié de l'impôt ordinaire sur les huiles minérales serviront à financer les tâches découlant de la circulation routière: ID-CH
- Biffer le 3e al., let b: ID-CH
- Let. c: "la protection des personnes, de l'environnement et du paysage...": ADP

4e al.

- L'affectation doit figurer explicitement dans la constitution: SVFB
- Fixer l'affectation du supplément à l'impôt sur les huiles minérales: PRD (proposition de texte), ACS-1
- Indispensable de rappeler que les taxes sur les carburants ont une affectation: GRLC

Disp. trans.

Critique

- A simplifier et à renvoyer dans un chapitre ad hoc à la fin du projet: FR
- Biffer: SGCS

Propositions de modifications et de compléments

- 2e al., let. a: ne pas changer la répartition des catégories par rapport à l'art. 22, disp. trans., cst.: PRD
- Biffer le 6e al., 4e phrase (nulla poena sine lege): SGG
- Inclure la disp. trans. dans le chapitre consacré aux dispositions finales: 3 particuliers

Art. 63

Chemins et sentiers pédestres

Approbation expresse

- Proposition de modification rédactionnelle pour le 2e al.: SSG-2
- A intégrer dans l'art. 64: ISE

Critique

- Reprendre l'art. 37quater cst., car il est plus précis: AR, FSG-2, SOLAR, SSES, SANH

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter en mentionnant les pistes cyclables: SKF, ID-CH, IGVELO
- Prévoir la participation financière de la Confédération: CVP-OVS
- Davantage de compétences pour les cantons: SD-SG
- Formuler de façon plus contraignante le devoir de la Confédération de co-ordonner et de soutenir les activités des cantons: ADP (proposition de texte)
- Formuler de façon contraignante le 1er al., 2e phrase: G-Sarn
- Al. 1 2e phrase: ajouter "... et des communes." (à la fin) SSV-2/UVS
- Biffer: 5 particuliers
- Autres suggestions: 14 particuliers

Art. 64

Chemins de fer, navigation et aviation

Critique

- Une mention semblable à celle de l'art 67, 2e al. du projet (Cst.), selon laquelle la Confédération veille à ce que les services soient assurés, fait défaut: SGF

Approbation expresse

- Apprécie la formulation claire: PSL
- L'article doit être approuvé si la nouvelle formulation comprend „la construction et l'exploitation“ des chemins de fer et n'encourage pas une privatisation des CFF: FVÖV
- Compléter en indiquant les buts: ALIN

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par l'obligation faite à la Confédération d'assurer une bonne desserte de toutes les parties du pays: SKF
- Mentionner le libre choix du moyen de transport: TCS
- Proposition pour le titre: "Transports publics": ALIN
- Titre "Politique des transports", proposition de modification rédactionnelle: ISE
- Mentionner aussi le principe de la causalité pour l'aviation?: KEOS
- Ajouter ici aussi l'art. 67, 2e al. du projet (Cst.): UVG, ZKFU, KUS
- Compléter par le statut des transports publics (proposition de texte): C-Pâq, A-RVDR
- Autres suggestions: 12 particuliers

Art. 65

Politique énergétique

Critique

- Reformuler totalement en tenant compte des aspects qui relèvent de l'économie publique, de la politique sociale et de l'écologie (la disposition est surchargée sur le plan normatif; contient des conflits d'objectifs): FEPS

Propositions de modifications et de compléments

- La 2e phrase du 3e al. ne va pas avec la 1ère phrase; le 4e al. doit indiquer plus clairement la compétence; nouveau 3e al.: „³La Confédération édicte des dispositions sur la consommation d'énergie des installations, des véhicules et des appareils. Elle encourage le développement de techniques énergétiques, notamment dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables. [le 4e al. devient 2e al., 2e phrase; le 5e al. devient 4e al.]“: CdC, NE, AR, JU, AG, ZG, ZH
- Proposition de modification rédactionnelle: BS, ISE
- Compléter par le principe de la pérennité: G-AG, G-SG, G-ZH, ABN, FFU, SANB, MEJ
- Davantage de compétences pour les cantons: SD-SG

- Nouvel alinéa habilitant le Confédération à prélever un impôt spécial sur la consommation d'agents énergétiques de toutes sortes ainsi que des taxes d'incitation: SGF, G-Lies, G-Kling, CSPO
- Encourager les énergies renouvelables par des taxes d'incitation: FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de texte), 2 particuliers
- Rejet de l'innovation mentionnée dans l'exposé des motifs: UCS, ASM/VSM
- Obligation pour la Confédération et les cantons de créer des conditions générales favorables pour les producteurs et fournisseurs d'énergie privés: UCS
- Compléter par la règle de la répartition des coûts selon le principe de la causalité: SKF
- Mentionner les mesures visant la réduction de la consommation pour les énergies non renouvelables: FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de texte)
- Préparer la politique des taxes d'incitation: GEU-Düb
- Compléter par l'obligation faite à la Confédération de s'engager au niveau international en faveur d'une imposition de l'énergie: SKF
- Reprendre l'art. 43, 1er al., let. c, d et f du projet Kölz/Müller: KEOS
- Il faut conférer une importance beaucoup plus grande aux économies d'énergie: 8 particuliers
- Autres suggestions: 24 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner que l'approvisionnement en énergie doit pouvoir résister aux crises et indiquer le libre choix de l'agent énergétique (proposition de texte): PRD
- Exigent une politique n'ayant pas recours à l'énergie atomique, tenant compte de la protection du climat et compatible avec les exigences sociales, économiques et écologiques: Les Verts (proposition de texte), DB (proposition de texte)
- La Confédération doit édicter des directives en vue de réduire la consommation d'énergies non renouvelables et de soutenir l'utilisation d'énergies renouvelables; proposition de texte: DB
- Reprendre, comme 6e al. nouveau, le texte de l'initiative populaire pour un centime solaire: SANH
- Reprendre, comme 7e al. nouveau, le texte de l'initiative populaire destinée à encourager les économies d'énergie et à freiner le gaspillage: SANH
- Continuer à dire "s'employer" et non "veiller": USCI, UCS
- "La Confédération, les cantons et les communes veillent...": SSV-2/UVS, C-Lau

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner le but de réduire la consommation d'énergies non renouvelables et d'encourager les énergies indigènes et renouvelables (proposition de texte): Les Verts, PS-F/CH (proposition de texte), SP-F/BE (proposition de texte)
- Nécessite une révision d'ordre rédactionnel (proposition de texte): UDC

3e al.

- Renvoi aux remarques d'ordre rédactionnel du rapport Ruch/Knapp/Schweizer: FR
- Biffer dans l'intérêt d'une plus grande densité normative: Les Verts, ID-CH, GASU, GVS, KGV
- Biffer la 1ère phrase: SVP-Goss
- Mentionner les consommateurs (proposition de texte): FRC
- Va plus loin qu'une mise à jour: BHK (proposition de texte)
- Mentionner la réduction de la pollution: C-Lau

4e al.

- Proposition de modification rédactionnelle (formulation potestative): SGG
- Biffer "au premier chef": AR, UVG, ZKFU, KUS
- Biffer dans l'intérêt d'une plus grande densité normative: Les Verts
- Biffer: SVP-Goss
- Trop imprécis: SFG

5e al.

- A rejeter dans la version proposée: SGG

Art. 66**Energie nucléaire, électricité et conduites**Critique

- Biffer l'art. 66: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- A compléter par un alinéa sur l'abandon de l'énergie nucléaire: SP-BE (proposition de texte), PS-F/CH (proposition de texte)
- Du point de vue de la systématique, les conduites devraient être traitées dans le contexte des transports: TCS
- (remarque ne concernant que le texte allemand): GVS, KGV, G-Kling, 2 particuliers
- Redevance sur l'énergie nucléaire destinée à couvrir les coûts, approbation des communes pour l'entreposage de déchets radioactifs, proposition de texte pour des al. 3 à 5, nouveaux: SANH
- Régler les questions de la responsabilité civile et l'entreposage définitif des déchets radioactifs: FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de texte)
- Autres suggestions: 29 particuliers

1er al.

Critique

- Cette disposition ne doit créer aucune compétence de prélever des redevances ou impôts quelconques sur l'énergie: UCS
- Biffer "le transport": GVS, KGV
- Biffer "sur l'énergie nucléaire ": SP-F/AG, SP-F/BE

2e al.

Critique

- Biffer: CVP-OVS, USCI, UCS, G-Kling
- Obsolète: UDC (proposition de texte), Adl
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: SP-Münch

Propositions de modifications et de compléments

- 3e al. (nouveau): aucune nouvelle autorisation de produire de l'énergie nucléaire ne sera délivrée, proposition de texte: SP-F/AG, SP-F/BE

Disp.trans.

- Simplifier et renvoyer dans un chapitre ad hoc à la fin du projet (Cst.):
FR

Art. 67

Services postaux et télécommunicationsApprobation expresse

- USJ, SSM, PTT
- La formulation proposée doit être conservée sans changement: FVÖV

Critique

- Conserver la formulation de l'art. 36 cst.: TCS, FSG-2, SOLAR, SSES
- Du point de vue de la systématique, il est faux de placer cette disposition entre Energie nucléaire et Radio et télévision; les services postaux et les télécommunications font partie des transports: TCS
- Obsolète: SP-Münch
- Formulation insatisfaisante: FRC

Propositions de modifications et de compléments

- Choisir une formulation qui permette d'adopter des solutions souples, comme à l'art. 64 du projet (Cst.), proposition de texte: Adl
- La formulation doit indiquer clairement qu'en plus du monopole de l'Etat, il est possible d'adopter des solutions relevant de l'économie privée ou de concessions issues du monopole (impossible selon l'art 36 cst.): TCS
- Le projet (Cst.) doit se limiter à ce qui est nécessaire à long terme: La Confédération ne doit conserver que sa compétence de légiférer et assurer la desserte de toutes les régions du pays, proposition de texte: ASB
- Il sera nécessaire le cas échéant d'actualiser cet article lors de la révision de la LO-PTT: PTT

- Relativiser la dépendance des télécommunications par rapport à la Confédération: ASUT, GVS, KGV
 - Prévoir une variante qui permette une libéralisation: BHK
 - La formulation doit ménager la possibilité d'une privatisation: SVP-Goss
 - Autres suggestions: 40 particuliers
- 1er al.
- Compétence de légiférer au lieu de la régle, propositions de texte: AR, PRD, USCI
 - Préciser qu'une structure de droit privé n'est pas exclue: PTT
 - La compétence peut être transférée aussi à un organe privé: CVP-Ka
- 2e al.
- Mentionner expressément la notion de service public telle qu'elle est contenue dans la loi sur la poste et les télécommunications: FRC
 - "communes" au lieu de "régions du pays": CVP-OVS
- 3e al.

Critique

- Biffer (les PTT doivent seulement couvrir leurs coûts): G-Lies
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Innovation: biffer cet alinéa: AR, PRD
- Remanier ou biffer (= innovation); supprimer le versement des bénéfices: UDC, PLS
- Biffer l'obligation de verser les bénéfices des services de télécommunications: ASUT

Art. 68

Radio et télévision

Critique

- La radio et la télévision doivent être un forum reflétant la diversité des opinions: USS
- Biffer: GVS, KGV

- Contre la privatisation de la SSR: FSG-2, SOLAR, SSES

Propositions de modifications et de compléments

- Du point de vue de la systématique, placer comme art 72a dans la section 5 du titre 3 (Formation, recherche, médias (nouveau), culture et sport): SSR
- Biffer les al. 2 à 5 dans l'optique de la densité normative: SSR
- Les al. 4 et 5 ne devraient pas figurer dans la constitution: ISE
- Proposition de texte pour un article sur la "Politique des médias" (création de conditions générales favorables à une offre diversifiée de médias; protection de l'indépendance rédactionnelle, du secret de

rédaction et du droit de refuser de témoigner des professionnels des médias: USJ, SSM

- Inscrire le mandat d'encourager l'identité et l'unité culturelles et nationales: PCC
- Obligation faite à la radio et à la télévision de sauvegarder et d'encourager la paix des langues: SVDS
- Fixer des limites à l'autonomie des programmes: PCC
- Compléter le titre, proposition de texte: SBK-2
- L'autorité chargée d'examiner les plaintes doit avoir une composition politiquement équilibrée: 9 particuliers
- Autres suggestions: 45 particuliers

1er al.

- Biffer "ainsi que sur les autres formes de diffusion de productions et d'informations ressortissant aux télécommunications publiques": SSR

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer "et des besoins des cantons": AdI
- Enoncer plus clairement le mandat de prestations, prise en considération de la diversité religieuse selon les croyances de la population; responsabilité des médias en cas de diffusion de fausses informations (proposition de texte): UDF
- Mentionner la protection de la jeunesse: CVP-Ka
- "de manière appropriée et équitable": SFG
- Proposition de modification rédactionnelle: ASLP
- Fixer les principes régissant l'organisation de la télévision publique: KEOS
- Mentionner l'obligation de respecter l'équité politique: ID-CH
- " ... de manière appropriée et équitable ...": ZKFU, APIT, KUS

3e al.

- Indiquer des limites: CVP-Ka

5e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Renforcer l'autorité indépendante d'examen des plaintes (proposition de texte): UDF
- Doter l'autorité d'un pouvoir d'instruction et de sanction: 5 particuliers
- Instituer en plus un organe neutre chargé de surveiller les programmes: CVP-OVS

Section 5 Formation, recherche, culture et sport

Approbation expresse

- La répartition des compétences en matière de formation entre la Confédération et les cantons est judicieuse: FDP-BS

Critique

- Dans ce domaine, une mise à jour ne suffit pas, il faut faire une réforme de la politique de la formation et de la science: USCI, CASS, SES, SGF
- Il faut constater un déséquilibre accru entre la formation et le perfectionnement purement scolaires et professionnels, il est nécessaire de soumettre à une discussion sur le fond le financement de notre système de formation: USAM
- Préconise la proposition Kölz/Müller art. 55, 1er al., place la formation et pas seulement la formation professionnelle au premier plan: KEOS

Propositions de modifications et de compléments

- Davantage de compétences pour les cantons: SD-SG
- Propose la création d'un article sur les enfants et les jeunes: EKF. L'EKF soumet une proposition formulée comme suit (texte original français):
"Art. 73a Jeunesse
1 La Confédération et les cantons veillent à garantir le développement de l'autonomie des enfants et des jeunes ainsi que leur intégration notamment dans le domaine social, culturel et politique.
2 La Confédération peut édicter des prescriptions pour encourager et protéger les enfants et les jeunes. Elle prend en particulier des mesures pour encourager les activités de jeunesse extra-scolaires ainsi que pour contribuer à former des citoyens actifs.
3 La Confédération nomme un délégué pour les questions de jeunesse ou un office interdépartemental chargé des questions de l'enfance et de la jeunesse afin de surveiller et de coordonner l'exécution de ce qui précède. Celui-ci veille à ce que les intérêts des enfants et des jeunes soient pris en compte dans la politique générale de la Confédération."
- Mentionner le droit à une formation conforme aux aptitudes physiques: EPI
- Condenser les art. 69 à 71 en un article, sur le modèle de l'article relatif à la formation de 1973: AUPS
- Pour les articles 69 à 72 du projet, insérer le principe de la subsidiarité des activités publiques de formation et de recherche: SAP
- Les compétences de la Confédération, énumérées dans cette section, devraient être réunies dans un seul département: FAB, FDBB, AGLB
- Insérer une disposition supplémentaire sur les activités de loisirs des jeunes: CSPO
- Cette section devrait aussi mentionner le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement, protégés par nombreux instruments internationaux. Pour garantir la liberté d'éducation, la constitution devrait

prévoir une égalité de financement entre écoles publiques et privées:
OIDEI

Art. 69

Formation

Approbation expresse

- GE, UCAPS, ASM/VSM
- Contre l'introduction du libre choix de l'école garanti par la constitution (avec modèle de bons de formation); garder le principe de l'école publique pour l'enseignement de base: ECH

Critique

- Le lien entre le pacte I de l'ONU (art. 13; notamment droit à la formation, accès et gratuité progressive des hautes écoles) et la constitution n'est pas clair: CSS

Propositions de modifications et de compléments

- Compétence de la Confédération de régler la reconnaissance des diplômes de fin d'études: FSEP, UOE, FSEA, AUPS, UNES, SES (proposition de texte)
- Exigent un article sur la formation (droit à la formation, liberté d'enseignement): Les Verts, CVP-OW, FVSO
- Soutien de l'Etat à la liberté de choix des parents en matière de formation, autonomie des écoles concernant le programme d'enseignement: 1710 particuliers
- Libre choix d'une école correspondant à ses propres idées et dont l'autonomie doit être garantie; soutien financier de l'Etat; bon de formation: 330 particuliers
- Toutes les écoles doivent être à égalité sur le plan financier (bons de formation): 1221 particuliers
- Soutien financier des écoles privées par l'Etat (69ss): 460 particuliers
- Droit au libre choix de l'école: 1717 particuliers
- Autonomie concernant le programme d'enseignement et le recrutement des enseignants (69ss): 1087 particuliers
- Libre choix de l'éducation (69ss): 88 particuliers
- L'Etat doit fixer des exigences minimales (69ss): 283 particuliers
- Libre choix de la formation en fonction des valeurs défendues par les parents, dans la mesure où elles respectent les droits de l'enfant: 19 particuliers
- Soutien de l'Etat à la création et à l'exploitation d'écoles privées: 45 particuliers
- Prévoir pour l'école un statut qui confère les mêmes droits aux établissements publics et privés: 53 particuliers
- Mettre en évidence la responsabilité à l'égard de la nature et de l'environnement: CFNP

- Approbation quant au fond de la proposition concernant le formation bilingue: SO, GR, CEPF, UCAPS, SGF
- Approbation de l'innovation proposée, mais parler de "formation multilingue": ASM/VSM
- Contre la mention de formation bilingue au niveau constitutionnel (mais pour l'innovation): FSEA
- Contre la compétence exclusive de la Confédération dans le domaine scolaire postobligatoire: ECH
- L'article est très sobre. L'importance de la formation doit être soulignée d'une manière appropriée: PRD
- Apprécie la réglementation fédéraliste: USAM
- Encourager la concurrence entre les écoles publiques et les écoles privées; revoir le financement de la formation: USAM
- Il manque l'indication du soutien de l'éducation des adultes: SP-BE
- Intégrer la formation de base des adultes (proposition de texte): FSEA
- Un article sur la formation doit habiliter la Confédération à harmoniser les programmes généraux, la durée des phases de scolarité ainsi que les règlements d'admission et de passage d'une école à l'autre: JUSE
- La formation est une tâche commune de la Confédération et des cantons: FSEA, UOE, UNES, SES (proposition de texte)
- Codifier l'exigence de coordination des programmes d'enseignement: FRSP
- Article sur les objectifs de la formation (proposition de texte): UOE, UNES
- Ajouter un alinéa sur la neutralité confessionnelle des écoles publiques (au lieu de la mentionner à l'art. 12, 3e al.); proposition de texte: SBK-2, RKZ, SGCS
- A examiner: compléter par le droit de chaque enfant d'aller à l'école (problème des enfants clandestins): SBK-2
- Compétence exclusive de la Confédération dans le domaine de l'enseignement secondaire, du niveau tertiaire et du perfectionnement professionnel (proposition de texte): UOE, UNES
- Compétence de la Confédération d'édicter les principes régissant l'enseignement secondaire et supérieur, l'éducation des adultes, les activités extra-scolaires des jeunes: AUPS
- Exige la formation obligatoire: UOE
- Compétence de la Confédération d'encourager le perfectionnement professionnel (proposition de texte): FSEP
- Libre compétence de la Confédération d'encourager l'ensemble du perfectionnement professionnel: FSEA
- Créer un vaste office fédéral de la formation: UNES, UOE, SES (proposition de texte)

- Encouragement d'écoles novatrices sur le plan pédagogique: UNES, UOE
- Les cantons doivent créer des établissements pour la garde et la formation des enfants d'âge préscolaire: UNES, UOE
- La garde des enfants d'âge préscolaire doit être mentionnée comme tâche publique des cantons, proposition de texte: EKF
- Compléter par une clause générale se référant aux engagements internationaux; proposition de texte: EBS
- Le principe de subsidiarité, selon lequel l'Etat devrait se substituer aux parents et aux enseignants pour assumer les tâches qu'ils ne peuvent accomplir seuls (tâches de coordination et de financement) doit être mentionné: ECV
- Inscrire l'autonomie des hautes écoles: SES (proposition de texte)
- Compétence de la Confédération d'édicter la législation générale sur les programmes des hautes écoles: SES (proposition de texte)
- "L'enseignement de base" comprend aussi le jardin d'enfants: VKS (proposition de texte), ECH
- Dans le domaine de l'enseignement de base, établir éventuellement la distinction entre l'obligation faite à l'Etat de mettre des établissements à disposition (jardins d'enfants) et la scolarité obligatoire (école): ECH
- Tout enfant fréquentant une école qui remplit les exigences minimales prescrites par l'Etat a droit à un soutien des autorités publiques: 206 particuliers
- Bon de formation: chaque enfant obtient un bon de formation auprès de l'école choisie par ses parents (69ss): 389 particuliers
- Soutien financier aux écoles privées qui respectent les droits de l'enfant et d'autrui: 18 particuliers
- Les cantons pourvoient à un enseignement de base de qualité. Celui-ci est obligatoire et soumis à la surveillance des autorités publiques. Il est gratuit dans les écoles publiques: 15 particuliers
- Autres suggestions: 71 particuliers

1er al.

Critique

- Mentionner la souveraineté des cantons en matière scolaire: GR, SZ, BE
- La direction par les autorités publiques est obsolète: CVP-OW

Propositions de modifications et de compléments

- Garantie de la gratuité (selon le droit en vigueur) seulement pour les établissements publics (propositions de textes): CdC, VS, NE, JU, ZH, AG, BL, BS, AR, ZG, UDC, EFFE, ASEN, IPGK
- Remplacer "la direction des autorités publiques" par "la surveillance des autorités publiques: SBK-2, RKZ, UDC, VVR, EFFE, ASEN, FSEP,

- AUPS, UNES, UOE, FSEA, SES, IPGK, 1968 particuliers. Proposition de texte "direction ou surveillance": PRD, PS
- Préfère la formulation de l'art. 27, 2e al., cst. (fréquentation obligatoire, surveillance par l'Etat, mais pas nécessairement la gratuité): SO
 - La neutralité confessionnelle de l'école doit en tout cas être inscrite dans la constitution; cela peut être fait, comme prévu, dans la partie sur les droits fondamentaux: PRD
 - Le texte proposé autorise la gratuité non seulement pour les écoles publiques, mais aussi pour les écoles privées mandatées. En conséquence, compléter "placé sous la direction des autorités publiques" par "ou sous la surveillance des autorités publiques": PRD
 - La constitution doit expressément autoriser les écoles privées dans le domaine de l'enseignement de base gratuit: FDP-BS
 - A examiner: coordination de l'enseignement scolaire de base par la Confédération (proposition de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique): PRD, OSEEH, SGF (proposition de texte)
 - Inscrire l'interdiction de la discrimination en raison du sexe: PDC-EG
 - Biffer la 3e phrase: UDF, ISE
 - Reprendre le droit des parents selon la CEDH, 1er protocole additionnel, art. 2; proposition de texte: SBK-2, RKZ
 - La formation doit être une tâche commune de la Confédération et des cantons. La Confédération fixe le début de l'année scolaire: FSFM
 - Définir comme objectif une harmonisation à long terme des différents systèmes scolaires cantonaux (év. comme révision partielle): FDP-BS
 - "Fin août" au lieu de "mi-septembre": OSEEH
 - Proposition de modification rédactionnelle: FSEP
 - Proposition de texte pour la gratuité des écoles obligatoires: SGG

2e al.

Critique

- Pour la compétence d'encourager, mais la Confédération ne doit pas dicter de règles contraignantes aux cantons: BE
- Si le domaine des hautes écoles doit être révisé quant au fond, la Confédération doit assumer un rôle de coordination: BE, SES

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer l'encouragement de la coordination par la Confédération, proposition de texte selon la CdC: GR, ZG, AG, SZ, ZH, AR, VS, NE, JU
- La coordination par la Confédération doit être renforcée, les prestations seront liées à la coordination; proposition de texte: PRD

- Formuler de façon plus contraignante, pour une compétence plus étendue de la Confédération en matière de coordination: SKF; UOE, UNES, AUPS (propositions de textes), ASTAKA
- Pour la compétence de la Confédération en matière de coordination: FSEA, UOE
- De préférence remplacer "collaboration" par "coordination"; cf. également la loi sur l'encouragement des universités ainsi que l'art. 72 du projet (Cst.); la Confédération doit garantir la coordination entre ses propres établissements et ceux des cantons (proposition de texte): CSS
- Faire de la seconde phrase du 2e al. un nouvel al. 3: GE
- Créer un article sur les hautes écoles au lieu de l'art. 69, 2e al.: PDC
- "La Confédération *exploite...*": Les Verts.
- Garantie du maintien des hautes écoles fédérales existantes: Les Verts
- Remplacer "établissements d'enseignement" par "établissements de formation": UDC
- Indiquer que la coordination doit être encouragée également pour des raisons financières: CSPO
- Reprendre ici le contenu de l'art. 12, 3e al. du projet: CEC-JU
- Unifier les structures, les programmes et les objectifs des systèmes scolaires cantonaux actuels: SPR
- La Confédération peut administrer ou soutenir des établissements de formation et de recherche pluridisciplinaires, afin de combattre les sévices et l'absence d'encadrement dont sont victimes des mineurs ainsi que de renforcer l'influence de la famille (alinéa supplémentaire): 8815 particuliers

Art. 70

Aides à la formation

Approbation expresse

- FDP-BS

Critique

- Le droit à la formation exige une formulation plus contraignante de cette disposition: ATD (proposition de texte)

Propositions de modifications et de compléments

- La Confédération doit édicter une loi-cadre qui oblige les cantons à formuler des critères non sexistes pour l'octroi des aides et à encourager la participation des femmes à la formation et aux études: EKF
- Compléter: "Formation et perfectionnement": FSEP, AUPS, FSEA
- Pour la compétence de la Confédération d'édicter des réglementations, prestations minimales garanties (proposition de texte): UOE, UNES
- A réunir avec l'art. 69: ISE
- Aides à la formation indépendantes de l'âge; proposition de texte: PS-F/CH

1er al.

- Introduire une obligation de rembourser: G-Lung
- Autres suggestions: 11 particuliers

2e al.

- Pour une formulation contraignante: FSEP, FSEA, FSFM
- Compétence de la Confédération de rendre les prestations dépendantes de l'harmonisation cantonale (proposition de texte): FSEP, FSEA
- Dans le domaine des bourses, la Confédération doit pouvoir en octroyer elle-même: SES (proposition de texte)
- La Confédération n'a qu'une compétence subsidiaire; reprendre les éléments essentiels de l'art. 27quater, 2e al., cst.: "2 Elle peut aussi, en complément des réglementations cantonales et en respectant l'autonomie cantonale en matière d'instruction, prendre elle-même des mesures destinées à favoriser l'instruction.": CdC, AR, BL, BS, VS, NE, GE, ZG, JU, AG, ZH, GR [proposition de texte]
- Formation et perfectionnement professionnels: SP-F/ZH, SP-F/AG
- Mentionner l'obligation de rembourser les bourses (nouvel alinéa): FP-OW
- Encourager la formation de tous: FSFM
- Pas de limite d'âge pour les aides à la formation (proposition de texte): SP-F/ZH, SP-F/AG, SP-F/BE

Art. 71

Formation professionnelle

Approbation expresse

- UCAPS

Critique

- La formation et le perfectionnement professionnels doivent être entièrement du ressort de la Confédération: FSEA, GVS, KGV
- La formation professionnelle doit être intégrée dans un article sur la formation: FSEA

Propositions de modifications et de compléments

- Mettre en évidence la responsabilité à l'égard de la nature et de l'environnement: CFNP
- "La législation sur la formation et le perfectionnement professionnels dans l'industrie, les arts et métiers, l'agriculture et le secteur des services...": SGPG
- Compléter en indiquant le secteur des services: FSG-2, SOLAR, SSES
- Pour une large compétence de la Confédération dans tout le domaine de la formation professionnelle (sans la limiter à certaines branches de l'économie; propositions de textes): SO, AR, BS, AdI, SP-BE, SP-F/AG, SP-F/BE, FDP-BS, USAM, USCI, UCAPS, SKF, FBR, USS, FSAS, UOE,

FSEP, AUPS, UNES, FSEA, CEPF, ASDESI, FSFM, SES, SGF, SBE, PS-F/CH, ASI-SG, ASI-GR, ASI-AG, GVS, KGV, ISE, SKG

- Réexaminer la compétence de la Confédération: BL
- La compétence de la Confédération est trop étendue: SNV
- Contre la compétence exclusive de la Confédération (propositions de textes): BE, TG, ZG, AG, SZ
- Lors d'une révision plus importante de la formation professionnelle, donner à la Confédération la compétence d'édicter des lois-cadres: BE, GR
- Formation professionnelle en tant que compétence de la Confédération: 27 particuliers
- Pour une compétence de la Confédération de légiférer sur les professions relevant de la technique médicale, éventuellement sur tout le domaine de la formation professionnelle: SH
- Pour la compétence de la Confédération de légiférer dans le domaine des soins infirmiers: SBAG, FSIA, ASI, ASI-GE, ASI-TI
- Adapter aux besoins d'aujourd'hui et compléter l'énumération: UDC
- La formation professionnelle doit être réglée dans le système global de formation au sein duquel elle doit être coordonnée; la réglementation en vigueur est insuffisante pour l'avenir: PDC
- "service de maison" à remplacer par "économie familiale": UPS, EKF
- "Formation et perfectionnement professionnels" au lieu de "Formation": VVR
- Vu sur la plan international, la compétence cantonale engendre un recul en matière de formation dans le domaine de la santé: FSAS
- Autres suggestions: 45 particuliers

Art. 72

Recherche

Approbation expresse

- SES

Propositions de modifications et de compléments

- Mettre en évidence la responsabilité à l'égard de la nature et de l'environnement: CFNP
- Compléter en mentionnant les engagements de droit international, proposition de texte: EBS
- Sont favorables à un article spécial sur la statistique: C-Lau, SP-BE, SP-F/BE (différencié selon le sexe, proposition de texte), PS-F/CH et SP-F/AG (différencié selon le sexe), EKF, SKF, USS (proposition de texte), FBR, FFAR, UOSS,
- Sont contre un article spécial sur la statistique: USAM, GRLC
- Un al. supplémentaire sur la statistique fédérale n'est pas nécessaire ou ne devrait pas figurer dans la constitution: SO

- Protection de la personnalité lors de l'élaboration de données personnelles (proposition de texte) et mentionner la responsabilité de la recherche, cf. cst.ct. BE: SGPG
- Insérer l'encouragement de la recherche visant la protection de l'environnement: SANH
- Encourager la recherche au service d'une existence et d'une économie durables doit être une tâche de la Confédération: KEOS
- Mentionner l'encouragement de la recherche sur l'environnement: FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de textes)
- Proposition de modification rédactionnelle: ISE
- Autres suggestions: 18 particuliers

3e al.

Art. 73

- Biffer: FRC

Culture

Approbation expresse

- GE, AR, AUPS, CSM, SGF

Critique

- Proposition principale: biffer, car le rejet ne date que de 1994. Au minimum: présenter franchement la modification comme telle.: PRD
- Contre un article sur la culture (surtout en raison des décisions négatives du peuple): DS, PLS, USAM, ASF, GRCL, CP, FRSP, SVFB
- L'adoption de compétences tacites ou se fondant sur le droit coutumier est une extension de pouvoir inadmissible: NSH
- A réduire au droit constitutionnel écrit ou non écrit en vigueur ou à biffer: USCI
- Va plus loin qu'une simple mise à jour: FDP-Zoll, RN
- Biffer les al. 2 à 4: PSL
- Ne reflète pas complètement le droit en vigueur: CASS
- Ne va pas assez loin: PH
- A revoir (tenir compte du fait qu'un projet d'article sur la culture a été refusé à deux reprises; le domaine du cinéma est réglé de façon trop protectionniste); G-Lies
- Tenir davantage compte des besoins des villes, mentionner expressément les communes: G-Worb

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer, à l'exception du 4e al.; placer celui-ci à un autre endroit: CdC, VS, NE, JU, ZH, ZG
- Si l'on maintient cette disposition, ajouter en tête le 1er al. suivant: "1 Les cantons soutiennent et encouragent les activités culturelles. [Biffer la première partie du 3e al.]" : CdC, AR, VS, NE, JU, ZH, ZG, BS [examiner], BL, ZG, SZ, SSR (proposition de texte)

- Nouvel alinéa à ajouter avant le 1er: *"La Confédération et les cantons soutiennent et encouragent les activités culturelles."*: AG
- Réunir à l'art. 5 tous les articles sur les langues (art. 5, 14.3, 73, 124): Les Verts
- Section distincte pour les langues: LR
- Indiquer comme titre "Culture et langues": GR
- Indiquer clairement dans l'exposé des motifs qu'il ne s'agit pas seulement des minorités linguistiques suisses, mais aussi des Tsiganes, de la communauté juive ainsi que des expressions culturelles d'autres groupes d'immigrés: CFR
- Mentionner explicitement la compétence subsidiaire de la Confédération dans le domaine culturel: PH
- Compléter en indiquant les engagements de droit international; proposition de texte: EBS
- Pour un engagement plus sérieux de la Confédération, pas de disposition potestative: SBK-2
- Compléter par la compétence de la Confédération s'agissant des activités culturelles à l'étranger ainsi que des échanges culturels: PH
- Compléter par un alinéa sur la compréhension culturelle entre la population résidente suisse et les étrangers résidant en Suisse: SBK-2 (proposition de texte), SKM (proposition de texte)
- Intervertir les al. 2 et 3: UPS
- Mentionner la situation sociale des artistes: ASD
- La description des compétences fédérales pour l'encouragement de la culture est tout à fait judicieuse, mais incomplète: mentionner les compétences d'encourager la création culturelle, la sauvegarde et la transmission de la culture; mentionner la musique, les beaux-arts, la littérature et le cinéma; compléter le 2e al. par les compétences déjà fixées sur l'encouragement; un article distinct en faveur du multilinguisme; norme générale de compétence pour régler les futurs moyens et contenus de la communication: SUISA
- La Confédération doit prendre davantage de responsabilités pour la culture: SP-Münch
- Compléter par le mandat d'encourager la culture pour la Confédération, les cantons et les communes, ainsi que par l'encouragement de la Confédération aux cantons et aux communes: VRB (proposition de texte)
- Autres suggestions: 59 particuliers

2e al.

Critique

- Biffer: AG
- Trop restrictif; donne la préférence à la proposition Kölz/Müller, art. 40, al. 1 et 2, 1ère et 2e phrases: KEOS

- Protection de la personnalité lors de l'élaboration de données personnelles (proposition de texte) et mentionner la responsabilité de la recherche, cf. cst.ct. BE: SGPG
- Insérer l'encouragement de la recherche visant la protection de l'environnement: SANH
- Encourager la recherche au service d'une existence et d'une économie durables doit être une tâche de la Confédération: KEOS
- Mentionner l'encouragement de la recherche sur l'environnement: FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de textes)
- Proposition de modification rédactionnelle: ISE
- Autres suggestions: 18 particuliers

3e al.

- Biffer: FRC

Art. 73

Culture

Approbation expresse

- GE, AR, AUPS, CSM, SGF

Critique

- Proposition principale: biffer, car le rejet ne date que de 1994. Au minimum: présenter franchement la modification comme telle.: PRD
- Contre un article sur la culture (surtout en raison des décisions négatives du peuple): DS, PLS, USAM, ASF, GRLC, CP, FRSP, SVFB
- L'adoption de compétences tacites ou se fondant sur le droit coutumier est une extension de pouvoir inadmissible: NSH
- A réduire au droit constitutionnel écrit ou non écrit en vigueur ou à biffer: USCI
- Va plus loin qu'une simple mise à jour: FDP-Zoll, RN
- Biffer les al. 2 à 4: PSL
- Ne reflète pas complètement le droit en vigueur: CASS
- Ne va pas assez loin: PH
- A revoir (tenir compte du fait qu'un projet d'article sur la culture a été refusé à deux reprises; le domaine du cinéma est réglé de façon trop protectionniste); G-Lies
- Tenir davantage compte des besoins des villes, mentionner expressément les communes: G-Worb

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer, à l'exception du 4e al.; placer celui-ci à un autre endroit: CdC, VS, NE, JU, ZH, ZG
- Si l'on maintient cette disposition, ajouter en tête le 1er al. suivant: "1 Les cantons soutiennent et encouragent les activités culturelles. [Biffer la première partie du 3e al.]": CdC, AR, VS, NE, JU, ZH, ZG, BS [examiner], BL, ZG, SZ, SSR (proposition de texte)

- Nouvel alinéa à ajouter avant le 1er: *"La Confédération et les cantons soutiennent et encouragent les activités culturelles."*: AG
- Réunir à l'art. 5 tous les articles sur les langues (art. 5, 14.3, 73, 124): Les Verts
- Section distincte pour les langues: LR
- Indiquer comme titre "Culture et langues": GR
- Indiquer clairement dans l'exposé des motifs qu'il ne s'agit pas seulement des minorités linguistiques suisses, mais aussi des Tsiganes, de la communauté juive ainsi que des expressions culturelles d'autres groupes d'immigrés: CFR
- Mentionner explicitement la compétence subsidiaire de la Confédération dans le domaine culturel: PH
- Compléter en indiquant les engagements de droit international; proposition de texte: EBS
- Pour un engagement plus sérieux de la Confédération, pas de disposition potestative: SBK-2
- Compléter par la compétence de la Confédération s'agissant des activités culturelles à l'étranger ainsi que des échanges culturels: PH
- Compléter par un alinéa sur la compréhension culturelle entre la population résidente suisse et les étrangers résidant en Suisse: SBK-2 (proposition de texte), SKM (proposition de texte)
- Intervertir les al. 2 et 3: UPS
- Mentionner la situation sociale des artistes: ASD
- La description des compétences fédérales pour l'encouragement de la culture est tout à fait judicieuse, mais incomplète: mentionner les compétences d'encourager la création culturelle, la sauvegarde et la transmission de la culture; mentionner la musique, les beaux-arts, la littérature et le cinéma; compléter le 2e al. par les compétences déjà fixées sur l'encouragement; un article distinct en faveur du multilinguisme; norme générale de compétence pour régler les futurs moyens et contenus de la communication: SUISA
- La Confédération doit prendre davantage de responsabilités pour la culture: SP-Münch
- Compléter par le mandat d'encourager la culture pour la Confédération, les cantons et les communes, ainsi que par l'encouragement de la Confédération aux cantons et aux communes: VRB (proposition de texte)
- Autres suggestions: 59 particuliers

2e al.

Critique

- Biffer: AG
- Trop restrictif; donne la préférence à la proposition Kölz/Müller, art. 40, al. 1 et 2, 1ère et 2e phrases: KEOS

Propositions de modifications et de compléments

- Prévoir explicitement l'encouragement des arts: CFNP
- Biffer la restriction "d'intérêt national": AdI
- Formuler de façon plus contraignante: FSG-2, SOLAR, SSES, 12 particuliers

3e al.

Approbation expresse

- SVDS

Propositions de modifications et de compléments

- Adapter la formulation au projet adopté le 10 mars 1996: CdC, VS, NE, JU, ZH, ZG, PRD, LR
- Prévoir explicitement l'encouragement des arts: CFNP
- La 2e partie de la phrase doit constituer un alinéa distinct. Ne biffer en aucun cas: GR
- Encouragement des communautés linguistiques suisses seulement: SFG
- Inscrire explicitement la promotion et le maintien de la paix des langues: SVDS
- "... les communautés linguistiques suisses...": ID-CH
- Mentionner toutes les communautés linguistiques existant en Suisse, proposition de texte: BODS
- Limiter aux communautés linguistiques Suisses: UVG, ZKFU, KUS
- Garantir le territoire rhéto-romanche: C-LCAF

4e al.

Critique

- Le cinéma domine trop: PH
- En faire un article distinct: SKF
- Le 4e al. semble superflu: CSPO, RN, SGG
- Rejet formel: PSL
- Réglementer l'encouragement du cinéma au sein de l'encouragement des activités culturelles est politiquement dangereux; faire un article distinct pour le cinéma, proposition de texte: Ciné
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Il vaudrait mieux définir une compétence générale (cf. art. 40 du projet Kölz/Müller): CFNP
- Let. a: remplacer "de films..." par "activités audiovisuelles ...": PRD, SSR
- Let. a: Ne pas limiter le mandat d'encouragement à la production de films: SGF, SVEHW (également encouragement des mesures de

conservation des monuments historiques appartenant à des particuliers ou aux pouvoirs publics

- Let. a: Mentionner l'encouragement de la création musicale suisse: CSM
- Let. b: Biffer, ou au moins raccourcir, proposition de texte: PRD
- Let. b: Exclure les productions pornographiques ou représentant de la violence brute: CVP-OVS
- Let. b: remplacer "principe de la libre concurrence " par "liberté économique": ASG-1
- Let. b: biffer "...ainsi que l'ouverture et la transformation de cinémas...": CVP-Sprei
- Let. b: év. biffer, ou variante plus courte avec, pour objectif, la sauvegarde d'une variété d'offres dans le domaine audiovisuel: SSR
- Formulation plus moderne afin que les nouveaux développements puissent être pris en considération: SVP-Goss
- Encourager aussi la production de films sur le rapprochement entre les peuples: SKM
- Se contenter de prévoir que la Confédération peut édicter des dispositions par voie législative: CLAFG

Art. 74

Gymnastique et sport

Approbation expresse

- Du point de vue de la systématique, disposition à sa place: USY, AERO, ASJ, FCSGS, FSSH

Critique

- Lors d'une révision plus importante de la constitution (désenchevêtrement des tâches, réforme de la péréquation financière), il faudrait supprimer la possibilité donnée à la Confédération d'édicter des dispositions sur la gymnastique et le sport à l'intention des écoles relevant de la souveraineté cantonale en matière scolaire: BE
- Biffer sans remplacement: OSEEH, ISE
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: SP-Münch

Propositions de modifications et de compléments

- Proposition de modification rédactionnelle: AG
- Remplacer l'art. 74 du projet (Cst.) par un article général sur le sport: PDC
- Formulation dépassée; "sport" suffit: GR, UDC (proposition de texte), PDC, ASEP, ASG-2, FSS, FSSS, EHV, SAC, SOC, ASS, SDSF, SSV-3, SSRV, SSBA, KSA-NW, KATS-OW, KSSK-LU, USP-2, ASJ, FSG-1, FCSGS, FSSH, ASSA, ASM/VSM, VSWV, STTV, ASBS, ZKS, IPV-CH, BVS, IGBS, TSVL, VRB, SPO-NE
- Mentionner un encouragement global du sport: GR, PDC, KSSK-LU, ASSA, KSA-NW, (proposition de texte), KATS-OW

- Texte proposé pour un art. 74 intitulé "Sport": "¹La Confédération encourage le sport et exploite une école de sports. ²Elle peut édicter des dispositions sur la pratique du sport par les jeunes et en particulier déclarer obligatoire l'enseignement des sports dans les écoles.": CFS, USY, AERO, FCSGS, ASEP, FSSS, ASS, SOC, SAC, EHV, SSV-3, SDSF, USP-2, ASJ, FSG-1, FSSH, SSRV, SSBA, CEVI, VSWV, IPV-CH, BVS, ASG-2, FSS, STTV, ASBS, ZKS, IGBS, TSVL
- Mentionner le sport obligatoire dans les écoles: GR, UDC, PDC, IPV-CH, SPO-NE, C-Lau
- Autres suggestions: 32 particuliers

2e al.

Propositions de modifications et de changements

- "Haute école spécialisée pour le sport" au lieu de "école de sports": PRD
- Biffer, ne devrait pas figurer dans la constitution: PSL

Section 6 Economie

Critique

- Déclassements seulement lorsque cela correspond à la volonté du législateur, revoir cette section en conséquence: VSA
- Préciser la subsidiarité de l'action de l'Etat: SAP
- Accentuer le caractère libéral de l'ordre économique: FDP-Wint
- Trop dirigiste: C-Ferp

Propositions de modifications et de compléments

- Il serait judicieux d'insérer un article introductif mentionnant par ex. le principe de la pérennité: CFNP
- Enumérer expressément les dérogations au principe de la liberté de l'ordre économique: FDP-ZH
- Il faut reprendre la réserve du référendum pour les atteintes au principe de la liberté du commerce et de l'industrie ou de la libre concurrence (art. 32 cst.): Adl
- Donner plus d'importance à la protection des personnes exerçant une activité économique. Tenir compte de l'impact de l'économie sur l'environnement, la famille et le domaine social: FFAR
- La politique extérieure doit passer avant la politique économique extérieure: les art. 81, 82 et 87 devraient donc figurer dans le chapitre 2, 1ère section "Relations avec l'étranger": ARW
- Inscire dans la constitution le principe de la libre circulation (des personnes, des biens, des services, du savoir-faire technique et des capitaux): SAP
- Réaménager l'ordre économique: 17 particuliers

Art. 75 **Principes de l'ordre économique**Approbation expresse

- GE, TVSS

Critique

- Fait en partie double emploi avec les art. 21 et 30 du projet (Cst.): FR
- Biffer: Les Verts
- Retour au "laisser-faire libéral" du 19e siècle; la libre concurrence n'est pas le seul principe des dispositions constitutionnelles sur l'économie; remanie-ment nécessaire: FEPS
- Trop faible protection des ordres cantonaux trop: SNV
- Libre concurrence sans liens éthiques, pérennité?: VVR
- Remplacer le principe de la libre concurrence par celui de la liberté contractuelle: CHIGE
- Préconise l'autonomie de gestion de l'économie et la constitution d'organes habilités à conclure des contrats comprenant des représentants de tous les milieux économiques (proposition de texte): CHIGE
- La formulation va trop loin, elle donne l'impression que l'Etat garantit le fonctionnement de la concurrence: GRLC
- Biffer et remplacer par une disposition qui subordonne l'économie à la réalisation des droits fondamentaux: FFDD

Propositions de modifications et de compléments

- Pour une norme programmatique (écologique/sociale/libérale) correspondant au texte proposé dans l'exposé des motifs: Adl, SKF, USS, FVÖV, PCC
- Compléter par la responsabilité sociale et la pérennité (proposition de texte): PS
- Harmoniser les principes régissant l'ordre économique avec la notion de développement durable: Les Verts (proposition de texte), G-SG, G-ZH, G-AG, SP-F/ZH, KEOS, DB, ABN, SANB, FFU
- "Economie de marché sociale et écologique" serait mieux: COTE
- Compléter la première phrase par "pour autant que d'autres théories économiques ne semblent pas plus adéquates": ASAS
- Formulation trop étroite. Indiquer la référence à un but supérieur de "l'économie sociale de marché": VSA
- Remplacer "le principe de la libre concurrence" par "*le principe de l'écono-mie sociale de marché*" ou simplement par "*l'économie sociale de marché*": SBK-2
- Formuler les limites de la libre concurrence: PCC
- Pour une norme programmatique libérale: USCI (proposition de texte)
- Eviter l'expression "libre concurrence", proposition de texte "*principe de l'économie de marché*": USCI, SSIC, ASG-1

- Remplacer l'expression "Principe de la libre concurrence" par "*Principe de la liberté de l'économie*": PRD
- Conserver l'expression "Liberté du commerce et de l'industrie": VSZ + KGF
- Remplacer "libre concurrence" par "*liberté de l'économie*": UDC
- Distinguer „liberté de l'économie" et „libre concurrence": 9 particuliers
- Garantie de la libre concurrence seulement ici, y renoncer à l'art. 21 du projet (Cst.); renoncer à l'expression "élaboration de l'ordre économique": SH; proposition de texte CdC, ZG, VS, NE, JU, ZH, AG
- Mentionner la liberté de l'économie, examiner la relation avec la partie sur les droits fondamentaux (proposition de texte): CdC, BS, BL, VS, NE, JU, ZH, AG
- Ne conserver que les régales cantonales *historiques*: USCI, GVS, KGV
- La 2e phrase doit être adaptée aux limites de l'art. 21, 4e al. (proposition): SGPG
- Il faut donner la préférence à une formulation qui interdise clairement à l'Etat d'intervenir dans la libre concurrence: USAM, SVFB
- Indiquer que les droits fondamentaux des sujets économiques sont à respecter, proposition de texte: ASB
- Sans base constitutionnelle, il ne doit y avoir ni monopole de la Confédération, ni exploitations étatiques: ASB
- Intégrer la question du monopole dans la discussion sur la réforme: LDP-BS
- Les monopoles cantonaux en matière d'assurance sur les bâtiments sont des régales au sens du 2e al.: AEAI
- Pour un ordre économique libéral, social et écologique: G-Lies
- Mentionner une économie libérée des prescriptions étatiques et l'encouragement d'un ordre économique libéral (proposition de texte): FDP-ZH
- Pour le principe d'une limitation au strict nécessaire de l'activité économique de la Confédération: innovation selon l'exposé des motifs du projet (Cst.): USCI, UDC
- Rejet de l'insertion éventuelle du principe d'une limitation au strict nécessaire de l'activité économique de la Confédération: USS, FVÖV
- Mentionner l'obligation formelle d'entendre les organisations de l'économie dans le domaine de la législation économique au sens de l'art. 32 du projet (Cst.): USAM, VSA, GRIC
- Pour une formulation plus claire: TI (proposition de texte)
- Ajouter un nouvel alinéa chargeant la Confédération et les cantons de veiller à la protection des consommateurs: FR
- Approbation de la variante 3 des innovations proposées: ASM/VSM
- La Confédération prend des mesures pour la réalisation d'un espace économique suisse uniforme: SGPG

Art. 76

- Inscrire la notion de développement durable: MEJ
- "Sous réserve de conditions générales équivalentes des parties concernées ": ISE
- Prise en compte du bien commun: 18 particuliers
- Autres suggestions: 27 particuliers

Activité économique privéeCritique

- Contre une compétence globale de la Confédération (proposition de texte): BS
- Trop vague: SD-SG
- Contre cette disposition: FRSP
- Remplacer "Activité économique privée " par la notion plus large d'"activité professionnelle": CHIGE

Propositions de modifications et de compléments

- Fixer les conditions d'intervention: PCC
- Raccourcir (proposition de texte): ISE
- Autres suggestions: 31 particuliers

Titre

1er al.

- Remplacer par "Activité économique": TI

Critique

- Spécifier la compétence de légiférer (étendue des normes): SNV
- Rapport peu clair avec l'art. 21: SGG
- Biffer: CVP-OVS, GVS, KGV

Propositions de modifications et de compléments

- Les cantons conservent la compétence de réglementer: ¹La Confédération et les cantons peuvent édicter des dispositions sur l'exercice d'une activité économique privée. ²La Confédération prend... ": CdC, VS, NE, JU, AG, ZG, ZH, BL
- Biffer le premier alinéa sans remplacement: ASB, AK-SZ
- Compléter en précisant que la Confédération est tenue de respecter le principe de la liberté économique: USCI, USAM, GRIC, ASG-1
- Ajouter la condition du respect des intérêts généraux de l'économie suisse dans son ensemble: USCI
- Conserver l'obligation pour l'Etat de respecter la liberté du commerce et de l'industrie: VSZ + KGF
- Souhaite une autre forme rédactionnelle: ASM/VSM
- "Commerce et industrie" au lieu d' "activité économique privée ": BHK
- "Activité" à la place d' "activité économique": SGPG

2e al.

Approbation expresse

- Très important: UPS, SGF

Critique

- Il faut se demander si la dimension de marché intérieur va aussi loin que l'exprime l'exposé des motifs: USAM, GRLC
- La notion d'espace économique suisse est trop large: CP, SNV
- Trop de phrases dans un même alinéa: FR
- La première phrase n'est pas acceptable sous cette forme: PCC

Propositions de modifications et de compléments

- Extension en vue de la libre circulation de toutes les personnes ayant un diplôme professionnel: AdI, USS, VVR, PCS-JU, GVS, KGV
- Déterminer dans quels domaines il est possible de prévoir des exceptions à long terme de l'espace économique uniforme: SNV
- La Confédération doit s'efforcer, en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, d'obtenir la libre circulation également pour les enseignants: SKF
- Fixer les conditions générales de la reconnaissance réciproque des certificats de capacité: SNV
- Transformer en règle effective du marché intérieur: SAP
- (remarque ne concernant que le texte italien)
- L'obligation énoncée dans la première phrase doit également être imposée aux cantons: USCI, VSZ + KGF
- Les textes français et allemand ne concordent pas (wissenschaftlich - libéral): ASAS
- Dans la phrase 2, ne pas limiter aux professions scientifiques: ASM/VSM, GVS, KGV
- Extension de la reconnaissance à toutes les professions; pour l'obligation faite aux cantons de reconnaître les certificats cantonaux de capacité: CHIGE
- "fachlich" au lieu de "wissenschaftlich" (et adapter le texte français): EDU-SH

Disp. trans.

Approbation expresse

- Reprendre absolument: SGG

Critique

- Rectifier le texte français: VSIG
- A simplifier et à renvoyer dans un chapitre ad hoc à la fin du projet: FR
- La disposition transitoire est trop globale; pour la reconnaissance dans le domaine de la santé notamment, il faut garantir l'équivalence des diplômes: ZH

Propositions de modifications et de compléments

- Obligation de reconnaissance seulement lorsque certaines exigences minimales sont remplies: GASU

Art. 77**Politique structurelle**Critique

- L'intérêt général comme critère d'évaluation doit rester expressément mentionné: USAM, GRIC, ASM/VSM
- Laisser dans une large mesure la politique structurelle dans la compétence des cantons: SD-SG

Propositions de modifications et de compléments

- Obligation doit être faite à la Confédération de mettre à disposition suffisamment d'instruments compensatoires dans l'optique d'une égalité de traitement effective entre les régions: GR
- Compléter par la compensation entre les régions et la coordination des activités de la Confédération ayant des incidences sur les régions (proposition de texte): C-Pâq, ARJ, C-Villi, A-RVDR
- Autres suggestions: 27 particuliers

Titre

- Le titre ne correspond pas au contenu et n'est pas opportun: USCI
- Le titre ne correspond pas au contenu: ASA-1
- Etoffer la disposition en mentionnant des droits concrets à une protection: VSZ + KGF

1er al.

Approbation expresse

- TVSS

Critique

- Biffer: FFDD
- Pourrait le cas échéant être intégré à l'art. 75 du projet: AdI
- Devrait se trouver à l'art. 75 du projet: ASB, VSZ + KGF

Propositions de modifications et de compléments

- (remarque ne concernant que le texte italien): TI
- "libre concurrence " au lieu d'"économie privée": FDP-ZH
- Biffer: USCI
- (remarque ne concernant que le texte allemand): CHIGE

2e al.

Critique

- Examiner s'il ne convient pas de biffer: TVSS
- Biffer cet alinéa, car il relève de l'interventionnisme: AdI, SAP
- Biffer: 5 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- La politique régionale et l'aide à certaines branches ne s'effectuent pas par des interventions, mais par des mesures de soutien; adapter le texte: ASA-1
- Cette mesure est plus que discutable aujourd'hui: ASB
- Compléter: subsidiarité des mesures de la Confédération par rapport aux initiatives que l'on peut exiger des régions ou branches concernées: USCI, SSIC, VSIG
- Remplacer "libre concurrence" par "liberté économique": USCI, SSIC, ASG-1
- Ne pas autoriser les dérogations à la liberté économique: USCI
- Limiter dans le temps les mesures en question: USCI, GVS, KGV
- Mentionner l'intérêt général: ISE
- Remplacer "si nécessaire" par "dans des situations de crise": G-Glatf

3e al.

Critique

- Supprimer cet alinéa qui va à l'encontre de la liberté du commerce et de l'industrie et du principe de la libre concurrence: FRC, GVS, KGV, G-Glatf
- La clause du besoin est obsolète, biffer: BE, GR, SO, TI, PRD, Adl, UDC, PDC-F, CVP-Sprei, SVP-Goss, CVP-OVS, FDP-Buch, CSPO, SP-F/ZH, PSL, USCI, PLS, VVR, USP-1, Les Verts, ASB, AK-SZ, VSZ+KGF, SAP, TVSS, G-Lies, ASTAKA, CHIGE, 48 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- Abroger après une période transitoire: SKF
- Conserver la capacité personnelle comme compétence cantonale: USAM, GRLC
- Reprendre l'art. 31ter, 1er al., 1ère phrase, cst. dans son intégralité: FRSP
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE, BPA

Art. 78

Politique de concurrenceApprobation expresse

- ASB, ISE
- Favorable à l'innovation proposée: ASM/VSM
- Approbation expresse, variante rédactionnelle "cartels et autres restrictions de la concurrence": PRD
- Approbation mais avec des réserves en ce qui concerne la praticabilité des 1er et 2e al.: SNV
- Pour la solution selon le projet (Cst.), contre la solution de rechange figurant dans l'exposé des motifs: UDC

Critique

- Contre un ordre général du marché déterminé par l'Etat: ASA-1
- La protection des consommateurs ne se limite pas à la politique de concurrence: FRC
- Biffer: GVS, KGV

Propositions de modifications et de compléments

- Prévoir l'interdiction des cartels avec réserve de dérogation: SO, AdI
- Des conséquences économiques nuisibles peuvent aussi résulter d'accords entre les travailleurs: CVP-OW
- Proposition de modification rédactionnelle: VVR
- Remplacer le titre par "Protection contre les abus de pouvoir ": CHIGE
- Pour l'interdiction des cartels et le contrôle du respect par des organes autonomes de l'économie (proposition de texte): CHIGE
- Mentionner le transfert au plan interne des coûts externes (propositions de texte) FSG-2, SOLAR, SSES, SANH
- Autres suggestions: 21 particuliers

1er al.

- Les intérêts généraux doivent rester expressément mentionnés comme critère d'évaluation: USAM, GRLC, ASG-1

Propositions de modifications et de compléments

- Prévoir l'interdiction de principe des cartels: PCS-JU
- Pour l'interdiction générale des cartels (proposition de texte): G-Glatf

2e al.

- Biffer: USCI, SAP, VSZ + KGF

3e al.

Approbation expresse

- ASAS

Critique

- Approuvent le fait que le texte constitutionnel s'en tienne à l'essentiel, mais souhaitent que soit conservée la primauté expresse de la liberté économique et des intérêts économiques: USAM, GRLC
- Pour une reprise intégrale de l'art. 31^{sexies} cst.: FRC

Proposition de modifications et de compléments

- Reprendre la teneur actuelle: PS
- Pour protéger les intérêts des consommateurs, il faut conserver un article distinct, proposition de texte pour un article 75, 2e al.: FPC
- Conserver dans la constitution l'art. 31^{sexies}, 2e al. (mêmes droits pour les organisations de consommateurs): FPC, VSA

- Conserver dans la constitution l'art. 31sexies, 3e al., cst. (procédure judiciaire s'appliquant aux différends entre consommateurs et fournisseurs): FPC
- La protection des consommateurs est mentionnée de façon trop marginale et devrait être réglée dans un article distinct; reprendre la formulation des art. 45, 3e al. et 46 du projet Kölz/Müller. Mentionner le subventionnement des organisations de protection des consommateurs: KEOS
- Remplacer "concurrence" par "comportement sur le marché"; cela rend superflue la mention des consommateurs (proposition de texte): CHIGE

4e al. (nou.)

- Mentionner explicitement la protection des consommateurs contre les duperies: K-CHEM

Art. 79

Politique financière et politique monétaire

Approbation expresse

- Dans les dispositions constitutionnelles portant sur la politique financière et la politique monétaire, il existe un grand clivage entre le droit écrit et le droit en vigueur; l'art. 79 du projet est dans l'ensemble satisfaisant: BNS

Critique

- Pas de monopole de la Confédération: PCC
- A l'exception du 1er al., 1ère phrase, ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Proposition rédactionnelle concernant le texte français: BNS
- A placer entre les art. 75 et 76: VVR
- Portée de la compétence fédérale en matière financière pas claire: CP, FRSP
- Autres suggestions: 21 particuliers

1er al.

- Il est important d'indiquer explicitement les compétences fédérales (déjà en vigueur): BNS

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Proposition de texte avec innovations matérielles: "En tant que banque centrale de la Confédération, la Banque nationale suisse mène la politique financière et la politique monétaire suisses en tenant compte des intérêts généraux du pays, l'objectif de la stabilité des prix étant prioritaire. Dans l'accomplissement de ses tâches, la Banque nationale est indépendante et est placée sous la haute surveillance de la Confédération." Nouvel al. 2bis: "Les engagements pris par la Banque

ationale ainsi que les billets de banque émis par elle doivent être couverts par des réserves monétaires adéquates." : ASB

- Souhaite une adaptation rédactionnelle au texte français: BNS
- Examiner: Compléter par le but de la stabilité monétaire: BNS
- Des organes de l'économie doivent être associés à la politique financière et à la politique monétaire (proposition de texte): CHIGE
- Compléter par le but de la stabilité du pouvoir d'achat: FBS (proposition de texte)

3e al.

- Biffer sans remplacement l'art. 39, 7e al., cst. va plus loin qu'une mise à jour; compléter le 3e al. par l'obligation de prendre des mesures propres à instaurer la confiance (proposition de texte): BNS
- "Le cours des changes est libre ": FBS
- La participation des cantons au bénéfice net doit être liée à la diminution des dettes (proposition de texte): CHIGE

Art. 80

Politique conjoncturelle

Critique

- Biffer: SAP, GVS, KGV
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Rejet de la disposition si elle ne mentionne pas que les suppléments prélevés pour stabiliser la conjoncture seront remboursés par la suite: USAM, GRCL
- Reprendre la dernière phrase de l'art. 31quinquies, 1er al., cst.: VSZ + KGF
- Reprendre l'art. 31quinquies, 2e al., dernière phrase, 3e al., 3e et 4e phrases, 5e al., cst.: SSIC
- Créer la base permettant d'instituer un frein aux dépenses: GASU
- Autres suggestions: 22 particuliers

1er al.

Approbation expresse

- Il est nécessaire de mentionner la compétence de légiférer: ASAS

Critique

- Contre une surveillance des prix motivée par la politique conjoncturelle: GASU

Propositions de modifications et de compléments

- Reprendre le texte constitutionnel en vigueur: "1...Elle collabore avec les cantons et l'économie." : CdC, AR, VS, NE, JU, GE, ZG, ZH, AG, BS, BL
- Compléter la 2e phrase par "et prend en considération les diverses théories économiques et conjoncturelles ": ASAS

- Mentionner la collaboration avec les cantons et l'économie (proposition de texte): BS, VSZ + KGF
- Intervention de la Confédération en cas de mauvais développements économiques, proposition de texte: CVP-Ka
- La responsabilité de l'économie doit être mieux mise en évidence (proposition de texte): CHIGE

2e al.

- Remplacer l'expression "libre concurrence" par "liberté économique": USCI, ASB, SSIC, ASG-1

3e al

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par "et ce faisant, tiennent compte notamment de la situation sociale ": ASAS

4e al.

Critique

- Il manque la mention de l'obligation de remboursement individuel des suppléments conjoncturels d'impôts: CP
- Biffer; sinon: maintenir dans la constitution la réglementation de l'utilisation des fonds prélevés ainsi que la libre disposition des réserves de crise libérées: USCI

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer les dégrèvements et les suppléments. Indiquer qu'il s'agit d'une réforme ponctuelle: PRD
- La constitution de réserves de crise ne doit plus être obligatoire, mais volontaire: PRD, ASG-1
- L'expression "réserves de crise" est ambiguë, à remplacer par "réserves pour investissement" ou "provisions pour investissement": PRD
- Fixer dans la constitution les modalités concernant les suppléments et les dégrèvements: PSL
- Continuer à fixer dans la constitution les principes de l'utilisation des fonds et de leur remboursement: RN, ASG-1

Art. 81

Politique économique extérieure

Approbation expresse

- GRIC, AO, TVSS, ISE

Critique

- Conception trop étroite; ne pas mentionner que les propres intérêts de la Suisse, mais indiquer aussi la coopération internationale en matière d'économie de marché et la constitution d'institutions: FEPS

Propositions de modifications et de compléments

- Inscrire des dispositions concernant le respect du milieu vital naturel et des intérêts locaux de la population dans les pays en développement, proposition de texte: PS

- Obsolète. Insérer l'importance des marchés globaux et de l'espace économique européen: PRD
- Insérer l'intégration européenne, nouveau titre; proposition de texte: EBS
- Inutile d'inscrire des maximes: ASM/VSM
- Ne pas rester sur la défensive; la pratique consiste à veiller activement aux intérêts: ASA-1
- La politique économique extérieure ne doit pas être axée uniquement sur les intérêts suisses; intégrer le principe de la pérennité et la dignité des conditions de vie: CHIGE
- Autres suggestions: 19 particuliers

1er al.

Critique

- Biffer: FFDD

Propositions de modifications et de compléments

- Ajouter: les maximes de politique économique extérieure; proposition de texte: USCI
- Compléter en mentionnant les objectifs de la politique extérieure: SBK-2 (proposition de texte), FAST, ATD (proposition de texte)
- Compléter en se référant aux objectifs de la politique extérieure et aux intérêts des pays en développement: DB
- Trop unilatéral, il faut reconnaître les intérêts légitimes d'autres peuples: SKM (proposition de texte)
- Limiter les obligations de la Confédération à la participation à la défense des intérêts: VSZ + KGF
- Ajouter: impact sur l'environnement et sur le domaine social, proposition de texte: BODS
- Référence aux objectifs de la politique extérieure et à la justice internationale; proposition de texte: ARW
- Mentionner expressément la prise en compte des buts de la politique étrangère et les intérêts des pays en voie de développement: CDT (proposition de texte)
- La Confédération doit se contenter de créer des conditions juridiques et politiques; elle ne doit pas défendre elle-même les intérêts économiques (proposition de texte): CHIGE

2e al.

Critique

- Biffer: BODS

Propositions de modifications et de compléments

- Limiter la possibilité d'intervention aux cas particuliers et mentionner la réserve des traités internationaux; proposition de texte: PRD
- Limiter à des mesures de rétorsion et de défense: SSIC

- Biffer; sinon remplacer l'expression "libre concurrence" par "liberté économique": USCI
- Biffer la 2e phrase: ID-CH
- Remplacer "libre concurrence" par "liberté économique": SSIC
- Proposition de modification rédactionnelle: NSH
- Biffer ou formuler différemment: PSL
- Remplacer "libre concurrence" par "égalité de traitement": CHIGE
- Remplacer "si nécessaire" par "seulement dans des situations spéciales de crise": G-Glatf

Art. 82**Approvisionnement du pays**Critique

- L'art. 82 figure déjà en partie dans l'art. 81: UPS
- Intégrer dans un article sur la défense générale: ISE
- Biffer l'art. 82: ARW

Propositions de modifications et de compléments

- Remplacer "céréales panifiables, farine panifiable et pain" par "denrées alimentaires de base": SO
- Insérer après l'art. 50: SES
- Autres suggestions: 44 particuliers

1er al.Critique

- Revoir la première phrase sur le plan rédactionnel: ASF, SSIC

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter le texte: SKF, PRD (proposition de texte), SGG (proposition de texte)
- Remplacer "défense du pays" par "approvisionnement du pays": IGM

2e al.Critique

- Ne devrait pas figurer dans la constitution: G-Lies
- N'est plus garanti aujourd'hui: UPS, GRLC
- Pour la suppression de cette disposition: FRC

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer, déclasser au niveau de la loi: GR, SES
- "...du pays en denrées alimentaires de base.": SVP-Goss
- Donner la préférence aux produits suisses: APIT (proposition de texte)
- L'approvisionnement peut être assusé par le rationnement ou par les prix (proposition de texte): CHIGE

3e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Remplacer "libre concurrence" par "liberté économique": SSIC, USCI, ASG-1

Art. 83

Agriculture

Critique

- Davantage de compétences aux cantons: SD-SG
- Inacceptable si l'on ne mentionne pas l'idée de protection de l'environnement: CSPO

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par les notions d'écologie et d'entretien du paysage: CFNP
- Tenir compte des efforts de réforme entrepris actuellement: CFNP
- Adapter selon l'issue du scrutin sur les nouveaux articles sur l'agriculture: SZ, GR, AdI (proposition de texte) USAM, USP-1, USCI, UPS
- Reprendre le nouvel article sur l'agriculture (contre-proposition à l'initiative du BUK): GRLC
- Choisir une formulation contraignante: GR
- Il est essentiel de conserver le nombre des exploitations agricoles familiales: PCC
- Formulation plus souple; "égalité de traitement" au lieu de "concurrence"; renforcer la propre responsabilité (proposition de texte): CHIGE
- Tenir compte dans une même mesure des besoins des citoyens: SP-F/ZH
- Remplacer l'expression "libre concurrence" par "liberté économique": USCI, SSIC, ASG-1
- Mentionner un entretien approprié du paysage: ISE
- Mentionner l'orientation écologique: ECOPOP (proposition de texte), SSGA (proposition de texte)
- Fixer l'obligation des agriculteurs de produire en respectant les principes de la gestion d'entreprise, de l'écologie et de la protection des animaux: SGF
- Compléter par la subsidiarité des mesures de la Confédération: USCI, SSIC
- Il manque la référence à l'écologie: SP-Münch
- Autres suggestions: 62 particuliers

Art. 84

Alcool

Critique

- Biffer: SVH
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

- Biffer et intégrer dans l'art. 98 (avec d'autres stupéfiants): C-Lau
- Contre la suppression de l'art. 32bis cst. qui consacre expressément l'objectif de réduction de la consommation d'alcool: CBR
- Ne devrait pas figurer à la section 6, mais à la section 7: SGPG

Propositions de modifications et de compléments

- Il manque le mandat en matière de politique de la santé à l'intention du législateur et de l'administration (devoir de prévention): RFA, EKA (proposition de texte), SEA (proposition de texte), VSFA, ISPA, SAS, ASA-2, ABV-BS, SAB (proposition de texte), PEV (proposition de texte), SGUD, SGPG (proposition de texte)
- La disposition ne doit pas seulement porter sur l'alcool, mais d'une façon plus générale sur tous les stupéfiants (ajouter à l'art. 98): SO, SP-F/ZH (proposition de texte), FEPS, SBK-2
- Etendre à toutes les boissons alcooliques: ASA-2, SAB, EFK, EMK, ABSV, ABSV-BS, AAV, IOGT, BKdtS, ABV-BS, SAS, SGUD, CBR
- Ne pas renoncer à réglementer le commerce de boissons non distillées ou de produits fermentés (pour le commerce de gros: la Confédération, pour le commerce de détail: les cantons): SO
- Mentionner comme mandat une législation visant à réduire la consommation: ASI (proposition de texte), AAV, IOGT, BKdtS, VSD, SGUD
- Proposition de complément: PEV
- (remarque ne concernant que le texte italien): TI
- Autres suggestions: 48 particuliers

Art. 85

Banques, bourses et assurances

Approbation expresse

- Il convient d'approuver cet article, mais il serait mieux à sa place entre les art. 79 et 80: ASB

Critique

- Serait mieux à sa place après l'art. 79: SKF
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE
- Biffer le 2e al.: G-Lies, 23 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer le 2e al., car toutes les banques doivent connaître les mêmes conditions de concurrence: SO, AK-SZ, SAP
- La surveillance de l'Etat doit être limitée au strict nécessaire pour la protection des êtres humains et de l'environnement ou pour d'autres intérêts supérieurs: SAP
- Le statut particulier des banques cantonales ne devrait pas figurer dans la constitution: CHIGE
- Une obligation sociale doit être liée à l'argent et au capital: CHIGE

- Examiner si un tiers des bénéfices des banques ne pourrait pas être distribué aux banques cantonales: FSG-2, SOLAR, SSES
- Autres suggestions: 14 particuliers

Art. 86

Jeux de hasard

Critique

- Ne devrait pas figurer à la section 6, mais à la section 7: SGPG
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Reprendre de l'article en vigueur la disposition sur la mise maximale et sur le versement d'une part des recettes: USS; au moins comme disposition transitoire: PS
- A remplacer par la version intégrale de l'art. 35 de la constitution en vigueur: USCI
- Contre l'autorisation des jeux de hasard: PCC
- Autres suggestions: 17 particuliers

1er al.

- Devrait relever de la compétence cantonale: CVP-OVS
- Ajouter: "...et des appareils de jeux de hasard permettant de réaliser des gains en argent...": AG
- Réglementer les conséquences sociales des jeux de hasard: ASAS (proposition de texte)

2e al.

- Figure déjà au 1er al.: SGG
- " ... concession du canton.": CVP-OVS

3e al.

Propositions de modifications et de compléments

- La distinction entre les appareils à sous servant aux jeux de hasard et les appareils à sous servant aux jeux d'adresse n'est pas réaliste, il n'existe que la première catégorie. Tout le domaine doit être soumis à la législation fédérale. Proposition pour des critères techniques de limitation au cas où une compétence cantonale de légiférer devrait être réservée: PRD
- 3e al.: ici aussi, il faut une compétence fédérale: PEV, SEA, SVP-Goss, CVP-Ka (proposition de texte)
- (Remarque ne concernant que le texte italien): TI
- "... des appareils à sous ... relève de la compétence de la Confédération": SGPG

4e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Pour plus de clarté, compléter par: "L'autorisation d'organiser et d'exploiter une loterie est de la compétence des cantons.": TI, LOT

Art. 87

Armes et matériel de guerreCritique

- La notion de matériel de guerre va plus loin que la constitution en vigueur: ASM/VSM
- Le titre ne doit pas se rapporter à l'arme personnelle du militaire; celui-ci doit pouvoir conserver son arme: UDC.
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- L'exportation d'armes doit faire l'objet d'une interdiction générale: SP-BE
- La surveillance de l'Etat doit être limitée au strict nécessaire pour la protection des êtres humains et de l'environnement ou pour d'autres intérêts supérieurs: SAP
- Autres suggestions: 37 particuliers

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par les marchandises utilisables dans un but civil ou militaire; proposition de texte: ARW

3e al.

Critique

- Biffer: UDC, CVP-OW, AdI, Les Verts
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: OW
- Obsolète: SP-Münch

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner le commerce et les explosifs; proposition de texte: PRD

Section 7**Logement, travail, sécurité sociale et santé**Approbation expresse

- CSIAP

Critique

- Les oeuvres sociales ne doivent pas être liées à l'activité lucrative, la constitution doit permettre de donner des réponses différenciées aux questions touchant l'état civil, le statut professionnel, le degré d'occupation et les charges de famille: LU, SP-BE, SP-F/BE, FGS, FBR
- Introduction d'un système indépendant de l'état civil pour toutes les branches des assurances sociales: SP-F/BE, JDS, FSFM, PS-F/CH, EFK, AUF
- Inscrire l'égalité entre femmes et hommes dans les assurances sociales: ASTAKA, SP-F/ZH
- Restructurer: les art. 98 et 99 doivent être réunis sous le titre "Santé" et former une section distincte, à insérer après la section 3: Les Verts
- Prendre en compte le travail non-rémunéré: SP-F/ZH

- Pas de suppressions dans la politique sociale: CSP-AG
- Davantage de compétences pour les cantons (diminution des réglementations fédérales): SD-SG
- D'une manière générale, il faut réduire les réglementations dans le domaine des assurances sociales: ASB
- Parallèlement à la révision de la constitution, il faut entamer les travaux préliminaires en vue d'une vaste réforme dans le domaine des assurances sociales: ASB
- Ne déclasser que lorsque cela correspond à la volonté du constituant, revoir la section en conséquence: VSA
- Demande une nouvelle conception du droit du travail et de la politique sociale en raison de la disparition du consensus social de base du partenariat social qui existait jusqu'ici: FEPS
- Réunir les art. 91 à 96 en une seule disposition sur les prestations sociales: ISE
- Il est regrettable de reprendre le morcellement des bases légales qui a une cause historique: BS

Propositions de modifications et de compléments

- Prévoir un modèle d'assurances sociales indépendantes de l'état civil (art. 91 à 97): SKG
- Remplacer dans cette section les dispositions potestatives par des mandats contraignants: SBK-2, CNG
- Transformer l'art. 91 en conception globale de la sécurité sociale, ne reprendre les art. 92 à 94 ainsi que 96 et 97 que comme dispositions transitoires: ASAS
- Adapter les art. 91 à 97 du projet au principe de la responsabilité individuelle ainsi qu'aux principes de la subsidiarité et de la limitation des prestations de l'Etat au minimum vital: SAP
- Du point de vue matériel, il serait justifié de partager cette section en deux: une section Politique sociale (logement, travail et santé) et une section Politique des assurances sociales (sécurité sociale): SGPG
- Faire place aux personnes handicapées dans les normes de garantie touchant les domaines logement, travail, sécurité sociale dans une optique d'encouragement et d'intégration, ne pas créer un droit spécial: PI
- Formulation non-sexiste dans toutes les dispositions: FFAR

Encouragement de la construction de logements et de l'accession à la propriété

Approbation expresse

- DS, SKI

Critique

- Biffer: GVS, KGV, ISE
- Relève strictement de la compétence cantonale: SD-SG

Art. 88

Propositions de modifications et de compléments

- Rester plus près du droit constitutionnel en vigueur (art. 34^{sexies} cst.): *"¹La Confédération prend des mesures visant à encourager la construction de logements et l'accès à la propriété d'un logement ou d'une maison. ²L'encouragement comprend notamment l'abaissement du coût de la construction, l'obtention et l'équipement de terrains pour la construction de logements, la rationalisation de la construction et la recherche sur le marché du logement et en matière de construction. ³La Confédération prend notamment en considération les intérêts des familles, des personnes dans le besoin, des handicapés et des personnes âgées. ⁴Les mesures de la Confédération, notamment s'agissant de la législation ainsi que de l'autorisation et de l'engagement de dépenses, seront fixées d'entente avec les cantons. Les cantons participent à l'exécution des mesures, pour autant que, par leur nature, celles-ci ne relèvent pas de la seule compétence de la Confédération."*: CdC, BL, VS, NE, AR, GE, JU, ZH, (propre proposition pour le 4e al.) AG
- Examiner s'il ne faudrait pas encourager aussi le maintien de la propriété d'un logement: CVP-OW
- Contre l'introduction "à froid" de loyers pratiqué sur le marché: SGCS
- Etudier la possibilité de prévoir un droit de réméré en faveur des sociétés d'utilité publique ayant pour but de faciliter l'acquisition et la construction de logements pour les familles de condition modeste: AGCT
- Autres suggestions: 22 particuliers

1er al.

Approbation expresse

- Proposition de modification rédactionnelle: SES

Propositions de modifications et de compléments

- Equipement de terrains seulement en cas de pénurie: CVP-Sprei

Critique

- Pourquoi "des mesures pour faciliter l'équipement de terrains pour la construction de logements"? Cela n'encourage que l'immigration: SD-AG

2e al.

- La notion de "personnes dans le besoin" va plus loin qu'une mise à jour: BHK (proposition de texte)

3e al.

Critique

- L'acquisition de logements destinés aux besoins de la collectivité n'est pas nécessaire (les organisations d'utilité publique ne doivent pas être soutenues dans le cadre de l'encouragement de l'accession à la propriété d'un logement): SHEV

- Préciser le terme "collectivité": PLS

Propositions de modifications et de compléments

- Ajouter le texte de l'initiative "Propriété d'un logement pour tous" comme art. 88bis: SHEV
- Inscrire l'encouragement de la propriété pour son propre usage: HEV (proposition de texte)
- Remplacer "destinés aux besoins personnels" par "destinés au propre usage": SHEV (proposition de texte), SKI
- Eliminer l'exigence de destination de l'habitation aux besoins personnels de l'acquéreur: FRI

Art. 89

Protection des locataires

Approbation expresse

- Approuve le fait que l'on renonce à mentionner les différents instruments de protection; la protection des locataires doit de nouveau être limitée à la lutte contre les abus: SHEV, SKI

Critique

- Biffer: ISE
- Relève strictement de la compétence cantonale: SD-SG
- Formulation insuffisante; le projet (Cst.) autorise les loyers pratiqués sur le marché: SP-Uägeri
- Autres suggestions: 20 particuliers

1er al.

- Formuler de façon contraignante: PS (proposition de texte), CNG, ASAS, 2 particuliers
- Le projet (Cst.) détériore la position des locataires; comme c'est le cas actuellement, la protection des locataires doit être un mandat contraignant de la Confédération; il est indispensable de concrétiser ce principe au niveau constitutionnel, car il est contesté: MV
- Il manque des détails importants pour la protection des locataires: DS, ASV-Lau

2e al.

Critique

- Biffer: SD-SG, GVS, KGV, SES
- Contre "des intérêts légitimes des minorités et des diversités régionales": MV

Propositions de modifications et de compléments

- Choisir une formulation contraignante: CNG

Art. 90

Droit public du travail

Approbation expresse

- UCAPS, VS, USSA

Critique

- Raccourcir (proposition de texte): ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner l'interdiction du travail de nuit et du dimanche: DS
- Limiter la surveillance de l'Etat au strict nécessaire pour la protection des êtres humains et de l'environnement ou pour d'autres intérêts supérieurs: SAP
- Compétence fédérale d'élaborer des programmes régionaux d'impulsion en période de crise: FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de texte)
- Autres suggestions: 26 particuliers

1er al.

Critique

- Contre la possibilité de réglementer la protection des travailleurs, car dépasse le droit constitutionnel actuel: FRSP
- La let. b va trop loin, exclure clairement la participation au niveau de la gestion de l'entreprise: PCC
- Trop long: FR

Propositions de modifications et de compléments

- Choisir une formulation contraignante: CNG, ASAS
- Compléter par une base constitutionnelle permettant la participation au niveau de l'exploitation: USS
- Remplacer "travailleurs" par "salariés": FRSP
- Proposition de modification rédactionnelle: SES
- Reprendre de l'art. 34 cst. l'objectif de la protection de la santé: SGPG

1er al., let. a

- Protéger de quoi?: SP-Münch

1er al., let. d

- Biffer sans remplacement: SD-SG, VSTF
- Mentionner que la force obligatoire générale des conventions collectives de travail ne peut être déclarée que pour les domaines concernant spécifiquement les rapports de travail: USAM, GRLC
- Biffer, év. à régler au niveau législatif: VSTV, VEGAT, VSCI, ZSIG, TVSS, VSGGE, TVS

1er al., let. e

- Même traitement pour le travail à plein temps et le travail à temps partiel: VVR
- Compétence de la Confédération pour réglementer le droit au perfectionnement professionnel et le financement de la perte de salaire: UNES

2e al.

Critique

- Devrait figurer au niveau de la loi: PRD, SP-Münch VSTF, VSTV, VEGAT, VSCI, ZSIG, TVSS, VSGGE, TVS

Propositions de modifications et de compléments

- Il est faux de classer cette disposition sous le titre "Droit public du travail", à extraire de l'article sur le droit du travail: USAM
- La fête nationale doit compter comme jour férié rémunéré: DS
- (Remarque ne concernant que le texte allemand): UDF

Disp. trans.

Critique

- A simplifier et à renvoyer dans un chapitre ad hoc à la fin du projet: FR
- Biffer le 1er al., car, après le rejet d'une loi spéciale au Parlement, il n'est plus question d'une ordonnance du Conseil fédéral: USAM, GRLC
- Largement obsolète, laisser le soin de régler la question aux partenaires sociaux: UCAPS
- Biffer; le jour de la fête nationale est un jour férié, chômé et rémunéré par l'employeur: OSEEH

Art. 91

Prévoyance pour les cas de vieillesse, de décès et d'invalidité

Approbation expresse

- Approuvent expressément la mention du principe des trois piliers: UDC, USSA, PRD, GRLC, SGF
- Disposition acceptable: USAM
- Approbation: UCAPS

Critique

- Disposition superflue: GVS, KGV
- Pour une ample égalité entre femmes et hommes dans les assurances sociales: PDC-EG, PDC-F, FSFP
- Ne devrait pas figurer à la section 7, mais à la section 8: SGPG
- La limite de dépenses de la Confédération (art. 34^{quater}, 2e al., let. b, cst.) devrait figurer dans la constitution: SSIC, VSIG
- La prévoyance individuelle comme point de départ: PCC

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner la protection des handicapés et des personnes âgées contre la discrimination: SPV-2 (proposition de texte)
- Les assurances en vigueur doivent être remplacées par une conception globale de l'assurance sociale qui couvre tous les risques: PJ (proposition de texte), ASAS (proposition de texte)
- Traiter de la même façon le travail non rémunéré et les activités lucratives en ce qui concerne l'AVS/AI: JDS, SGF

- Répartir différemment le droit à la rente selon que les personnes sont aisées ou dans le besoin: SGF
- Examiner les cas où il est encore justifié que les handicapés par la maladie soient moins bien situés que les handicapés par accident: PI
- Remplacer "prévoyance pour les cas d'invalidité" par une autre expression: PI
- Le fait que l'assurance-vieillesse et l'assurance-invalidité soient liées entraîne un traitement semblable pour des risques différents; un examen exempt de prévention est absolument nécessaire (concerne les art. 91, 1er al., 92, al. 1 et 4 ainsi que l'art. 97): PI
- Remplacer "invalidé" par "handicapé": SGG
- Egalité complète entre femmes et hommes dans les assurances sociales: 6 particuliers
- Autres suggestions: 19 particuliers

2e al.

- SKF approuve expressément

3e al.

- (Remarque ne concernant que le texte allemand): TFA
- Biffer: SES

4e al.

- Etendre à toute la politique économique: PCC

Art. 92

Assurance fédérale

Approbation expresse

- Pour cette disposition, dans la seule mesure où elle s'insère dans une réforme globale de la répartition des tâches Confédération-cantons: FRSP
- Approuve la reprise des prestations complémentaires dans l'art. 92: ASA-1

Critique

- Régler les modalités de détail au niveau de la loi: BHK
- La limite de dépenses de la Confédération (art. 34quater, 2e al., let. b, cst.) devrait figurer dans la constitution: SSIC, FRSP, VSIG, USCI, GRCL

Propositions de modifications et de compléments

- Remplacer le titre par "Assurance fédérale vieillesse, survivants et invalidité ": ASM/VSM
- Le titre est trop vaste: GR
- Le titre ne correspond pas au contenu (il existe d'autres assurances sociales de la Confédération): AG
- Remplacer le titre par "Assurance fédérale vieillesse, survivants et invalidité ": UCAPS, USS

- A examiner: prendre en compte le 2e pilier pour couvrir les besoins vitaux: GR
- Le 2e pilier doit également être pris en compte pour couvrir les besoins vitaux: PRD
- Comme le 1er pilier ne couvre déjà pas les besoins vitaux aujourd'hui, il existe un risque de développement du droit jurisprudentiel (par l'art. 168 Réforme de la justice): ASB
- A rejeter, car des éléments importants du droit constitutionnel en vigueur ne sont pas repris: USAM
- Remplacer "invalides" par "*handicapés*": Les Verts, SGG
- Compléter: "*des aides financières et des prestations en nature* ": TFA, VSA
- Autres suggestions: 36 particuliers

1er al., let. b

Critique

- La couverture appropriée des besoins vitaux ne correspond pas à la réalité et n'est pas souhaitable: PCC
- Contre la suppression de l'art. 34^{quater}, 2e al., 6e phrase, cst. (possibilité de faire appel au concours des cantons, d'associations professionnelles et d'autres organisations privées ou publiques): FRSP, GRLC

Propositions de modifications et de compléments

- Ajouter dans la première phrase: "le cas échéant avec des prestations complémentaires": UCAPS
- Compléter la première phrase par "avec les prestations de la prévoyance professionnelle": GVS, KGV
- Biffer la 2e phrase: SES
- Remplacer la 3e phrase par: "Le pouvoir d'achat des rentes doit être assuré de manière appropriée": UCAPS
- Inscrire expressément l'indice mixte: USS, FVÖV
- 3e phrase: Adaptation des rentes "dans la mesure du possible" à l'évolution des prix et des salaires: UDF
- Biffer la 3e phrase: VSTF, VSTV, VEGAT, VSCI, ZSIG, SES, TVSS, VSGGE, TVS, GVS, KGV

1er al., let. c

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par: "La contribution de la Confédération et des cantons n'excédera pas la moitié des dépenses": UCAPS

2e al.

Approbation expresse

- ISPA, VSD

Propositions de modifications et de compléments

- La redevance sur les maisons de jeu n'est pas encore décidée: PRD
- Un pourcentage de la taxe sur la valeur ajoutée (art. 109, 3e al., du projet) devrait logiquement figurer ici; proposition de texte: PRD
- Préciser: l'impôt sur le tabac et l'impôt sur les boissons distillées servent uniquement au financement de l'AVS; proposition de texte: PRD
- Pour une imposition générale de l'alcool: SGF
- Compléter en ajoutant la TVA: SVP-Goss
- "... doivent être financées prioritairement par les recettes de l'impôt sur le tabac et de l'impôt sur les boissons distillées...": SGPG

3e al.

Approbation expresse

- SKF
- Approbation expresse, biffer la limite dans le temps: GR
- Approuve le retrait de la norme des dispositions transitoires: UDC

Critique

- Est en contradiction avec le 1er al.; de plus déclaration d'insolvabilité: ASF

Propositions de modifications et de compléments

- Laisser les prestations complémentaires dans les disp. trans.: VSA
- Reprendre comme disposition transitoire: USS
- Proposition de texte: "Pour assurer la couverture des besoins vitaux, la Confédération verse aux cantons des aides visant à financer des prestations complémentaires": AR
- Les prestations complémentaires comme tâche permanente (proposition de texte): TFA

4e al.

- Ne pas traiter le 3e pilier comme prévoyance accessoire: ASA-1
- Compléter par l'intégration professionnelle des invalides; proposition de texte: SKF
- Proposition de modification rédactionnelle: SPV-2

Art. 93**Prévoyance professionnelle**Approbation expresse

- GRLC
- Disposition acceptable: USAM

Critique

- Biffer le 1er al., let. a: GVS, KGV
- Ne devrait pas figurer à la section 7, mais à la section 8: SGPG
- Formulation non-sexiste du 1er al., let. b, c et d: BS, PDC-EG, SKG

- Pour une large égalité entre femmes et hommes: PDC, PDC-F, FSFP
- Le 2e pilier doit également servir à couvrir les besoins vitaux: UCAPS, PRD
- Régler les modalités de détail dans la loi: BHK

Propositions de modifications et de compléments

- Permettre la libre concurrence entre la prévoyance professionnelle et l'AVS: FSG-2, SOLAR, SSES (proposition de texte)
- Pas de changement de l'affectation des fonds: CVP-Ka
- Les employeurs et les salariés ne doivent pas avoir accès aux fonds des caisses de pension: CVP-Ka
- Autres suggestions: 37 particuliers

1er al., let. b

Propositions de modifications et de compléments

- L'expression "une caisse fédérale" peut être confondue avec l'institution supplétive déjà existante: PRD
- On pourrait renoncer à la dernière partie de la 2e phrase: ASA-1
- Formulation non-sexiste, proposition de texte: SKF
- Réduire la déduction de coordination pour les personnes travaillant à temps partiel: SKF
- Remplacer la disposition potestative par l'obligation en vigueur, selon laquelle tout employeur doit assurer ses employés: FVÖV, VSA
- 1ère phrase: "l'affiliation est obligatoire pour les salariés": UCAPS, ASM/VSM
- Rejet de la formule potestative, car elle permet un transfert du 2e au 1er pilier: VSTF, VSTV, VEGAT, VSCI, ZSIG, TVSS, VSGGE, TVS
- L'affiliation est déjà obligatoire en vertu de la LPP: FRSP
- 3e phrase: "La Confédération peut, pour ses employés, ...": GVS, KGV

1er al., let. c

Critique

- Biffer la 2e phrase: GVS, KGV

Propositions de modifications et de compléments

- Conserver le texte constitutionnel en vigueur: TFA

2e al.

Critique

- Biffer, car le 1er al. suffit: SES

Disp. trans.

Critique

- Biffer: GVS, KGV
- A simplifier et à renvoyer dans un chapitre ad hoc à la fin du projet: FR

Art. 94

Assurance-chômageApprobation expresse

- D'accord avec la nouvelle systématique qui n'implique pas de changement matériel: PRD

Critique

- Pour une large égalité entre femmes et hommes dans les assurances sociales: FSFP
- Pour une formulation non sexiste: PDC-EG (également dans le texte français), CNG
- Manque la référence selon laquelle la loi fixe le montant maximum du revenu soumis à cotisation ainsi que le taux de cotisation maximum: CP, FRSP, ASM/VSM
- Régler les modalités de détail dans la loi: BHK
- Maintenir l'idée du montant maximum et du taux de cotisation maximum (ancien art. 34^{novies}, 4e al., cst.): GRLC, SVFB
- Ne devrait pas figurer à la section 7, mais à la section 8: SGPG

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer le 2e al., car l'aide aux chômeurs relève de la compétence des cantons: SO
- Régler la question des prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur: TFA
- Il faut se demander pourquoi l'obligation est mentionnée dans la constitution alors qu'elle ne l'est pas à l'art. 93: ASB
- Mentionner le mandat de participation à l'intention des cantons et des organisations économiques (art. 34^{novies}, 5e al., cst.): VSA
- Protection des caisses-chômage contre des prélèvements abusifs: CVP-Ka
- Autres suggestions: 17 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Proposition de modification rédactionnelle: SGG
- Let. a: La Confédération doit prendre en charge les coûts de la prévention et de la lutte contre le chômage; proposition de texte: USS
- Let. a, 2e phrase (nouvelle): "La loi limite le montant du revenu soumis à cotisation ainsi que le taux de cotisation": UCAPS
- Let. a: biffer "par des aides financières": SES
- Let. a: "subsistance" au lieu de "compensation de la perte du revenu": GASU

2e al.

Critique

- Biffer: UCAPS, VSTF, VSTV, VEGAT, VSCI, ZSIG, TVSS, VSGGE, TVS

Propositions de modifications et de compléments

- Conserver le plafonnement du revenu et du taux de cotisation: PSL, USAM, VSA, RN
- Conserver la participation des cantons et des organisations économiques à l'élaboration et à l'exécution des dispositions légales: RN
- Empêcher les abus (proposition de texte): UDF

3e al.

- Statuer l'interdiction des abus: 5 particuliers

Art. 95**Devoir d'assistance envers les personnes dans le besoin**Approbation expresse

- Disposition acceptable (sous réserve du commentaire concernant l'art. 9 du projet): USAM, GRLC
- Approbation: UCAPS, SKF (Rejet de la variante proposée dans l'exposé des motifs), ASM/VSM

Critique

- Ne devrait pas figurer à la section 7, mais à la section 8: SGPG

Propositions de modifications et de compléments

- Proposition de texte: JU
- Pour une large égalité entre femmes et hommes dans les assurances sociales: FSFP
- Pour une compétence étendue de la Confédération d'édicter la législation-cadre dans le domaine de l'aide sociale: ASAS (proposition de texte)
- Autres suggestions: 13 particuliers

1er al.

- Mentionner la possibilité d'attribuer un travail raisonnablement acceptable (proposition de texte): UDF
- Préciser si c'est le canton de domicile ou de séjour qui est concerné: SGG

2e al.

- Pour une compétence de la Confédération d'édicter la législation-cadre dans le domaine de l'aide sociale: CSIAP (proposition de texte)
- Biffer le 2e al. (des règles en cas de conflit de compétences entre les cantons suffisent): SO, G-Wildh

Art. 96**Allocations familiale et assurance-maternité**Critique

- Ne devrait pas figurer à la section 7, mais à la section 8: SGPG
- L'art. 34quinquies, 2e al., 3e phrase, cst. a été abandonné: UCAPS, ASM/VSM
- Reprendre l'art. 34quinquies, 5e al., cst.: ASM/VSM
- Refuser nettement l'article, car il entraîne une étatisation des allocations familiales: USAM, GRLC
- Remplacer "assurance-maternité" par "assurance parentale": IGM
- Il n'est pas nécessaire d'intervenir au niveau fédéral: SVFB
- L'art. 96 reprend le droit énoncé à l'art. 34quinquies cst. qui a engendré des problèmes du fait que, de l'avis de la majorité, le 1er al. ne contient pas de norme de compétence: PJ
- Pour une large égalité entre femmes et hommes dans les assurances sociales: FSFP
- Disposition trop générale et trop floue qui n'apporte aucune amélioration concrète: SPR

Propositions de modifications et de compléments

- Pour une compétence générale de la Confédération dans le domaine de l'assistance et de la protection de la famille, des enfants et des jeunes (proposition de texte): EKFF, SBE
- Clarifier: la nouvelle formulation n'implique pas de changement matériel: PRD
- Clarifier: la "famille" signifie toute forme de vie commune d'éducateurs et d'enfants: SKF
- Compléter: La Confédération et les cantons veillent à ce que chaque enfant ait à sa disposition un établissement de garde approprié: BSJF
- Formuler de telle sorte que l'assurance-maternité et les allocations familiales ne détruisent pas le couple et la famille: PCC
- Toutes les mères doivent bénéficier de l'assurance-maternité: proposition de texte: PDC-EG
- La prise en compte des caisses existantes ne doit pas simplement être supprimée: VSA
- Proposition de texte (plus contraignant): PF
- Proposition de texte pour un véritable article sur la famille: FSFM
- Il est indispensable d'introduire un article sur la famille (protection, soutien et reconnaissance de la famille et de ses prestations) ainsi qu'une assurance-maternité pour toutes les familles, propositions de texte: PJ
- Pour une obligation claire de la Confédération d'encourager la prospérité et la solidarité de la famille: BAH
- Autres suggestions: 35 particuliers

1er al.

Critique

- Le 1er al. ne doit pas tenir lieu d'article sur la famille: PRD

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner l'encouragement de la responsabilité individuelle (proposition de texte: UDF
- "La Confédération reconnaît les prestations sociales de la famille.": PF

2e al.

Approbation expresse

- Ne pas renoncer à une telle disposition: UCAPS

Critique

- Contre cette disposition qui, par son caractère centralisateur, enfreint la compétence cantonale en la matière et néglige le rôle joué par les associations professionnelles: FRSP, CP, GVS, KGV
- Prévoir une allocation familiale dégressive lorsque le nombre d'enfants augmente: ECOPOP (proposition de texte)
- Biffer: VSTF, VSTV, VEGAT, VSCI, ZSIG, GASU, TVSS, VSGGE, TVS

Propositions de modifications et de compléments

- Choisir une formulation contraignante: CNG, PF

3e al.

Approbation expresse

- USS, USSA

Critique

- Le texte doit expliquer qu'il s'agit d'une compensation du salaire: USS
- Biffer: VSTF, VSTV, VEGAT, VSCI, PSL, ID-CH, TVSS, VSGGE, TVS, UVG, GASU, ZKFU, KUS, GVS, KGV, G-Sarn, SFG
- Renoncer à l'assurance-maternité: 39 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- Reprendre textuellement la disposition constitutionnelle en vigueur: PRD, UCAPS
- Obligation de ne pas discriminer les femmes qui n'exercent pas une activité lucrative: UDF
- Remplacer "assurance-maternité" par "assurance parentale": OFGM
- Remplacer l'art. 96, 3e et 4e al., par une disposition sur une politique active de la Confédération en faveur de la famille; proposition de texte: EDU-SH
- La 2e phrase ne devrait pas figurer dans la constitution: SES
- Biffer la 2e phrase: SVP-Goss
- Seulement une formulation facultative concernant l'assurance-maternité: G-Hasl

4e al.

Critique

- Adapter, car le mandat constitutionnel est rempli: GVS, KGV

Propositions de modifications et de compléments

- Choisir une formulation contraignante: CNG
- Biffer l'assurance-maternité: PSL, GASU, ZKFU

Art. 97**Assurance-accident et assurance-maladie**Approbation expresse

- Approbation: UCAPS, ISE

Critique

- Ne devrait pas figurer à la section 7, mais à la section 8: SGPG
- Pour une large égalité entre femmes et hommes dans les assurances sociales: FSFP

Propositions de modifications et de compléments

- "L'assurance-maladie est obligatoire": C-LCAF
- 3e al. (nouveau): Des dérogations au principe de la libre concurrence sont possibles dans l'intérêt de l'efficacité et de la rationalité économique des prestations dans le domaine de la santé (proposition de texte): SGPG
- Autres suggestions: 10 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par "obligatoire": PDC-F

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer: PDC-F
- Choisir une formulation contraignante: CNG
- La formulation potestative est peu judicieuse (LAMal !): PSL

Art. 98**Protection de la santé**Approbation expresse

- Pour cette disposition: GE, ISE

Critique

- Rejeter l'article, car il fait disparaître la compétence des cantons de légiférer sur les médicaments: USAM, GRCL, SVFB

Propositions de modifications et de compléments

- La responsabilité principale en matière de prévention et de lutte contre les maladies incombe aux cantons; compléter par un al. placé en tête de la disposition ("La protection de la population contre les atteintes à la santé et la prévention sanitaire incombe aux cantons"): CdC, VS, NE, JU, BL, AG, GR, AR, ZH, UCAPS (propre proposition de texte)

- Les compétences de la Confédération sont trop vastes, celles des cantons restreintes dans une mesure inacceptable: SH
- Compléter par une disposition concernant la réglementation des transplantations d'organes: PRD
- Intégrer la prévention des accidents: BPA
- Contre l'extension matérielle: UCAPS, ASM/VSM
- Compléter par le mandat de la Confédération de promouvoir la santé: SBK-2, FFG
- Compléter par un nouvel article sur les stupéfiants. Principe: l'Etat réglemente l'accès à toutes les substances engendrant une dépendance: SBK-2
- 3e al. (nouveau): Les cantons édictent des dispositions sur l'exploitation d'institutions sanitaires: SGPG
- Compléter par le planning familial et l'éducation sexuelle: SVSS-1 (proposition de texte)
- Il manque la mention de la valeur et de l'encouragement de l'agriculture biologique et des médecines parallèles: SVH
- La santé doit primer sur les considérations économiques: SP-F/ZH
- Autres suggestions: 20 particuliers

1er al.

Critique

- Mieux mettre en évidence la compétence limitée de la Confédération (proposition de texte): BS
- Compléter par le principe de la subsidiarité; proposition de texte: PRD

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner la prévention et la recherche (proposition de texte): SGF
- Ne pas mettre sur le même plan les êtres humains et les animaux (art. 56 du projet), donc "*protéger la santé publique*": TI
- "*mesures efficaces*": UDF
- Protection particulière de la santé pour les groupes sensibles et défavorisés, proposition de texte: PS-F/CH, SP-F/BE
- Mentionner aussi les "plantes": CASS

2e al.

Approbation expresse

- Pour l'extension proposée de la compétence fédérale en matière de médicaments à condition de la justifier dans les travaux préparatoires: FRSP

Propositions de modifications et de compléments

- "La formation et l'exercice de professions du domaine de la santé": SGPG

- Prévoir que la Confédération édicte des dispositions "notamment" sur (...) afin de permettre aux domaines concernés d'évoluer avec le temps: FRC

2e al., let. a

- (Remarque ne concernant que le texte allemand): PRD, USCI, UCAPS, SSIC
- Mentionner explicitement la prévention contre les toxicomanies: EFK, EMK
- " ... et objets, notamment les sources de lumière et de bruit, qui ...": SGF
- "le commerce des denrées alimentaires, des boissons alcooliques et du tabac, des stupéfiants, des médicaments, ...": SGPG

2e al., let. b

- "la prévention et la lutte contre les maladies transmissibles, très répandues ou graves de l'homme et des animaux;": SGPG

Art. 99

Procréation assistée et génie génétique

Approbation expresse

- CVP-Heri
- Raccourcir et formuler de façon plus marquante: SES, GASU, G-Kling, ISE (proposition de texte)

Critique

- Trop technique et trop détaillé: TI, PLS
- Il est nécessaire de prendre en considération les dangers d'une instrumentalisation du corps de la femme et d'une dissociation juridique de la mère et de l'embryon: FGS, SKG
- Reporter jusqu'à ce que l'on dispose de plus de connaissances sur le développement: GVS, KGV
- Protéger non seulement contre les abus, mais aussi contre les effets: SVH
- Ne correspond plus à l'état actuel de la discussion et doit être adapté: FEPS
- Formulation non sexiste également dans le texte français: PDC-EG
- Trop détaillé: CLAFG

Propositions de modifications et de compléments

- Pas de fécondation hors du corps de la femme: 5 particuliers
- Subdiviser cette norme en deux dispositions: l'une sur le patrimoine génétique humain, l'autre sur le patrimoine génétique des animaux, végétaux et autres organismes, puis insérer la première dans la partie consacrée aux droits fondamentaux et la seconde dans la partie consacrée au patrimoine naturel: JU

- Compléter par le mandat chargeant la Confédération d'assurer la protection contre les dangers possibles des procédés et produits du génie génétique: SP-BE
- Inclure une disposition sur les comportements interdits dans le domaine du génie génétique, proposition de texte: PS-F/CH, SP-F/ZH, SP-F/AG, SP-F/BE
- Dans l'exposé des motifs, relever les problèmes technologiques et notamment les aspects spécifiques concernant les femmes: EKF, SGF
- Se rallie aux commentaires du bureau de l'égalité: FBR
- Supposition de protection de la vie (génie génétique): GEU-Düb
- La protection et la dignité de l'homme est un objectif important: EFK, EMK
- A conserver absolument: 136 particuliers
- Autres suggestions: 51 particuliers

2e al., let a

Propositions de modifications et de compléments

- Contre l'insémination artificielle et la FIV (ch. 3): PCC
- Proposition de modification rédactionnelle: PS-F/CH
- Biffer "ou sur la base d'une prescription légale" (ch. 6): PCC
- Raccourcir (jusque et y compris "germinal et génétique"): CVP-OVS
- Le chiffre 1 est trop absolu: ID-CH
- Une fécondation hors du corps de la femme est inadmissible: UDF

2e al., let. b

Propositions de modifications et de compléments

- Contre "l'intégrité des organismes vivants": PCC

Section 8

Art. 100

Etablissement des étrangers et asile

Approbation expresse

- UCAPS
- Pas de limitation en pourcentage de la population étrangère: JUSE

Propositions de modifications et de compléments

- Renforcer la protection des femmes contre les persécutions propres à leur sexe (cf. proposition de texte pour l'art. 19): SKG
- Séparer le droit des étrangers et le droit de l'asile en deux articles (proposition de texte): UDC
- Inscrire le principe selon lequel l'immigration ne doit pas être supérieure à l'émigration: DS, ECOPOP (proposition de texte)
- Il manque la limitation de la population étrangère (proposition de texte): CVP-Sprei
- Fixer un quota d'étrangers: G-Oberb, 14 particuliers

- Compléter par l'obligation faite à la Confédération d'encourager l'intégration et par la possibilité d'accorder le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal (proposition de texte): OSEO
- Compléter par une possibilité d'accorder la naturalisation facilitée aux étrangers dont l'établissement est menacé à la suite d'un divorce: SKF
- Il est indispensable de mieux tenir compte de la tradition humanitaire, le droit d'asile doit prendre aussi en considération les violations des droits de l'homme sur le plan économique, social et culturel. Ajouter deux alinéas dans ce sens; proposition de texte: SBK-2, SKM (proposition de texte)
- Il serait judicieux de limiter les motifs d'asile: CVP-Sprei
- Proposition de modification rédactionnelle: ISE
- Liberté d'établissement des étrangers selon la législation fédérale, proposition de texte: BODS
- Autres suggestions: 47 particuliers

3e al.

Critique

- Formuler de façon contraignante: SES (proposition de texte), UVG (proposition de texte), ZKFU (proposition de texte), KUS (proposition de texte), SFG
- Pas une simple disposition potestative, mais une exigence sous forme d'ultimatum: ID-CH, GVS, KGV

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter: "la sécurité du pays *ou de ses habitants*": UDC
- Définir le pouvoir d'expulsion de façon plus restrictive (proposition de texte): CFR
- Obligation d'expulsion: 3 particuliers

Section 9 Droit civil, droit pénal, métrologie

Critique

- Il n'existe pas de lien intrinsèque entre les différents domaines de cette section; év. en extraire la métrologie: GR
- Après l'art. 102, ajouter une disposition sur la procédure administrative et la procédure en matière d'assurance sociale: TFA, SAP
- Instaurer une compétence législative générale de la Confédération dans le domaine de la procédure ("La législation pour tout le domaine du droit procédural (procédures administrative et judiciaire) relève de la compétence exclusive de la Confédération. L'organisation des autorités administratives et des tribunaux demeure de la compétence des cantons dans la même mesure que par le passé."): SAP
- Ajouter une disposition selon laquelle une autorisation est considérée comme accordée si l'autorité compétente n'a pas rejeté la demande dans un délai fixé par la loi: SAP

Art. 101 Droit civil

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner expressément le droit de la poursuite pour dettes et la faillite: USAM, GRLC, CSP-AG

2e al.

Critique

- Biffer "dans la même mesure que par le passé": CVP-OVS, ISE
- L'expression "dans la même mesure que par le passé" est fausse: CVP-Sprei

Propositions de modifications et de compléments

- La procédure judiciaire doit être attribuée à la Confédération, indépendamment de la réforme de la justice: AdI, FSFM
- Inclure dans la mise à jour l'uniformisation du droit procédural (à l'exception de l'organisation des tribunaux par les cantons): SGF

Art. 102 Droit pénal

- Inclure dans la mise à jour l'uniformisation du droit procédural (à l'exception de l'organisation des tribunaux par les cantons): SGF
- Inscrire le secret professionnel: 8 particuliers

2e al.

- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE
- Formulation contraignante: SGG
- L'expression "dans la même mesure que par le passé" est fausse: CVP-Sprei
- Biffer "dans la même mesure que par le passé": CVP-OVS

Art. 103 Aide aux victimesApprobation expresse

- CSIAP, ZFZ

Critique

- Renvoi aux remarques d'ordre rédactionnel du rapport Ruch/Knapp/Schweizer: FR
- Fait partie des droits fondamentaux: CNG

Propositions de modifications et de compléments

- Le droit des victimes à une aide doit figurer, comme droit social, dans un (nouveau) chapitre approprié: SP-BE
- Compléter par un alinéa sur la prévention, propositions de texte: SP-BE, SKF, EKF, SGF, SKG, FBR
- Simplifier rédactionnellement (proposition de texte): UDF
- "... d'une aide et d'une indemnité équitable.": PDC-F

- La Confédération, les cantons et les communes sont tenus de prendre des mesures de prévention pour lutter contre la violence dont sont victimes les femmes et les enfants: JDS
- (Remarque ne concernant que le texte allemand): CSPO
- A régler dans les prestations sociales: ISE
- Ajouter: "... matérielles et / ou que leur vie future est gravement perturbée d'une autre manière en raison... ": SGF
- Autres suggestions: 10 particuliers

Art. 104**Métrologie**

- Classement peu satisfaisant du point de vue de la systématique (par ex. plutôt dans la section Economie): ASM/VSM
- Remplacer „métrologie“ par „poids et mesures“: SGG
- Autres suggestions: 1 particulier

Chapitre 3**Régime financier**Critique

- Art. 107, 109 et 114: Fixer dans la constitution elle-même les principes des deux impôts principaux: CdC, BL, BS
- Il est regrettable que le nouveau régime de péréquation financière ne soit pas intégré dans la réforme de la constitution: OW
- Les principes généraux du régime financier de la Confédération ne sont pas mentionnés de manière complète (il manque par ex. le principe de la non-affectation des recettes, la compétence de la Confédération de prélever, dans les limites de ses compétences, des redevances fondées sur la causalité ou l'incitation): UDC
- Inscrire des taux maximums est judicieux pour autant que cela implique le respect d'une certaine souveraineté cantonale en matière fiscale: UDC
- Une réforme fondamentale est nécessaire (simplification du système financier): UDC
- Parallèlement à la réforme de la constitution, il faut entamer les travaux préparatoires en vue d'une réforme du régime financier: ASB
- Tenir compte des projets de réforme en cours, notamment du rapport quantitatif entre l'impôt fédéral direct et les impôts indirects: ASB
- Uniformiser les notions dans l'ensemble du droit sur les impôts et les redevances (y compris assurance sociale): SAP
- Le système de transfert en vigueur entre la Confédération et les cantons fait apparaître d'importants défauts; les tâches doivent être réparties de façon que la Confédération d'une part, les cantons et les communes d'autre part soient chargés de réaliser seuls et de manière autonome des tâches précises; la décision politique et la responsabilité financière devraient être aller de pair; les cantons ne devraient plus recevoir que des contributions à leur libre disposition; la répartition de

la substance fiscale devrait également être réglée clairement dans une nouvelle constitution fédérale: GEM

- Doit être épuré (propositions de texte): ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par une compétence générale de la Confédération de prélever des taxes d'incitation (art. 106 ss): CFNP
- A tous les niveaux, régime fiscal indépendant de l'état civil: SP-F/AG, JDS

Art. 105

Gestion des finances

Approbation expresse

- Approuve l'inscription des principes de la gestion des finances: SGF

Propositions de modifications et de compléments

- Souhaitable: équilibre budgétaire impératif: PRD
- Pour l'équilibre annuel des finances: PCC
- Définir d'une façon générale l'utilisation des recettes provenant des impôts spéciaux sur la consommation comme taxes d'incitation (proposition de texte): SGPG
- Compléter par le principe de la pérennité: Les Verts (proposition de texte), ABN, FFU, SANB, MEJ
- La disposition doit être plus stricte: prescriptions claires sur le montant et l'amortissement des excédents de dépenses, propositions de texte à cet égard: AdI
- Concevoir cette disposition comme une interdiction de déficit dans les finances de l'Etat pour toutes les finances publiques: SAP
- Développer la disposition sur la gestion des finances: 3 particuliers
- Autres suggestions: 48 particuliers

1^{er} al.

Proposition de modifications et de compléments

- (Remarque ne concernant que le texte allemand): ASAS
- Remplacer "à long terme" par "à moyen terme" (plus contraignant): AR
- Biffer "à long terme": UDF
- Remplacer "à long terme" par "dans les cinq ans, dans des cas extraordinaires liés à la situation internationale dans les 10 ans": G-Glattf

2^e al.

Proposition de modifications et de compléments

- Compléter par l'obligation de tenir compte de la situation économique: USAM, GRLC, PRD, ASM/VSM, SVFB
- Compléter par "dans les trois ans": APIT
- Equilibrer de nouveau le budget dans les 2 à 5 ans: 7 particuliers

Art. 106

Principes généraux régissant la perception d'impôts

Approbation expresse

- LU

Propositions de modifications et de compléments

- (Remarque ne concernant que le texte italien): TI
- Adapter le titre au contenu de la disposition: AR, PRD
- Les taxes causales ne sont pas comprises, sinon dans l'exposé des motifs: le message doit les mentionner clairement: GR
- A compléter par un alinéa indiquant que le système fiscal est *indépendant de l'état civil* et ne désavantage pas les personnes ayant des enfants à charge (propositions de texte): SP-BE, FGS, EKF, FSFM, FBR, AUF
- Conserver la prise en considération de la charge par les impôts directs des cantons et des communes: PRD
- Compléter par l'interdiction de double imposition par l'impôt fédéral direct et les cotisations d'assurances sociales: PRD
- La perception des impôts doit être *indépendante de l'état civil et du sexe*: PRD, SKF, FFAR
- Inscrire le principe de l'imposition *indépendante de l'état civil* (propositions de texte): G-AG, SKG
- Mentionner la primauté du principe de causalité (taxes): PCC
- N'imposer que l'activité humaine qui est contraire aux objectifs sociaux et écologiques, proposition de texte: SANH
- Reprendre par analogie l'art. 41^{ter}, 5^e al., let. c: ASM/VSM
- Indiquer explicitement que les revenus qui ne couvrent pas les besoins vitaux ne peuvent être imposés: ATD
- Autres suggestions: 13 particuliers

2^e al.Critique

- Mentionner dans l'exposé des motifs que par "Confédération" on entend aussi bien le Tribunal fédéral que le législateur fédéral génère une confusion inacceptable: USAM, GRLC

Propositions de modifications et de compléments

- Pourrait figurer dans la partie consacrée aux droits fondamentaux: FRSP

Art. 107

Impôts directs

Approbation expresse

- GE, ASA-1

Critique

- Les principes de l'imposition doivent être fixés dans la constitution elle-même: CdC, VS, NE, JU, AG, ZH

- Maintenir la prise en considération de la charge constituée par les impôts directs des cantons et des communes (comme dans l'art. 41^{ter}, 5e al., let. c, cst.): AR, UR, OW, ZG, PSL, USCI, USAM, ASB, GRCL, ASM/VSM, TVSS, RN, CP, SVFB
- Supprimer l'impôt fédéral direct ou au moins le réduire notablement ou le transformer en un impôt de péréquation financière: USCI, TVSS
- Biffer: FP-OW, SAP, GVS, KGV
- Suppression de l'impôt fédéral direct: 9 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- Continuer à mentionner un revenu minimal pour l'assujettissement à l'impôt: ZG
- Contre l'inscription d'un taux maximum: LU, ASAS
- Prévoir la possibilité d'augmenter la part de l'impôt fédéral direct attribuée aux cantons: 3e al.: "Trois dixièmes au moins du produit brut de l'impôt sont attribués aux cantons; ...": SO
- Mentionner la limitation dans le temps de la perception de l'impôt fédéral direct: PLS, LDP-BS, SVFB
- Perception des impôts directs tout au plus en compléments des impôts indirects: PCC
- Compléter par les dispositions en vigueur sur la part des cantons et l'utilisation aux fins de la péréquation financière: USCI
- Autres suggestions: 60 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par une (nouvelle) lettre d: "sur les gains en capital": CSB, KAB
- Reprendre intégralement l'art. 41^{ter}, 5e al., let. c, première phrase, cst: FRSP

2e al.

- Biffer: CVP-Sprei
- La "progression à froid" ne fait pas partie du langage courant: 9 particuliers

3e al.

Critique

- Biffer la dernière partie de la phrase: SD-SG

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par une part maximum de 13/30: PRD

Harmonisation fiscale

Approbation expresse

- ASA-1

Art. 108

Critique

- Insister davantage sur la coopération Confédération - cantons: GR
- Biffer: SD-SG, UVG, ZKFU, KUS, SFG

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par un délai d'adaptation du droit cantonal: LU, ZG, UR
- Une compétence de la Confédération pour l'harmonisation fiscale matérielle est nécessaire: AdI, 8 particuliers
- Proposition de texte pour un nouvel art. 108 du projet (Cst.): "La Confédération est compétente pour toute la législation en matière fiscale. Les cantons perçoivent des impôts directs sur les revenus et les bénéfices. Il est loisible aux cantons de percevoir des impôts sur les donations et les successions."; SAP
- La Confédération doit soutenir les efforts entrepris en vue de l'harmonisation fiscale: CVP-Ka
- 1er al.: "... impôts directs des cantons et des communes...": GVS, KGV
- Permettre l'octroi d'allègements fiscaux pour les cantons économiquement faibles: G-Lung, FP-OW
- Autres suggestions: 309 particuliers

3e al.

Critique

- La formulation en vigueur était plus précise: NSH

4e al.

Critique

- Biffer

Art. 109

Taxe sur la valeur ajoutéeApprobation expresse

- GE

Critique

- Les principes de l'impôt doivent être fixés dans la constitution elle-même: CdC, VS, NE, JU, AG
- Il faut fixer des délais: SVFB

Propositions de modifications et de compléments

- Contre la mention du taux maximum: LU, GVS, KGV
- Préciser: l'exportation n'est pas soumise à l'impôt, or le tourisme est en grande partie de l'exportation: GR
- Supprimer l'affectation: GR
- Ne reprendre que les principes dans la constitution; une loi sur la taxe sur la valeur ajoutée est indispensable: UDC

- Exonération de l'impôt pour l'exportation, le tourisme, les activités d'utilité publique ainsi que les activités (production et services) qui servent à un développement durable: FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de texte)
- Autres suggestions: 45 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Préciser que le relèvement du taux de TVA ne peut avoir lieu qu'une seule fois: USAM, GRLC
- Exception pour le commerce des marchandises d'occasion des institutions humanitaires d'utilité publique: UDF
- Prévoir un taux maximum de 10%: ASAS

3e al.

Critique

- Biffer: GVS, KGV

Propositions de modifications et de compléments

- A régler dans les disp. trans.: UR
- Il manque un délai pour l'affectation: ZG
- Ne pas indiquer " ... d'un point au plus": ASAS
- Remplacer un point par trois points: CSB, KAB

Disp. trans.

Critique

- A simplifier et à renvoyer dans un chapitre ad hoc à la fin du projet: FR, SGCS
- Sortir le droit transitoire de la cst.: CLAFG

Propositions de modifications et de compléments

- Les disp. trans. pourraient devenir obsolète du fait de la loi fédérale en préparation: ASB
- Insérer la disp. trans. dans le chapitre final: 8 particuliers

Art. 110

Droit de timbre, impôt anticipé, impôt de rétorsion

Propositions de modifications et de compléments

- Supprimer sauf l'impôt anticipé: PCC
- (Remarque ne concernant que le texte allemand): 3 particuliers
- Autres suggestions: 26 particuliers

1er al.

Critique

- Biffer: SAP, GVS, KGV

Propositions de modifications et de compléments

- La réforme de la constitution devrait supprimer le droit de timbre: ASB
- La disposition devrait laisser place à des adaptations en périodes de difficultés économiques: SNV

2e al.

Critique

- Biffer: GVS, KGV

Propositions de modifications et de compléments

- "... les gains de jeux de hasard ...": LOT
- Fixer le taux maximum de l'impôt anticipé: ASB
- Biffer l'impôt anticipé sur les prestations d'assurances: SVP-Goss

Art. 111

Impôts spéciaux sur les produits de consommationCritique

- Biffer: GVS, KGV

Propositions de modifications et de compléments

- La Confédération doit pouvoir instituer un impôt sur l'énergie: JDS
- En fixant les taux d'imposition, prendre aussi en considération les aspects relevant de la politique de la santé et de l'écologie: SGUD
- Mentionner l'idée d'une taxe d'incitation: SP-Münch
- Compléter par une (nouvelle) lettre g: "un impôt sur les emballages": CSB, KAB
- Let. g (nouvelle): un impôt sur les produits de consommation doit être prélevé sur les ressources naturelles non renouvelables (proposition de texte): SP-F/ZH
- Autres suggestions: 67 particuliers

1er al.

Critique

- Contre la création d'un impôt sur les automobiles qui constituerait une nouveauté: FRSP

Let. a

- La version française diverge de la version allemande (papier à cigarettes par ex.); mise au point nécessaire: CISC

Propositions de modifications et de compléments

- Imposer aussi le vin: PCC, VSFA, ASA-2, SAB, SAS, SGUD
- Les impôts sur le tabac et l'alcool doivent financer les dommages consécutifs à la consommation de tabac et d'alcool: SGUD

Let. b et c

Propositions de modifications et de compléments

- Introduire la compétence de prélever un impôt général sur l'alcool: Adl, EFK, EMK, SGF, ABSV, AAV, IOGT, BKdtS, ABV-BS, ABSV-BS, CBR, ASA-2, VSFA, SAB, SAS

Let. d

- "sur tous les agents énergétiques": SGF

Let. f

Propositions de modifications et de compléments

- Dans le commentaire, expliquer le rapport avec l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur: OW
- La let. f ajoutée à l'art. 113, 1er al. est discutable en raison de l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur, donner des précisions: SH

2e al.

Approbation expresse

- CBR
- Soutiennent expressément le maintien du 10e de l'impôt sur l'alcool versé aux cantons: ISPA, ABSV, AAV, IOGT, BKdtS, ABSV-BS, VSD, SGUD

Propositions de modifications et de compléments

- Supprimer l'affectation: GR
- Exclure le financement de la remise de drogues: UDF
- 3e al. (nouveau): fixer les taux d'imposition: ASA-2, BKdtS
- Pour une affectation complète et exclusive: PCC
- Il serait opportun de fixer également une affectation semblable pour l'impôt sur le tabac et sur la bière: ISPA
- En fixant les taux d'imposition, il faudrait tenir compte de l'importance des redevances et du principe de l'imposition du coût social: ISPA
- Etendre l'affectation à tous les produits énumérés à la let. a; remboursement possible à titre de taxe d'incitation (proposition de texte): SP-F/ZH
- La Confédération peut instituer des impôts spéciaux sur les produits de consommation comme taxes d'incitation: SGPG
- Imposition du tabac, des boissons alcooliques et des maisons de jeu: ASA-2

Art. 112

Droits de douane

Approbation expresse

- VSIG

Propositions de modifications et de compléments

- Insérer une disposition qui fonde les tâches policières et militaires de l'administration des douanes (notamment du corps des gardes-frontières): FVÖV
- Dans le cadre de la mise à jour, on ne peut renoncer à énumérer les principes de perception des droits de douane (art. 29, 1er al., cst.): SSIC
- Autres suggestions: 6 particuliers

Art. 113**Imposition exclusive par la Confédération**Propositions de modifications et de compléments

- Contre; pour le maintien intégral des impôts cantonaux sur les produits de consommation: UR, OW
- Rejet; les cantons doivent pouvoir prélever des impôts indirects jusqu'à ce que soient tirées au clair les questions en suspens: ZG, SH
- Biffer de l'énumération la taxe sur la valeur ajoutée: GR, FRSP
- Compléter par une réserve en faveur des impôts cantonaux et communaux sur les billets d'entrée: BL
- Adapter en fonction de la suppression de l'impôt fédéral direct et du droit de timbre; préciser notamment que les cantons et les communes ne peuvent prélever aucun impôt indirect à l'exception des impôts sur les successions et les donations: SAP
- Autres suggestions: 7 particuliers

Art. 114**Péréquation financière**Approbation expresse

- GE
- Approbation provisoire, la révision va être faite: ZG
- Pour une réforme afin de simplifier les flux financiers entre Confédération et cantons: VD

Critique

- Les grandes lignes de l'imposition doivent être définies dans la constitution elle-même: CdC, VS, JU, AG, ZH
- Il faut se demander si l'on doit ignorer les besoins des cantons: TI
- Le système actuel de transfert entre la Confédération et les cantons présente des lacunes importantes et nécessite un réexamen: GEM
- Nécessite une réforme (subventions allouées en fonction des prestations): FDP-ZH, (pas de subvention des immeubles): PCC
- Il est nécessaire de repenser la péréquation financière, mais pas au détriment des cantons de montagne financièrement faibles: CVP-OW
- Biffer: SD-SG

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer "... et des régions de montagne", parce que cet aspect ne justifie plus à lui seul la prise en considération par la Confédération lors de l'octroi de subventions: SO
- Contre la référence à l'échelonnement des subventions: NE
- Ne pas renvoyer dans les disp. trans. la limitation dans le temps de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt fédéral direct: UR
- L'octroi de fonds aux régions isolées, aux agglomérations et aux grands centres urbains fait aujourd'hui défaut: "...Elle tient compte, lors de l'octroi de subventions fédérales, de la capacité financière des cantons et des diverses régions": GEM

- Insérer les communes qui exercent une fonction de centre: G-Worb, SSV-2/UVS, VRB (proposition de texte)
- Tenir compte de la force financière des régions: G-Untäg
- Autres suggestions: 11 particuliers

Droit transitoire

Art. 2

Durée du prélèvement de l'impôt

Approbation expresse

- Pour cette disposition: FRSP, USF

Critique

- A simplifier et à renvoyer dans un chapitre ad hoc à la fin du projet: FR

Propositions de modifications et de compléments

- La limitation dans le temps peut être abrogée dans le cadre de la nouvelle réglementation de la péréquation financière, pas avant: GR
- Il faut intégrer l'art. 2 disp. trans. dans les art. 107 et 109: USAM, GRLC

Titre 4

Chapitre 1^{er}

Peuple et cantons

Droit de vote

Propositions de modifications et de compléments

- Intégration de la réforme des droits populaires dans la mise à jour: SES
- Propositions de modifications rédactionnelles pour une autre structure des droits populaires dans le sens d'une limitation au contenu essentiel: ISE
- Art. 115 à 166: La Confédération veille à une représentation équitable des femmes au sein des autorités fédérales et de l'administration fédérale: SP-F/ZH

Art. 115

Critique

- Formulation non sexiste également dans le texte français: PDC-EG
- A revoir sur le plan rédactionnel: NSH
- Biffer la maladie mentale et la faiblesse d'esprit: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Droit de vote pour les étrangers établis en Suisse depuis 5 ans: JUSE
- Droit de vote également pour les étrangers: 3 particuliers
- Revoir le droit de vote pour les personnes interdites pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit: PI

Chapitre 2 Initiative et référendum

- Développer les droits populaires: APIT
- Indiquer le nombre des signatures en pourcentage des électeurs: 14 particuliers
- Autres suggestions: 14 particuliers

Art. 116

Initiative populaire tendant à la révision totale de la constitution

Critique

- Fait double emploi avec l'art. 168: NSH

Propositions de modifications et de compléments

- Pour le remplacement de cette disposition par une règle permettant au peuple de se prononcer, en un seul vote, à la fois sur le principe de la révision totale et sur le renouvellement du Parlement: VS
- Proposition de modification rédactionnelle afin d'éviter que la disposition ne fasse double emploi avec l'art. 168, biffer la 2e phrase: PEV
- Pour une renonciation au renouvellement des deux Chambres: SES
- Mentionner explicitement comme limites matérielles l'inexécutabilité et la qualification de normes constitutionnelles: 3 particuliers

Art. 117

Initiative populaire tendant à la révision partielle de la constitution

Critique

- Fait double emploi avec l'art. 169: NSH

Propositions de modifications et de compléments

- Insérer la disp. trans. comme 6e al.: Les Verts
- Proposition de texte: FR
- Reprendre l'art. 118 de la réforme des droits populaires, donner au Tribunal fédéral la fonction d'organe de contrôle: SES
- L'initiative doit couvrir les moyens de financement: 2 particuliers
- Autres suggestions: 31 particuliers

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Suppression éventuelle de la possibilité de déposer une initiative constitutionnelle sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces: VS

3e al.

Approbation expresse

- Il est bien de mentionner expressément la nullité des initiatives populaires qui ne respectent pas le droit international impératif: SO, FDP-BS

Critique

- Indiquer "des règles impératives du droit international" comme limite est discutable: il n'existe encore aucune jurisprudence, va plus loin qu'une mise à jour: CH-EU

- La notion et le contenu des "règles impératives du droit international" ne sont pas établis clairement: CH-EU
- La compétence de l'Assemblée fédérale de déclarer nulles les initiatives qui ne respectent pas des règles impératives du droit international est inopportune et dangereuse; il faut la transférer à la justice: AdI
- Contre la limite de la conformité aux règles impératives du droit international public: VS, UDF, UDF-VD, SD-AG, SD-SG, ID-CH, AGV-AR
- Biffer "ou des règles impératives du droit international" (également à l'art. 169): 366 particuliers
- Autres suggestions: 11 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer l'unité de la forme et de la matière, risque d'une précensure: OSEEH
- Règles impératives comme limites si les traités internationaux ont été acceptés par le peuple: SFG, UVG, KUS (proposition de texte)

4e al.

Critique

- Précision nécessaire: est-il possible d'opposer un contre-projet à une initiative conçue en termes généraux?: SH
- Fixer un délai de traitement: 3 particuliers

5e al.

Proposition de modifications et de compléments

- Proposition de modification rédactionnelle: AG

Disp. trans.:

Critique

- A ériger en règle constitutionnelle et non sous forme de disposition transitoire: VS, AG

Proposition de modification et de compléments

- A simplifier et à renvoyer dans un chapitre ad hoc à la fin du projet: FR, 2 particuliers
- A intégrer dans l'art. 117: 10 particuliers

Art. 118

Référendum obligatoire

- Autres suggestions: 24 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Lettre e (nouvelle): "tous les traités internationaux": ZKFU, APIT, SFG
- Ajouter les traités internationaux qui dérogent à la cst et ceux qui impliquent une limitation de la souveraineté nationale: GEHP (proposition de texte)

- Des modifications de la constitution qui ne sont pas contestées devraient pouvoir être apportées sans référendum: SAS
- Autres suggestions: 13 particuliers

1er al., let. b

Critique

- Le projet ne règle pas la pratique constitutionnelle actuelle (accord de libre échange de 1972, EEE 1992): CH-EU

Propositions de modifications et de compléments

- Chercher une formulation moins stricte qui accorde une plus grande liberté d'action au Conseil fédéral: ARW

1er al., let. c

Critique

- Biffer la lettre c (approbation de la variante de l'art. 39): SH

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer "ou du territoire": AR

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- La question sur le principe d'une révision totale devrait obtenir l'assentiment du peuple et des cantons: VS

Art. 119

Référendum facultatif

Propositions de modifications et de compléments

- Préfère la solution de l'art. 119 de la mise à jour - mais assortie d'une augmentation du nombre des signatures - à la proposition de réforme sur ce point: UPS

- Proposition de modification concernant la systématique: CVP-Sprei

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Cinq cantons, év. trois, devraient suffire: SH

1er al., let. c

Propositions de modifications et de compléments

- A soumettre au référendum obligatoire: APIT
- Ne part plus du principe d'un référendum dans le délai de validité d'un an: formuler la disposition de façon analogue à l'art. 122 de la réforme de la des droits populaires: NSH

1er al., let. d

Propositions de modifications et de compléments

- A transférer à l'art. 118, 1er al., let e (nouvelle): UVG, ZKFU, KUS
- Référendum obligatoire pour les traités mentionnés à la let. d, facultatif pour tous les autres: SD-SG

2e al.

Approbation expresse

- PRD

Critique

- Biffer: UVG, ZKFU, KUS, SFG

Propositions de modifications et de compléments

- A relativiser: ARW

Majorités requises

Approbation expresse

- Expressément pour le maintien de la majorité des cantons et contre toute pondération des voix des cantons en fonction de leur population: GR

- Contre la suppression de la majorité des cantons: JUSE

Propositions de modifications et de compléments

- Donner une pleine valeur au demi-canton: BL
- Adapter la majorité des cantons aux besoins du 21e siècle: JL
- Pour la suppression de la majorité des cantons: 20 particuliers
- Nouveauté de la majorité des cantons: GEU-Düb
- Pour un système de pondération des voix des cantons en fonction de leur population: C2D, RSE
- Présenter une variante donnant aux demi-cantons une pleine valeur: BHK
- Donner aux demi-cantons la même valeur qu'aux cantons: G-Titt
- Fixer un quorum de votants pour les scrutins: 11 particuliers
- Pondérer les voix des cantons selon le chiffre de la population résidente: 20 particuliers
- Autres suggestions: 10 particuliers
- Autres suggestions: 12 particuliers

2e al.

Titre 5

Chapitre 1^{er}

Autorités fédérales

Dispositions générales

Approbation expresse

- FSA

Critique

- Souhaite un article introductif (proposition de modification): UDC
- Le siège des autorités fédérales n'est plus fixé et il n'y a pas de justification: UDC

Propositions de modifications et de compléments

- Avant l'art. 121 du projet, inscrire le principe de la séparation des pouvoirs: TFA. Vaut la peine d'être examiné: UDC
- Représentation paritaire des hommes et des femmes dans toutes les autorités politiques, les tribunaux et l'administration: JDS
- Au moins des "quotas souples" dans le but d'instaurer l'égalité entre femmes et hommes dans les autorités et l'administration: FFAR

Art. 121

Eligibilité

- Autres suggestions (121 ss): 7 particuliers

Approbation expresse

- Maintenir la non-éligibilité des ecclésiastiques: PRD, STA

Propositions de modifications et de compléments

- A compléter par un quota visant à instaurer l'égalité entre femmes et hommes, propositions de texte: SP-BE, FGS, FBR, BSJF, BODS, AUF, SKG
- Biffer la non-éligibilité des ecclésiastiques: SO, OW, UDC, PEV, PDC-F, PDC-EG, CVP-OW, SBK-2, RKZ, NSH, FBR, SKF, AK-SZ, SVH, FEPS, SES, SGF, SEA, SBG, SGCS, G-Lies, SP-Goss, CVP-Sprei, CVP-OVS, CSPO, AUF, ASTAKA, CEC-JU, DAC, ISE
- Les ecclésiastiques doivent également être éligibles: 82 particuliers
- Autres suggestions: 20 particuliers

Art. 122

IncompatibilitésCritique

- Contre un déclassement partiel au niveau législatif, ainsi que l'envisage l'exposé des motifs: PRD
- Validité de la disposition pour les juges du Tribunal fédéral assumant une charge complète ou partielle: SO
- Mentionner expressément dans la constitution les incompatibilités qui se fondent directement sur la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire): CVP-OW
- Mentionner à l'art. 122, let. a, un quota d'au moins un tiers de femmes au Conseil fédéral, au Tribunal fédéral et dans l'administration fédérale: ASTAKA
- Disposition sur la séparation des pouvoirs (proposition de texte); les art. 123, 125, 127 à 140 disparaissent: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Réglementation exhaustive des incompatibilités dans la constitution: SD-SG
- "membre du Tribunal fédéral": SVDS
- Les députés du Conseil national et du Conseil des Etats ne doivent appartenir à aucun conseil d'administration: 1 particulier

1er al.

Approbation expresse

- FSA

Critique

- Ne pas parler seulement du TF mais aussi du TFA: FSA

Propositions de modifications et de compléments

- Simplifier le texte: UDF (proposition de texte)
- "membres et juges assumant une charge partielle" (les juges suppléants et les juges assumant une charge partielle doivent aussi être mentionnés): FSA

2e al.

Critique

- Biffer (à régler au niveau législatif; en outre la formulation est à la fois trop large et trop étroite): FSA

Propositions de modifications et de compléments

- Il doit être possible aux juges fédéraux d'exercer certaines activités accessoires (par ex. scientifiques); maintenir le droit en vigueur: PRD
- Autres suggestions: 2 particuliers

3e al.

Critique

- La notion d' "agents" n'est pas claire: PRD
- Les agents de la Confédération doivent être éligibles au Conseil national: G-Titt
- Biffer: FSA, FVÖV

Propositions de modifications et de compléments

- Même règle pour les deux Conseils: PEV, PSL, UDC, SGF, G-Lies
- Régler le cas échéant d'une façon générale au niveau législatif: UDC
- Autres suggestions: 7 particuliers

4e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Reprendre au niveau législatif les directives de la commission des institutions politiques du Conseil national: FSA

Durée de fonctionApprobation expresse

- FSA

Critique

- En cas d'introduction de la juridiction constitutionnelle, examiner l'opportunité de prolonger la durée de fonction: UDC
- Biffer: 8 particuliers

Art. 123

Propositions de modifications et de compléments

- A compléter par un nouvel alinéa indiquant une limitation de la durée de fonction: SKF, SP-BE (proposition de texte), SKG (proposition de texte)
- Pour une durée de fonction plus longue pour les juges dans l'intérêt de l'indépendance du juge: ASM, TFA (év. sans possibilité de réélection)
- Mentionner les juges suppléants ainsi que la possibilité de réélection; prévoir une limite d'âge au niveau législatif: FSA
- (Remarque ne concernant que le texte allemand): PDC-EG
- Augmenter à sept ans: SEN
- Changer la durée de fonction: 8 particuliers

Art. 124

Langues officielles

- La distinction entre langues nationales (art. 5) et langues officielles (art. 124) est lourde et inutile: PRD, ISE
- La réglementation du projet sur les langues est dans l'ensemble plus compliquée que le nouvel article sur les langues dans la constitution en vigueur: PRD
- Réunir à l'art. 5 toutes les dispositions sur les langues (art. 5, 14.3, 73, 124): Les Verts
- Tenir compte du résultat de la votation du 10 mars 1996: FRSP
- Placer le romanche à égalité avec les autres langues: 5 particuliers
- Le romanche seulement avec réserve: 4 particuliers

2e al.

- "Les autorités fédérales emploient le romanche comme langue officielle dans leurs rapports avec les personnes et les institutions de langue romanche": LR

Art. 125

Responsabilité

Critique

- Il ne s'agit que de la responsabilité patrimoniale de l'Etat; titre trop vague, proposition de texte: "Responsabilité de l'Etat": PRD
- Contre l'instauration d'une responsabilité étendue aux dommages causés par des actes licites: FRSP
- Pour l'instauration de la responsabilité étendue aux dommages causés par des actes licites, si l'on ne peut exiger des personnes concernées qu'elles supportent la réparation du dommage: AG, AR (proposition de texte selon l'art. 70, 2e al., cst. ct. AR), VVR, SKF, SES (proposition de texte), SGG

Chapitre 2

Assemblée fédérale

Section 1

Organisation

- Confier à un groupe d'experts le mandat d'examiner la question de la représentation institutionnelle des Suisses de l'étranger: AO

Art. 126

Rôle de l'Assemblée fédérale et principe du bicamérisme

- Autres suggestions: 18 particuliers

Approbation expresse

- Obsolète, mais à laisser tel quel aujourd'hui pour des raisons pratiques: PRD
- SES
- Compléter l'art. 126 par l'art. 134 (proposition de texte): ISE

Critique

- Biffer: 3 particuliers

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Suppression du principe du bicamérisme, propositions de répartition des sièges et des voix pour une Chambre unique: JDS
- Autres suggestions: 4 particuliers

Art. 127

Composition et élection du Conseil national

Critique

- Il faut préciser que les sièges sont répartis entre les cantons proportionnellement à leur population de résidence (art. 72, 2e al., cst.): GL

Propositions de modifications et de compléments

- Prévoir que les Suisses de l'étranger ont la possibilité d'élire des députés au Conseil national: PDC (2 sièges), GEHP (5 sièges)
- Pour des associations de cercles électoraux: PEV, VAST (sur le modèle de l'art. 74 Kölz/Müller)
- Pour un quota de femmes ou un quota par sexe: PS-F/CH (selon l'initiative sur les quotas); avec propositions de texte: SP-BE, SP-F/BE, G-AG, SKG, FGS, EKF, ADF, SKF; SGF, AUF, FBR
- Quotas par sexe pour le Conseil national: 3 particuliers
- Election du Conseil des Etats selon le même système que pour le Conseil national: 2 particuliers
- Autres suggestions: 16 particuliers

2e al.

- Reprendre les principes du droit électoral: élections libres, générales, directes, égales et secrètes (proposition de texte): FDP-ZH3

3e al.

Propositions de modifications et de compléments

- La Confédération doit pouvoir, d'entente avec les cantons concernés, réunir en un seul les petits cercles électoraux: VVR

4e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Obligation de signaler les intérêts selon l'art. 74, 4e al., Kölz/Müller: FBR, KEOS

Art. 128 Composition et élection du Conseil des Etats

Propositions de modifications et de compléments

- Pour un quota de femmes ou un quota par sexe: SKF; avec des propositions de texte SP-BE, SP-F/BE FGS, EKF, ADF, G-AG, FBR, AUF, SKG
- Réforme du Conseil des Etats: transformer le Conseil des Etats en une représentation des gouvernements cantonaux, augmenter la représentation des cantons très peuplés: BE
- Demande deux sièges: BL
- Pour une pondération de la répartition des sièges au Conseil des Etats: SP-F/ZH, CASS, SVSS-1
- Les cantons et les demi-cantons ont au minimum un siège, au maximum quatre sièges au Conseil des Etats selon le modèle Trechsel/Hess: VVR
- Réévaluation des demi-cantons: SES (examiner), BHK (comme variante)
- Prévoir que les Suisses de l'étranger ont la possibilité d'élire 2 députés au Conseil des Etats: GEHP (proposition de texte)
- Autres suggestions: 24 particuliers

2e al.

- Suppression des demi-cantons et de leur représentation par un seul député: 14 particuliers

Art. 129 Sessions

- Autres suggestions: 10 particuliers

Critique

- Ne devrait pas figurer dans la constitution: SO, CVP-SO
- Biffer: 3 particuliers

1er al.

Critique

- Trop vague, permet l'institution d'un parlement de professionnels, à rejeter: PRD

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Renoncer év. à cet alinéa: PRD
- Mettre le Conseil national et le Conseil des Etats sur pied d'égalité: PEV, SKF, ASM/VSM, SES

Art. 130 Présidence

Critique

- La formulation non-sexiste complique inutilement le texte allemand: NSH
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: CVP-SO
- Biffer: 3 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- Formulation non sexiste également dans le texte français: PDC-EG, CNG
- A l'exception du 1er al., 1ère phrase, biffer la disposition, car elle est dépassée: SO
- Autres suggestions: 205 particuliers

1er al.

Approbation expresse

- Approuve le texte proposé, rejette l'innovation mentionnée dans l'exposé des motifs: PRD

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer: GR, PRD

Art. 131 Commissions

Approbation expresse

- PRD
- Approuvent l'innovation mentionnée: ASM/VSM, SES

Critique

- Ne devrait pas figurer dans la constitution: SO, CVP-SO
- Contre l'innovation proposée qui irait à l'encontre de la séparation des pouvoirs: FRSP

Propositions de modifications et de compléments

- Il serait souhaitable, mais difficile de fixer les compétences possibles des commissions: PRD
- Pour un quota de femmes ou un quota par sexe: avec propositions de texte SP-BE, FGS, G-AG, EKF, FBR, AUF, SKG
- Autres suggestions: 4 particuliers

Art. 132 Groupes

- Autres suggestions: 17 particuliers

Approbation expresse

- PRD

Critique

- Rejet d'un éventuel 2e al. concernant les contributions allouées aux groupes: PRD
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: SO, CVP-SO, CP

Art. 133**Services du Parlement**Approbation expresse

- PRD
- Approbation de l'innovation mentionnée: VVR, SSR, ASM/VSM, SES

Critique

- Ne devrait pas figurer dans la constitution: SO, FRSP, CVP-SO, CP

Propositions de modifications et de compléments

- Les services du Parlement doivent être subordonnés au Parlement: 9 particuliers
- Autres suggestions: 13 particuliers

Section 2**Procédure****Art. 134****Délibération séparée**

- N'est pas à sa place du point de vue de la systématique; doit figurer à la section 1 "Organisation" du chapitre 2 sur l'Assemblée fédérale: PRD
- En cas de désaccord, le Conseil national doit pouvoir l'emporter sur le Conseil des Etats par une majorité qualifiée: SVSS-1

2e al.

- Autres suggestions: 1 particulier

Art. 135**Délibération commune**

- Autres suggestions: 5 particuliers

1er al.

Critique

- N'est pas à sa place du point de vue de la systématique; doit figurer à la section 1 "Organisation" du chapitre sur l'Assemblée fédérale: PRD
- Examiner si la disposition règle tous les cas de façon exhaustive (introduction de dérogations par une loi formelle): AR

1er al., let. c

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer: UDC

2e al.

- Approuve: PRD

Art. 136**Publicité des séances**

- Autres suggestions: 5 particuliers

Art. 137

Quorum et majorité

- Autres suggestions: 14 particuliers

Critique

- Ne devrait pas figurer dans la constitution: CVP-SO

2e al.

- Lors des délibérations séparées comme lors des délibérations communes, c'est la majorité des membres qui décide: 3 particuliers

3e al.

Approbation expresse

- SO, ASB

Propositions de modifications et de compléments

- Simplifier la formulation: SO, ASB (proposition de texte)
- Pour un quorum de 2/3: 3 particuliers
- Autres suggestions: 5 particuliers

4e al.

- Placer l'al. 4 dans les disp. trans.: G-Kling
- Autres suggestions: 5 particuliers

Art. 138

Droit de proposition

Critique

- On peut se demander si le droit de proposition des groupes fait partie d'une mise à jour: PRD

Proposition de modifications et de compléments

- Les initiatives des cantons doivent avoir le caractère contraignant d'une initiative populaire: BL
- Autres suggestions: 3 particuliers

Art. 139

Interdiction du mandat impératif

Approbation expresse

- SKF

Propositions de modifications et de compléments

- Ev. faire une distinction plus nette entre l'interdiction du mandat impératif et la publicité des intérêts qui lient les députés (faire 2 al.): PRD
- Biffer la 2e phrase, car elle ne devrait pas figurer dans la constitution: ASM/VSM
- Pas d'interdiction du mandat impératif dans le droit fédéral; la question doit être réglée selon le droit cantonal: SO
- Publicité des intérêts selon l'art. 74, 4e al. Kötz/Müller: VVR
- La règle énoncée à la seconde phrase devrait être étendue aux mandats publics et parapublics: FRSP

- Etendre la règle énoncée à la 2e phrase aux mandats religieux et idéologiques: ARMA
- Interdiction faite aux parlementaires d'accepter des mandats au sein de conseils d'administration du secteur économique: 5 particuliers
- Autres suggestions: 7 particuliers

Art. 140**Immunité**Propositions de modifications et de compléments

- Formulation non sexiste également dans le texte français: PDC-EG, CNG
- Autres suggestions: 16 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- L'immunité ne doit être prévue que pour les propos tenus devant les Conseils et dans leurs commissions et une immunité correspondante doit être garantie également aux membres du Tribunal fédéral: SO

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer: CVP-NW, SO

Section 3**Compétences****Art. 141****Compétences législatives**Critique

- Rejet, car il s'agit d'une interprétation impraticable et dogmatique du principe de la légalité; il est nécessaire d'assouplir la disposition: PRD

Propositions de modifications et de compléments

- Abroger la forme législative de l'arrêté fédéral de portée générale: SO
- Indiquer que l'Assemblée fédérale est compétente pour les normes juridiques importantes: BE
- 1er al.: mentionner les actes administratifs: ISE
- Autres suggestions: 16 particuliers

2e al.

Critique

- Mentionner à qui la compétence peut être déléguée: AG

Art. 142**Législation d'urgence**

- Régler les al. 2 à 4 au niveau législatif: ISE
- Autres suggestions: 5 particuliers

Art. 143**Traités internationaux**Propositions de modifications et de compléments

- Du point de vue de l'esthétique constitutionnelle, l'art. 143 voisinant avec l'art. 147 est peu satisfaisant: ARW

- Biffer: UVG, ZKFU, KUS, SFG
- Référendum obligatoire pour tous les traités internationaux: APIT
- Biffer la 2e partie de la phrase afin de retirer cette compétence au Conseil fédéral: ID-CH
- Autres suggestions: 27 particuliers

Art. 144

Compétence financière

- Autres suggestions: 7 particuliers

Approbation expresse

- ISE
- Approuve qu'il soit renoncé à fixer une période budgétaire d'un an: BE

Critique

- Contre la suppression de la compétence de l'Assemblée fédérale en matière d'arrêtés autorisant des emprunts: JU, FRSP

Art. 145

Elections

Approbation expresse

- ISE

Critique

- Proposition de modification purement rédactionnelle: PRD

Propositions de modifications et de compléments

- Pour un quota de femmes: SKF
- "L'Assemblée fédérale *siégeant en conseils réunis* ": NSH
- Formulation non sexiste également dans le texte français: PDC-EG, CNG
- Autres suggestions: 13 particuliers

1er al.

Critique

- Manque la règle de la représentation des langues officielles figurant à l'art. 107, 1er al., 2e partie de la phrase, cst: FRSP
- Election des vice-chanceliers?: CVP-OVS

Art. 146

Haute surveillance

Propositions de modifications et de compléments

- La haute surveillance sur les "autres organes agissant pour la Confédération " est nouvelle et peu souhaitable (dérégulation); biffer: PRD
- Autres suggestions: 7 particuliers

Art. 147 Autres tâches et compétencesCritique

- Donner une meilleure base à la contribution de l'Assemblée fédérale à la planification politique et aux compétences de contrôle (New Public Management): BE
- Ne pas mentionner isolément le mot "tâches": PRD

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par la compétence de régler les rapports de service du personnel de la Confédération; proposition de texte: USS, FVÖV
- Biffer le 1er al.: ISE
- Autres suggestions: 23 particuliers

1er al., let. a

Approbation expresse

- PRD

Propositions de modifications et de compléments

- La formule "peut contribuer" risque d'engendrer des tensions entre le Conseil fédéral et le Parlement: CH-EU
- Les contacts des parlementaires avec l'étranger devraient être justifiés envers l'opinion publique: CH-EU
- Formulation contraignante plutôt qu'une formule potestative: PRD, NSH
- Formulé dans un style ampoulé: NSH
- Délimitation plus claire (biffer "elle peut contribuer"): UDC
- Biffer "indépendance" et "neutralité": ARW

1er al., let. b

Propositions de modifications et de compléments

- Délimitation plus claire (compléter par "les mesures qu'appelle son maintien, pour autant qu'elles ne sont pas ordonnées par le Conseil fédéral"): UDC

1er al., let. c

Critique

- Point névralgique: NSH
- Contre la soustraction au référendum: PRD, FRSP, ID-CH, UVG, KUS, SFG
- Innovation, biffer sans remplacement: PRD

Propositions de modifications et de compléments

- Proposition de texte: "La validité des arrêtés fédéraux qu'elle adopte en se fondant sur cette disposition doit être limitée au niveau constitutionnel", sinon la compétence de l'Assemblée fédérale va trop loin: AR

1er al., let. d

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer "le service actif": ARW

1er al., let. e

Critique

- Trop court; l'importance des cantons justifierait év. un article distinct: PRD

1er al., let. f

Critique

- Inutile: PRD

1er al., let. g

Critique

- Biffer, car c'est de la compétence du Tribunal fédéral (cf. proposition concernant l'art. 117): SES
- Biffer, pour l'examen par la Chancellerie fédérale avant la collecte des signatures: UVG (proposition de texte), ZKFU (proposition de texte), KUS (proposition de texte)

1er al., let. h

Approbation expresse

- Approuve la limitation aux "principes", car cela laisse au Conseil fédéral la liberté d'action dont il a besoin du point de vue de l'organisation: BE

Critique

- Opportun quant au fond, mais devrait figurer ailleurs du point de vue de la systématique: PRD

1er al., let. i

Approbation expresse

- Réunir év. avec l'art. 146: FSA

2e al.

Approbation expresse

- ARW

Propositions de modifications et de compléments

- Il vaut mieux laisser le soin de traiter ces objets au Conseil fédéral: UDC

Chapitre 3
Section 1

Conseil fédéral et administration fédérale

Organisation et procédure

Critique

- ... sections pour souligner l'importance du chancelier de ... fédérale: NSH

- Le Conseil fédéral, l'administration fédérale et la Chancellerie fédérale apparaissent sur le même niveau du point de vue de la systématique (art. 148, 152, 153 du projet). Solution peu satisfaisante du point de vue de la systématique: PRD
- Les art. 148 à 161 du projet procèdent d'une volonté très nette de renforcer le Conseil fédéral: FRSP

Propositions de modifications et de compléments

- Pour une véritable réforme du Conseil fédéral impliquant l'élection, au scrutin majoritaire, d'un chef du gouvernement sur la base d'un programme de gouvernement: RSE

Art. 148

Conseil fédéral

Approbation expresse

- ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter en mentionnant qu'il est lié par la constitution et par la loi: APIT
- Autres suggestions (148 ss): 6 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Pour un quota par sexe: G-AG (proposition de texte)
- Mentionner expressément l'interdiction faite aux conseillers fédéraux d'exercer des mandats supranationaux: PCC

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- La responsabilité gouvernementale est assumée par le Conseil fédéral; les contacts parlementaires internationaux et la participation à des organes parlementaires internationaux ne sont pas exclus pour autant: PRD

Art. 149

Composition et élection

Critique

- Manque le système de remplacement en cas de vacance de l'art. 96, 3e al., cst: FRSP
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Election du Conseil fédéral au scrutin direct: 15 particuliers
- Augmentation du nombre des conseillers fédéraux: 30 particuliers
- Supprimer la formule magique: 1 particulier
- Autres suggestions: 22 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Porter à neuf le nombre des conseillers fédéraux: UDC, PEV, FSG-2, SOLAR, SSES, SES, AVP, ISE
- Représentation équitable des parties du pays: PEV (proposition de texte)
- Prévoir des secrétaires d'Etat: SES (proposition de texte)
- Pour un quota de femmes ou un quota par sexe (propositions de texte): PEV, SP-F/BE, FGS, SKF, EKF, ADF, FBR, SGF, PS-F/CH (selon l'initiative sur les quotas), AUF, SKG

2e al.

- Autres suggestions: 2 particuliers

3e al.

Critique

- Biffer: SO, GVS, KGV, 20 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- A remplacer par la garantie d'une représentation de la Suisse latine; proposition de texte: SKF
- Remplacer par une formule plus juste: SP-Münch
- Biffer la clause du canton pour l'élection au Conseil fédéral: 4 particuliers
- Autres suggestions: 10 particuliers

Art. 150

Présidence

Critique

- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Formulation non sexiste également dans le texte français: PDC-EG, CNG
- Création d'un département présidentiel, durée de fonction de quatre ans: SES (proposition de texte)
- Renforcer la présidence de la Confédération: 4 particuliers
- Autres suggestions: 7 particuliers

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Limiter la durée de fonction à huit ans: PEV (proposition de texte)

3e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer (reconduction), inutile: SO

Art. 151 Principe de l'autorité collégiale et division en départements

- Autres suggestions: 5 particuliers

2e al.

Critique

- Préciser la 2e phrase: SES
- Proposition de modification rédactionnelle: ISE

Art. 152 Administration fédérale

- Souligner davantage la nécessité de fournir des prestations efficaces et rentables (proposition de texte): IFF
- Autres suggestions: 7 particuliers

1er al.

Critique

- 2e phrase: "La loi fixe l'organisation adéquate et la bonne exécution ...": SES

3e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Formulation trop vague, propositions pour préciser la disposition: FVÖV
- Personnel fédéral, engagement de droit public: ZV (proposition de texte)
- Formulé de façon très restrictive: BE (proposition de texte)

Art. 153 Chancellerie fédéraleCritique

- Dépasse le droit actuel: FRSP
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Formulation non sexiste également dans le texte français: PDC-EG, CNG
- Subordonner la Chancellerie fédérale au Président de la Confédération, élection par le Conseil fédéral: SES (proposition de texte)
- Les services du Parlement assument le secrétariat: 9 particuliers
- Autres suggestions (153.2): 3 particuliers

Section 2**Compétences****Art. 154****Politique gouvernementale**Propositions de modifications et de compléments

- Le Conseil fédéral doit être déchargé dans toute la mesure du possible des tâches judiciaires: FSA
- Compléter par le principe de la pérennité: Les Verts (proposition de texte). G-SG, G-ZH, G-AG (proposition de texte), ABN, FFU, SANB, MEJ

1er al.

- Proposition de modification rédactionnelle: ISE
- Renforcer le Conseil fédéral (154 ss): 3 particuliers
- Autres suggestions: 12 particuliers

Critique

- Reformuler, la disposition doit mieux correspondre au titre et porter sur le noyau de l'action gouvernementale: PRD

2e al.

Approbation expresse

- FSFM

Critique

- Contre la variante: GRLC
- Ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Développer en vue d'une communication politique étendue; sinon déplacer la disposition du point de vue de la systématique, par ex. avant l'art. 160: PRD
- La protection des données doit être garantie: USSA

Art. 155

Préparation des affaires parlementaires

Approbation expresse

- SES

Critique

- Curieux assemblage, à partager en deux articles au moins: PRD
- Reprendre le "préavis": ASM/VSM

Propositions de modifications et de compléments

- Modifier en tenant compte des propositions de la CdC: AG, VS, BS, GR, SH, ZH
- Formulation non sexiste dans le texte français également: PDC-EG, CNG
- Autres suggestions: 14 particuliers

1er al.

Critique

- Devoir de consultation énoncé de manière trop restrictive: FRSP

Propositions de modifications et de compléments

- Remplacer "sont en principe consultés" par "sont invités à faire connaître leur avis": PRD, GVS, KGV
- Compléter par le droit des associations économiques d'être consultées: ASB, USCI (proposition de texte), VSA
- Supprimer la procédure de consultation: PEV, SEA

- Compléter par le droit des villes et des communes d'être consultées: CSSM, SSV-2/UVS (proposition de texte), VRB, ISE, G-Worb
- Sont d'accord, mais partent du principe qu'ils seront également consultés à l'avenir lors de l'élaboration d'actes touchant le domaine des sports: USY, AERO, FSSH, ASJ, FSG-1, FCSGS, VSWV, ASBS, STTV, ZKS, BVS
- Etendre le champ d'application: FFDD (proposition de texte)

Art. 156**Compétences législatives et d'exécution**

- Autres suggestions: 1 particulier

Critique

- Contrairement à ce qui figure dans l'exposé des motifs, l'art. 102, ch. 4 cst. n'est pas repris ici: ASM/VSM

1er al.

Critique

- Il manque les conditions de la délégation législative: FSA

Propositions de modifications et de compléments

- Modifier dans le sens des propositions de la CdC: AG, VS, ZH

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- La dualité des ordonnances déléguées et des ordonnances d'exécution doit être abandonnée; biffer la 2e phrase: PRD
- Adapter "Vollzug von Urteilen" au texte français; mentionner expressément le Tribunal fédéral (proposition de texte); év. mentionner les principes de la délégation législative et du droit d'urgence en la forme d'ordonnance (voir art. 100 du projet 1977): FSA

Art. 157**Compétence financière**

- Autres suggestions: 7 particuliers

Art. 158**Relations avec l'étranger**Approbation expresse

- AO, ARW

- La constitution doit attribuer sans équivoque au Conseil fédéral la compétence d'agir sur le plan de la politique étrangère: CH-EU
- L'application soigneuse de l'art. 47bis, let. a, LREC est très importante: CH-EU

Propositions de modifications et de compléments

- Insérer l'intégration européenne et mentionner l'engagement du Conseil fédéral pour la participation à ce processus; nouveau titre pour cet article; proposition de texte: EBS
- Adapter en fonction de la réforme du fédéralisme proposée par la CdC: VS

- Accorder à des organisations davantage de possibilités de participer dans le domaine de la politique étrangère; proposition de texte: BODS
- Compléter par un article sur la politique de paix; proposition de texte: BODS
- Selon la proposition de la réforme des droits populaires: 5 particuliers
- Autres suggestions: 25 particuliers

1er al.

Critique

- Formulation très restrictive; le Parlement s'occupe aussi de politique étrangère (cf. art. 147, 1er al., let. a): PRD

2e al.

Critique

- Biffer les phrases 2 et 3: UVG, ZKFU, APIT, KUS, SFG
- L'habilitation du Conseil fédéral de conclure seul des traités si un traité international l'y autorise est une nouveauté: PRD
- Rejet: NBKS

Propositions de modifications et de compléments

- La réserve de l'approbation subséquente n'est pas claire (que signifie ici "en principe"?); biffer la 2e phrase ou clarifier: PRD
- La compétence du Conseil fédéral de conclure seul des traités internationaux devrait être liée à la règle de compétence d'édicter le droit national; les conventions ayant le caractère d'une ordonnance de la compétence du Conseil fédéral, pas d'habilitation générale de conclure des traités provisoires ou urgents, pas de compétence définitive de conclure des traités "d'importance mineure" (signification peu claire, trop grande liberté d'action du Conseil fédéral): PRD
- Compétence du Conseil fédéral de conclure seul des traités: la pratique actuelle est insuffisamment mise à jour, nécessité de préciser, proposition de critères: SH
- Autres suggestions: 4 particuliers

Art. 159

Sécurité intérieure et extérieure

Approbation expresse

- Pour cette disposition: AO

Critique

- L'article a besoin d'être réexaminé à la lueur du contexte de profonde mutation en Europe et dans le monde: EBS
- Les al. 3 et 4 ne devraient pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Adapter en fonction de la réforme du fédéralisme proposée par la CdC: VS, ZH, BS, AG
- Autres suggestions: 16 particuliers

- Compléter par le droit des villes et des communes d'être consultées: CSSM, SSV-2/UVS (proposition de texte), VRB, ISE, G-Worb
- Sont d'accord, mais partent du principe qu'ils seront également consultés à l'avenir lors de l'élaboration d'actes touchant le domaine des sports: USY, AERO, FSSH, ASJ, FSG-1, FCSGS, VSWV, ASBS, STTV, ZKS, BVS

Art. 156

- Etendre le champ d'application: FFDD (proposition de texte)

Compétences législatives et d'exécution

- Autres suggestions: 1 particulier

Critique

- Contrairement à ce qui figure dans l'exposé des motifs, l'art. 102, ch. 4 cst. n'est pas repris ici: ASM/VSM

1er al.

Critique

- Il manque les conditions de la délégation législative: FSA

Propositions de modifications et de compléments

- Modifier dans le sens des propositions de la CdC: AG, VS, ZH

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- La dualité des ordonnances déléguées et des ordonnances d'exécution doit être abandonnée; biffer la 2e phrase: PRD
- Adapter "Vollzug von Urteilen" au texte français; mentionner expressément le Tribunal fédéral (proposition de texte); év. mentionner les principes de la délégation législative et du droit d'urgence en la forme d'ordonnance (voir art. 100 du projet 1977): FSA

Art. 157**Compétence financière**

- Autres suggestions: 7 particuliers

Art. 158**Relations avec l'étranger**Approbation expresse

- AO, ARW

- La constitution doit attribuer sans équivoque au Conseil fédéral la compétence d'agir sur le plan de la politique étrangère: CH-EU
- L'application soigneuse de l'art. 47bis, let. a, LREC est très importante: CH-EU

Propositions de modifications et de compléments

- Insérer l'intégration européenne et mentionner l'engagement du Conseil fédéral pour la participation à ce processus; nouveau titre pour cet article; proposition de texte: EBS
- Adapter en fonction de la réforme du fédéralisme proposée par la CdC: VS

- Accorder à des organisations davantage de possibilités de participer dans le domaine de la politique étrangère; proposition de texte: BODS
- Compléter par un article sur la politique de paix; proposition de texte: BODS
- Selon la proposition de la réforme des droits populaires: 5 particuliers
- Autres suggestions: 25 particuliers

1er al.

Critique

- Formulation très restrictive; le Parlement s'occupe aussi de politique étrangère (cf. art. 147, 1er al., let. a): PRD

2e al.

Critique

- Biffer les phrases 2 et 3: UVG, ZKFU, APIT, KUS, SFG
- L'habilitation du Conseil fédéral de conclure seul des traités si un traité international l'y autorise est une nouveauté: PRD
- Rejet: NBKS

Propositions de modifications et de compléments

- La réserve de l'approbation subséquente n'est pas claire (que signifie ici "en principe?"); biffer la 2e phrase ou clarifier: PRD
- La compétence du Conseil fédéral de conclure seul des traités internationaux devrait être liée à la règle de compétence d'édicter le droit national; les conventions ayant le caractère d'une ordonnance de la compétence du Conseil fédéral, pas d'habilitation générale de conclure des traités provisoires ou urgents, pas de compétence définitive de conclure des traités "d'importance mineure" (signification peu claire, trop grande liberté d'action du Conseil fédéral): PRD
- Compétence du Conseil fédéral de conclure seul des traités: la pratique actuelle est insuffisamment mise à jour, nécessité de préciser, proposition de critères: SH
- Autres suggestions: 4 particuliers

Art. 159

Sécurité intérieure et extérieure

Approbation expresse

- Pour cette disposition: AO

Critique

- L'article a besoin d'être réexaminé à la lueur du contexte de profonde mutation en Europe et dans le monde: EBS
- Les al. 3 et 4 ne devraient pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Adapter en fonction de la réforme du fédéralisme proposée par la CdC: VS, ZH, BS, AG
- Autres suggestions: 16 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Eviter la concurrence de compétences (proposition de texte): UDC
- Biffer "indépendance" et "neutralité": ARW
- Mentionner l'obligation de coordination dans le domaine de la sécurité et de la couverture des besoins vitaux (proposition de texte): SUOV, SSO, SES

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par: "..., notamment en vue d'assurer la protection contre les manifestations de racisme.": SKM

4e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Limiter la possibilité donnée au Conseil fédéral d'ordonner le service actif aux périodes se situant en dehors des sessions des Chambres fédérales: PRD
- Augmenter le nombre de militaires: PRD, UDC, SGG
- Augmenter le nombre maximum de militaires à mettre sur pied à 5000; proposition de texte: PRD, UDC
- Biffer le "service actif": ARW

Art. 160

Relations entre la Confédération et les cantonsPropositions de modifications et de compléments

- Adapter en fonction de la réforme du fédéralisme proposée par la CdC: VS, ZH, BS, AG
- Mentionner les communes: ISE
- Garantie des constitutions cantonales par le Conseil fédéral souhaitable par principe: SGF
- Autres suggestions: 4 particuliers

1er al.

Critique

- La haute surveillance sur les cantons dépasse le droit constitutionnel actuel: FRSP

Propositions de modifications et de compléments

- La surveillance exercée par la Confédération sur les cantons est réglée de façon insuffisante tant sur le fond que dans le rôle: PRD

Art. 161

Autres tâches et compétencesCritique

- Biffer le 1er al., let. a, car la règle est fixée à l'art. 160: SES

Propositions de modifications et de compléments

- 1er al., let. a: réunir avec la matière de l'art. 160 du projet pour en faire une réglementation globale harmonieuse: PRD
- La mise à jour est en soi correcte, mais il serait souhaitable de décharger le Conseil fédéral de fonctions de jurisprudence: FSA
- Let. d: coresponsabilité du Conseil fédéral pour les décisions prises par les commissions qu'il nomme: AG-STG
- Autres suggestions: 5 particuliers
- Autres suggestions (161^{bis}): 1 particulier

Chapitre 4 Tribunal fédéral

Propositions de modifications et de compléments

- Il manque le Tribunal fédéral des assurances: UPS
- Les aspects les plus importants de la réforme de la justice devraient être pris en considération dans la mise à jour: SES
- Suppression de la juridiction fédérale: SD-SG
- Ajouter le contrôle des normes (c'est-à-dire art. 168 de la réforme de la justice), complété par l'art. 167, 2e al. de ladite réforme (l'art. 167, 1er al. de la réforme figure déjà aux art. 23 à 25 du projet): SES

Art. 162

Rôle

Approbation expresse

- Préciser que les membres du Tribunal fédéral sont nommés par l'Assemblée fédérale: GRIC
- ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Prendre en considération la représentation de toutes les langues officielles; si la réglementation est faite au niveau législatif, adopter une formulation semblable à celle de l'ordonnance sur les commissions fédérales de recours et d'arbitrage: TI
- Il est bon de simplifier la description des compétences: TF
- Reprendre l'art. 162, 3e al. de la réforme de la justice: SES
- Pour un quota par sexe: SP-F/BE, PS-F/CH (selon l'initiative sur les quotas)
- Autres suggestions: 17 particuliers

Art. 163

Juridiction constitutionnelle

Approbation expresse

- SGCS

Propositions de modifications et de compléments

- 1er al., let. d (nouvelle): "des réclamations pour inobservation du contenu et du but d'une initiative populaire par l'Assemblée fédérale.":
BS

- 1er al., let. a: "... violation de la constitution et de droits...": UVG, ZKFU, KUS
- 1er al., let. d (nouvelle): "des questions juridiques portant sur les rapports entre un canton et une corporation religieuse relevant de sa souveraineté": ASLP
- Al. 1^{bis} (nouveau): "Un recours constitutionnel peut être formé si le Parlement ne remplit pas son mandat constitutionnel de légiférer, ou ne le remplit qu'incomplètement": BS
- Habilitier les gouvernements cantonaux à recourir contre des décisions d'autorités cantonales qui violent manifestement le droit cantonal: GL
- L'autonomie communale doit être placée sous la protection de la juridiction constitutionnelle; "des réclamations pour violation de l'autonomie communale": SSV-2/UVS, GEM, VRB
- Prévoir l'encouragement de tribunaux arbitraux et de services de médiation (proposition de texte): FFDD
- Introduire la juridiction constitutionnelle contre des lois fédérales et des arrêtés fédéraux de portée générale; reprendre l'art. 162 de la réforme de la justice: SES (proposition de texte)
- 1er al., let. a: "violation de la constitution": SFG
- Le 2e al. n'est pas clair, mais approuve quand même: GRLC
- Autres suggestions: 24 particuliers

Art. 164**Juridiction civile, pénale et administrative**Approbation expresse

- Approuve la suppression de la norme de prorogation (art. 111 cst.): TF
- ISE

Critique

- Renvoi aux remarques d'ordre rédactionnel du rapport Ruch/Knapp/Schweizer: FR
- Autres suggestions: 23 particuliers

2e al.

Critique

- Le 2e al. ne devrait pas figurer dans la constitution: ISE

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer pour décharger le Tribunal fédéral (év. limiter à certains domaines): SO

Art. 165**Assises fédérales**Approbation expresse

- SGF

Critique

- Biffer cette disposition qui ne devrait pas figurer dans la constitution: SO, CVP-SO

- Biffer: 8 particuliers
- Supprimer les assises fédérales: CSPO, ARW

Propositions de modifications et de compléments

- (Remarque ne concernant que le texte allemand): PEV
- Autres suggestions: 14 particuliers

Art. 166

Droit applicable

Approbation expresse

- SGCS

Critique

- Ne s'applique pas seulement aux traités internationaux, mais aussi au reste du droit international contraignant: PRD, IGM
- Du fait que cette norme est applicable à toutes les autorités (et pas seulement au Tribunal fédéral), elle doit être mieux classée du point de vue de la systématique: PRD, AG (titre 3, chapitre 2, section 9)
- Extension de la primauté aux traités internationaux conclus par le Conseil fédéral seul: va plus loin qu'une mise à jour: USAM, GRLC
- Compléter par "constitution fédérale": UVG, ZKFU, KUS, SFG
- Le TF examine aujourd'hui déjà si les lois fédérales et les arrêtés fédéraux de portée générale ne vont pas à l'encontre des droits individuels garantis par la CEDH (dans cette mesure les propositions figurant dans la réforme de la justice ne sont en partie qu'une mise à jour). L'art. 166 dénie cette règle: CHIGE
- Autres suggestions: 14 particuliers

Titre 6

Chapitre 1^{er}

Art. 167

Art. 168

Révision de la constitution et dispositions finales

Révision

Principe

- Autres suggestions: 16 particuliers

Révision totale

Critique

- Il manque une disposition semblable à l'art. 168, 3e al. de la réforme des droits populaires: NSH

Propositions de modifications et de compléments

- Conseil constitutionnel obligatoire (bicaméral): PEV, SEA
- Doubler le nombre des signatures: USF
- Prévoir la possibilité d'un conseil constitutionnel: SGF
- Autres suggestions: 205 particuliers
- Les articles 168 et 169 reprennent les articles 116 et 117: 157 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Proposition de modification rédactionnelle: PSL
- Eviter la répétition de l'art. 116 en adoptant la formulation "...peut être proposée par la voie d'une initiative populaire...": RN

Art. 169

Révision partielle

Propositions de modifications et de compléments

- Doubler le nombre des signatures: USF
- Autres suggestions: 172 particuliers

1er al.

Propositions de modifications et de compléments

- Proposition de modification rédactionnelle: PSL
- Eviter la répétition de l'art. 117 en adoptant la formulation "...peut être demandée par la voie de l'initiative populaire...": RN

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer pour éviter les répétitions avec l'art. 117: PEV

3e al.

Critique

- "les règles impératives du droit international" est une formulation trop peu précise pour pouvoir servir de critère: ASF
- Contre la limite de la conformité aux règles impératives du droit international public: VS, UDF-VD, SD-SG

Art. 170

Entrée en vigueur

Chapitre 2 Dispositions finales

4 Variantes

41 Remarques générales concernant les variantes

Importance des variantes proposées

*Les quatre variantes proposées vous apparaissent-elles importantes?
(Question 11 du questionnaire)*

Ont répondu par OUI

7 cantons (AG [en partie], BE, BL, NE, JU, FR, GE)

1 service cantonal (OG-SO)

23 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, G-Oetw, G-Altd, G-Flums, C-Roche, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Ausb, C-LCAF, C-Font, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Wimm, G-Worb, G-Sarn, G-Lung, C-Riex)

14 partis politiques (PLS, CSP-AG, FP-OW, G-AG, PCS-JU, FDP-BL [surtout les art. 39 et 44], SP-Goss, GEU-Düb, CVP-Heri, CVP-Ka, FDP-Buch, CSPO, SP-F/ZH, SP-F/AG)

42 organisations (USSA, CNG, NSH, UPS, WWF, CSB, SPE, LSPN, SIG, SEN, ZV, ATE, VSS-2, SBAG, FSIA, ASI, SGG, EPI, ZOF, VRI, CMV-R, SFV-2, ASKIO, ASIMC, BPA, BODS, ASPO, EFK, EMK, SVKB/FSIA, SPR, RSE, CLAFG, SGCS, VBVV, ASI-TI, SPEUX, ABN, ÄUS, NfS, STA, STAKA)

1639 particuliers

Ont répondu par NON

1 canton (AG [en partie])

1 service cantonal (AK-SZ)

8 communes (G-Butt, G-Oberb, G-Wartau, G-Glattf, G-Kling, C-Dizy, G-Buck, G-Grossw)

4 partis politiques (DS, FDP-SG, EDU-SH, FDP-Maur)

8 organisations (BSJF, FRI, ID-CH, IOGT, APIT, ARMA, AZL, OSJH)

607 particuliers

Remarques

- Choix arbitraire qui doit cependant être soutenu: UR
- Choix arbitraire: OW
- Le sujet des premières et quatrième variantes n'est pas assez important: RN
- Seule la variante 3 est importante: BHK
- Les variantes méritent d'être discutées; d'autres seraient également indiquées: VVR
- Contestation du système des variantes, il faudrait une seule version: FRI
- Les propositions apportent des améliorations: CEPF

Autres variantes

Quelles autres innovations ponctuelles considéreriez-vous comme prioritaires?

(Question 12 du questionnaire)

OUI: 610 particuliers

NON: 1396 particuliers

De nombreuses autres variantes proposées par les organes consultés se trouvent aux articles, sections ou chapitres concernés.

<u>Mot-clé</u>	<u>Article</u>	<u>Organe consulté</u>
Renforcement de la responsabilité directe des citoyens		2 particuliers
Nécessité d'un médiateur pour contrôler l'administration		3 particuliers
Création d'un vrai parlement de jeunes		3 particuliers
Dispositions relatives à la réduction du temps de travail et à une nouvelle répartition du travail		SP-BE
Principe de la séparation des pouvoirs		ASM, 2 particuliers FUS
Création d'une obligation constitutionnelle pour le rétablissement des rapports entre les formations politiques et les zones actuelles d'activités (p.ex. les agglomérations)		UR
Applicabilité de la législation édictée - à examiner conjointement par la Confédération et les cantons - comme condition préalable à l'adoption des actes		UR
Obligation faite au législateur de prévoir des contrôles de l'efficacité des lois		AGV-AR
Inscrire le débat public en tant que droit populaire, proposition de texte		ASTAKA
Obligation faite à la population de fournir des services à la communauté		FFDD
Principe étendu de la publicité		BE
Droits fondamentaux	6 ss	15 particuliers
La construction de mosquées n'est autorisée en Suisse que si, en vertu du droit de réciprocité, la construction d'églises est autorisée dans les pays musulmans	12	
Droits sociaux	31	CNG
Droits des Suisses de l'étranger et des émigrants	43	5 particuliers

Affaires étrangères	44	9 particuliers
Défense nationale	47	6 particuliers
Armée	48 + 49	40 particuliers
Environnement	51	10 particuliers
Formation professionnelle	71	FSIA, ASI, ASI-GR
		GEU-Düb, UPS,
Agriculture	83	3 parti-culiers
		41 particuliers
Prophylaxie de la toxicomanie pour toutes les drogues en général, santé publique	84,98	
Stupéfiants	84bis (nouveau)	1 particulier
	87	6 particuliers
Disposition sur les armes et le matériel de guerre	98	3 particuliers
Légalisation des drogues douces	116 ss	7 particuliers
Interdiction de soumettre au peuple la même question constitutionnelle pendant un certain laps de temps	119	9 particuliers
Limitation du droit de référendum	123	2 particuliers
Durée des mandats politiques		16 particuliers
Juridiction constitutionnelle		USAM, GRLC
Tout le fonctionnement de l'Etat		SFV-2
Régime de compensation du revenu		OSJH
Intangibilité du droit matériel		

- Renoncer à d'autres variantes: SG, USSA, IOGT, ASI-TI

Remarques sur les différentes variantes

Variante 1: Liberté d'opinion et d'information et liberté des médias (art. 13, 5e al., projet)

Se prononcent en faveur de la variante: BL, BE, GE, JU, FR, G-Köniz, G-Lung, C-Lau, Les Verts, PS, Adl, PDC-F, SP-BE, FP-OW, GEU-Düb, CVP-OVS, SP-F/ZH, USS, CNG, JDS, FBR, VVR, CSB, SKF, CEPF, KAB, RFA, CMV-R, VRI, FSG-2, SOLAR, SSES, ASEJ, SVH, PC, FRIE, FRC, CLAFG, SPEUX, SGCS, ASIV, ATD, VAST, ZFZ, AKF, 48 particuliers

Se prononcent contre la variante: TI, NE, SG, GR, SO, AI, G-Altend, G-Andw, G-Kling, G-Sarn, C-LTDP, C-Mass, UDC, PDC, PEV, PRD, PLS, PCC, CVP-SO, CVP-NW, CVP-OW, CSP-AG, SD-SG, FDP-AG, FDP-BS, LDP-BS, EDU-SH, UDF-VD, PRD-NE, FDP-Maur, CVP-Sprei, SVP-Goss, FDP-Wint, CSPO, USAM, FEPS, USCI, USSA, ASB, NSH, UPS, ASF, RN, VSZ + KGF, CP, FRSP, SGG, SES, ID-CH, PROLI, GASU, GVS, KGV, ASTAKA, 78 particuliers

Approbation expresse

- A retenir absolument, mais pas comme variante: PS, ASEJ

Critique

- La variante soumet inutilement une préoccupation urgente à la discussion sur la révision de la constitution, ce qui peut retarder les choses: SSR

- L'inscription du droit de refuser de témoigner ne doit pas être présentée comme une modification matérielle, ce qui est fâcheux aussi en vue de la révision du droit pénal des médias; de plus, la notion du "secret de rédaction" n'est pas appropriée dans ce contexte: USJ, SSM
- Rejet, car cette disposition consacrerait le droit inconditionnel de refuser de témoigner pour les professionnels des médias; elle ne doit pas figurer dans la constitution: SO
- Contre la variante qui pourrait protéger des délinquants: PLS
- La variante mériterait un débat approfondi, inapproprié à cette procédure, à rejeter: GRLC
- Contre la variante, une protection spécifique des journalistes dans la constitution n'est pas justifiée: C-Mass
- A régler de préférence au niveau législatif: UDC, AZL
- Superflu, car déjà couvert par les alinéas 1 à 4: VSIG
- Danger d'abus: CVP-Heri

Propositions de modifications et de compléments

- Bonne variante, libellé trop inconditionnel: mentionner la possibilité de restrictions en cas d'urgence. Créer en plus une base constitutionnelle afin que les autorités puissent corriger le cours des choses lors de concentrations politiquement exagérées de médias: UR
- Réserver une pesée des intérêts en présence: GE
- A n'aménager que sous la forme d'un mandat législatif: BS
- Variante superflue si la Confédération peut édicter de nouvelles prescriptions en matière de procédure pénale (droit de refuser de témoigner): AG
- Dans le cadre du futur droit pénal des médias, adopter, simultanément à la variante proposée, une base légale permettant la levée du secret de rédaction: FR
- Ne pas intégrer dans les droits fondamentaux, mais dans un éventuel article sur la presse: TI
- Compléter par une clause restrictive; proposition de texte: SBK-2
- Il y aurait lieu de trouver une règle à valeur internationale: PRD-VD

422

Variante 2: Modifications du nombre et du territoire des cantons (art. 39, projet)

Se prononcent en faveur de la variante: CdC, JU, FR, BS, BL, GE, AG, TI, SO, AR, GR, ZG, SH, UR, C-Lau, C-LTDP, G-Lung, G-Sarn, G-Gold, G-Altend, G-Köniz, G-Andw, G-Lies, G-Kling, C-Mass, PS, Les Verts, Adl, PRD, PDC, PEV, PLS, CVP-NW, CVP-SO, CSP-AG, PRD-VD, PRD-NE, SP-BE, FDP-BS, FDP-AG, FP-OW, SD-SG, SP-Goss, GEU-Düb, CVP-Sprei, SVP-Goss, CVP-OVS, FDP-Wint, CSPO, USAM, USSA, UPS, ASF, RN, VVR, CSB, SKF, CEPF, KAB, RFA, FRSP, SGG, VRI, FSG-2, SOLAR, SSES, VSIG, ASM/VSM, USF, SVH, SGF, PC, CLAFG, SPEUX, SGCS, ASIV, ASTAKA, 103 particuliers

Se prononcent contre la variante: VS, SG, AI, UDC, DS, PSL, UDF, PCC, UDF-VD, LDP-BS, PCS-JU, JB (avec proposition de texte), CP, ARMA, AUF, 23 particuliers

Approbation expresse

- Le sujet ne mérite pas une variante, toutefois approbation: UR
- Pas d'opposition au 3e al., appel à une coopération transfrontalière plutôt qu'à une modification des frontières: BE
- Pour les rectifications de frontières internes, le consentement des cantons intéressés est suffisant: C-Mass

Critique

- Contre une majorité qualifiée de 2/3 de la population concernée (Motion Bonny): BL
- Contre le 3e al.: ZH
- Contre les alinéas 1 à 3 de la variante: OW

Propositions de modifications et de compléments

- Régler uniquement les modifications du nombre au 1er al., et uniquement les modifications du territoire au 2e al.: PRD

Variante 3: Affaires étrangères (art. 44, 3e al., projet)

Se prononcent en faveur de la variante: SO, SH, OW, BE, TI, UR, SZ, AI, NE, GE, JU, G-Köniz, G-Andw, G-Lies, G-Kling, G-Sarn, G-Lung, C-Lau, C-LTDP, C-Mass, UDC, Les Verts, PDC, PEV, PRD, PSL, PS, PLS, PCC, CVP-SO, PRD-VD, UDF-VD, CVP-NW, CVP-OW, CSP-AG, FDP-BS, LDP-BS, FDP-AG, FP-OW, SP-Goss, GEU-Düb, CVP-Sprei, SVP-Goss, CVP-OVS, FDP-Wint, CSPO, USAM, CNG, NSH, UPS, CH-EU, RN, CSB, SKF, CEPEF, KAB, RFA, CP, SGG, FSG-2, SOLAR, SSES, FRSP, USF, SVH, SGF, PC, ASPO, GEHP, CLAFG, SPEUX, SGCS, BHK, ASIV, ASTAKA, ISE, 389 particuliers

Se prononcent contre la variante: Adl, UDF, SD-SG, PRD-NE, USS, VSIG, ASM/VSM, ARW, AKF, 38 particuliers

Approbation expresse

- C'est la variante la plus urgente: SZ
- Mérite d'être soutenue; compte tenu de la pratique, elle pourrait aussi être insérée dans la mise à jour: UR
- Les relations de la Confédération avec les cantons dans le domaine de la politique étrangère sont réglées d'une manière satisfaisante: CH-EU

Critique

- La variante constitue un progrès mais reste insuffisante: FR
- Scepticisme, il faut éviter un retour au système de la Diète: VRI
- Le complément prévu dans la variante est controversé: ASF
- Le 3e al. va trop loin, biffer: VSIG

Propositions de modifications et de compléments

- Remplacer le 3e al. de la variante par: *"³La Confédération sauvegarde les compétences et les intérêts des cantons dans sa politique étrangère. ⁴Dans les domaines relevant de sa souveraineté, la Confédération informe et consulte les cantons de manière complète et à temps; les cantons participent individuellement ou par l'intermédiaire de leurs organisations communes aux négociations internationales. Dans la mesure où les cantons ont émis un avis commun dans un domaine relevant de leur souveraineté, la Confédération y est liée, sauf si des intérêts prépondérants de la Suisse s'y opposent. ⁵Les cantons mettent en oeuvre les obligations internationales de la Suisse dans les domaines mentionnés plus haut; ils peuvent demander le soutien de la Confédération"*: CdC, ZG, BS, BL, ZH, SH, UR, OW, BE, TI, AR
- Contre la disposition proposée par la CdC (voir ce qui précède): GE
- Les compétences des cantons ne doivent pas seulement être prises en compte, mais doivent être sauvegardées par la Confédération: SG, SO
- Pour une définition plus précise de la variante: la Confédération doit tenir compte des compétences et des intérêts des cantons et doit consulter ceux-ci à temps et de manière complète: GR
- Caractère contraignant des avis communs des cantons: SG
- Prise en considération par la Confédération des intérêts des cantons; participation des cantons pour autant que leurs intérêts soient touchés, et que la capacité d'action de la Confédération ne soit pas entravée d'une manière déterminante: SO (avec proposition de texte)
- Les possibilités de consultation doivent être élargies en fonction de la future loi sur la participation: PDC
- Prise en compte des intérêts des cantons qui n'ont pas de frontière avec l'étranger: CVP-NW
- Garantir la légitimation représentative et démocratique des avis des cantons: FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de texte)
- Approbation de la variante avec le complément suivant (insertion entre la 2e et la 3e phrase): "Les cantons informent préalablement leur parlement": VVR
- Biffer la 1ère phrase (répétition d'un principe général) ainsi que la 4e phrase; approbation des 2e et 3e phrases: FEPS
- Proposition de modification rédactionnelle à l'article 44, 3e al.: PEV

424

Variante 4: Politique gouvernementale (art. 154, 2e al., projet)

Se prononcent en faveur de la variante: AG, BE, TI, BS, BL, GE, JU, FR, SG, C-Lau, G-Köniz, G-Lies, G-Sarn, C-Mass, SKG, Les Verts, PCC, CSP-AG, SP-Goss, GEU-Düb, CVP-OVS, SBK-2, CNG, ASF, CSB, FGS, SSR, CEPF, RFA, VRI, ASEJ, VSIG, SVH, PC, ID-CH, CLAFG, SPEUX, SGCS, UVG, KUS, ASIV, VAST, SFG, ASTAKA, 73 particuliers

Sont contre la variante: SO, NE, G-Andw, C-LTDP, UDF, PSL, PEV, PDC, PRD (à la majorité), PRD-VD, UDF-VD, PRD-NE, CVP-SO, CVP-NW, FDP-AG, FDP-BS, LDP-BS, CVP-Sprei, SVP-Goss, FDP-Wint, CSPO,

USAM, NSH, RN, SKF, FSFM, CP, SGG, FRSP, ASM/VSM, USF, SES, SGF, GVS, KGV, 377 particuliers

Approbation expresse

- Approbation, mais non sous le titre de "Politique gouvernementale": SG

Critique

- La variante doit être rejetée, car un changement de système n'est pas indiqué: SO
- Attendre d'abord les expériences faites dans les cantons: UDC

Propositions de modifications et de compléments

- Désire aller plus loin que la variante et souhaite la consécration d'un principe de publicité conséquent au sein de la Confédération et des cantons (comme art. 13, 6e al.), proposition de texte: PS
- Aménager le droit d'accès aux actes administratifs en tant que droit fondamental (art. 13): Les Verts, SSR, ASEJ
- Fixer le droit d'accès aux actes administratifs dans les droits fondamentaux (liberté d'information), avec une réglementation plus claire du droit à la protection des données: BE
- Du point de vue de la systématique, cette disposition est-elle vraiment à sa place ? L'information du public mérite d'être soutenue. Pas d'accord avec le droit d'accès aux actes administratifs. Un assouplissement progressif du principe du maintien du secret est souhaitable: UR
- Régler les conséquences dans une loi sur l'information (cf. exemples d'exceptions dans le texte intégral): BL
- Justification d'un intérêt minimum pour le droit d'accès: AG
- La référence à l'information fournie „en temps utile et de manière détaillée” manque dans la variante: TI
- Remplacer "en temps utile et de manière détaillée" par "d'une manière appropriée": NSH

5 Réforme des droits populaires

51 Remarques générales concernant les droits populaires

Approbation expresse

- SZ, SO, TI, BS, C-Mass, CVP-Heri, CVP-OVS, NSH, VSTV, VEGAT, VSCI, SGF, OFGM
- Les réformes proposées instituent un bon équilibre entre les droits populaires et les droits du Parlement: PDC
- Approbation à l'exception de l'article 116, 3e al., 2e phrase: ASM/VSM
- Tendance correcte: BHK
- Soutient la nouvelle appréciation des droits populaires: AGV-AR

Critique

- Critique d'une manière générale: SVFB
- Les propositions de réforme vont dans la mauvaise direction: UDF
- Rejet du train de réformes; les réformes doivent renforcer le pouvoir politique et non compliquer la démocratie directe: USAM
- Rejet dans la forme actuelle: ÄUS
- Réforme inutile: SD-SG
- Il ne faut pas rendre l'accès à notre démocratie plus difficile. Les seules modifications devraient être techniques (temps d'attente avant de lancer une initiative sur un sujet qui vient d'être rejeté en votation populaire): GRLC
- Rejet de toutes les propositions à l'exception de l'initiative populaire générale: SD-AG

Propositions de modifications et de compléments

- Rejet des réformes proposées qui ne sont pas convaincantes; les aspects positifs doivent cependant être incorporés dans la mise à jour: PS, VVR
- L'augmentation du nombre des initiatives populaires ne justifie pas à elle-seule une révision; objectifs de la réforme: prise en compte des besoins à moyen terme, régime simple, assouplissement dans le sens d'une concentration de la participation sur l'essentiel, évaluation des possibilités de participation du peuple à la planification et aux décisions: UDC
- Réforme des droits populaires seulement à l'issue de la mise à jour, mais la soumettre rapidement: UDC
- Intégrer la réforme des droits populaires dans la mise à jour: SES
- Encourager une participation politique active: FEPS
- Le peuple fait une meilleure politique que ses représentants, d'où opposition à tout affaiblissement des droits populaires: RN

- Autres objectifs de la réforme: diminution du nombre excessif des initiatives; résorption de l'influence des groupes de pression qui s'exerce à travers les menaces de référendum: LDP-BS

Nécessité d'une réforme

*Les droits populaires doivent-ils faire l'objet d'une réforme ?
(Question 13 du questionnaire)*

Ont répondu par OUI

11 cantons (SO, NW, VS, NE, GE, FR, AG, BE, BL, GR, LU)

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

35 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, G-Butt, G-Altd, G-Flums, G-Oberb, G-Obstal, G-Rein, C-Roche, G-Engelb, C-Pâq, C-Ferp, C-Gene, G-Altend, G-Schw, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Cam, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, G-Sarn, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, C-Riex, G-Buck, G-Hasl, C-VSG, G-Grossw)

27 partis politiques (UDC, Les Verts, PDC, PEV, PLS, CVP-SO, CSP-AG, FDP-AG, FDP-BL, LDP-BS, FDP-SG, FP-OW, G-AG, SP-BE, PRD-NE, PCS-JU, AJBE, GEU-Düb, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, CVP-Ka, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO, SP-F/ZH, SP-F/AG)

59 organisations (UCAPS, USCI, USSA, CNG, ASB, NSH, ASF, WWF, CSB, SPE, LSPN, SIG, SEN, FRI, PB, ZV, ATE, CMV-R, VRI, EPI, ZOF, SGG, ASI, VSS-2, SBAG, CEPF, VSIG, SFV-2, SES, ASPAN, CAR, NfS, ASM/VSM, SEA, BPA, BODS, ASPO, EFK, EMK, SVKB/FSIA, C2D, SPR, RSE, CLAFG, ASI-GR, VBVV, ASI-TI, SPEUX, SPPE, SGCS, APIT, ABN, BHK, ÄUS, ASIV, APD, STAKA, ASTAKA, ISE)

1960 particuliers

Ont répondu par NON

3 cantons (JU, AI, SG)

5 communes (G-Wartau, G-Gold, G-Glatth, C-Sierre, C-Dizy)

4 partis politiques (DS, SD-SG, SVP-ZH, SVP-Goss)

10 organisations (USAM, UPS, BSJF, CP, GRLC, ID-CH, SANH, PROLI, AKG, STA)

682 particuliers

Critique

- Faire au plus des retouches isolées, ne pas modifier le principe du système: AI
- Les propositions sont politiquement explosives, mais le besoin urgent de réforme demeure; renoncer à l'insérer dans la révision totale: SG
- Ne pas entamer la réforme des droits populaires tant que la question du rapprochement de la Suisse avec l'Europe n'aura pas été réglée: GE
- N'est pas prioritaire et ne peut être séparée de la réforme du gouvernement et du parlement: FDP-SG

Propositions de modifications et de compléments

- Réforme indispensable, mais il faut rester prudent: CNG
- Contre une réduction fondamentale des possibilités de participation: Les Verts
- D'accord dans les grandes lignes, mais pas encore d'avis définitif: ASF

Les réformes supplémentaires suivantes sont suggérées dans le domaine des "droits populaires":

- Introduire la motion populaire et l'initiative populaire transnationales: PS (proposition de texte)
- Examiner aussi des instruments inhabituels (référendum constructif ou sélectif, référendum administratif, participation transnationale, initiative législative): Les Verts
- Motion populaire pour les activités du Conseil fédéral au sein d'organismes internationaux, proposition de texte: VVR, PB
- Examiner l'interdiction de la propagande politique: ISE
- Nouvel instrument permettant de ne consulter le peuple que sur des questions de principe: SGF

De nombreuses autres propositions de réforme formulées par les organes consultés se trouvent aux articles, sections et chapitres concernés.

Caractère équilibré de la réforme

Considérez-vous que les propositions relatives aux droits populaires, envisagées globalement, sont suffisantes et équilibrées (réaménagement et affinement des droits populaires, en évitant l'extension ou la diminution unilatérale de ces droits) ?

(Question 14 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

8 cantons (SG, NW, JU, FR, NE, AG, BS, BL)

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

39 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, G-Oetw, G-Butt, G-Altd, G-Flums, G-Oberb, G-Obstal, G-Rein, C-Roche, G-Wartau, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Ferp, C-Gene, G-Altend, G-Schw, G-Glattf, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, G-Sarn, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, G-Hasl, C-VSG, G-Grossw)

17 partis politiques (PDC, PEV, PS, PLS, CVP-SO, CVP-NW, CSP-AG, FDP-AG, FDP-BS, FDP-ZH, FP-OW, PRD-VD, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, CVP-Ka, FDP-Buch)

37 organisations (UCAPS, USSA, ASB, NSH, UPS, SIG, BSJF, SEN, ZV, KAB, ZOF, VRI, SGG, ASI, SBAG, VSS-2, CEPF, VSIG, SFV-2, SES, ASM/VSM, SEA, BPA, SVKB/FSIA, SPR, CLAFG, ASI-GR, VBVV, ASI-TI, PROLI, SGCS, AKG, BHK, STA, STAKA, AZL, ASTAKA)

1696 particuliers

Ont répondu par NON

2 cantons (SH, GE)

2 communes (C-Dizy, G-Buck)

15 partis politiques (UDF, DS, Les Verts, FDP-BL, FDP-SG, G-AG, UDF-VD, PCS-JU, AJBE, ASV-Lau, GEU-Düb, SVP-Goss, CSPO, SP-F/ZH, SP-F/AG)

25 organisations (CNG, USAM, MV, CAR, CSB, PB, ATE, CMV-R, CP, FRI, GRIC, ID-CH, SANH, BODS, ASPO, EMK, EFK, C2D, RSE, ASLOCA, SPEUX, APIT, ABN, ÄUS, OSJH)

716 particuliers

Approbation expresse

- A l'exception de l'augmentation du nombre des signatures: ASI

Critique

- Exercice réussi en partie seulement: BE
- Trop compliqué, augmentation excessive du nombre des signatures, trop peu novateur; la cst. ct. BE est meilleure: Les Verts
- La réponse doit être différenciée (non, mais...): WWF

52

Remarques sur les différentes dispositions

Art. 4

Respect du droit

3e al.

Approbation expresse

- OSEEH, ASM/VSM
- La proposition de réforme ne contient plus cette règle, qui ne doit manquer en aucun cas: AR

4e al.

*Le principe de la primauté du droit international sur le droit interne doit-il être expressément ancré dans la Constitution ?
(Question 18 du questionnaire)*

Ont répondu par OUI

11 cantons (AG, UR, GR, BE, TI, BL, LU, NE, JU, FR, SO)

1 service cantonal (AK-SZ)

28 communes (C-Miéc, G-Oberemb, G-Oetw, G-Butt, G-Altd, G-Flums, C-Roche, G-Engelb, C-Pâq, C-Gene, C-Villi, G-Schw, G-Ausb, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, G-Hasl, C-VSG)

17 partis politiques (PDC, PEV, FDP-BS, CVP-NW, CSP-AG, G-AG, PRD-VD, SP-BE, PCS-JU, SP-Goss, GEU-Düb, FDP-Maur, CVP-Heri, FDP-Buch, FDP-Wint, SP-F/ZH, SP-F/AG)

54 organisations (USSA, CNG, VSA, NSH, UPS, CSB, SPE, LSPN, SIG, EBS, PB, ZV, CMV-R, OSEEH, CEPF, VSS-2, SBAG, FSIA, ASI, SGG, ZOF, VRI, FRSP, WWF, ATE, ASM/VSM, FRI, PC, SEA, DB, BODS, ARW, ASPO, SVKB/FSIA, EFK, EMK, SPR, RSE, CDT, CLAIFG, ASI-GR, VBVV,

IOGT, SPEUX, SGCS, ABN, CEVI, ÄUS, CAR, KLS, ASIV, FSFP, STAKA, ASTAKA)

1753 particuliers

Ont répondu par NON

5 cantons (SZ, AI, SG, VS, GE)

1 service cantonal (OG-SO)

14 communes (G-Oberb, G-Obstal, G-Rein, G-Wartau, G-Gold, C-Ferp, G-Altend, G-Glattf, C-LCAF, G-Sarn, C-Dizy, C-Riex, G-Buck, G-Grossw)

17 partis politiques (Les Verts, UDC, PSL, DS, PLS, PCC, CVP-SO, FDP-SG, FDP-BL, LDP-BS, EDU-SH, FP-OW, UDF-VD, SD-SG, AJBE, CVP-Sprei, SVP-Goss)

24 organisations (RN, ASF, BSJF, CP, ASM, GRLC, SFV-2, CASS, ID-CH, BPA, ASLOCA, PROLI, ZKFU, APIT, KUS, ARMA, AKG, BHK, FFDD, NBKS, AGV-AR, OSJH, SFG, CHIGE)

1448 particuliers

Approbation expresse

- Pour la primauté du droit international, avec une légère réserve concernant l'absence de légitimation démocratique: WWF, ATE, NfS

Critique

- Trop absolu, à rejeter dans cette forme: BS, SKF, JDS, PSA
- Trop absolu; il faut adapter la formulation à l'article 166bis afin que le Tribunal fédéral puisse trancher et qu'il reste de l'espace pour la "political question doctrine": AG
- Il faut examiner encore une fois la question de la primauté du droit international - également comme limite à ne pas dépasser dans la révision de la constitution: CH-EU
- Continuer à s'en remettre à la pratique pour la primauté du droit international: SZ
- La primauté du droit international n'est pas nécessaire aussi longtemps que la Suisse n'est pas membre d'organisations internationales; de plus, antidémocratique; principe non écrit, la primauté ne devrait pas figurer dans la constitution: AI
- Biffer, étant donné que le principe de la primauté du droit international ne résulte pas du droit national: UDC, TFA, ASM, UVG, ZKFU
- Doute quant à savoir si tout le droit international (c'est-à-dire aussi ses aspects secondaires) doit bénéficier de la primauté dans toutes les circonstances: BS
- Crainte que l'inscription de cette norme oblige le TF à abandonner la jurisprudence „Schubert”: Les Verts
- Cette norme trop simple n'appréhende pas la complexité du problème; de plus elle ne devrait pas figurer dans la réforme des droits populaires: PRD

- La primauté du droit international est un principe général du droit des gens; le souverain n'a donc pas le choix lors d'un scrutin: BHK
- La primauté est-elle valable pour les accords qui ne sont pas directement applicables, pour le droit coutumier?: ASA-1
- Le principe de la bonne foi n'est pas repris; il faut prévoir son inscription à l'art. 8: PRD

Propositions de modifications et de compléments

- Au regard de l'article 166bis du projet, on peut renoncer à préciser ce point à l'article 4, 4e al.: NE
- L'inscription de la primauté du droit international est souhaitable. Mais la formulation ne mentionne pas les conséquences du non-respect de ce principe. Les articles 118, 2e al. et 119, 2e al. sont donc nécessaires: BL
- En cas d'adoption, il faudrait préciser la notion de droit international utilisée dans ce cas: UDC
- Biffer ou différencier selon le niveau du droit international: USCI
- Considérer la clause de la primauté à travers un principe impératif d'harmonisation entre le droit international et le droit national: PSA
- Primauté uniquement pour les normes internationales contraignantes: CVP-SO, CSP-AG, AZL
- Primauté uniquement pour les traités internationaux (liste de propositions subsidiaires): LDP-BS
- Primauté mais tout au plus avec des réserves (réciprocité, votation populaire): VSZ + KGF
- Référendum obligatoire sur le droit international directement applicable: PSL
- Limiter la primauté du droit international au ius cogens: 12 particuliers
- Préciser la notion de droit international: 5 particuliers
- Formulation trop imprécise, mentionner les conséquences juridiques: 3 particuliers
- Autres suggestions: 7 particuliers

Droit de vote

Approbation expresse

- PRD

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par un 3e al.(nouveau), comportant la 1ère phrase de l'article 116, 3e al., du projet de réforme des droits populaires: PRD
- Pas de démantèlement des droits populaires (115 ss): 33 particuliers
- Limiter la démocratie directe: 9 particuliers
- Autres suggestions: 29 particuliers

1e al., dernière phrase

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par: "... les mêmes droits *et devoirs*": AR, G-Lung, SGCS
- Régler le droit de vote dans la loi: JDS
- Droit de vote également pour les étrangers: Les Verts (au moins au niveau communal), JDS, FRIE

2e al.

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par: "... *lancer et signer...*": AR, G-Lung
- Prévoir que les signatures ne peuvent être récoltées que par des citoyens non rémunérés: PCS-JU
- Instaurer l'obligation de récolter les signatures dans les locaux de vote ou les mairies: FRSP

Art. 116

Formation de l'opinion et de la volonté populaires

Approbation expresse

- SO, UPS, GEU-Düb

Critique

- Contre: OSEEH

Propositions de modifications et de compléments

- L'article 116 doit régler d'une manière générale le quorum des signatures nécessaires pour les initiatives populaires ou les initiatives législatives (2,5 % / 2 % / 1,25 % des citoyens actifs): FSG-2, SOLAR, SSES (proposition de texte)
- La Confédération doit garantir la libre formation de l'opinion politique: FFDD
- Autres suggestions: 31 particuliers

1er al.

Approbation expresse

- La mention des partis politiques est opportune: OW, FDP-BS, SGCS

Critique

- Biffer: SD-SG, FDP-Zoll, UVG, ZKFU, KUS
- Ne pas mentionner les partis politiques: SFG

Propositions de modifications et de compléments

- Pour l'élargissement de cette disposition à d'autres groupements ou associations: NE

2e al.

Approbation expresse

- SGCS

Critique

- Biffer: PEV, SEA
- A la mauvaise place du point de vue de la systématique; appartient à l'art. 155, 1er al., projet (Cst.): PRD

Propositions de modifications et de compléments

- Les cantons doivent toujours être entendus: GR, GL

3e al.

Approbation expresse

- UR, OW, CVP-OW, CSB, KAB

Critique

- Biffer: G-Kling, PSL, UDC, FP-OW, FDP-BS, FDP-Zoll, FRSP, ID-CH, SGCS
- Biffer la seconde phrase: NE, PCC, LDP-BS, FDP-Wint, ASM/VSM, UVG, ZKFU, KUS, SFG
- La disposition va plus loin que l'exposé des motifs, à réexaminer: BS
- Il est improbable que cette disposition confère davantage de transparence à l'exercice des droits populaires: USAM, GRLC
- Il n'est guère possible d'établir la transparence dans le financement des partis; risque que les entreprises fassent moins de dons: UDC
- Si la deuxième phrase est un article sur les partis politiques, il convient de la désigner comme tel; sans prescription sur le financement des partis, cette disposition est toutefois incomplète: PRD
- Rejet de la limitation de l'exercice des droits politiques au niveau de la loi: RN

Propositions de modifications et de compléments

- La disposition doit être conçue d'une manière plus précise: TI, VS, JU
- Oui à la publication des sources de financement des comités d'initiative et de référendum; non à une limitation des dépenses et des dons: GR
- Compléter par: "*..loyauté et financement..*": PS, VVR
- Les membres des comités d'initiative et de référendum doivent rendre publics les intérêts qui les lient: SKF
- Inclure des prescriptions sur l'égalité des chances entre opposants à l'objet soumis au vote: PB
- La 2e phrase du 3e al. doit devenir le 3e al. de l'article 115: PRD
- Compléter la 1ère phrase: les contrôles de l'Etat sur les moyens financiers utilisés ne sont pas autorisés: LDP-BS
- Pas de financement des partis: 16 particuliers

Chapitre 2 Initiative populaire

Approbation expresse

- Il est bon de renoncer à introduire des limites matérielles supplémentaires: UR, OW, AGV-AR
- Il est opportun de fixer dans une norme l'unité de la matière: FDP-BS

Critique

- L'absence d'une initiative législative est le plus grand défaut: UDC

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner l'interdiction de la rétroactivité en tant que restriction matérielle: BL, CVP-Sprei, USCI, RN, ID-CH
- Introduction d'un délai d'attente pour le lancement d'une nouvelle initiative sur un objet qui a été rejeté en votation populaire: USAM
- Fixer les délais de collecte des signatures dans la constitution: ID-CH, CAR
- Réduire le délai de traitement des initiatives populaires en fonction de la rapidité de la collecte des signatures, mais à 2 ans au maximum: ÄUS
- Le principe de l'unité de la matière et de l'unité de la forme doit s'appliquer à tous les objets soumis à la votation populaire (sauf la révision totale) et doit pouvoir être vérifié par une Cour constitutionnelle: FFDD

Nombre de signatures (art. 117, 118, 1er al., 122, 1er al., 124, 1er al., 168, 169 projet)

Estimez-vous que l'augmentation envisagée du nombre de signatures requises (200'000 pour les initiatives populaires et 100'000 pour les référendums) est justifiée si elle est accompagnée d'une extension des droits d'initiative et de référendum ?
(Question 20 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

12 cantons (SO, SG, NW, AG, UR, OW, BE, VS, FR, BL, GR, ZG)

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

38 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, C-Damv, G-Oetw, G-Butt, G-Altd, G-Oberb, G-Obstal, C-Roche, G-Wartau, G-Engelb, C-Pâq, C-Ferp, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Ausb, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, G-Sarn, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, C-Riex, G-Buck, G-Hasl, C-VSG, G-Grossw)

16 partis politiques (PLS, FDP-BS, LDP-BS, CVP-SO, CVP-NW, CSP-AG, PRD-VD, AJBE, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, SP-Münch, FDP-Zoll, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO)

35 organisations (USSA, ASB, UPS, ASF, EBS, SIG, BSJF, ZOF, VRI, SGG, VSS-2, ZV, CEPF, VSIG, ASA-1, SFV-2, SES, ASM/VSM, SGF, BPA, SVKB/FSIA, SPR, CLAFIG, ASI-TI, ASI-GR, VBVV, IOGT, SPPE, SGCS, KUS, ARMA, BHK, STAKA, AZL, ASTAKA)

1702 particuliers

Ont répondu par NON

6 cantons (LU, SH, TI, GE, JU, AI)

7 communes (G-Flums, G-Rein, G-Gold, G-Glattf, C-LCAF, C-Dizy, C-Mass)

29 partis politiques (PEV, UDC, UDF, PS, PDC, Les Verts, DS, AdI, PSL, FDP-SG, FDP-BL, EDU-SH, PS-F/CH, G-AG, FP-OW, UDF-VD, SP-BE, SVP-ZH, SD-SG, PCS-JU, FGL-BL, SP-Goss, GEU-Düb, SP-Dietl, SVP-Goss, SP-Uägeri, SD-AG, SP-F/ZH, SP-F/BE)

75 organisations (USCI, USS, USAM, VSA, MV, FBR, WWF, CSB, SPE, LSPN, OSEO, FGS, VVR, EKF, PB, ATE, CMV-R, ADF, CP, SVFB, FSIA, ASI, EPI, SVSS-1, FRSP, FRI, ASLP, ASPO, EFK, EMK, GRCL, CASS, SKG, AG-STG, KEOS, SEA, PSA, ID-CH, DB, SANH, FRIE, BODS, C2D, ASLOCA, GEHP, SPEUX, PROLI, UVG, ZKFU, APIT, ABN, CEVI, AKG, ÄUS, UDEO, FFG, FFDD, NRB, SANB, NfS, CAR, NBKS, KLS, FFAR, STA, ASIV, FSFP, AUF, AGV-AR, ZFZ, OSJH, SFG, AKF, ISE, VAST)

1113 particuliers

- Avis mitigé: SEN

Approbation formelle

- Une augmentation du nombre de signatures en raison du développement démographique ne se justifie que si les droits populaires sont renforcés et étendus sur le plan qualitatif (initiative populaire générale, référendum administratif et financier): BL, KAB
- Augmentation du nombre des signatures uniquement si l'on renonce à renforcer les autres conditions (délai, limitation de la collecte des signatures aux seuls locaux administratifs): GR
- Le oui est subordonné à cinq conditions: l'augmentation n'est pas motivée par des considérations de politique d'intégration, train de réformes équilibré, référendum constructif, référendum facultatif seulement pour les révisions partielles de la constitution, initiative législative: EBS
- Si on renonce à l'augmentation, il faut réduire le délai de collecte des signatures: CSPO
- L'augmentation du nombre des signatures est une condition à l'approbation du train de réformes: FDP-Zoll

Critique

- L'augmentation ne résout pas les problèmes effectifs; elle compromet en outre la réussite de la réforme constitutionnelle: UDC
- Contre toute réduction des droits populaires: SVP-ZH, FFDD
- L'argumentation (notamment les références à la démographie et à la genèse) ne convainc pas: Les Verts
- L'augmentation violerait le principe de l'égalité des chances; de plus, le vote par correspondance rend la collecte des signatures plus difficile: WWF

- Une augmentation désavantagerait particulièrement les organisations féminines: EKF
- Déséquilibre accru entre les divers partis politiques: FSFP

Propositions de modifications et de compléments

- L'augmentation est justifiée dans le cas de l'initiative tendant à la révision totale, mais très délicate dans les autres cas: NE, TVSS
- Différencier: initiative populaire générale 100'000 signatures, initiative populaire rédigée 150'000, initiative tendant à la révision totale 200'000: PRD
- 100'000 signatures d'une manière générale pour les initiatives et pour les référendums; pour les référendums législatifs facultatifs seulement en cas de majorité qualifiée dans les deux conseils: PDC
- Augmentation du nombre des signatures à 500'000 pour les initiatives populaires, à 200'000 pour les référendums facultatifs: VZAO
- Les conséquences d'une augmentation du nombre des signatures sur le rapport des forces politiques devraient encore être examinées de plus près: TCS
- Exprimer le nombre des signatures en pourcentage: FDP-Zoll
- Signature des initiatives populaires par 2,5 % des citoyens actifs, le Conseil fédéral adapte le chiffre à ce quorum tous les 10 ans: FSG-2, SOLAR, SSES
- Au lieu d'une augmentation du nombre des signatures, introduction de l'initiative législative rédigée et suppression simultanée du référendum législatif: CASS
- 50'000 signatures pour les initiatives, 30'000 pour les référendums, mais remise des signatures uniquement dans des bureaux officiels (chancelleries communales): AGV-AR
- Une augmentation du nombre des signatures n'est acceptable que pour le référendum: ASI
- Majorité en faveur d'une augmentation d'environ 25 % du nombre des signatures (sauf pour le référendum législatif): NHG-SH
- N'augmenter éventuellement que jusqu'à 150'000 le nombre des signatures exigées pour l'initiative: STAKA
- L'augmentation du nombre des signatures pour le référendum facultatif n'est guère défendable politiquement. Introduire de préférence des obstacles de nature formelle: FDP-ZH3
- Au lieu d'augmenter le nombre des signatures, prévoir un pourcentage minimum de participation aux scrutins: C-Den
- L'augmentation du nombre des signatures doit être faire l'objet d'une votation distincte: Les Verts

Art. 117

Initiative populaire tendant à une révision totale de la Constitution

Approbation expresse

- En faveur de l'augmentation du nombre des signatures: NE, SO, SG, NW, AG, UR, OW, BE, VS, FR, BL, GR, ZG, PRD, PÉV, PLS, JL, CVP-SO, CVP-NW, CSP-AG, PRD-VD, FDP-BS, LDP-BS, FDP-ZH, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, SP-Münch, FDP-Zoll, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO, USSA, ASB, UPS, SKF, ASF, EBS, SIG, BSJF, ASI, VRI, ZOF, VSS-2, USF, CEPF, SFV-2, SES, SGF, BPA, TVSS, SVKB/FSIA, SPPE, ASI-TI, ASI-GR, VBVV, IOGT, SGCS, BHK, AZL, ASTAKA, 1682 particuliers

Critique

- Contre l'augmentation du nombre des signatures: LU, SH, TI, GE, JU, AI, C-Mass, UDC, PDC, PS, Les Verts, DS, AdI, PSL, UDF, PCC, FDP-SG, PS-F/CH, FDP-BL, FGL-BL, G-AG, FP-OW, UDF-VD, SP-BE, SVP-ZH, PDC-F, CVP-OW, SP-Goss, GEU-Düb, SVP-Goss, SP-Dietl, CVP-OVS, SP-Uägeri, SD-AG, SP-F/ZH, SP-F/BE, USCI, USS, USAM, VSA, MV, FBR, WWF, CSB, SPE, LSPN, OSEO, FGS, FEPS, SHEV, JUSE, VVR, EKF, SKG, ADF, FRI, SVFB, FSIA, ASI, EPI, SVSS-1, CASS, GRCL, KEOS, SEA, PSA, ID-CH, DB, SANH, FRIE, BODS, ASLP, ASPO, EFK, EMK, SPEUX, PROLI, UVG, ZKFU, APIT, KUS, ARMA, ABN, CEVI, AKG, ÄUS, FFG, UDEO, FFDD, CAR, NfS, NRB, NBKS, SANB, KLS, FFAR, ASIV, GSSA, FSFP, VAST, AUF, AGV-AR, ZFZ, OSJH, SFG, AKF, ISE, 1139 particuliers
- Le texte de la mise à jour est meilleur: UPS
- Contre l'article: OSEEH

Propositions de modifications et de compléments

- D'accord avec l'augmentation du nombre des signatures uniquement si le délai de collecte est porté à 24 mois: AR
- Augmentation à 500'000 signatures: VZAO
- Compenser éventuellement l'augmentation par une prolongation du délai de collecte: 1 particulier
- 150'000 citoyens actifs doivent suffire: EDU-SH
- Le peuple et les cantons (double majorité) devraient décider si la révision doit être entreprise: VS
- A compléter par la possibilité de demander une révision totale de certaines sections de la Constitution fédérale (initiative portant sur une "série d'articles"); proposition de texte: PRD
- Initiative soumise au vote dans un délai de 4 ans après son dépôt: ASAS (proposition de texte)
- Autres suggestions (117 ss): 15 particuliers

Initiative populaire rédigée tendant à la révision partielle de la Constitution

Approbation expresse

- FR, PLS, PB

Art. 118

- Le maintien de ce type d'initiative est positif: AGV-AR

Critique

- Contre: OSEEH

Propositions de modifications et de compléments

- Droit d'initiative pour cinq cantons: NW, GE
- Les modifications de la constitution ne doivent pas toutes être soumises au référendum obligatoire: SAB
- 150'000 citoyens actifs doivent pouvoir demander une votation dans un délai d'une année et demie, proposition de texte: VVR
- Pour une légère augmentation du nombre des signatures (150'000 ou 75'000): 19 particuliers

1er al.

Approbation expresse

- En faveur de l'augmentation du nombre des signatures: SO, SG, NW, AG, UR, OW, BE, VS, FR, BL, GR, ZG, PLS, CVP-SO, CVP-NW, CSP-AG, PRD-VD, FDP-BS, LDP-BS, FDP-ZH, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, SP-Münch, FDP-Zoll, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO, USSA, ASB, UPS, SKF, ASF, EBS, SIG, BSJF, SFV-2, SES, CEPF, VRI, ZOF, VSS-2, SGF, BPA, USF, TVSS, SVKB/FSIA, ASI-TI, ASI-GR, VBVV, IOGT, SPPE, SGCS, BHK, AZL, ASTAKA, 1684 particuliers

Critique

- Contre l'augmentation du nombre des signatures: NE, LU, SH, TI, GE, JU, AI, PDC, UDC, PEV, PS, Les Verts, DS, AdI, PSL, UDF, PCC, JL, FDP-SG, FDP-BL, PS-F/CH, FGL-BL, G-AG, FP-OW, UDF-VD, SP-BE, SVP-ZH, PDC-F, CVP-OW, SP-Goss, GEU-Düb, SVP-Goss, SP-Dietl, SP-Uägeri, SD-AG, SP-F/ZH, SP-F/BE, USCI, USS, USAM, VSA, MV, FBR, WWF, CSB, SPE, LSPN, JDS, OSEO, FGS, FBR, FEPS, SHEV, JUSE, PB, EKF, SKG, ADF, ASAS, SVFB, FSIA, ASI, EPI, SVSS-1, PINK, CASS, GRLC, AG-STG, KEOS, PC, SEA, PSA, ID-CH, DB, SANH, FRIE, BODS, ASLP, EMK, ASPO, EKF, RSE, CEVI, AKG, ARMA, ABN, SPEUX, KUS, PROLI, UVG, ZKFU, APIT, ÄUS, FFG, UDEO, FFDD, CAR, NfS, NRB, NBKS, SANB, KLS, FFAR, ASIV, GSSA, FSFP, VAST, AUF, ZFZ, OSJH, SFG, AKF, ISE, 1142 particuliers
- Contre l'augmentation du nombre des signatures; de plus, cinq parlements cantonaux doivent avoir un droit d'initiative: VVR

Propositions de modifications et de compléments

- 150'000 signatures: PRD, RN, EDU-SH
- 500'000 signatures: VZAO
- Approbation de l'augmentation du nombre des signatures uniquement si le délai de collecte est porté à 24 mois: AR
- En cas d'augmentation du nombre des signatures, il faut éviter de pénaliser encore davantage les minorités: SBK-2
- Inscrire le délai de collecte (18 mois) dans la constitution: AG-STG

2e al.

- Approbation de l'augmentation seulement si l'initiative populaire générale est introduite: IGVELO

Approbation expresse

- En faveur de la restriction de ius cogens: NE, UR, TI, BS, UDC, LDP-BS, FDP-Wint, VRI, SPEUX, SGCS, CEVI
- KLS, VAST

Critique

- Contre la primauté du droit international: VS, DS, PSL, PCC, ID-CH, AGV-AR
- L'expression "les règles impératives du droit international" est trop inconditionnelle: PRD

Propositions de modifications et de compléments

- A compléter par le critère de validité relatif au respect de la répartition des compétences (question de la rétroactivité); proposition de texte: PRD, JL
- Biffer les principes de l'unité de la forme et de la matière: JDS

3e al.

Critique

- Les expressions "contreprojet" et "texte alternatif" (art. 126 et 129) doivent être harmonisées: PRD
- Renoncer au ius cogens en tant que limite au droit d'initiative: 174 particuliers

Art. 119

Initiative populaire générale

Considérez-vous que par le biais de l'initiative populaire (initiative populaire générale, le cas échéant également initiative législative), le peuple doit non seulement disposer de la possibilité de proposer des modifications de la Constitution, mais également d'exprimer des vœux susceptibles d'être réalisés au niveau législatif ?
(Question 15 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

17 cantons (SG, NW, AG, UR, OW, BE, TI, BS, BL, GR, LU, SH, VS, NE, GE, JU, FR)

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

32 communes (C-Miéc, G-Oetw, G-Butt, G-Flums, G-Oberb, G-Obstal, C-Roche, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Worb, G-Sarn, G-Tugg, G-Lung, G-Buck, G-Hasl, C-VSG, G-Grossw, C-Mass)

35 partis politiques (PS, PDC, PEV, PLS, Les Verts, DS, JL, CVP-SO, CVP-NW, CSP-AG, G-AG, FP-OW, PRD-VD, UDF-VD, SP-BE, FDP-BS,

FDP-BL, LDP-BS, EDU-SH FDP-ZH, PCS-JU, SP-Goss, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, CVP-Ka, SVP-Goss, SP-Münch, FDP-Zoll, CVP-OVS, FDP-Buch, SD-AG, FDP-Wint, SP-F/ZH, SP-F/AG)

1 commission fédérale (CFNP)

83 organisations (FEPS, USCI, USS, USSA, CNG, VSA, NSH [avec réserve], UPS, WWF, CSB, SPE, LSPN, SIG, BSJF, JDS, SEN, PB, ZV, KAB, ATE, CMV-R, ZOF, SVSS-1, SGG, ASI, FSIA, VRI, SBAG, VSS-2, ASAS, FRSP, VSIG, ASA-1, SFV-2, SES, ASM/VSM, SGF, KEOS, PC, SEA, PSA, ID-CH, SANH, BPA, BODS, ASPO, EFK, EMK, SPR, RSE, ASLOCA, CLAFG, FRC, C2D, CEVI, BHK, APIT, ABN, ASI-TI, ASI-GR, IOGT, SPEUX, NHG-SH, SPPE, PROLI, SGCS, ÄUS, UDEO, FFDD, AVP, NfS, CAR, FFAR, STA, ASIV, FSFP, STAKA, AZL, AGV-AR, ZFZ, OSJH, ASTAKA, ISE)

2549 particuliers

Ont répondu par NON

11 communes (G-Neuenk, G-Oberemb, G-Altd, G-Wartau, C-Ferp, G-Glattf, G-Ausb, G-Wimm, C-Dizy, C-LTDP, C-Riex)

5 partis politiques (PCC, FDP-SG, SD-SG, AJBE, CSPO)

9 organisations (CP, USAM, FRI, GRLC, OSEEH, SVKB/FSIA, VBVV, ARMA, AKG)

448 particuliers

Approbation expresse

- PLS (sans la dernière phrase du 4e al.)
- Approbation liée à la renonciation au référendum constructif: RN

Critique

- La suppression de la majorité des cantons accentue une fois de plus l'antagonisme entre cantons urbains et cantons ruraux: AI
- L'initiative populaire générale (qui nécessite 100'000 signatures), en tant qu'elle permet de demander l'adoption ou l'abrogation de dispositions constitutionnelles, offre la possibilité de contourner l'exigence des 200'000 signatures pour le dépôt d'une initiative constitutionnelle: VS, PRD-NE
- A rejeter étant donné que ce type d'initiative permet de contourner la double majorité, et que l'initiative constitutionnelle conçue en termes généraux est supprimée: USAM, GRLC
- Contre l'introduction de l'initiative législative: VSZ + KGF, AGV-AR
- L'initiative populaire générale est problématique (peu précise, difficilement applicable): PCC, SVP-ZH
- Instrument qui ne tient pas compte de la réalité: CSPO
- Contre l'augmentation des signatures: PSL, PB
- Ne comprend pas pourquoi l'initiative législative n'a pas été clairement adoptée: FBR
- Exercice servant de prétexte: SP-Uägeri

- Trop compliqué: C-LTDP

Propositions de modifications et de compléments

- Entraîne un perfectionnement juridique accru en aval du niveau constitutionnel et implique donc une amélioration de la participation des cantons: CdC, ZH, ZG, BL
- Une initiative populaire générale refusée par le parlement doit être assujettie à la double majorité: AGV-AR
- Doit être possible lorsque trois cantons le demandent: GE
- Il faut introduire l'initiative législative rédigée: FR, PS (avec proposition de texte), AdI, SP-BE, G-AG, GEU-Düb, CNG, USS, EBS, CSB, PB, SEN, FBR, CASS, SGF, ASPO, SPEUX, SGCS, ABN, FFDD (75'000 signatures), SANB, ISM, 49 particuliers
- Rejet de l'initiative populaire générale; oui à l'introduction de l'initiative législative rédigée de toutes pièces ou conçue en termes généraux, liée à la juridiction constitutionnelle du Tribunal fédéral: UDC
- Pour l'initiative législative, mais sous réserve de la double majorité et de la juridiction constitutionnelle sectorielle: SVP-ZH
- N'introduire que l'initiative législative: SD-SG, PRD-NE
- Même instrument pour toutes les initiatives tendant à des modifications de la constitution ou de la législation (conçues en termes généraux ou rédigées) (propositions de texte): NE, Les Verts, SVSS-1, VRI, FSG-2, SOLAR, SSES, FFDD
- Un quorum de 2 % des citoyens actifs doit être nécessaire à l'aboutissement d'une initiative législative: FSG-2, SOLAR, SSES
- Introduction de l'initiative législative rédigée; en cas d'inconstitutionnalité acceptation en tant qu'initiative populaire générale; possibilité de recours du comité d'initiative au TF contre la transformation de l'initiative par l'Assemblée fédérale: PS (proposition de texte), VVR, IGVELO (proposition de texte)
- Exprimer plus clairement le libre de choix de l'Assemblée fédérale lors de la transformation: UR, OW
- Le libre choix de l'Assemblée fédérale est raisonnable sur le plan de la légalité, mais une justification politique est indispensable: CH-EU
- Moyen de recours pour les auteurs de l'initiative si la transformation n'est pas effectuée correctement: PEV (proposition de texte), PB
- Examiner l'extension de l'initiative législative à des objets relevant du référendum administratif et financier: UDC, ISE
- Examiner l'initiative visant la conclusion d'un traité international: Les Verts
- Examiner un délai de traitement contraignant pour le Conseil fédéral et le Parlement: Les Verts
- Préciser la coordination des niveaux normatifs (constitution et loi) lorsqu'une initiative doit être concrétisée à ce double niveau: le rejet,

par le peuple et les cantons, de la base constitutionnelle entraîne-t-il aussi l'annulation de la partie législative de l'initiative?: C2D

- Biffer le principe de l'unité de la matière: KEOS
- Inscription dans la constitution du délai de collecte des signatures: Les Verts
- L'initiative populaire générale doit être introduite à titre de révision partielle, même sans révision totale de la constitution: AVP
- A revoir: 9 particuliers
- Autres suggestions: 44 particuliers

1er al.

Approbation expresse

- 100'000 signatures sont souhaitables: PRD, PDC

Propositions de modifications et de compléments

- Faire une différence claire entre l'initiative constitutionnelle générale et l'initiative législative générale; même nombre de signatures pour l'initiative constitutionnelle générale que pour l'initiative constitutionnelle rédigée: TI
- Examiner si le nombre de signatures nécessaires ne doit pas être plus proche de celui de l'initiative rédigée tendant à une révision partielle de la constitution: SO
- 200'000 signatures: FDP-Wint
- 150'000 signatures: FDP-BS, USCI
- 50'000 signatures: VSA, PEV, ID-CH, SFG
- 100'000 signatures et délai de collecte d'une année: CAR
- A limiter aux dispositions législatives: UPS

2e al.

Approbation expresse

- En faveur de la restriction de ius cogens: NE, UR, TI, BS, UDC, LDP-BS, FDP-Wint, VRI, SPEUX, CEVI
- KLS

Critique

- L'expression "les règles impératives du droit international" est trop absolue: PRD
- Contre la primauté absolue du droit international impératif: VS, PSL, DS, PCC, ID-CH, AGV-AR, SFG, UVG, ZKFU, KUS

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer l'unité de forme: PRD
- Biffer l'unité de matière: BODS, KEOS
- A compléter par le critère de validité relatif au respect de la répartition des compétences (question de la rétroactivité): PRD (proposition de texte), JL

- Inclure l'exigence selon laquelle une loi proposée par une initiative doit être conforme à la constitution ou que la constitution doit d'abord être modifiée: NSH

Critique

- Laisse trop de liberté à l'Assemblée fédérale: VS

Propositions de modifications ou de compléments

- Biffer la dernière phrase, la règle est fixée à l'article 126: PRD
- Supprimer la dernière phrase du 4e al.: PLS, JDS, LDP-BS
- Prévoir un moyen de contraindre l'Assemblée fédérale à réaliser l'initiative; préciser que le projet alternatif ne peut revêtir que la forme d'une proposition générale: JU
- Quid si l'Assemblée fédérale n'arrive pas à concrétiser une initiative qu'elle se voit imposer par vote populaire?: FRSP

Chapitre 3 **Référendum populaire**

Approbation expresse

- KAB

Propositions de modifications et de compléments

- En faveur de l'introduction du référendum constructif: BE, PS (proposition de texte), SP-BE, G-AG, SP-Uägeri, SP-F/ZH, EBS (proposition de texte), OSEO, FGS, SKF, USS, SBK-2, MV, EKF, ATE, SGF, FRIE, ARW (proposition de texte), FAST, ISE, SKG, 31 particuliers
- Examiner le référendum constructif: ZG, SH, C-Lau, C-UCVD, FSG-2, SOLAR, SSES, NHG-SH
- Contre l'introduction d'un référendum constructif: GE, PROLI
- Proposition: examiner encore d'autres formes de référendum (alternatif, constructif, sur les principes, partiel, etc.): NE, PB
- Remplacer le référendum facultatif par le référendum constructif: G-Titt
- Pour l'examen du référendum résolutif (après une année d'application de la nouvelle loi): SIG
- Pour une extension générale des possibilités de référendum: AVP
- En cas d'amélioration qualitative des droits populaires, le Parlement doit, en contrepartie, avoir la possibilité de soustraire des actes normatifs au référendum, moyennant une majorité qualifiée dans les deux Chambres: SP-BE, CAR
- Pour un système simplifié des formes d'actes normatifs de droit fédéral; dénomination "loi fédérale" de tous les actes sujets au référendum, de même que des prescriptions urgentes et limitées dans le temps: PRD

Art. 120 **Référendum obligatoire du peuple et des cantons**Approbation expresse

- SGCS, C-Lau, SES

Propositions de modifications et de compléments

- Pour le référendum obligatoire, majorité du peuple uniquement: UPS
- Référendum obligatoire également pour les conventions et les traités internationaux: ID-CH

Let. a

Propositions de modifications et de compléments

- Le référendum ne doit plus être obligatoire pour les révisions partielles de la constitution; proposition de texte: EBS
- Pour la révision totale, décision du peuple uniquement: SKF

Let. b

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter par "conventions et traités internationaux": UVG, ZKFU, KUS
- Etendre à tous les traités internationaux: SFG

Let. c

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer "ou du territoire": AR
- Harmoniser la formulation avec celle de l'article 39 (texte principal et variante): PRD
- Référendum obligatoire uniquement en cas de modifications importantes: JDS

Art. 121 **Référendum obligatoire du peuple**Approbation expresse

- C-Lau, PRD, OSEEH, SGCS

Let. b

Critique

- N'est qu'un rappel de l'art. 119, 3e. al. du projet: FRSP

Art. 122 **Référendum facultatif**Approbation expresse

- FR

Critique

- Contre: OSEEH

1er al.

Approbation expresse

- En faveur d'une augmentation du nombre des signatures: SO, SG, NW, AG, UR, OW, BE, VS, FR, BL, GR, ZG, PLS, JL, CVP-SO,

CVP-NW, CSP-AG, PRD-VD, FDP-BS, LDP-BS, FDP-ZH, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, SP-Münch, FDP-Zoll, CVP-OVS, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO, USSA, ASB, UPS, SKF, ASF, EBS, SIG, BSJF, SFV-2, SES, CEPF, VRI, ZOF, VSS-2, ASI, SGF, BPA, SVKB/FSIA, RSE, ASI-TI, ASI-GR, VBVV, IOGT, SPPE, SGCS, AZL, ASTAKA, 1687 particuliers

- Approbation de l'augmentation du nombre des signatures, autre possibilité: rendre plus difficile la collecte des signatures: PRD

Critique

- Contre l'augmentation du nombre des signatures: NE, LU, SH, TI, GE, JU, AI, C-Lau, C-Mass, UDC, PS, Les Verts, PEV, DS, AdI, PSL, UDF, PCC, FDP-SG, FDP-BL, FGL-BL, EDU-SH, PS-F/CH G-AG, FP-OW, UDF-VD, SVP-ZH, SP-BE, PDC-F, CVP-OW, SP-Goss, GEU-Düb, SVP-Goss, SP-Dietl, SP-Uägeri, SD-AG, SP-F/ZH, SP-F/BE, USCI, USS, USAM, VSA, MV, FBR, WWF, CSB, SPE, LSPN, OSEO, FGS, FEPS, SKF, SHEV, RN, JUSE, VVR, PB, EKF, SVFB, FSIA, EPI, SVSS-1, ADF, AG-STG, KEOS, PC, SEA, PSA, ID-CH, DB, SANH, BODS, ASLP, ASPO, EFK, EMK, TVSS, SPEUX, ARMA, NHG-SH, PROLI, UVG, IGVELO, KUS, ZKFU, APIT, ABN, CEVI, AKG, BHK, ÄUS, FFG, UDEO, FFDD, CAR, NfS, NRB, NBKS, SANB, KLS, FFAR, ASIV, GSSA, FSFP, VAST, AUF, AGV-AR, ZFZ, OSJH, SFG, AKF, ISE, 1129 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- Droit de référendum de cinq, éventuellement trois cantons: VS, GE, SH, NW, CSB, KAB
- Biffer le référendum législatif de huit cantons: SP-BE, FDP-Wint
- Faculté de quatre cantons ou de 50'000 citoyens actifs: JDS
- En cas de majorité qualifiée dans les deux Chambres, 100'000 signatures: PDC
- 150'000 signatures: FDP-Wint
- Augmentation à 500'000 signatures: VZAO
- Fixer le nombre de signatures à 1,25 % des citoyens actifs: FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de texte)
- En cas d'augmentation éventuelle du nombre des signatures, il faut éviter de pénaliser davantage les minorités: SBK-2
- Proposition de modification rédactionnelle du 1er al., let. c: FDP-Wint

Critique

- Point faible du point de vue de la systématique, celle du projet Kölz/Müller dans ce domaine est beaucoup plus satisfaisante: UDC

Propositions de modifications et de compléments

- Insérer une réserve en faveur de l'article 123: RN

Art. 123

Référendum facultatif administratif et financier

Est-il juste que puissent être exposés au référendum facultatif non seulement des actes législatifs, mais également d'autres décisions de grande portée (travaux d'envergure, décisions financières importantes, etc.) ?
(Question 16 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

13 cantons (SG, AG, OW, BE, TI, BS, BL, SH, LU, VS, NE, JU, AI)

1 service cantonal (OG-SO)

31 communes (C-Miéc, C-Damv, G-Oetw, G-Butt, G-Flums, G-Oberb, G-Obstal, C-Roche, G-Engelb, C-Pâq, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, C-Lau, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Wimm, G-Sarn, G-Lung, C-LTDP, G-Hasl, C-VSG, G-Grossw)

29 partis politiques (UDC, Les Verts, PS, DS, PDC, PEV, PCC, PSL, JL, SP-BE, FDP-BL, FDP-BS, EDU-SH, CVP-SO, SVP-ZH, CVP-NW, CSP-AG, G-AG, FP-OW, UDF-VD, PCS-JU, SP-Goss, GEU-Düb, CVP-OVS, CVP-Ka, FDP-Buch, CSPO, SP-F/ZH, SP-F/AG)

59 organisations (USCI, USS, CNG, VSA, MV, CSB, SPE, LSPN, VSS-2, FSIA, ASI, SGG, VRI, EPI, SIG, EBS, SKF, BSJF, SEN, PB, NSH [mit avec réserve], ZV, ATE, CMV-R, VSIG, ASM/VSM, OSEEH, CEPF, RN, ASPO, EFK, EMK, USSA, SFV-2, CASS, SES, SGF, PSA, ID-CH, SANH, BPA, BODS, C2D, ASLOCA, PROLI, IGVELO, APIT, ARMA, ABN, CEVI, ÄUS, FFDD, FFAR, STA, ASIV, STAKA, AZL, AGV-AR, OSJH)

1976 particuliers

Ont répondu par NON

6 cantons (SO, UR, GR, ZG, FR, GE)

1 service cantonal (AK-SZ)

13 communes (G-Neuenk, G-Oberemb, G-Altd, G-Wartau, G-Gold, C-Ferp, G-Glatte, G-Ausb, G-Worb, C-Dizy, G-Tugg, C-Riex, G-Buck)

7 partis politiques (PRD, PLS, PRD-VD, PRD-NE, LDP-BS [surtout en raison de la forme], AJBE, FDP-Maur)

21 organisations (USAM, UPS, SBAG, ZOF, CP, GRLC, FRI, SVKB/FSIA, SPR, CLAAG, SPR, CLAAG, ASI-TI, ASI-GR, VBVV, IOGT, SPEUX, AKG, BHK, FSFP, ASTAKA)

662 particuliers

Approbation expresse

- Approbation pour autant que le nombre des signatures exigées pour le référendum soit réellement porté à 100'000: USSA
- A incorporer dans la mise à jour: SES

Critique

- Proposition à rejeter, car la possibilité pour une minorité des deux Chambres de permettre une votation populaire affaiblit le système du référendum: SO
- Contre le référendum financier: FDP-SG, VSZ + KGF

- Doit être rejeté, car il introduit une insécurité juridique sur le concept de la règle de droit: PLS, USAM, GRLC
- Réserve sur le fond: CVP-OW, ASF
- Le principe pertinent est tellement relativisé par la liste des exceptions qu'il faut renoncer à la disposition dans cette forme: AR
- Rédiger d'une manière plus compréhensible: SGCS

Propositions de modifications et de compléments

- Approbation uniquement si aménagé en tant que référendum populaire financier impliquant la majorité des cantons: SVP-ZH
- En principe favorable, mais pas de répétition inutile de votations populaires: FDP-Wint
- Autres suggestions: 33 particuliers

Critique

- Du point de vue de la technique législative, il serait plus correct de parler d'"arrêté fédéral sujet au référendum": BS
- Le quorum en tant que tel n'est pas satisfaisant: ASPO

Propositions de modifications et de compléments

- Le quorum est trop élevé (propositions de texte): BS, Les Verts, PEV, PS, SP-BE, G-AG, SPE, LSPN, CNG, ATE, JDS, VVR, FRSP, BODS, IGVELO, ABN, NfS, AGV-AR, 4 particuliers
- La forme de l'arrêté fédéral de portée générale doit être décidée à la majorité de l'une des deux Chambres et non pas à la demande d'un tiers des membres de chacune des deux Chambres: VS
- Un quorum de cinquante pour cent plutôt que d'un tiers est imaginable: USCI
- Le quorum doit être transformé en majorité de chacune des deux Chambres: PRD, FDP-Wint
- Outre la demande formulée par un tiers des membres du Parlement, d'autres critères, comme les dépenses à partir d'un certain montant, doivent également offrir une possibilité de référendum: Les Verts, SPE, LSPN, ATE, WWF, NfS
- Des critères matériels plutôt que des solutions procédurales (propositions de texte): UR (proposition subsidiaire), UDC, VRI, FSG-2, SOLAR, SSES, PSA, ID-CH, VAST
- La constitution devrait préciser le montant d'une dépense (comme cela est prévu dans la plupart des cantons pour le référendum financier): TI, BL, AdI (proposition), UDC, SVP-ZH (proposition), PSA
- Les arrêtés importants doivent être soumis au référendum d'une manière générale: PB
- "...des deux Chambres, sont sujets au référendum facultatif les actes de l'Assemblée....": AG

- Seulement 50'000 signatures: PCC

2e al.

Approbation expresse

- Le commentaire relatif à cet alinéa dans l'exposé des motifs est bon et l'approbation de l'article est liée à ces explications: CSB
- D'accord avec la liste des exceptions pour autant que la proposition du PRD relative à un nouveau système de forme des actes législatifs soit reprise: PRD
- Limitation indispensable du référendum: NSH
- Ne rien enlever à la liste des exceptions: VSIG

Critique

- La liste des exceptions est excessive: PCS-JU, USS, FRSP
- Biffer la liste des exceptions: JDS, PB
- Biffer: "...pétitions, les actes de procédure et les actes accomplis en chambres réunies": 16 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- La liste des exceptions doit être plus précise: UR (proposition subsidiaire), OW, UDC (à traiter d'une manière plus approfondie), AGV-AR
- La notion d'actes de stricte application du droit doit être précisée: BL
- Biffer "les actes de stricte application du droit": AG
- Définir d'une manière beaucoup plus restrictive les actes relatifs à la "sécurité intérieure ou extérieure": PS, EBS, CASS, BODS
- Les actes relatifs à la sécurité intérieure ou extérieure ne doivent pas être inclus dans la liste des exceptions: SP-BE, VVR
- Réexaminer en tenant compte des intérêts des petits cantons: CVP-NW
- On ne comprend pas pourquoi le référendum sur le budget et sur le compte d'Etat est exclu: CVP-SO
- Exclure le référendum sur l'armement et sur les affaires de peu d'importance: FDP-BS

Référendum en matière de traités internationaux - Référendum contre les actes législatifs d'exécution (art. 124 et 125)

Etes-vous d'accord avec la proposition consistant à élargir le référendum facultatif en matière de traités internationaux, tout en créant la possibilité de réduire le référendum contre les actes législatifs de mise en oeuvre de tels traités ?

(Question 17 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

9 cantons (UR, OW, BE, GR, BS, LU, NE, JU, FR)

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

35 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, C-Damv, G-Butt, G-Altd, G-Flums, G-Oberb, G-Obstal, G-Rein, C-Roche, G-Wartau, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Ferp, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Ausb, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Worb, C-Dizy, G-Lung, C-LTDP, G-Buck, C-VSG, G-Grossw)

14 partis politiques (PEV, PRD, JL, FDP-AG, PRD-VD, PCS-JU, SP-BE, FDP-BL, FDP-BS, LDP-BS, FDP-Maur, FDP-Buch, FDP-Wint, SP-F/AG)

46 organisations (USCI, USS, VSA, MV, NSH, CSB, SPE, LSPN, SIG, BSJF, CH-EU, ZV, CP, VRI, ASI, SGG, VSS-2, ZOF, SBAG, FSIA, FRSP, SFV-2, CASS, SES, ASM/VSM, FRI, SEA, BPA, BODS, EFK, EMK, SPR, CDT, CLAFG, ASI-TI, SGCS, AKG, BHK, FFAR, ASIV, FSFP, STAKA, AZL, AGV-AR, ASTAKA)

1443 particuliers

Ont répondu par NON

5 cantons (BL, AG, SG, GE, AI)

6 communes (G-Oetw, G-Schw, G-Glattf, G-Wimm, G-Tugg, C-Riex)

20 partis politiques (PDC, PSL, UDF, PS, DS, PLS, PCC, UDF-VD, CVP-OW, CVP-SO, CSP-AG, FDP-SG, G-AG, FP-OW, SVP-ZH, SD-SG, GEU-Düb, CVP-Ka, CVP-Sprei, SVP-Goss)

24 organisations (USSA, CNG, USAM, UPS, PB, CMV-R, CEPF, VVR, GRCL, ID-CH, SANH, SVKB/FSIA, C2D, RSE, ASLOCA, ASI-GR, VBVV, PROLI, APIT, ABN, ÄUS, STA, OSJH, ISE)

1163 particuliers

Critique

- Disposition problématique: FSG-2, SOLAR, SSES
- Conséquences possibles dans les cantons lorsque ceux-ci appliquent le droit international public: SG
- Rejet; un oui est possible si l'initiative législative se concrétise: CNG

Référendum facultatif en matière internationale

Approbation expresse

- GR, NE, FR, BS, UR, SO, BL, OW, LU, JU, OG-SO, AK-SZ, UDC, DS, PRD, PDC, PEV, JL, SVP-ZH, FDP-AG, FDP-BL, FDP-BS, LDP-BS, EDU-SH, PRD-VD, PCS-JU, CVP-NW, GEU-Düb, FDP-Maur, SVP-Goss, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO, SP-F/AG, USCI, USS, WWF, RN, PB, ATE, Les Verts, CEPF, OSEEH, CH-EU, VRI, ASI, SGS-2, VSS-2, SBAG, FSIA, VSA, CP, MV, NSH, SPE, LSPN, SIG, FRSP, BSJF, SEA, PSA, ID-CH, DB, BPA, BODS, CASS, SFV-2, PROLI, SGCS, ASIV, FSFP, STAKA, AZL, AGV-AR, ASTAKA

Critique

- Biffer dans la forme proposée: CVP-OVS
- Contre: OSJH, CVP-Ka

Propositions de modifications et de compléments

- L'approbation ne doit pas échouer à cause de la clause de délégation, l'article doit être réexaminé: PRD
- Cet article ne comporte-t-il pas un allongement excessif de la liste des traités internationaux sujets au référendum?: USAM, GRLC
- Le référendum obligatoire déjà en vigueur (art. 89, 5e al., cst.) doit être désormais applicable à tous les traités internationaux (facultatif): SVP-ZH
- En faveur d'un référendum général facultatif en matière de traités internationaux pour autant que cela ne touche pas le référendum obligatoire: FFDD
- Examiner le référendum obligatoire pour les traités internationaux qui impliquent une modification de la constitution: ASA-1
- Référendum législatif obligatoire pour tous les traités internationaux mentionnés au 1er alinéa, référendum législatif facultatif pour tous les autres: SD-SG
- Référendum obligatoire pour les traités internationaux mentionnés au 1er alinéa, lettres a et b: CVP-Sprei
- Assujettissement de tous les traités internationaux au référendum; votations populaires sur tous les traités existant lors de l'entrée en vigueur d'une nouvelle constitution: SFG
- Compléter le titre par la mention "et de traités internationaux": ZKFU, UVG, KUS
- Autres suggestions: 29 particuliers

1er al.

Approbation expresse

- En faveur d'une augmentation du nombre des signatures: SO, SG, NW, AG, UR, OW, BE, VS, FR, BL, GR, ZG, PDC, PLS, FDP-BS, FDP-ZH, LDP-BS, CVP-SO, CVP-NW, CSP-AG, PRD-VD, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, SP-Münch, FDP-Zoll, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO, USSA, ASB, UPS, SKF, ASF, EBS, SIG, BSJF, VRI, ZOF, VSS-2, ASI, SFV-2, CEPF, FRSP (dans ce seul cas), SGF, BPA, SVKB/FSIA, ASI-TI, ASI-GR, VBVV, IOGT, SPPE, SGCS, BHK, AZL, ASTAKA, 1687 particuliers
- Approbation de l'augmentation du nombre des signatures, autre possibilité: rendre plus difficile la collecte des signatures: PRD

Critique

- Contre l'augmentation du nombre des signatures: NE, LU, SH, TI, GE, JU, AI, C-Mass, UDC, PS, Les Verts, DS, AdI, PSL, PEV, UDF, PCC, FDP-SG, FDP-BL, FGL-BL, EDU-SH, PS-F/CH, G-AG, FP-OW, SVP-ZH, UDF-VD, SP-BE, PDC-F, CVP-OW, SP-Goss, GEU-Düb, SVP-Goss, SP-Dietl, SP-Uägeri, SD-AG, SP-F/ZH, SP-F/BE, USCI, USS, USAM, VSA, MV, FBR, WWF, CSB, SPE, LSPN, OSEO, FGS, SKF, FEPS, SHEV, JUSE, VVR, PB, EKF, ATE, SVFB, FSIA, SVSS-1, EPI, ADF, KEOS, SEA, PSA, ID-CH, DB, SANH, BODS, ASLP, ASPO, EFK, EMK,

PROLI, UVG, IGVELO, ZKFU, APIT, KUS, ARMA, ABN, CEVI, AKG, ÄUS, FFG, UDEO, FFDD, CAR, NfS, NRB, NBKS, SANB, KLS, FFAR, GSSA, FSFP, VAST, AUF, AGV-AR, ZFZ, OSJH, SFG, AKF, ISE, 1129 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- Cinq cantons, éventuellement 3, doivent suffire: SH
- Cinq cantons (au lieu de huit) suffisent: CSB
- Biffer le référendum à la demande de huit cantons: FDP-Wint
- Faculté de quatre cantons et de 50'000 citoyens actifs: JDS
- Augmentation à 500'000 signatures: VZAO
- Examiner la pertinence matérielle des critères d'assujettissement au référendum: VRI

Approbation expresse

- SPR, CDT, CLAFG

Critique

- La définition n'a pas sa place ici, donc biffer: JDS
- Contre: RSE
- A rédiger d'une manière plus compréhensible: SGCS

Propositions de modifications et de compléments

- L'extension aux traités bilatéraux peut être dangereuse lorsque les intérêts de certains cantons sont particulièrement touchés (cantons frontaliers): TI
- N'inclure que les traités directement applicables: PCC
- Obligation d'informer des conséquences sur le droit national: AGV-AR

Approbation expresse

- PRD

Critique

- Remanier la version française: NSH
- Biffer: UVG, ZKFU, SFG

Propositions de modifications et de compléments

- Le 2e alinéa doit tendre à un référendum général en matière de traités internationaux: JDS

Législation d'exécution des traités internationaux

Approbation expresse

- NE, FR, SH, OW, BE, GR (solution pas entièrement satisfaisante), BS, LU, JU, OG-SO, AK-SZ, PEV (sous réserve d'un contrôle par le TF), JL, FDP-AG, SP-BE, FDP-BL, FDP-BS, EDU-SH, PRD-VD, PCS-JU, FDP-M, FDP-Buch, FDP-Wint, SP-F/AG, VSA, MV, SIG, BSJF, CP,

1er al., let. c

2e al.

Art. 125

FRSP, USCI, USS, NSH, CH-EU, OSEEH, ASI, SGG, VSS-2, ZOF, SBAG, FSIA, CASS, SFV-2, SES, STAKA, AZL, AGV-AR, ASTAKA, SEA, BPA, BODS, ASPO, CDT, CLAFG, SGCS, ASIV, FSFP

- A incorporer dans la mise à jour: SES

Critique

- Biffer, car la question de savoir si une législation d'exécution particulière est indispensable est une question d'interprétation du droit international et du droit national qui peut être controversée; de plus le législateur dispose souvent d'une marge d'élaboration importante: CdC, ZH, AG, ZG, GRLC, VVR, ABN
- Biffer: SG, BL, PDC, DS, PSL, UDF, PS, PCC, CVP-OW, CVP-Ka, UDF-VD, EDU-SH, G-AG, SVP-ZH, SD-SG, GEU-Düb, SVP-Goss, CSPO, UPS, PB, CEPF, ID-CH, ARW, PROLI, KUS, UVG, ZKFU, ARMA, ÄUS, NBKS, OSJH, SFG, C2D, ASLOCA, 358 particuliers
- L'exclusion du référendum est délicate: RN, VAST
- Propositions de modifications rédactionnelles: BS, NSH

Propositions de modifications et de compléments

- Les actes législatifs consécutifs indispensables doivent être sans autre soustraits au référendum facultatif: UR
- Exclusion du référendum seulement en cas de majorité qualifiée du Parlement; sinon insertion des modifications législatives dans l'arrêté fédéral d'approbation: TI
- L'exclusion du référendum n'est acceptable qu'en l'absence d'une réelle marge de manoeuvre dans la législation d'exécution: SZ, SPE, LSPN, ATE, NfS
- Préférence pour ses propres propositions (référendum subséquent pour les lois d'exécution, référendum simultané pour les traités internationaux et les lois d'exécution qui ne laissent aucune marge de manoeuvre, cette règle étant également contraignante pour le référendum obligatoire en matière de traités internationaux): PRD
- Oui à l'exclusion du référendum (obligatoire), pour autant que la législation d'application soit mise en votation en même temps que le traité international: UDC
- Approbation de principe; la marge d'interprétation reste toutefois trop grande; ébauche de solution: approbation de la majorité absolue des membres des deux Chambres: CH-EU
- Exclusion du référendum uniquement lorsque le contenu de la loi est largement dicté par le droit international: VRI
- Pour autant qu'il existe une certaine marge de manoeuvre au niveau de l'application, le Parlement doit préparer deux variantes; ou alors le référendum constructif doit être possible: SPE, LSPN, WWF, ATE, NfS
- Contre l'exclusion du référendum, en faveur du référendum constructif; de plus, une proposition alternative doit pouvoir être soumise au TF pour examen de la conformité du traité: JDS

- Vérification par le Tribunal fédéral de la nécessité des modifications législatives (proposition de texte): PEV; dans le même sens: BODS
- Limitation du référendum uniquement lorsqu'il s'agit de droit international impératif: Les Verts, CVP-SO
- Examiner: référendum facultatif contre la législation d'exécution uniquement à titre subséquent, après deux ans: EBS
- Remplacer "peut déléguer" par "doit déléguer": FRSP
- Remanier sur le plan rédactionnel, car trop difficile à comprendre: AGV-AR
- Autres suggestions: 20 particuliers

Chapitre 4

Autres dispositions relatives au référendum populaire

Art. 126

- Simplifier les articles 126 à 130: UPS

Présentation d'alternatives

Approbation expresse

- BS, BL, GR, NE, GE, JU, FR, PDC, SP-BE, FDP-BS, CNG, SKF, PB, OSEEH, VRI, SES, ID-CH, C2D, SPEUX, SGCS, ASIV, VAST, AGV-AR
- A récemment soumis une solution semblable pour la révision de sa cst. cant.: TI
- Soutien sans enthousiasme, mais mieux que le référendum constructif: ASA-1
- Intégrer dans la mise à jour: SES

Critique

- Rejet: UR, OW, UDC, AdI, LDP-BS, USAM, GRIC, FRSP
- Les limites de la formation irréprochable de l'opinion sont atteintes: SZ
- Système inspirant le scepticisme: ASF

Propositions de modifications et de compléments

- Rejet et proposition de remplacement (l'Assemblée fédérale peut élaborer une variante du projet après qu'un référendum a abouti, votation sur les deux textes, avec question subsidiaire): PRD, JL
- Compléter par un 4e alinéa (nouveau), selon lequel une votation alternative peut être demandée en cas d'approbation d'un texte alternatif par 5% des membres d'un Conseil; proposition de texte: OSEO

Propositions de modifications et de compléments

- Doit prévoir la présentation d'un texte principal: JDS

Propositions de modifications et de compléments

- Proposition d'amélioration rédactionnelle: "... elle peut en complément arrêter un texte alternatif. Si le référendum aboutit, le texte alternatif est présenté à la votation populaire en même temps que le texte prin-

cial. Si aucune votation populaire n'est demandée, le texte principal entre en vigueur." : AGV-AR

3e al.

Critique

- Biffer: JDS

Art. 127

Clause d'urgence

Approbation expresse

- GE, OSEEH

Critique

- Contre cette disposition: FRSP

Propositions de modifications et de compléments

- Rejet et proposition de remplacement avec référence à sa propre proposition de système simplifié des formes d'actes législatifs du droit fédéral (appellation "loi fédérale" pour tous les textes sujets au référendum ainsi que pour les arrêtés urgents et limités dans le temps): PRD

2e al.

Critique

- Formulation trop restrictive: NSH
- Rédiger d'une manière plus compréhensible: SGCS

3e al.

Critique

- Biffer, l'abrogation doit être immédiate: JDS

Art. 128

Détermination du résultat des référendums

Approbation expresse

- GE, PRD, OSEEH, SGCS
- Contre toute modification de la majorité des cantons: UR, OW, ID-CH
- Approbation du maintien de la majorité des cantons et de la renonciation aux quorums de participation et d'acceptation: UDC

Critique

- Déploie que la question de la majorité des cantons n'ait pas été traitée: Les Verts

Propositions de modifications et de compléments

- Revoir la détermination de la majorité des cantons en fonction de l'évolution démographique: BE
- Pour une pondération des voix des cantons, proposition de texte: PEV, PB, 23 particuliers
- Réforme de la majorité des cantons: huit cantons doivent suffire: JDS
- Suppression de la majorité des cantons: UPS, 27 particuliers

- Examiner l'introduction d'un quorum de participation: TI, SEN, ZFZ (proposition de texte)
- Introduire un quorum d'acceptation: PLS, STAKA
- Introduire des quorums: 7 particuliers
- Considérer BL comme un canton à part entière: 2 particuliers
- Considérer BL et BS comme des cantons à part entière: 2 particuliers
- Revalorisation des demi-cantons: BHK, 15 particuliers

Art. 129

Votes sur les alternatives et les contreprojetsApprobation expresse

- GE, PDC, PEV, CVP-OW, GEU-Düb, USS, SKF, PB, OSEEH, VRI, SES, SPEUX, SGCS, CEVI, KLS
- Intégrer dans la mise à jour: SES

Critique

- Système inspirant le scepticisme: ASF
- Contre cette disposition: FRSP

Propositions de modifications et de compléments

- Rejet et proposition de remplacement (voir l'art. 126): PRD
- Il faut harmoniser les expressions "contreprojet" et "texte alternatif" (art. 118 et 126): PRD
- Proposition de modification rédactionnelle: PEV

1er al.

Approbation expresse

- GE

Propositions de modifications et de compléments

- La 2e phrase n'est pas claire, préciser la simultanéité des questions à trancher, proposition de texte: SH
- La présentation de textes alternatifs doit aussi inclure la variante texte principal et texte alternatif: JDS

Art. 130

Pluralité d'initiatives populairesApprobation expresse

- BS, GR, NE, GE, UR, OW, FDP-BS, CVP-OW, UDF-VD, SP-BE, GEU-Düb, FDP-Wint, SKF, PB, OSEEH, VRI, SPEUX, SPPE, SGCS, CEVI, KLS, ASIV
- Approbation, mais une procédure plus facilement applicable est toute-fois indispensable: BL

Critique

- Biffer, car la procédure proposée n'est pas contraignante; difficilement applicable selon l'expérience des cantons: CdC, JU, AG, ZH
- Attendre d'abord les expériences des cantons: UDC
- Doute quant à l'expression authentique de la volonté: UDC

- Biffer: PRD, AdI, LDP-BS, FRSP

Propositions de modifications et de compléments

- Fixer les règles de procédure les plus importantes au niveau de la constitution: UR, OW
- Acceptable sous réserve de sa conformité à la procédure en vigueur pour les référendums alternatifs: USAM, GRLC

Art. 143

Approbation de traités internationaux

Approbation expresse

- GE, UDC, SGCS

Critique

- Compétence du Conseil fédéral de conclure des traités de façon autonome: le régime actuel n'est pas suffisamment mis à jour, précisions nécessaires, proposition de critères: SH
- Contre le fait que le Conseil fédéral puisse d'abord conclure un traité et le soumettre après coup pour approbation: USF
- Biffer la disposition ou la conserver uniquement pour les traités de peu d'importance: JDS
- Biffer: UVG, ZKFU, KUS, SFG
- Biffer la dernière phrase: ID-CH
- Le droit du Conseil fédéral de conclure des traités provoque un transfert de compétence: délicat, à réexaminer: CH-EU

Propositions de modifications et de compléments

- Il faut donner la préférence à la version de la mise à jour (art. 143 du projet pages blanches): SKF
- Les "traités provisoires" doivent-ils vraiment être soumis à une approbation subséquente?: CH-EU
- Les traités d'importance mineure ne doivent pas être impérativement soumis au Parlement: CH-EU

Art. 158

Relations extérieures

Approbation expresse

- GE, UDC, SGCS

Critique

- 2e al.: biffer l'habilitation du Conseil fédéral à conclure des traités: SFG
- L'article 158 doit rendre plus explicite l'obligation du Conseil fédéral d'assumer la haute direction en matière de politique étrangère: CH-EU

Propositions de modifications et de compléments

- Prise en compte de l'intégration européenne, nouveau titre, proposition de texte: EBS
- "... de l'Assemblée fédérale.": UVG, ZKFU, KUS
- Biffer "... à moins ...": ID-CH

Art. 163bis

Juridiction constitutionnelle en matière d'initiatives populaires

La décision d'invalidation d'une initiative populaire doit-elle être prise par le Tribunal fédéral ?

(Question 19 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

10 cantons (SG, AG, UR, BE, BL, LU, GE, NE, JU, FR)

1 service cantonal (GER-BS)

25 communes (C-Miéc, C-Damv, G-Butt, G-Altd, G-Oberb, G-Rein, G-Wartau, G-Engelb, C-Pâq, C-Gene, G-Altend, G-Schw, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz, C-Font, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Worb, G-Grossw; C-LTDP, G-Hasl, C-VSG)

26 partis politiques (PEV, PS, Les Verts, DS, CVP-SO, CVP-NW, CVP-OW, CSP-AG, FDP-BS, FDP-BL, LDP-BS, EDU-SH, FDP-SG, G-AG, PRD-VD, UDF-VD, SP-BE, PRD-NE, PCS-JU, AJBE, SP-Goss, GEU-Düb, FDP-Maur, CVP-Heri, SVP-Goss, FDP-Wint)

2 tribunaux (TF, TFA)

59 organisations (USSA, CNG, ASB, VSA, MV, NSH, UPS, ASF, WWF, CSB, SPE, LSPN, SIG, BSJF, SKF, SEN, PB, ZV, ATE, CMV-R, VSS-2, ZOF, FSIA, ASI, SGG, VRI, CEPF, FRSP, SFV-2, SEA, PSA, ID-CH, SANH, BODS, ASPO, EFK, EMK, SVKB/FSIA, C2D, SPR, RSE, CLAFG, IOGT, APIT, ASI-TI, SPEUX, SPPE, SGCS, ÄUS, NfS, STA, ASIV, FSFP, VAST, STAKA, AZL, AGV-AR, ASTAKA, CHIGE)

1703 particuliers

Ont répondu par NON

5 cantons (SO, OW, TI, VS, AI)

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

16 communes (G-Neuenk, G-Oberemb, G-Oetw, G-Flums, G-Obstal, C-Roche, G-Gold, G-Glattf, G-Andw, G-Wimm, G-Sarn, C-Dizy, G-Tugg, G-Lung, C-Riex, G-Buck)

9 partis politiques (PLS, PCC, FP-OW, SD-SG, CVP-Sprei, FDP-Buch, CSPO, SP-F/ZH, SP-F/AG)

15 organisations (USCI, USAM, OSEEH, SBAG, EPI, CP, FRI, GRLC, BPA, VBVV, PROLI, ARMA, ABN, BHK, OSJH)

936 particuliers

Approbation expresse

- SPR, RSE, CLAFG, 6 particuliers

Critique

- A rejeter en tant que pas inutile vers un Etat judiciaire: SO
- Contre cette disposition, sauf s'il revient au Conseil fédéral, à la commission du Conseil national ou à celle du Conseil des Etats de transmettre l'initiative au Tribunal fédéral en cas de doute sur sa recevabilité: VS

- Le problème des rapports entre droit international et droit interne n'est pas résolu de manière satisfaisante: CH-EU

Propositions de modifications et de compléments

- L'examen de la validité doit avoir lieu avant la collecte des signatures: GE, GR, PRD (par des autorités administratives en première instance), UDC, JL, SVP-ZH (appréciation par une autorité indépendante du Parlement), PCS-JU, SPE, LSPN, USCI, RN, ÄUS, FFDD, WWF, ATE, ID-CH (facultatif), BODS, UVG, ZKFU, NfS, SFG (par la Chancellerie fédérale), ABN, GEHP (création d'un Conseil constitutionnel)
- Contre l'examen préalable: AGV-AR
- L'appréciation des conditions de forme relève du Parlement, celle des aspects matériels du souverain: AI
- Arrêt du TF uniquement sur recours et non pas dans le cadre d'une procédure de saisine: SG
- Une minorité qualifiée du Parlement doit pouvoir saisir le Tribunal fédéral: BL, G-Glattf, PEV, FDP-BS (mais pas d'examen préalable)
- Rendre possible la saisine du TF également en cas de désaccord sur la validité, mais majorité en faveur de la saisine du TF: GER-BS, FDP-BS
- Une majorité qualifiée de l'Assemblée fédérale doit pouvoir prévaloir contre le TF: PS (proposition de texte), VVR, FSG-2, SOLAR, SSES (propositions de texte)
- La Chancellerie fédérale doit édicter des décisions susceptibles de recours devant le TF: Les Verts
- Refus d'une commission de recours particulière au sens de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats: Les Verts
- Ne va pas assez loin (proposition de texte): PEV
- Examiner le mode d'élection du tribunal: AG, UR
- Le nouveau mandat politique du Tribunal fédéral implique au moins des délibérations publiques: PRD
- Proposition de modification rédactionnelle pour l'adaptation de l'article 147, 1er al., lettre g, de la mise à jour: FSG-2, SOLAR, SSES
- Doit être réalisé indépendamment de la réforme des droits populaires: PEV
- Examen préalable d'office par le Tribunal fédéral: 3 particuliers
- Autres suggestions: 13 particuliers

1er al.

Critique

- Revoir la rédaction: JDS
- Contre cette disposition: C2D

Propositions de modifications et de compléments

- Droit de saisine aussi par une Chambre (pre

2e al.

- La saisine du TF par l'AF ne devrait être possible que si le tiers des membres présents et ayant participé au vote le demande: FRSP

Approbation expresse

- Approbation expresse de la possibilité d'une invalidation partielle: USS
- CAR

Critique

- Délai trop court: BL, GER-BS, FDP-BS, TF, TFA, NSH,
- Le délai doit être fixé dans la loi: FDP-BS
- Contre la primauté absolue du droit international impératif: VS, PSL, DS, PCC, AGV-AR
- Supprimer le contrôle de la conformité au droit international: UDF-VD, ID-CH

Propositions de modifications et de compléments

- L'initiative populaire invalidée doit être admise en tant que "modification générale" [= initiative populaire générale?]: USS
- Suppression de la condition de l'unité de matière: JDS, BODS
- La primauté du droit international devrait être subordonnée à des clauses restrictives: VSZ + KGF

Art. 166bis

Conflit entre le droit international et le droit interne

Approbation expresse

- SO, NE, FR, PRD, PDC, SP-BE, CVP-NW, LDP-BS, CFR, VSA, FRSP, SPPE

Critique

- Biffer; en raison de la nature très diverse des obligations de droit international et dans la perspective du développement ultérieur de la constitution, la question doit être laissée à la pratique: CdC, VS, JU, ZH
- Biffer: BL, PCC, SD-SG, UVG, ZKFU, KUS, SFG, OSEEH, 183 particuliers
- Le problème des rapports entre droit international et droit interne n'est pas résolu de manière satisfaisante: CH-EU
- Contre une juridiction constitutionnelle, le problème doit être résolu par le Parlement: GRLC
- Engendre des difficultés pratiques: CVP-OVS

Propositions de modifications et de compléments

- Bonne réglementation; fait toutefois partie du train de réformes de la justice et non des droits populaires: PRD, FDP-Maur
- Harmoniser avec l'article 168 de la réforme de la justice: LDP-BS
- En cas d'incompatibilité avec le droit international, le TF ne doit pouvoir formuler qu'une recommandation: ID-CH

- La primauté du droit international devrait être subordonnée à des clauses restrictives: VSZ + KGF
- Proposition d'un article semblable à l'art. 36, 2e phrase du projet, selon la CdC: ZG, VS, NE, JU, ZH, GE, AG (proposition de texte)
- "Les jugements civils passés en force de chose jugée sont exécutoires dans toute la Suisse": BS
- Autres suggestions: 167 particuliers

Révision de la Constitution

Art. 167 Principe

Art. 168 Révision totale

Approbation expresse

- En faveur d'une augmentation du nombre des signatures: NE, SO, SG, NW, AG, UR, OW, BE, VS, FR, BL, GR, ZG, PRD, PEV, PLS, JL, CVP-SO, CVP-NW, CSP-AG, PRD-VD, FDP-BS, LDP-BS, FDP-ZH, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, SP-Münch, FDP-Zoll, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO, USSA, ASB, UPS, SKF, ASF, EBS, SIG, BSJF, SFV-2, SES, CEPF, VRI, ZOF, VSS-2, SGF, BPA, TVSS, SVKB/FSIA, ASI-TI, ASI-GR, SPPE, VBVV, IOGT, SPEUX, SGCS, BHK, AZL, ASTAKA, 1682 particuliers

Critique

- Contre l'augmentation du nombre des signatures: LU, SH, TI, GE, JU, AI, UDC, PDC, PS, Les Verts, DS, AdI, PSL, UDF, PCC, FDP-SG, FDP-BL, PS-F/CH, FGL-BL, SVP-ZH, G-AG, FP-OW, UDF-VD, SP-BE, PDC-F, CVP-OW, SP-Goss, GEU-Düb, SVP-Goss, SP-Dietl, SP-Uägeri, SD-AG, SP-F/ZH, SP-F/BE, USCI, USS, USAM, VSA, MV, FBR, WWF, CSB, SPE, LSPN, OSEO, FGS, FEPS, SHEV, JUSE, VVR, EKF, ADF, GRLC, CASS, FRI, ASI, FSIA, SVFB, EPI, SVSS-1, KEOS, SEA, PSA, ID-CH, DB, SANH, BODS, FRIE, ASLP, ASPO, EFK, SKG, EMK, PROLI, UVG, ZKFU, APIT, KUS, ARMA, ABN, CEVI, AKG, ÄUS, FFG, UDEO, FFDD, CAR, NfS, NRB, NBKS, SANB, KLS, FFAR, GSSA, FSFP, VAST, AUF, AGV-AR, ZFZ, OSJH, SFG, AKF, ISE, 1139 particuliers
- Contre la disposition: OSEEH

Proposition de modifications et de compléments

- Compléter par la possibilité d'instituer un Conseil constitutionnel: CSB, VVR (dans le cas de l'initiative populaire), 1 particulier
- Conseil constitutionnel obligatoire (composé de deux Chambres): PEV
- 100'000 signatures, plus délai de collecte d'une année: CAR
- 150'000 citoyens actifs doivent suffire: EDU-SH
- Augmentation à 500'000 signatures: VZAO
- Les opinions sont divisées sur la question de l'augmentation du nombre des signatures pour la révision totale: PB
- Pour un doublement du nombre des signatures: USF

Art. 169

Révision partielle

Approbation expresse

- Pour une augmentation du nombre des signatures: SO, SG, NW, AG, UR, OW, BE, VS, FR, BL, GR, ZG, PLS, CVP-SO, CVP-NW, CSP-AG, PRD-VD, FDP-BS, LDP-BS, FDP-ZH, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, SP-Münch, FDP-Zoll, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO, USSA, ASB, UPS, SKF, ASF, EBS, SIG, BSJF, SFV-2, SES, CEPF, VRI, ZOF, VSS-2, SGF, BPA, TVSS, SVKB/FSIA, ASI-TI, ASI-GR, SPPE, VBVV, IOGT, SPEUX, SGCS, BHK, AZL, ASTAKA, 1684 particuliers

Critique

- Contre une augmentation du nombre des signatures: NE, LU, SH, TI, GE, JU, AI, UDC, PDC, PEV, PS, Les Verts, DS, AdI, PSL, UDF, PCC, JL, FDP-SG, FDP-BL, PS-F/CH, FGL-BL, G-AG, FP-OW, UDF-VD, SP-BE, PDC-F, CVP-OW, SVP-ZH, SP-Goss, GEU-Düb, SVP-Goss, SP-Dietl, SP-Uägeri, SD-AG, SP-F/ZH, SP-F/BE, USCI, USS, USAM, VSA, MV, FBR, WWF, CSB, SPE, LSPN, JDS, OSEO, FGS, FEPS, SHEV, JUSE, VVR, PB, EKF, SKG, ADF, PINK, CASS, GRLC, ASI, SVFB, FSIA, SVSS-1, EPI, AG-STG, KEOS, PC, SEA, PSA, ID-CH, DB, SANH, BODS, FRIE, EFK, EMK, ASPO, PROLI, UVG, ZKFU, APIT, ABN, KUS, ARMA, CEVI, AKG, ÄUS, UDEO, FFG, FFDD, CAR, NfS, NRB, NBKS, SANB, KLS, FFAR, GSSA, FSFP, VAST, AUF, AGV-AR, ZFZ, OSJH, SFG, AKF, ISE, 1142 particuliers
- Contre cette disposition: OSEEH

Propositions de modifications et de compléments

- 150'000 signatures: PRD, RN, EDU-SH
- Augmentation à 500'000 signatures: VZAO
- 100'000 signatures, plus délai de collecte d'une année: CAR
- Pour le doublement du nombre des signatures: USF
- Autres suggestions: 172 particuliers

Art. 170

Entrée en vigueur de la Constitution révisée

6

Réforme de la justice

61

Remarques générales concernant la justiceApprobation expresse

- Le projet de réforme est convaincant - approbation de principe: SZ, TI, BS, BL, BE, C-Lau, PRD, PEV, UDC, FDP-BS, GEU-Ddüb, UCAPS, FSA, NSH, VVR, ASF, EBS, CSB, SIG, ASM, OSEEH, KAB, VSIG, ASM/VSM, VSTV, VEGAT, VSCI, SGF, SEA, OFGM, TVSS, BHK, ASPAN, CAR, APD, ISE
- La réforme est urgente et doit le cas échéant être soumise au peuple avant le projet général de mise à jour de la constitution: PRD
- La simplification du système des voies de droit en direction du recours unifié est approuvée: BL, ASA-1
- Le développement de la protection juridique ne doit pas engendrer une surcharge du TF: FSA
- Le TF ne doit en principe plus statuer en première instance (quelques exceptions seulement): FSA, ASA-1
- Le décongestionnement du TF doit être prévu au niveau de la constitution, mais réalisé au niveau législatif; le système des voies de droit doit être simplifié (recours unifié), il faut développer les instances judiciaires inférieures et introduire des restrictions d'accès; la protection juridique élémentaire incombe aux cantons, à l'administration fédérale et aux commissions fédérales de recours: FSA
- La formulation ouverte de toutes les normes est une bonne chose: FDP-Wint
- La réforme de la justice est indispensable; approbation des propositions liées à l'élargissement du contrôle des normes et au développement de la garantie des voies de droit: LDP-BS

Critique

- Rejet des réformes proposées; la réforme de la justice ne tient pas compte du pouvoir politique; les propositions mènent à un Etat judiciaire: USAM
- Rejet des propositions de réforme, incorporation des éléments positifs dans une mise à jour actualisée: PS
- En faveur de la suppression de la juridiction du Tribunal fédéral: SD-SG
- Une centralisation dans ce domaine porterait une grave atteinte au principe du fédéralisme: GRIC
- Présenter les conséquences financières: PEV
- Accélérer la révision de la loi d'organisation judiciaire (OJ) (le cas échéant indépendamment de la mise à jour): UDC, ASM
- La réforme de l'OJ est urgente et ne doit pas être liée au processus de réforme de la constitution. Révision partielle de la constitution dès que

les structures de base de l'organisation judiciaire fédérale réformée auront été élaborées: ASM

Propositions de modifications et de compléments

- Prendre davantage en compte la réforme de l'organisation judiciaire de la Confédération, qui est prioritaire: TF, TFA
- Examiner sérieusement l'extension de la durée des fonctions (éventuellement sans possibilité de réélection) (meilleure garantie d'indépendance, surtout en relation avec l'article 168, 2e al.): TFA
- Examiner l'introduction d'une limite d'âge (proposition de texte): TFA
- Insérer, après l'article 102, une disposition sur la procédure en matière d'administration et d'assurances sociales: TFA, VRI
- Considère que les propositions de réforme sont inadéquates. Diverses propositions de remplacement: limitation à une seule instance cantonale avec possibilité de recours à des tribunaux régionaux encore à créer; redimensionner le TF (environ 20 personnes); remplacer les commissions de recours par un tribunal administratif fédéral de première instance; règles de procédure uniformes dans tous les domaines; création d'une nouvelle commission d'élection des juges: JDS
- Souhaite la création d'une Cour des comptes en tant que Chambre du Tribunal fédéral: EBS
- Suggère la création d'une commission constitutionnelle avec confusion des pouvoirs afin d'examiner la constitutionnalité de l'activité législative (proposition de texte): CHIGE
- Nouvelles règles de prescription: SEN
- Terminologie: parler toujours des "obligations de droit international de la Confédération": LDP-BS
- Remplacer partout "autorités judiciaires" par "instances judiciaires": LDP-BS
- Désigner un tribunal conduisant la procédure, avec intervention subséquente d'une Cour de cassation de même niveau: ISE

62

Art. 101

Remarques sur les diverses dispositions

Droit civil

La Confédération devrait-elle être habilitée à adopter des dispositions relatives à l'unification de la procédure civile ?

(Question 28 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

17 cantons (AG, UR, SG, NW, OW, BE, BS, BL, GR, VS, ZH, GE, JU, FR, ZG, SH, AI)

3 services cantonaux (OG-SO, OG-NW, KG-SG)

37 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, C-Damv, G-Oetw, G-Altd, G-Flums, G-Oberb, G-Obstal, G-Rein, G-Wartau, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Glattf, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz,

G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Sierre, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, G-Sarn, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, G-Hasl, C-VSG, C-Mass)

30 partis politiques (PRD, PDC, PEV, Les Verts, JL, DS, CVP-OW, CVP-SO, SP-BE, CSP-AG, FDP-AG, FDP-SG, FDP-BL, FDP-BS, LDP-BS, G-AG, FP-OW, UDF-VD, PRD-NE, PCS-JU, AJBE, SP-F/ZH, SP-F/AG, GEU-Düb, CVP-Ka, CVP-Sprei, SVP-Goss, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO)

67 organisations (MV, USSA, CNG, ASB, VSA, FSA, WWF, CSB, SPE, LSPN, SIG, SSR, SKF, SEN, CEPF, ZV, ATE, RFA, FSG-2, SOLAR, SSES, EPI, ASI, VRI, VSS-2, FSIA, ZOF, CMV-R, VSIG, SFV-2, USF, ASM/VSM, FRI, FRSP, SGF, SEA, PSA, ID-CH, SANH, BPA, BODS, SVKB/FSIA, ASPO, EFK, EMK, FRC, RSE, SPR, ASLOCA, CLAFG, ASI-TI, ASI-GR, VBVV, IOGT, SGCS, APIT, ARMA, ABN, AKG, BHK, NfS, STA, ASIV, FSFP, STAKA, AZL, OSJH)

2359 particuliers

Ont répondu par NON

2 cantons (NE, AI)

1 service cantonal (AK-SZ)

6 communes (G-Butt, C-Cam, C-Dizy, C-Riex, G-Buck, G-Grossw)

6 partis politiques (PLS, PCC, PRD-VD, SD-SG, FDP-Maur, CVP-OVS)

5 organisations (USAM, BSJF, CP, FRSP, GRLC)

455 particuliers

Approbation expresse

- FR, VS (tous deux à condition que l'organisation judiciaire demeure de la compétence des cantons): C-Mass

Critique

- La Confédération fait déjà cela à grande échelle: AI
- A soumettre en votation séparément des autres propositions de réforme de la justice: NSH

Propositions de modifications et compléments

- Compléter le 2e alinéa en tenant compte des structures différentes des cantons et des diverses traditions dans l'organisation des autorités cantonales: "Elle peut légiférer en matière de procédure. Les cantons décident de l'organisation des autorités": CdC (proposition de texte), GR, AG, BE, ZH, NW, ZG, FSA
- La Confédération doit fixer un standard minimum en matière de droit procédural que les cantons doivent respecter: TI
- La Confédération doit (pouvoir) régler la procédure d'une manière uniforme: BE, SH, AG, BS, PRD, SP-BE, LDP-BS, ASM, SKF, KG-SG, GER-BS, VRI
- Est satisfaisant comme solution minimale; on peut imaginer des compétences de la Confédération plus étendues: BL

- Examiner la question en relation avec la réforme du fédéralisme, si la Confédération obtient davantage de compétences, il faut donner la préférence à une réglementation uniforme: SH
- Le projet ne va pas assez loin; compétences fédérales étendues en matière de procédure civile et pénale: Les Verts (proposition de texte), CVP-SO, USSA, VVR (proposition de texte), FSA (y compris le droit de l'exécution forcée; opinion de la majorité) KG-SG
- Pour un mandat législatif contraignant, englobant également l'organisation judiciaire: MV
- Mention expresse du droit de la poursuite pour dettes et la faillite selon l'article 64, 1er al., cst.: SO
- Compléter par "en collaboration avec les cantons": SG
- "Il appartient à la Confédération" serait mieux que "a le droit de légiférer": FSA
- Introduire éventuellement une compétence de la Confédération en matière d'harmonisation, dans le domaine du droit cantonal de procédure administrative également: FDP-BS
- Spécifier clairement que l'organisation judiciaire et la jurisprudence en matière civile et commerciale sont du ressort des cantons: LDP-BS
- Autres suggestions: 189 particuliers

Art. 102

Droit pénal

En vue notamment d'améliorer la lutte intercantonale et internationale contre la criminalité, la Confédération devrait-elle avoir la possibilité de régler elle-même de manière uniforme le droit de procédure pénale et de diriger elle-même l'action pénale ?

(Question 27 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

20 cantons (SG, NW, AG, UR, OW, VS, NE, JU, FR, ZH, SZ, BE, BS, BL, GR, LU, ZG, SH, GE, AI)

5 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ, OG-NW, GER-BS, KG-SG)

39 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, C-Damv, G-Oetw, G-Altd, G-Flums, G-Oberb, G-Obstal, G-Rein, C-Roche, G-Wartau, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Glattf, G-Ausb, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, C-Sierre, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, G-Sarn, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, G-Buck, G-Hasl, C-VSG, G-Grossw, C-Mass)

30 partis politiques (PRD, Les Verts, DS, PDC, PEV, JL, CVP-OW, CVP-SO, SP-BE, CSP-AG, FDP-AG, FDP-BL, FDP-BS, LDP-BS, EDU-SH, FDP-SG, G-AG, FP-OW, UDF-VD, PRD-NE, PCS-JU, AJBE, SP-F/AG, GEU-Düb, CVP-Ka, CVP-Sprei, SVP-Goss, FDP-Buch, FDP-Wint, SP-F/ZH)

65 organisations (USSA, ASB, USAM, VSA, FSA, UPS, WWF, CSB, SPE, LSPN, SIG, ASM, SSR, SKF, SEN, CEPF, ZV, ATE, RFA, EPI, VRI, FSG-2, SOLAR, SSES, VSS-2, FSIA, ASI, ZOF, CMV-R, VSIG, SFV-2, USF, ASM/VSM, FRI, GRLC, SGF, SEA, PSA, ID-CH, SANH, BPA, BODS, SVKB/FSIA, ASPO, EMK, EFK, FRC, SPR, RSE, CLAFG, VBVV, AKG,

IOGT, ABN, ASI-TI, ARMA, APIT, BHK, NfS, STA, ASIV, FSFP, STAKA, AZL, OSJH)

2600 particuliers

Ont répondu par NON

4 communes (G-Butt, C-Cam, C-Dizy, C-Riex)

7 partis politiques (PLS, PCC, PRD-VD, SD-SG, FDP-Maur, CVP-OVS, CSPO)

4 organisations (CNG, BSJF, CP, FRSP)

288 particuliers

Critique

- Contre la procédure de la Confédération, car cela tend à la formation d'une police fédérale: CNG
- L'unification de la procédure pénale doit être traitée en priorité sous forme de révision partielle; chances de succès plus grandes: FDP-BL

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter le 2e alinéa en tenant compte des structures différentes des cantons et des diverses traditions dans l'organisation des autorités cantonales: "Elle peut légiférer en matière de procédure. Les cantons décident de l'organisation des autorités": CdC, FR, BS, VS, GR, AG, BE, ZH, NW, ZG, C-Mass
- La direction de l'action pénale ne doit être confiée à l'autorité fédérale que pour certaines catégories d'affaires et celles qui dépassent les frontières cantonales: GE
- La Confédération doit fixer un standard minimum pour le droit procédural que les cantons doivent observer: TI
- Soutien sans réserve de la disposition en ce qui concerne l'organisation des tribunaux et des autorités cantonales: SO
- Compléter par "en collaboration avec les cantons": SG
- Réserver expressément l'organisation judiciaire et la jurisprudence aux cantons; éventuellement définir plus précisément les affaires pénales qui devraient être jugées en première instance par des cours pénales de la Confédération: LDSP-BS
- Inclure l'ensemble de la procédure, et pas seulement la procédure judiciaire: FSA
- La Confédération doit régler la procédure dans tous les domaines juridiques; pas de disposition potestative: AG, RFA
- Extension des compétences de la Confédération (proposition de texte): NSH
- Pour une harmonisation de la procédure pénale: PLS, CNG, FRSP
- Une certaine unification de la procédure pénale s'impose, mais les avantages d'une centralisation ne sont pas évidents: GRCL

- La Confédération doit uniquement diriger la procédure contre le crime organisé: C-Pâq, C-Villi
- Reprendre la formulation de l'article 101, 2e al., de la réforme de la justice: CSPO
- Autres suggestions: 192 particuliers

Chapitre 4 Juridiction fédérale

Art. 162 Tribunal fédéral

Approbation expresse

- TFA, LDP-BS, FSA

Propositions de modifications et de compléments

- A compléter par l'article 162, 2e al. de la mise à jour: PRD

2e al.

Critique

- L'indépendance en matière d'administration est exprimée ici dans un langage désuet: PRD
- Inutile: PDC, FSA, FRSP
- Biffer: CVP-OVS

Propositions de modifications et de compléments

- Préciser l'indépendance en matière d'organisation et d'administration: TF, TFA
- Dans l'intérêt de l'indépendance des juges, l'administration judiciaire doit relever de la compétence générale des tribunaux: ASM; à examiner: UDC
- Prévoir expressément la compétence du Tribunal fédéral de nommer son personnel: JU
- Le texte de la mise à jour semble plus exhaustif: NSH
- Remplacer "organise sa chancellerie" par "s'organise lui-même": VVR

Art. 163

Attributions du Tribunal fédéral

Approbation expresse

- BS, FR, JU, PRD, PDC, PLS, UDC, TFA, ISE
- L'extension de la juridiction constitutionnelle est opportune: CFR

Critique

- Contre la juridiction constitutionnelle du Tribunal fédéral: PCC

Propositions de modifications et de compléments

- Un élargissement (au niveau de la loi) des moyens de contrôle de l'exécutif sur l'application du droit objectivement correct serait souhaitable: BS
- Il devrait être question des droits constitutionnels du citoyen dans le sens de l'art. 113, 1er al., ch. 3, cst.: VS

1er al.

Approbation expresse

- En faveur d'une extension du droit de recours des autorités: AG, BE, BL
- Pour cette disposition: NE (excepté le droit intercantonal), LDP-BS, FRSP

1er al., let. a

Approbation expresse

- Approbation expresse du motif de recours "violation du droit fédéral", rend possible une simplification du système des voies de droit: SH, AG, FSA

Critique

- Le droit international n'est pas une source du droit en soi (besoin de transformation): PCC

Propositions de modifications et de compléments

- Mentionner les recours pour violation de l'autonomie communale: G-Worb, G-Untäg, SSV-2/UVS

1er al., let. b

Propositions de modifications et de compléments

- Préciser qu'il s'agit des droits constitutionnels des particuliers (citoyens), (délimitation plus claire par rapport à la lettre c): SO
- Biffer "cantonaux" : EBS

1er al., let. c

Critique

- Conception large; peu claire: NSH

1er al., let. d

Approbation expresse

- Pour une protection judiciaire des droits politiques: AG, TI, PRD, Les Verts, VVR

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer "des dispositions du droit cantonal sur les droits politiques"; ces dispositions ne doivent être contrôlées que par des autorités cantonales: FSA

2e al.

Approbation expresse

- RFA

Critique

- Contre cette disposition: NE, SD-SG
- Formulation problématique: PDC

- Contre la procédure d'avis préjudiciel et l'augmentation de la limite de la valeur litigieuse: MV
- Biffer la possibilité d'exclure dans la loi les compétences du Tribunal fédéral: PS, LDP-BS, VVR
- Contre, tant que les critères ne sont pas connus: SP-F/AG
- Flou: FRSP

Propositions de modifications et de compléments

- Contre l'avis préjudiciel impératif en cas d'exclusion de la compétence du Tribunal fédéral (proposition de texte): TF, TFA
- „Obligation” et non „possibilité” de l'avis préjudiciel: CSB
- *„La loi peut ...exclure sa compétence (du Tribunal fédéral) dans des domaines déterminés, sauf dans les cas de violation de droits constitutionnels”* (précision par rapport au 1er alinéa): FSA
- Possibilité d'exclusion satisfaisante, toutefois exclusion non pas dans des "domaines déterminés" mais dans des "litiges déterminés": PRD
- Proposition de modification rédactionnelle: NSH

Art. 164

Accès au Tribunal fédéral

Approbation expresse

- PLS, PDC, LDP-BS (du 1er al.)

Critique

- Dans la mesure du possible, ne pas rendre l'accès au Tribunal fédéral plus difficile: CFR

1er al, let. a

Propositions de modifications et de compléments

- Pas *„décisions”*, mais *„actes”* cantonaux de dernière instance; inclut également les normes générales et abstraites des cantons: TI

1er al., let. c

Approbation expresse

- PRD, BL

Critique

- Les juges fédéraux sont-ils englobés dans l'expression *„magistrats fédéraux”*?: FRSP

2e al. (restrictions d'accès)

Considérez-vous possible de limiter l'accès au Tribunal fédéral, sous réserve d'une garantie d'accès en cas de litiges juridiques d'importance fondamentale ou lorsqu'une partie risque de subir un préjudice important?

(Question 25 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

16 cantons (UR, OW, SZ, BE, SG, AG, BS, BL, GR, NE, GE, JU, FR, LU, SH, AI)

4 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ, OG-NW, GER-BS)

36 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, C-Damv, G-Oetw, G-Butt, G-Altd, G-Oberb, G-Obstal, G-Rein, C-Roche, G-Wartau, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Glattf, G-Ausb, C-LCAF, G-Titt, G-Lies, C-Sierre, G-Kling, G-Worb, G-Sarn, C-Dizy, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, C-Riex, G-Hasl, C-VSG, G-Grossw)

21 partis politiques (PRD, UDC, PDC, PEV, Les Verts, PLS, CVP-SO, CSP-AG, FDP-AG, FDP-BL, FDP-BS, EDU-SH, FDP-SG, SP-BE, FP-OW, FDP-Maur, CVP-Sprei, CVP-Heri, SVP-Goss, FDP-Buch, FDP-Wint)

35 organisations (USSA, ASB, NSH, SIG, BSJF, FSA, UPS, RFA, CMV-R, SFV-2, ASM/VSM, CP, VSS-2, ZOF, VRI, EPI, FRSP, FRI, SEA, ID-CH, BPA, SVKB/FSIA, SPR, RSE, CLAFG, ASI-GR, VBVV, IOGT, SGCS, ARMA, AKG, BHK, VAST, STAKA, AZL)

1681 particuliers

Ont répondu par NON

1 canton (VS)

5 communes (G-Flums, G-Andw, C-Cam, G-Wimm, G-Buck)

12 partis politiques (PS, DS, PCC, G-AG, UDF-VD, CVP-Ka, PCS-JU, AJBE, GEU-Düb, CSPO, SP-F/ZH, SP-F/AG)

36 organisations (CNG, MV, WWF, SPE, LSPN, FGS, CEPF, ZV, ATE, GRLC, VVR, SKF, ASM, EKF, USF, ASKIO, ASIMC, SANH, BODS, ASPO, EFK, EMK, FRC, ASRM, ASLOCA, ASI-TI, APIT, ABN, NfS, FFAR, STA, ASIV, FSFP, AUF, OSJH, JDS)

1252 particuliers

Approbation expresse

- Restrictions d'accès comme corollaire au développement systématique d'instances inférieures: FDP-BS, GER-BS
- La formulation est souple et mérite d'être approuvée: USAM (contrairement à l'avis exprimé dans le questionnaire)

Critique

- L'introduction systématique d'instances inférieures serait plus efficace: FSG-2, SOLAR, SSES
- Critères trop imprécis: AG, PRD-VD, FSIH, FFAR, VRI
- Rejet de principe; une procédure d'examen préalable, dont le seul critère serait l'absence *manifeste* de chances de succès, est discutable: SPE, LSPN, WWF, ATE, G-AG, ABN, NfS
- Contestable; il faut donner la préférence au développement du TF: SGF
- Ne va provoquer qu'un accroissement du travail administratif: PSL
- Il n'est guère possible de fixer des critères adéquats: INSIEME
- Contre, tant que les critères ne sont pas connus: SP-F/AG

- Grande réserve à l'égard de la possibilité de restreindre l'accès: BE, TI, FTIA
- Le Tribunal fédéral doit développer une jurisprudence en matière de restrictions d'accès; pas de réglementation dans la loi: UR, OW
- Il faut définir l'étendue des restrictions d'accès, un renvoi à la loi ne suffit pas: ZG, LDP-BS
- Il serait politiquement judicieux de concrétiser davantage la disposition: BS
- Rejet de toute procédure d'avis préjudiciel: SG
- Une procédure d'admission est absolument nécessaire: OG-NW

Propositions de modifications et de compléments

- Propositions d'éventuelles restrictions d'accès: AG
- Restrictions d'accès acceptables seulement si les moyens (procédure d'admission et procédure d'examen préalable) sont mentionnés dans la constitution: CNG, CSB
- La valeur litigieuse n'est pas un bon critère; propose une combinaison de la procédure d'admission et de la procédure d'examen préalable: BL
- En aucun cas un relèvement du seuil de la valeur litigieuse: CSP-AG, CNG, AUF, FPC
- Biffer de préférence toute la deuxième phrase, mais au moins le critère subjectif d'accès: PRD, TFA, FSA
- Rejet des critères d'accès subjectifs: SG, TF, VRI
- Indécis quant à la deuxième phrase (2 variantes): UDC
- La garantie mentionnée dans la deuxième phrase ne doit en aucun cas être affaiblie: SP-BE, ASA-1 (condition pour l'approbation)
- Garantir l'accès au TF également en cas d'atteintes importantes aux droits des particuliers: BE
- L'accès au TF doit rester garanti en matière de violation de droits constitutionnels: Les Verts
- Pas de restriction d'accès dans les domaines où une jurisprudence uniforme s'impose, surtout dans celui du droit des assurances sociales: SPMS, FSIH
- Les critères vont occasionner des problèmes de délimitation; présentation des éventuelles restrictions d'accès: RN
- Le droit d'accès des organisations de consommateurs doit reposer sur des critères matériels clairs: FPC
- Seule la procédure d'examen préalable (éventuellement aussi les valeurs litigieuses) est acceptable: FDP-Wint
- Contre de trop sévères restrictions d'accès pour des considérations d'éthique sociale: FEPS

- L'accès devrait demeurer garanti (éventuellement dans la constitution), mais le règlement de cas manifestement infondés ou voués à l'échec doit pouvoir être limité: FDP-Wint

Dernière instance

Est-il justifié que certains litiges déterminés prennent fin devant une juridiction cantonale ou devant une instance judiciaire inférieure, ou doit-il être dans chaque cas possible de saisir le Tribunal fédéral ?
(Question 22 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

9 cantons (VS, SG, NE, GE, JU, FR, AG, BL, LU)

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

27 communes (C-Damv, G-Oetw, G-Butt, G-Oberb, G-Rein, C-Roche, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, C-LCAF, G-Titt, C-Font, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Worb, C-Dizy, G-Lung, C-LTDP, C-Riex, G-Buck, G-Hasl, C-VSG, G-Grossw)

1 tribunal (TFA)

16 partis politiques (PDC, PEV, Les Verts, PLS, DS, PCC, CVP-SO, EDU-SH, CSP-AG, FDP-AG, FDP-SG, FP-OW, FDP-Buch, GEU-Düb, FDP-Maur, CVP-Heri)

26 organisations (USSA, NSH, UPS, BSJF, CEPF, ZV, VSS-2, VRI, ZOF, EPI, ASM/VSM, CP, FRI, SEA, SANH, BPA, BODS, SVKB/FSIA, RSE, APIT, ASI-GR, VBVV, IOGT, ARMA, BHK, AZL)

1510 particuliers

Ont répondu par NON

1 service cantonal (OG-NW)

14 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, G-Altd, G-Flums, G-Obstal, G-Schw, G-Glattf, G-Ausb, G-Köniz, G-Kling, G-Wimm, G-Sarn, G-Tugg)

11 partis politiques (PS, G-AG, PCS-JU, FDP-BL, AJBE, CVP-Ka, CVP-Sprei, SVP-Goss, CSPO, SP-F/ZH, SP-F/AG)

18 organisations (CNG, MV, SPE, LSPN, NfS, SIG, ATE, SFV-2, ASPO, EMK, EFK, ASLOCA, ASI-TI, ABN, AKG, STA, FSFP, OSJH)

894 particuliers

Approbation expresse

- Oui, à condition que l'article 164, 2e al. soit accepté: STAKA

Critique

- Le TF doit rester accessible au plus grand nombre de justiciables: FSFP
- La garantie des voies de droit ne doit pas être enfreinte: Les Verts
- Pas de restrictions supplémentaires de l'accès au TF, surtout dans la procédure de droit administratif: WWF

Propositions de modifications et de compléments

- Garantir expressément la compétence du TF pour les litiges se rapportant au droit constitutionnel fédéral: Les Verts

Art. 165

- Inscrire dans la constitution la nature des restrictions: Les Verts

Autres autorités judiciaires de la ConfédérationApprobation expresse

- AG, UR, OW, TI, ZG, PRD, PDC, TFA, CVP-OW, LDP-BS, FDP-Wint, FSA, VVR, VRI, ISE
- L'institution d'une instance judiciaire inférieure est une bonne chose si des restrictions d'admission et la garantie des voies de droit sont introduites: BL
- N'inscrire que le principe des instances judiciaires inférieures dans la constitution; régler le reste au niveau de la loi: FSA

Critique

- Biffer: PCC
- Examiner la création d'autres tribunaux fédéraux: AG

Propositions de modifications et de compléments

- En cas de rejet: pour l'abandon des procédures pénales fédérales de première instance: ZG
- Introduction d'un tribunal spécial pour les affaires fiscales: TK

1^{er} al. (Cour pénale fédérale)

Dans le but de décharger le Tribunal fédéral de procès pénaux jugés en instance unique, ainsi que de tâches de surveillance, estimez-vous utile de créer un tribunal pénal fédéral de première instance, qui pourrait de surcroît traiter d'affaires pénales complexes (criminalité organisée, criminalité économique) ?

(Question 24 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

8 cantons (VS, NE, GE, JU, FR, BS, BL, AG [sous réserve])

2 services cantonaux (AK-SZ, OG-NW)

35 communes (C-Miéc, G-Oberemb, C-Damv, G-Oetw, G-Butt, G-Altd, G-Flums, G-Oberb, G-Obstal, C-Roche, G-Wartau, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Glattf, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font,, G-Lies, C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, G-Tugg, G-Lung, C-LTDP, G-Buck, G-Hasl, C-VSG)

17 partis politiques (Les Verts, PDC, PEV, DS, CVP-OW, CVP-SO, CSP-AG, FDP-SG, G-AG, PCS-JU, CVP-Ka, SP-F/ZH, SP-F/AG, GEU-Düb, SVP-Goss, FDP-Buch, FDP-Wint)

42 organisations (USSA, ASB, FSA, NSH, UPS, WWF, SPE, LSPN, SIG, ATE, CMV-R, CP, EPI, VSS-2, ZOF, VRI, FRSP, SFV-2, ASM/VSM, SEA, SANH, BPA, BODS, ASPO, EFK, EMK, SVKB/FSIA, SPR, RSE, CLAFG, VBVV, ASI-TI, SGCS, APIT, ARMA, ABN, AKG, NfS, STA, STAKA, AZL, OSJH)

2032 particuliers

Ont répondu par NON

4 cantons (BE, GR, SG, AI)

1 service cantonal (OG-SO)

8 communes (G-Neuenk, G-Rein, G-Engelb, G-Schw, G-Sarn, C-Dizy, C-Riex, G-Grossw)

7 partis politiques (PLS, PCC, FP-OW, FDP-BL, AJBE, CVP-Sprei, CSPO)

10 organisations (CNG, USAM, BSJF, ZV, FRI, GRLC, ASI-GR, IOGT, BHK, FSFP)

467 particuliers

Approbation expresse

- Le domaine de compétence doit être clair et délimité: BL
- En faveur de la suppression des assises fédérales: AG

Critique

- D'accord avec la création d'un tribunal pénal fédéral uniquement si sa compétence est étendue: AG
- Examiner la nécessité de réorganiser les autorités d'instruction de la Confédération (par ex. enquête pénale par la Confédération dans certains cas, jugement de première instance dans les cantons): Les Verts
- Les autorités d'instruction de la Confédération doivent être restructurées pour combattre efficacement la criminalité: FDP-BL
- La structure d'organisation est encore trop peu claire; examiner éventuellement l'institution de tribunaux ad hoc (en raison du sous-emploi du tribunal): FSA

Propositions de modifications et de compléments

- Attribution des procès pénaux aux cantons; dans le cas d'espèce, le for judiciaire doit pouvoir être fixé en dérogeant à la réglementation légale: SG
- Une nouvelle instance serait inutile, il faudrait plutôt élargir les compétences de la Cour pénale fédérale: FSFP
- Si cette disposition est adoptée, l'article 26, 3e alinéa du projet devra être adapté en conséquence: BS

2e al. (Juridiction fédérale en matière administrative)

Est-il justifié, dans le but de décharger le Tribunal fédéral, de prévoir une extension de la juridiction fédérale administrative d'instance inférieure, par exemple en créant des commissions de recours ?

(Question 23 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

11 cantons (VS, SG, NE, GE, JU, AG, BE, BS, BL, GR, LU)

2 services cantonaux (AK-SZ, OG-NW)

33 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, G-Oetw, G-Butt, G-Altd, G-Rein, C-Roche, G-Wartau, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Glattf, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies,

C-Sierre, C-Cam, G-Kling, G-Worb, G-Sarn, C-Dizy, G-Tugg, G-Lung, G-Buck, G-Hasl, C-VSG)

19 partis politiques (PDC, PEV, Les Verts, CVP-SO, CSP-AG, FDP-AG, FDP-BL, FDP-SG, G-AG, PCS-JU, SP-F/ZH, SP-F/AG, SP-Goss, GEU-Düb, FDP-Maur, CVP-Heri, CVP-Ka, FDP-Buch, CSPO)

45 organisations (USSA, CNG, ASB, NSH, SPE, LSPN, SIG, BSJF, CEPF, ZV, VSS-2, EPI, ZOF, VRI, CMV-R, SFV-2, ASM/VSM, FRI, SEA, ID-CH, SANH, BPA, BODS, ASPO, EFK, EMK, SVKB/FSIA, SPR, RSE, CLAFG, VBVV, IOGT, ASI-TI, SGCS, APIT, ARMA, ABN, AKG, BHK, NfS, STA, ASIV, STAKA, AZL, OSJH)

2039 particuliers

Ont répondu par NON

1 canton (FR)

1 service cantonal (OG-SO)

9 communes (C-Damv, G-Flums, G-Oberb, G-Obstal, G-Engelb, G-Schw, G-Wimm, C-Riex, G-Grossw)

6 partis politiques (DS, PLS, PCC, FP-OW, AJBE, CVP-Sprei)

4 organisations (USAM, MV, GRLC, FSFP)

516 particuliers

Approbation expresse

- Très opportun: la base d'une commission de recours des banques est ainsi disponible: ASB
- Il est souhaitable de décharger le TF: Les Verts

Critique

- L'appellation tribunal administratif fédéral est inadéquate: SG
- Créer non pas des commissions de recours, mais un tribunal administratif fédéral: BS (l'art. 24, 1er al. du projet devrait encore être complété en conséquence), SPE, LSPN, ATE, CNG, WWF, ABN, NfS, AZL
- Le tribunal administratif fédéral doit être intégré au TF: NW

Propositions de modifications et de compléments

- La voie du TF doit rester ouverte pour les questions de droit constitutionnel fédéral: Les Verts

3e al.

Critique

- On peut aussi envisager des tribunaux fédéraux de première instance dans des domaines particuliers du droit privé, notamment celui du droit de la propriété intellectuelle: PRD, ASM, USCI

Art. 166 **Autorités judiciaires des cantons**Approbation expresse

- BS, TI, PDC, TFA, PRD, FDP-BS, LDP-BS, GER-BS, FDP-Wint, VRI, VAST, ISE, CNG
- Le développement d'instances judiciaires inférieures constitue la meilleure façon de décharger le TF: FSA

Critique

- Biffer, car limite l'autonomie cantonale: PCC, FRSP
- Dépasse la simple mise à jour: GRCLC

Propositions de modifications et de compléments

- Eviter une délimitation rigide entre tribunaux civils et tribunaux administratifs; remplacer la formulation par: "Les cantons instituent des autorités judiciaires pour connaître des contestations de droit civil, des affaires pénales et des affaires de droit public": CdC, JU, NE, ZH, AG, VS
- Examiner la possibilité de reprendre l'article 114^{bis}, 4e al., cst.: BS
- Propositions de modification rédactionnelle: BS, VVR, FSA
- Revoir la rédaction de la version française: NSH
- A insérer au titre 3, chapitre 3, section 9: AG

Art. 167 **Garantie de l'accès à un juge**

Chaque personne doit-elle en principe avoir le droit de soumettre des litiges à un tribunal indépendant, ou suffit-il dans certains cas de disposer d'une décision d'une autorité administrative (sous réserve des garanties de la Convention européenne des droits de l'homme) ?

(Question 21 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

7 cantons (SG, NE, JU, BE, AG, BS, BL)

2 services cantonaux (OG-NW, GER-BS)

29 communes (G-Neuenk, C-Miéc, G-Oberemb, C-Damv, G-Oetw, G-Altd, G-Oberb, C-Roche, C-Pâq, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Glattf, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, C-Font, G-Lies, C-Sierre, G-Kling, G-Worb, G-Sarn, G-Lung, C-LTDP, G-Buck, G-Hasl, C-VSG, G-Grossw)

25 partis politiques (Les Verts, PRD, PDC, PEV, DS, PLS, CSP-AG, FDP-BS, LDP-BS, EDU-SH, FDP-AG, G-AG, FP-OW, PCS-JU, SP-F/ZH, SP-F/AG, SP-Goss, GEU-Düb, FDP-Maur, CVP-Heri, CVP-Ka, SVP-Goss, FDP-Buch, FDP-Wint, CSPO)

45 organisations (USSA, CNG, FSA, UPS, WWF, SPE, LSPN, SIG, BSJF, ASM, CEPF, FSIA, VRI, ASI, ZOF, EPI, ZV, SFV-2, ASM/VSM, FRI, SEA, ID-CH, SANH, BPA, BODS, EFK, EMK, ASPO, SVKB/FSIA, SPR, RSE, CLAFIG, VBVV, IOGT, ASI-TI, APIT, ABN, CAR, NfS, STA, FSFP, VAST, STAKA, AZL, OSJH)

1745 particuliers

Ont répondu par NON

5 cantons (GR, LU, FR, GE, AI)

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

13 communes (G-Butt, G-Flums, G-Obstal, G-Rein, G-Rein, G-Gold, G-Ausb, C-Cam, G-Wimm, C-Dizy, G-Tugg, C-Riex, C-Mass)

5 partis politiques (PCC, CVP-SO, FDP-SG, FDP-BL, CVP-Sprei)

4 organisations (VSS-2, CP, ARMA, BHK),

665 particuliers

Approbation expresse

- Opportun en tant que compensation indispensable aux restrictions d'accès: BL, FDP-BS, FSA
- ISE
- Seule une faible majorité des sections approuve: ZOF

Critique

- Une garantie de l'accès à un juge n'est pas nécessaire, car les autorités administratives valent mieux que leur réputation: AI
- Contre, dès lors que la norme dépasse le droit (national) existant: PCC
- Tant qu'il n'y a pas d'atteintes aux principes de la CEDH, une garantie particulière n'est pas nécessaire: FR, CVP-SO, BHK
- La garantie de l'accès à un juge gêne le développement du droit cantonal: CHIGE
- Limiter la voie de droit à 3 niveaux: NW

Propositions de modifications et de compléments

- Permettre en même temps (dans la loi) la simplification des voies de recours administratives internes: GER-BS
- En contrepartie, droit de recours de l'administration contre les arrêts du tribunal administratif: FDP-BS, GER-BS
- En faveur de la garantie de l'accès à un juge, mais avec possibilité d'exception dans le respect de la CEDH: NSH
- La garantie de l'accès à un juge est meilleure ici que sous forme de garantie d'un droit fondamental: UDC
- Inclure la garantie de l'accès à un juge dans la partie consacrée aux droits fondamentaux: Les Verts
- A insérer au titre 3, chapitre 3, section 9: AG
- Proposition de nouvel alinéa: "La Confédération et les cantons organisent leurs procédures judiciaires de manière simple et adéquate.": VVR

1er al.

Approbation expresse

- AG, TI
- Oui à la procédure d'examen préalable: SKF

Critique

- Contre une garantie étendue de l'accès au juge; préférence est donnée à la latitude du législateur de régler chaque cas: UR, OW
- Non à la procédure d'admission: SKF
- Biffer la 2e phrase: PS (éventuellement formulation plus claire, proposition de texte), PCS-JU, VVR
- Les exceptions admises doivent être mentionnées de manière exhaustive: CNG

Propositions de modifications et de compléments

- Compléter la 2ème phrase: l'instance saisie en premier lieu doit statuer une fois au moins de manière exhaustive sur le litige: LDP-BS
- Compléter la 2ème phrase: les exceptions prévues par la loi doivent pouvoir être examinées selon la procédure de contrôle des normes définie à l'article 168: LDP-BS

2e al.

Approbation expresse

- LDP-BS

Critique

- Biffer "ne ... pas" : UVG, ZKFU, KUS, SFG
- L'exclusion de la contestation est trop générale et problématique du point de vue de l'art. 6 CEDH: GR
- Recul par rapport au droit en vigueur (actuellement, les actes du CF ne sont pas soustraits de manière générale à l'examen du Tribunal fédéral): Les Verts, FFAR
- Il doit aussi y avoir une possibilité de recours contre ces actes au sens d'un contrôle concret des normes: SGF
- Exceptions pour les actes des autorités administratives: SG
- Les ordonnances du Conseil fédéral doivent rester soumises au contrôle abstrait des normes: USS

Propositions de modifications et de compléments

- Aujourd'hui déjà, et davantage encore à l'avenir selon l'article 6 CEDH, certaines décisions du Conseil fédéral peuvent être portées devant le Tribunal fédéral; proposition de 2e alinéa: "Les actes de l'Assemblée fédérale ne peuvent pas être portés devant le Tribunal fédéral": CdC, JU, NE, ZG, ZH, AG, AR, BS, ASEJ
- Introduire une possibilité de recours lorsque le Parlement ne respecte pas une obligation constitutionnelle de légiférer: SGF

Art. 168

Contrôle des normes

Le Tribunal fédéral devrait-il avoir la compétence d'examiner, dans des cas d'application, la compatibilité d'une loi fédérale avec les droits constitutionnels et le droit international et, le cas échéant, de ne pas appliquer

cette loi fédérale, compétence qui lui est déjà reconnue en ce qui concerne le droit cantonal ?

(Question 26 du questionnaire)

Ont répondu par OUI

17 cantons (TI, SG, NW, VS, NE, GE, JU, FR, AG, UR, OW, BE, BS, BL, LU, GR, SH)

2 services cantonaux (OG-NW, GER-BS)

31 communes (C-Miéc, G-Oberemb, C-Damv, G-Oetw, G-Butt, G-Altd, G-Rein, C-Roche, G-Engelb, C-Pâq, G-Gold, C-Gene, C-Villi, G-Altend, G-Schw, G-Ausb, C-LCAF, G-Köniz, G-Titt, G-Andw, C-Font, G-Lies, G-Kling, G-Wimm, G-Worb, C-Dizy, G-Tugg, C-LTDP, G-Hasl, C-VSG, G-Grossw)

27 partis politiques (PDC, UDC, PEV, PRD, PS, JL, SP-BE, CVP-OW, CSP-AG, FDP-AG, FDP-BL, FDP-BS, LDP-BS, FDP-SG, G-AG, PRD-VD, PRD-NE, PCS-JU, AJBE, CVP-Ka, SP-F/AG, FDP-Buch, FDP-Wint, SP-F/ZH, SP-Goss, GEU-Düb, SP-Dietl)

1 commission fédérale (SKG)

84 organisations (USCI, USS, FEPS, USSA, CNG, ASB, VSA, MV, NSH, ASF, EBS, ASP, CSB, SPE, LSPN, SIG, BSJF, FGS, FSA, VVR, WWF, SKF, SEN, EKF, CEPF, ZV, KAB, ATE, RFA, CMV-R, VSS-2, FSIA, ASI, ZOF, VRI, EPI, CP, VSIG, SFV-2, USF, ASKIO, ASIMC, ASM/VSM, FRI, SB-B, SGF, SEA, OFGM, INSIEME, SANH, BPA, BODS, ASPO, EFK, EMK, SVKB/FSIA, SPR, RSE, ASRM, CLAFG, ASI-GR, VBVV, IOGT, SGCS, APIT, ARMA, ABN, AKG, BHK, SPMS, FFDD, AVP, NfS, FSIH, CAR, FFAR, STA, ASIV, FSFP, FTIA, VAST, STAKA, AZL, ISE)

2034 particuliers

Ont répondu par NON

1 canton (AI)

2 services cantonaux (OG-SO, AK-SZ)

12 communes (G-Neuenk, G-Flums, G-Oberb, G-Obstal, G-Wartau, G-Glattf, C-Cam, G-Sarn, G-Lung, C-Riex, G-Buck, C-Mass)

11 partis politiques (PLS, DS, PCC, FP-OW, EDU-SH, UDF-VD, FDP-Maur, CVP-Sprei, SVP-Goss, FDP-Zoll, CSPO)

1 commission fédérale (CFNP)

5 organisations (USAM, GRLC, ASLOCA, ASI-TI, OSJH)

532 particuliers

Approbation expresse

- La réglementation proposée est satisfaisante: TFA
- Le modèle proposé est convaincant: VRI
- Sur le fond oui, mais un arrêt du Tribunal fédéral doit s'effacer devant une décision populaire: CVP-SO

Critique

- Plutôt contre (tout au plus examen de la compatibilité avec le ius cogens et avec les droits fondamentaux [art. 6 à 30]; conformité avec l'art. 118 de la réforme des droits populaires): Les Verts
- Contre un contrôle abstrait des normes du droit cantonal: NE
- Biffer: CVP-OVS
- Contre l'élargissement de la juridiction constitutionnelle, crainte d'un "Etat des juges", où le droit régnerait en maître, abstrait du réel: GRLC
- Problématique, car le TF pourrait nier l'application d'une loi fédérale approuvée par le peuple; pour résoudre ce conflit la voie politique (p.ex. renvoi au Parlement), et non judiciaire, s'impose: C-Mass
- L'extension de la juridiction constitutionnelle restreint le principe démocratique du processus législatif: CHIGE
- Exigent un contrôle abstrait des normes: ZG, SPE, LSPN, ATE, WWF, ABN, NfS, ASIV, OG-NW
- Les cantons doivent pouvoir déclencher un contrôle abstrait des normes, car seule cette règle est conforme au respect de la souveraineté législative des cantons: BL, SO, TI, TG, GR, UDC
- Oui à une juridiction constitutionnelle, mais il faut envisager un tribunal constitutionnel particulier (jurisprudence uniforme, pas d'éléments tactiques de procédure): AdI
- Contre la primauté du droit international: 178 particuliers

Propositions de modifications et de compléments

- Améliorer la formulation (droit international en général ou seulement dispositions directement applicables?): TFA, GR
- Compléter: obligation expresse du législateur de régler la procédure d'avis préjudiciel (proposition subsidiaire): LDP-BS
- Le TF ne doit pouvoir formuler que des recommandations: ID-CH
- (Remarque ne concernant que le texte allemand): FDP-Wint
- Le contrôle abstrait des normes devrait également être introduit d'une manière limitée: 11 particuliers
- Autres suggestions: 205 particuliers

1er al.

Critique

- Biffer; évident et incomplet: PRD
- Biffer "Le droit international": ID-CH, SFG

Propositions de modifications et de compléments

- Il faut reprendre l'article 166, 1er al. du projet (mise à jour), car le droit constitutionnel suisse ne connaît pas la primauté générale de l'ensemble du droit international: CdC, ZG, ZH, AG
- Harmoniser les textes allemand et français: NSH

2e al.

Approbation expresse

- Approbation du contrôle concret des normes sous l'angle de leur compatibilité avec les droits constitutionnels: PRD, SVSS-1
- Le législateur ne se sentira véritablement lié par les droits fondamentaux que si cet alinéa se concrétise: SSR

Critique

- Impossible à mettre en pratique et contraire à l'économie de la procédure; les tribunaux constitutionnels et administratifs des cantons, ainsi que les autorités exécutives cantonales doivent interdire *eux-mêmes* l'application des lois fédérales et des arrêtés fédéraux de portée générale qui ne sont pas conformes à la constitution: BL
- Biffer: PLS, PCC
- Il faut renoncer à la mention de la procédure d'avis préjudiciel: FSA
- Pas de primauté rigide du droit international: FDP-SG
- Limitatif par rapport à la pratique actuelle: FRSP
- Aucune mention des rapports entre la constitution fédérale et le droit international: VAST
- Définition plus détaillée; proposition de texte s'inspirant du projet Kölz/Müller: BODS

Propositions de modifications et de compléments

- Biffer "droit international": UVG, ZKFU, KUS
- Biffer "... ou le droit international ...": ID-CH
- Phrase 2: la marge d'appréciation du Tribunal fédéral est très grande; problématique: SKF, VAST
- Examen de la constitutionnalité et non seulement de la conformité aux droits constitutionnels et au droit international: SPE, LSPN, ATE, WWF, ABN, NfS, ASIV
- A propos du droit international: approbation du contrôle concret des normes pour autant qu'il soit limité à la compatibilité des *droits* découlant du droit international: PRD, FDP-BS, GER-BS
- Au 2e alinéa, on pourrait dire "le droit international contraire": CdC, BS
- Approbation expresse avec demande de compléments: les ordonnances du Conseil fédéral doivent aussi pouvoir être examinées à titre préjudiciel lors de leur application: USS
- Il manque l'obligation de publier l'avis préjudiciel: JU
- Préférence est donnée à une forme plus modeste de juridiction constitutionnelle: non-application de lois uniquement en cas de violation manifeste d'un droit constitutionnel précis; de plus, contre l'intervention correctrice du TF lorsque le législateur ne remplit pas un mandat constitutionnel: RN, TVSS

- La primauté du droit international doit être subordonnée à des réserves (réciprocité, décision populaire): VSZ + KGF
- La réglementation de l'article 166^{bis} du projet de réforme des droits populaires concernant la primauté du droit international serait ici à la bonne place: PRD
- Donner la préférence à la version française: FSA

3e al.

Approbation expresse

- BL

Critique

- Biffer: PS
- Disposition peu claire; un canton ne doit pas pouvoir se joindre à la procédure d'un particulier: FSA

Propositions de modifications et de compléments

- Droit d'examen du TF portant les griefs invoqués par un canton, lorsque celui-ci allègue qu'une loi fédérale ou qu'un arrêté fédéral viole ses compétences constitutionnellement garanties (pas seulement un contrôle concret des normes): BS, SO, TI, TG, GR, UDC
- La légitimation doit être étendue aux cantons et aux particuliers: GR, LDP-BS

Art. 169

Indépendance du juge

Approbation expresse

- PDC, PRD, LDP-BS, TFA, VVR, ASM, ISE
- La consécration de l'indépendance du juge est opportune; sa mention à l'article 24, 1er alinéa, n'est pas nécessaire: UDC

Critique

- Du point de vue formel, les juges ne peuvent tout simplement pas être indépendants: PCC
- Biffer, car formulation insatisfaisante et inutile en raison de l'article 24: FSA
- Doit s'appliquer aussi à tous les tribunaux cantonaux: LDP-BS
- Indépendance du juge également du point de vue politique: ID-CH

Propositions de modifications et de compléments

- A insérer au titre 3, chapitre 3, section 9: AG
- Remplacer "loi" par "droit" dans le texte français: FRSP

7

Questions de procédureApprobation expresse

- La votation populaire en 1998 est une option réaliste: SZ
- Le système modulaire, c'est-à-dire un processus de réforme ouvert, est opportun: Les Verts
- Une réforme intégrale qui reste évidente en tant que conception globale (même si elle est effectuée par étape), est opportune: FEPS

Critique

- Associer la réforme de la constitution à la commémoration de l'Etat fédéral n'est pas une bonne idée: AdI
- Le calendrier n'est guère réaliste; il n'est pas indispensable que le projet puisse être soumis en votation en 1998: UDC, AVP
- Donner la priorité aux réformes matérielles, puis entreprendre ensuite seulement la révision rédactionnelle: BHK
- Calendrier très ambitieux: PRD, BHK

Propositions de modifications et de compléments*Procédure relative à la votation*

- Scrutins séparés et échelonnés sur la mise à jour et sur le train de réformes: AG, UDC, Les Verts, PDC, PEV, CSP-AG, PRD-VD, FDP-BS, LDP-BS, NSH, VSA, ASA-1, AZL, 23 particuliers
- Soumettre trois questions à la votation: la mise à jour de la constitution (sans variantes; celles-ci feront l'objet d'une décision lors du débat parlementaire), la réforme des droits populaires, la réforme de la justice: SPE, LSPN, ATE, WWF, NfS
- Il faut renoncer à la mise à jour et procéder aux réformes par étapes: GE, ASF
- Soumettre éventuellement à la votation la réforme de la justice avant le projet général de constitution: PRD, FDP-Buch
- D'abord la votation sur la réforme des droits populaires: SAB
- Les variantes doivent au préalable obtenir l'approbation du peuple et des cantons: SZ
- Soumettre séparément à la votation les questions controversées (p. ex. le nombre des signatures): Les Verts, LDP-BS, RN
- Soumettre à la votation les trains de réforme partiels, pas de différences trop grandes avec les variantes: GR
- Il vaut la peine d'examiner l'opportunité de permettre des décisions de principe ou des votations portant sur des ensembles de dispositions: UDC

Autres suggestions

- Proposition de mise au point paritaire de la partie du projet concernant le fédéralisme: CdC, BS, GR, TG
- Il faut prévoir un processus de réforme échelonné afin de coordonner les travaux des divers départements ainsi que des Chambres fédérales et de leurs commissions: AdI
- Réglementation transitoire pour les initiatives qui seront déposées avant la votation sur la mise à jour (compétence du Parlement de les insérer sans modification matérielle dans la systématique de la nouvelle constitution: Les Verts
- Demande une réglementation correcte de la période transitoire pour les initiatives en suspens (le projet doit reprendre sans les modifier les normes des initiatives acceptées au cours des 20 dernières années, le cas échéant au niveau législatif): MV
- Réaliser la réforme de la constitution conformément aux dispositions de révision en vigueur (pas de Conseil constitutionnel, etc.): SZ
- Le Conseil constitutionnel crée les conditions démocratiques et organisationnelles indispensables à la réforme fondamentale du contenu de la constitution: FEPS
- Session populaire: discussions publiques décentralisées avec des parlementaires: UDC
- Associer les étrangers résidants à la révision de la constitution par le biais d'une session des étrangers: USS
- Coordonner la date de la votation avec un éventuel scrutin sur l'Europe afin d'éviter une confusion des objets: ASM/VSM
- Votations séparées sur les questions constitutionnelles importantes, les nouvelles initiatives en suspens et des thèmes constitutionnels fondamentalement nouveaux: FSG-2, SOLAR, SSES
- En faveur d'une réforme de la constitution par étapes, dont le point de départ serait la constitution actuelle complétée par un préambule enrichi de nouveaux principes directeurs: CHICE-TG
- Deuxième procédure de consultation impérativement exigée: GVS, KGV

Liste des participants

AAV	Aargauischer Abstinentenverband	ARF	Arbeitsgemeinschaft Recht für Fussgänger
ABN	Aargauischer Bund für Naturschutz	ARJ	Association régionale Jura
ABSV	Abstinenten-Verband des schweizerischen PTT-Zollpersonals	ARMA	Aktion für Glaubens- und Gewissensfreiheit und gegen religiöse Machtpolitik
ABSV	Association Suisse d'abstinence personnel PTT et des Douanes	ARMA	Action pour la liberté de croyance et de conscience et contre la politique du pouvoir
ABSV-BS	Abstinenten-Verband des schweizerischen PTT-Zollpersonals, Sektion Basel	A-RVDR	Association Région Val-de-Ruz
ABV-BS	Basler Abstinentenverband	ARW	Arbeitsgemeinschaft für Rüstungskontrolle und ein Waffenausfuhrverbot
ACB	Association des communes bernoises	ASA-1	Association Suisse d'Assurances
ACS-1	Automobil Club der Schweiz	ASA-1	Associazione Svizzera d'Assicurazioni
ACS-1	Automobile Club de Suisse	ASA-2	Arbeitsgemeinschaft Schweizerischer Abstinentenorganisationen
ADF	Association suisse pour les droits de la femme	ASA-2	Association suisse de sociétés d'abstinents
ADF	Associazione svizzera per i diritti della donna	ASAS	Association suisse des assistants sociaux diplômés et des éducateurs spécialisés
AdI	Alliance des Indépendants	ASB	Association suisse des banquiers
AdI	Anello degli Indipendenti	ASB	Associazione svizzera dei banchieri
ADP	Association droits du piéton	ASBS	Association des sociétés bernoises de sport
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie	ASC	Associazione svizzera a favore dei cerebrolesi
AERO	AERO-Club Schweiz	ASD	Association faitière suisse des professionnels de la danse
AERO	AERO-Club Suisse	ASDESI	Association Suisse des Directrices et Directeurs des Ecoles de Soins Infirmiers
AFFB	Arbeitsgemeinschaft für Friedens-Bildung	ASDSCI	Associazione Svizzera Direttrici e Direttori delle Scuole di Cura infermieristiche
AG-STG	Aktionsgemeinschaft Schweizer Tierversuchsgegner	ASEF	Associazione Svizzera di educazione fisica nella scuola
AGCT	Association genevoise du coin de terre	ASEJ	Association suisse des éditeurs de journaux et périodiques
AGLB	Arbeitsgemeinschaft der Lehrkräfte für Berufswahlvorbereitung	ASEN	Association Suisse des Ecoles Nouvelles
AGV-AR	Arbeitsgruppe Volksrechte der Verfassungskommission von Appenzell Ausserrhoden	ASEP	Association suisse d'éducation physique à l'école
AJBE	Association des Jurassiens Bernois, Section Genève	ASF	Alliance de sociétés féminines suisses
AK-SZ	Amt für Kulturpflege SZ	ASF	Alleanza delle società femminili svizzere
AKF	Arbeitsgruppe des Katholischen Frauenbunds BL und CVP Frauen BL	ASG-1	Association suisse des Sables et Graviers
AKG	Aktion für konfessionelle Gleichberechtigung	ASG-2	Association Suisse de Golf
AKGM	Aktionskomitee geschiedener Männer	ASI	Association suisse des infirmières et infirmiers
ALIN	Alpen-Initiative	ASI	Associazione svizzera infermiere e infermieri
AO	Auslandschweizer-Organisation		
AO	Organisation des Suisse de l'étranger		
APD	Agir pour demain		
APIT	Agrar Politisches Informations Team Schweiz		
APMPC	Action protestante pour le maintien de la paix confessionnelle		

ASI-AG	Association Suisse des infirmières et infirmiers, Section AG, SO	ASPEA	Association suisse de parents d'enfants autistes
ASI-AG	Associazione svizzera infermiere e infermieri, Sezione AG, SO	ASPM	Association suisse des professionnels de la mensuration
ASI-GE	Association suisse des infirmières et infirmiers, Section Genève	ASPO	Association suisse pour la protection des oiseaux
ASI-GE	Associazione svizzera infermiere e infermieri, Sezione GE	ASPU	Associazione svizzera per la protezione degli uccelli
ASI-GR	Association Suisse des infirmières et infirmiers, Section GR	ASRM	Association suisse romande contre la myopathie
ASI-GR	Associazione svizzera infermiere e infermieri, Sezione GR	ASS	Association Suisse du Sport
ASI-SC	Association suisse des infirmières et infirmiers, Section Suisse central	ASS	Associazione Svizzera dello Sport
ASI-SC	Associazione svizzera infermiere e infermieri, Sezione Svizzera centrale	ASSA	Arbeitsgemeinschaft schweizerischer Sportämter
ASI-SG	Association Suisse des infirmières et infirmiers, Section SG, TG, AI et AR	ASSA	Association suisse des services des sports
ASI-SG	Associazione svizzera infermiere e infermieri, Sezione SG, TG, AI e AR	ASSA	Associazione svizzera di servizi dello sport
ASI-TI	Association Suisse des infirmières et infirmiers, Section TI	ASTAKA	Aargauer Staka, Staatsbürgerlicher Verband katholischer Schweizerinnen
ASI-TI	Associazione svizzera infermiere e infermieri, Sezione TI	ASTC	Associazione svizzera tecnici del catasto
ASIMC	Association suisse en faveur des infirmes moteurs cérébraux	ASUT	Schweizerische Vereinigung von Fernmelde-Benützern
ASIPA	Associazione svizzera italiana per i problemi dell'autismo	ASUT	Association suisse d'usagers de télécommunications
ASIV	Association suisse des invalides	ASUT	Associazione svizzera utenti telecomunicazioni
ASIV	Associazione svizzera degli Invalidi	ASV-Lau	Les Verts alternatifs ASV Lausanne
ASJ	Association Suisse de Judo et Ju-Jitsu	ATA	Associazione Traffico e Ambiente
ASJV	Association suisse en faveur des jeunes inadaptées	ATD	Bewegung ATD Vierte Welt
ASKIO	Behinderten-Selbsthilfe Schweiz	ATD	Aide à toute détresse
ASKIO	Entraide Suisse Handicap	ATE	Association transports et environnement
ASKIO	Aiuto Reciproco Svizzero degli Andicappati	AUF	Arbeitsgemeinschaft unabhängiger Frauen
ASLOCA	Association Suisse des Locataires	AUPS	Association des Universités Populaires Suisses
ASLP	Association Suisse des Libres Penseurs	AUPS	Associazione delle Università Popolari Svizzere
ASLP	Associazione Svizzera dei Liberi Pensatori	ÄUS	Ärztinnen und Ärzte für Umweltschutz
ASM	Association suisse des magistrats de l'ordre judiciaire	ÄUS	Medecins en faveur de l'environnement
ASM	Associazione svizzera dei magistrati	ÄUS	Medici per l'ambiente
ASM/VSM	Arbeitgeberverband der Schweizer Maschinenindustrie / Verein Schweizerischer Maschinen-Industrieller	AVP	Aktion Volk und Parlament
ASM/VSM	Association patronale suisse de l'industrie des machines / Société suisse des constructeurs de machines	AZL	Altzofingia Luzern
ASM/VSM	Associazione padronale svizzera dell'industria metalmeccanica/ Associazione Svizzera dei Costruttori di Macchine	BAH	Nationaler geistiger Rat der Bahà'i
ASP	Association Suisse des Psychotherapeutes	BAH	Assemblée spirituelle nationale des Bahà'i's de Suisse
ASP	Associazione Svizzera degli Psicoterapeuti	BAH	Assemblea spirituale nazionale dei Bahà'i della Svizzera
ASPAN	Association suisse pour l'aménagement national	BFU	Schweizerische Beratungsstelle für Unfallverhütung
ASPAN	Associazione svizzera per la pianificazione nazionale	BGer	Bundesgericht
		BHK	Basler Handelskammer
		BHK	Chambre de commerce Bâle
		BKdtS	Blaues Kreuz der deutschen Schweiz
		BibV-AG	Aargauische Biolandbau Vereinigung
		BNS	Banque nationale suisse
		BNS	Banca nazionale svizzera
		BODS	Bewegung für eine offene, demokratische und solidarische Schweiz
		BPA	Bureau suisse de prévention des accidents

BPK	Bewegung prospektiver Katholiken	CEC-JU	Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura
BRJW	Blauring Jungwacht	CECA	Comunità Ecumenica di Lavoro la Chiesa e l'Ambiente
BSF	Bund Schweizerischer Frauenorganisationen	CECS	Conférence des institutions d'éducation et des écoles catholiques de la Suisse
BSJF	Bund Schweizerischer Jüdischer Frauenorganisationen	CEPF	Conseil des écoles polytechniques fédérales
BSJF	Union suisse des Organisations des Femmes juives	CEVI	Bund der Christlichen Vereine Junger Männer und Frauen der deutschsprachigen Schweiz
BSP	Bund Schweizer Planer	CFF	Direction générale CFF
BVS	Bündner Verband für Sport	CFG	Commission fédérale de Géologie
BVS	Associazione sportiva grigionese	CFG	Commissione federale di Geologia
C-Cam	Municipio di Borgnone Camedo	CFNP	Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
C-Coll	Commune de Collonge Bellerive	CFNP	Commissione federale per la protezione della natura e del paesaggio
C-Damv	Commune Damvant	CFR	Commission fédérale contre le racisme
C-Den	Commune Denens	CFR	Commissione federale contro il razzismo
C-Dizy	Commune de Dizy	CFS	Commission fédérale de sport
C-Ferp	Commune de Ferpicloz Praroman-Le-Mouret	CFS	Commissione federale dello sport
C-Font	Commune de Fontainemelon	CFT	Christen für die Wahrheit
C-Gene	Commune les Geneveys-sur-Coffrane	CH-EU	Groupe de réflexion Suisse Europe
C-Lau	Municipalité Lausanne	CHIGE	Schweiz im Gespräch
C-LCAF	Commune de La-Côte-aux-Fées	CHIGE-TG	Schweiz im Gespräch, Regionalgruppe Thurgau
C-LTDP	Ville de la Tour-de-Peilz	Ciné	Cinésuisse
C-Mass	Comune di Massagno	CISC	Vereinigung der schweizerischen Zigarettenindustrie
C-Miéc	L'administration communale Miécourt	CISC	Communauté de l'industrie suisse de la cigarette
C-Pâq	Commune du Pâquier	CK	Arbeitsgemeinschaft christlicher Kirchen in der Schweiz
C-Riex	Commune de Riex	CK	Communauté de travail des églises chrétiennes de suisse
C-Roche	Commune Roche	CK	Comunità di lavoro delle chiese cristiane in svizzera
C-Sierre	L'administration communale Sierre	CLAFG	Centre de Liaison des Associations Feminines Genevoises
C-UCVD	Union des communes Vaudoises	CMV-R	Christliche Gewerkschaft für Industrie, Handel und Gewerbe; Rentnerinnen- und Rentnerbewegung der Schweiz
C-Villi	Commune de Villiers	CNG	Christlichnationaler Gewerkschaftsbund der Schweiz
C-VSG	Commune de Villars-sur-Glâne	CNG	Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse
C2D	Forschungs- und Dokumentationszentrum Direkte Demokratie	CNG	Federazione svizzera dei sindacati cristiani
C2D	Centre d'études et de documentation sur la démocratie directe	COTE	Communauté Oecuménique de Travail Eglise et Environnement
C2D	Centro studi e documentazione sulla democrazia diretta	CP	Centre Patronal
CAR	Caritas Schweiz	CPF	Consiglio dei politecnici federali
CAR	Caritas Suisse	CSAJ	Conseil suisse des activités de Jeunesse
CASS	Caritas Svizzera	CSB	Christliche Sozialbewegung der Schweiz
CASS	Konferenz der schweizerischen wissenschaftlichen Akademien	CSB	Mouvement social chrétien de la Suisse
CASS	Conférence des Académies Scientifiques Suisses	CSB	Movimento sociale cristiano della Svizzera
CASS	Conferenza delle Accademie Scientifiche Svizzere		
CBR	Comité Central romand de la Croix-Bleue		
CCRE	Conseil des communes et regions d'Europe, section Suisse		
CCRE	Consiglio dei comuni e delle regioni d'Europa, sezione Svizzera		
CdC	Conférence des Gouvernements cantonaux		
CdC	Conferenza dei governi cantonali		
CDT	Arbeitsgemeinschaft Swissaid, Fastenopfer, Brot für alle, Helvetas, Caritas		
CDT	Communauté de travail/Swissaid, Fastenopfer, Brot für alle, Helvetas, Caritas		

CSCS	Conferenza delle istituzioni d'educazione e delle scuole cattoliche della Svizzera	EKA	Eidgenössische Kommission für Alkoholfragen
CSIAP	Conférence suisse des institutions d'assistance publique	EKA	Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool
CSIAS	Conferenza svizzera delle istituzioni d'assistenza sociale	EKA	Commissione federale per i problemi inerenti all'alcool
CSM	Conseil Suisse de la Musique	EKF	Eidgenössische Kommission für Frauenfragen
CSM	Consiglio Svizzero della Musica	EKF	Commission fédérale pour les questions féminines
CSP-AG	Christlichsoziale Partei Aargau	EKF	Commissione federale per i problemi della donna
CSPO	Christlichsoziale Volkspartei Oberwallis	EKFF	Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen
CSS	Conseil suisse de la science	EKFF	Commission fédérale de coordination pour les questions familiales
CSS	Consiglio svizzero della scienza	EKFF	Commissione federale di coordinamento per le questioni familiari
CSSM	Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux	EKJ	Eidgenössische Kommission für Jugendfragen
CVP	Christlichdemokratische Volkspartei	EKJ	Commission fédérale pour la jeunesse
CVP-F	CVP-Frauen Schweiz	EKJ	Commissione federale per la gioventù
CVP-FM	CVP-Kommission für die Gleichstellung von Frau und Mann	EKR	Eidgenössische Kommission gegen Rassismus
CVP-Heri	CVP Herisau Arbeitsgruppe CVP 60+	EMK	Evangelisch-methodistische Kirche
CVP-Ka	Arbeitsgruppe CVP Ortspartei Kaisten	EMK	Eglise Evangélique Méthodiste
CVP-NW	CVP Kanton Nidwalden	ENHK	Eidgenössische Natur- und Heimatschutzkommission
CVP-OVS	CVP Oberwallis	ENPG	Eglise nationale protestante de Genève
CVP-OW	CVP Kanton Obwalden	EPI	Epilepsie-Vereinigung-CH
CVP-SO	CVP Kanton Solothurn	ESK	Eidgenössische Sportkommission
CVP-Sprei	CVP Spreitenbach	ETHRAT	Rat der Eidgenössischen technischen Hochschulen
DAC	Doyenné de l'Ajoie et Clos-du-Doubs	EVG	Eidgenössisches Versicherungsgericht
DB	Erklärung von Bern	EVP	Evangelische Volkspartei der Schweiz
DB	Déclaration de Berne	FAB	Fachvereinigung für Berufsberatung
DB	Dichiarazione di Berna	FAST	Fastenopfer Katholisches Hilfswerk Schweiz
DBI	Difesa dei bambini-internazionale	FAST	Action de Carême des catholiques en Suisse
DCH	Associazione mantello dei docenti svizzeri	FAST	Sacrificio Quaresimale dei cattolici in Svizzera
DEI	Défense des Enfants international	FBR	Frauen in den Bundesrat
DJS	Demokratische Juristinnen und Juristen der Schweiz	FBR	Femmes au Conseil fédéral
DS	Démocrates Suisses	FBR	Donne al Consiglio Federale
DS	Democratici Svizzeri	FBS	Freiwirtschaftliche Bewegung der Schweiz
DVS	Diakonieverband Schweiz	FCIS	Fondation des cimetières islamiques suisses
EAV	Eidgenössische Alkoholverwaltung	FCIS	Fondazione dei cimiteri islamici svizzeri
EBS	Europäische Bewegung Schweiz	FCSGS	Fédération catholique suisse de gymnastique et de sport
EBS	Mouvement européen Suisse	FD	Force démocratique Moutier
EBS	Movimento europeo Svizzera	FDBB	Fachvereinigung für Dokumentation in der Berufsberatung
ECH	Association faîtière des enseignantes et des enseignants suisses	FDP	Freisinnig-Demokratische Partei der Schweiz
ECOPOP	Vereinigung Umwelt und Bevölkerung	FDP-AG	FDP Kanton Aargau
ECOPOP	Association Ecologie et Population	FDP-BL	FDP Kanton Baselland
ECV	Ecole catholique du Valentin	FDP-BS	FDP Kanton Basel-Stadt
EDU	Eidgenössische-demokratische Union	FDP-Buch	FDP Bucheggberg
EDU-SH	Eidgenössische-Demokratische Union	FDP-Maur	FDP der Gemeinde Maur/ZH
EDU	EDU des Kantons Schaffhausen		
EER-VD	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud		
EFFE	Europäisches Forum für Freiheit im Bildungswesen		
EFK	Verband der Evangelischen Freikirchen und Gemeinden in der Schweiz		
EFS	Evangelischer Frauenbund der Schweiz		
EGK	Eidgenössische Geologische Fachkommission		
EHV	Eidgenössischer Hornusserverband		

FDP-SG	FDP Kanton St.Gallen	FSIH	Federazione svizzera per l'integrazione degli handicappati
FDP-Wint	FDP Winterthur	FSIS	Federazione Svizzera Invalidi Sportivi
FDP-ZH	FDP-Fraktion des Zürcher Kantonsrates	FSK	Schweizerischer Fachverband für Sand und Kies
FDP-ZH3	FDP Zürich 3	FSP	Föderation der Schweizer Psychologinnen und Psychologen
FDP-Zoll	FDP Zollikon	FSP	Fédération Suisse des Psychologues
FECPE	Fédération des églises et communautés du plein évangile	FSP	Federazione Svizzera delle Psicologhe e degli Psicologi
FELPS	Fédération d'église libres pentecôtistes des suisse	FSPA	Fédération suisse des parents d'aveugles et d'amblyopes
FEPS	Fédération des Eglises protestantes de la Suisse	FSS	Fédération Suisse de Ski
FEPS	Federazione delle Chiese evangeliche della Svizzera	FSS	Federazione Svizzera Sci
FFAR	Forum Frau AR	FSSH	Fédération Suisse de Sport Handicap
FFDD	Forum für direkte Demokratie	FSSP	Federazione svizzera delle scuole private
FFG	Forum Freiheit im Gesundheitswesen	FSSS	Schweizer Unterwasser-Sport-Verband
FFG	Forum Liberté et Santé	FSSS	Fédération Suisse de Sports Subaquatiques
FFS	Direzione generale FFS	FSSS	Federazione Svizzera di Sport Subacquei
FFU	Fachfrauen Umwelt	FTIA	Federazione ticinese per l'integrazione degli handicappati
FGL-BL	Freie Grüne Liste BL	FUS	Fédération des urbanistes suisse
FGS	Frauengewerkschaft Schweiz	FUS	Federazione degli urbanisti svizzeri
FKJ	Fachstelle für kirchliche Jugendarbeit	FVAW	Forum für verantwortbare Anwendung der Wissenschaft
FP-OW	Freiheits-Partei OW	FVÖV	Föderativverband des Personals öffentlicher Verwaltungen und Betriebe
FPA	Freier Pädagogischer Arbeitskreis	FVÖV	Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publiques
FPC	Fondation pour la protection des consommateurs	FVS	Freidenker-Vereinigung der Schweiz
FPS	Freiheits-Partei der Schweiz	FVSO	Freie Volksschule Solothurn
FRC	Fédération Romande des Consommateurs	G-AG	Grüne Aargau
FRI	Fédération Romande Immobilière	G-Alt	Gemeinde Altdorf
FRIE	Schweizerischer Friedensrat	G-Alt	Gemeinde Altdorf
FRSP	Fédération Romande des Syndicats Patronaux	G-Andw	Gemeinde Andwil
FSA	Fédération Suisse des Avocats	G-Ausb	Gemeinde Ausserberg
FSA	Federazione Svizzera degli Avvocati	G-Buck	Gemeinde Buckten
FSAG	Federazione svizzera delle Associazioni giovanili	G-Butt	Gemeinde Buttisholz
FSAS	Fédération suisse des Associations professionnelles du domaine de la Santé	G-Engelb	Einwohnergemeinde Engelberg
FSAS	Federazione Svizzera delle Associazioni professionali sanitarie	G-Flums	Gemeinde Flums
FSEA	Fédération suisse pour l'éducation des adultes	G-Glattf	Gemeinde Glattfelden
FSEA	Federazione svizzera per l'educazione degli adulti	G-Gold	Gemeinde Goldingen
FSEP	Fédération suisse des écoles privées	G-Grossw	Gemeinde Grosswangen
FSFM	Fédération suisse des familles monoparentales	G-Hasl	Gemeinde Haslen/GL
FSFP	Fédération suisse des femmes protestantes	G-Hend	Gemeinde Hendschiken
FSG-1	Fédération Suisse de Gymnastique	G-Kling	Gemeindeverwaltung Klingnau
FSG-1	Federazione Svizzera di Ginnastica	G-Köniz	Gemeinde Köniz
FSG-2	Fondation suisse de la Greina	G-Lau	Gemeindeverwaltung Lauerz
FSG-2	Fondazione Svizzera della Greina	G-Lies	Stadtrat Liestal
FSGC	Federazione svizzera dei genitori di ciechi e ambliopi	G-Lung	Einwohnergemeinde Lungern
FSIA	Fédération Suisse des Infirmières/Infirmiers en anesthésie	G-Neuenk	Gemeinde Neuenkirch
FSIH	Fédération suisse pour l'intégration des handicapés	G-Oberb	Gemeinde Oberbipp
		G-Oberemb	Gemeindeverwaltung Oberembrach
		G-Obstal	Gemeinde Obstalden
		G-Oetw	Gemeinde Oetwil am See
		G-Rein	Gemeinde Reinach BL
		G-Sarn	Einwohnergemeinde Sarnen
		G-Schön	Einwohnergemeinde Schönenwerd
		G-Schw	Gemeinde Schwellbrunn

G-SG	Grüne St.Gallen	ISPA	Istituto svizzero di prevenzione dell'alcolismo e altre tossicomanie
G-SRZH	Stadtrat Zürich	JB	Association des Jurassiens bernois de l'extérieur
G-Titt	Gemeinde Titterten BL	JDS	Juristes Démocrates de Suisse
G-Tugg	Gemeinde Tuggen	JL	Jungliberale Bewegung der Schweiz
G-Untäg	Gemeindeverwaltung Unterägeri	JL	Jéunesse Radicale Suisse
G-Wartau	Gemeinde Wartau SG	JL	Gioventù Liberale-Radicale Svizzera
G-Wildh	Gemeinde Wildhaus	JUSE	Jugendsession
G-Wimm	Gemeinde Wimmis	JUSE	Session des jeunes
G-Worb	Einwohnergemeinde Worb	JUSE	Sessione dei giovani
G-ZH	Grüne Partei Kanton Zürich	JUSESÖ	Verein deutschweizerischer Jugendseelsorgerinnen
GASU	GASTRO Suisse Verband für Hotellerie und Restauration	K-CHEM	Verband der Kantonschemiker der Schweiz
GDS	Giuristi e Giuriste Democratici Svizzeri	K-CHEM	Association des chimistes cantonaux de la Suisse
GEHP	Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris	K-CHEM	Associazione dei chimici cantonali della Svizzera
GEM	Schweizerischer Gemeindeverband	KAB	Katholische Arbeitnehmer-Bewegung Schweiz
GEM	Association des Communes Suisses	KAB	Mouvement suisse des ouvriers et employés catholiques
GEM	Associazione dei Comuni Svizzeri	KATS-OW	Kantonales Amt für Turnen und Sport Obwalden
GER-BS	Appellationsgericht BS	KdK	Konferenz der Kantonsregierungen
GEU-Düb	Gruppe Energie und Umwelt Dübendorf/ZH	KEOS	Koordination Ethischer Organisationen der Schweiz
GL-AR	Kommission für Gleichstellung von Mann und Frau - AR	KFU	Kantonales Komitee für Freiheit und Unabhängigkeit
GRAV	Groupe d'Avenches, François Loeb	KG-SG	Kantonsgericht St. Gallen
GRLC	Groupe de travail pour le renforcement des libertés constitutionnelles	KGv	Kantonaler Gewerbeverband Zürich
Grüne	Grüne Partei der Schweiz	KKSE	Konferenz Katholischer Schulen und Erziehungsinstitutionen der Schweiz
GSSA	Groupe pour une Suisse sans Armée	KLS	Kinder Lobby Schweiz
GSSA-GE	Groupe pour une Suisse sans Armée, section Genève	KLS	Lobby Enfants Suisse
GVS	Gewerbeverein Steinmaur	KLS	Lobby Svizzera dei Bambini
HAZ	Homosexuelle Arbeitsgruppe Zürich	KSA-NW	Kantonales Sportamt Nidwalden
HEV	Hauseigentümerverband Winterthur und Umgebung	KSSK-LU	Kantonale Schul+Sport-Kommission LU
I Verdi	Partito ecologista svizzero	KUS	Komitee gegen den Beitritt zu EWR/EG/EU
ID-CH	Identität Schweiz	KVP	Katholische Volkspartei Schweiz
ID-CH	Identité suisse	LCH	Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer
ID-CH	Identità Svizzera	LDP-BS	Liberal-demokratische Partei BS
IFF	Institut für Finanzwirtschaft und Finanzrecht, Uni SG	LdU	Landesring - Die Unabhängigen
IGB	Interessengemeinschaft Boden	Les Verts	Parti écologiste suisse
IGBS	Interessengemeinschaft Baselbieter Sportverbände	LFSA	Landesverband freier Schweizer Arbeitnehmer
IGM	Interessengemeinschaft geschiedener und getrennt lebender Männer	LITRA	Informationsdienst für den öffentlichen Verkehr
IGVELO	Interessengemeinschaft Velo beider Basel	LITRA	Service d'Information pour les Transports publics
INSIEME	Schweizerische Vereinigung der Elternvereine für geistig Behinderte	LITRA	Servizio d'informazione per i trasporti pubblici
INWO	Internationale Vereinigung für natürliche Wirtschaftsordnung	LOS	Lesbenorganisation Schweiz
INWO	Ligue internationale pour l'ordre économique naturel	LOT	Interessengemeinschaft der schweizerischen Lotterien
IOGT	Schweizer Guttempler	LOT	Communauté d'intérêts des loteries suisses
IOGT	Bons-Templiers Suisses	LPS	Libérale Partei der Schweiz
IPGK	d'Inslé Privater Ganztags-Kindergarten		
IPV-CH	Islandpferde-Vereinigung Schweiz		
ISE	Ingenieurs/euses Suisses en Energie		
ISE	Ingegneri/e Svizzeri/e in Energia		
ISM	Institut suisse de météorologie		
ISM	Istituto svizzero di meteorologia		
ISPA	Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies		

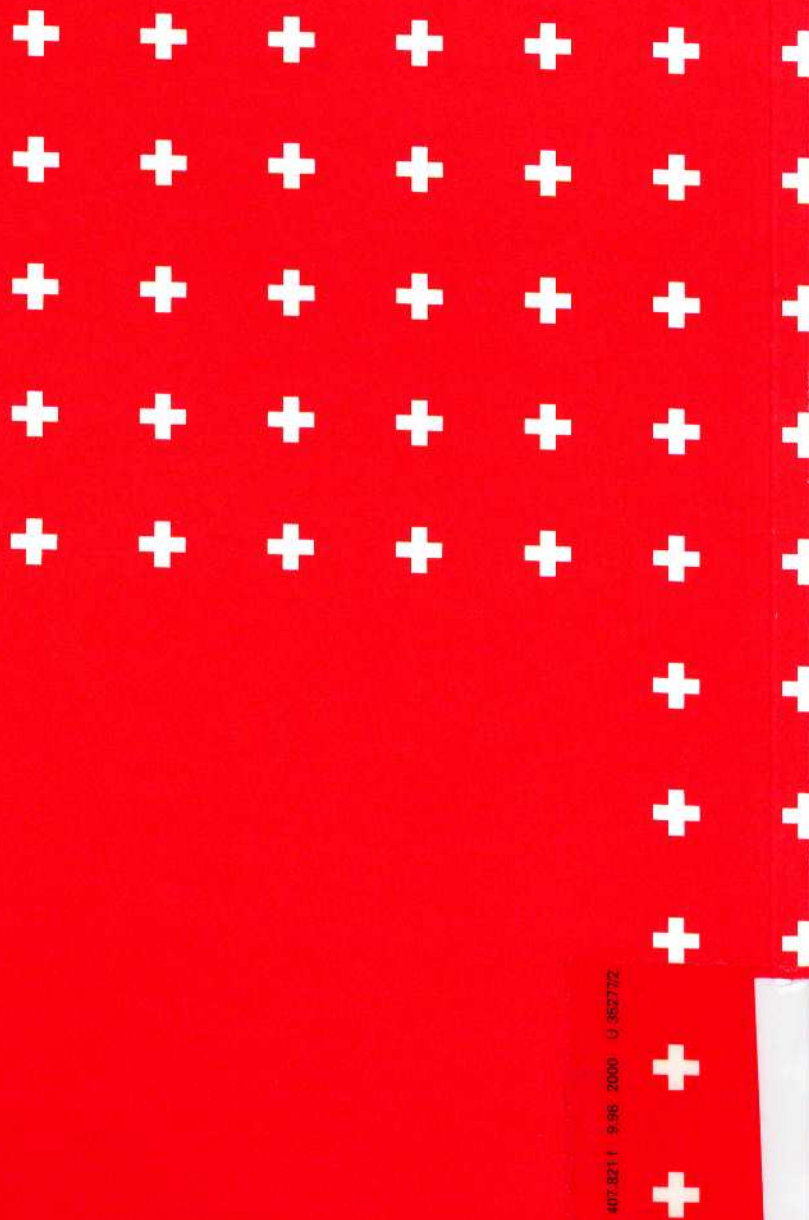
LR	Lia Rumantscha	PLR	Partito liberale-radical svizzero
LSPN	Ligue Suisse pour la Protection de la Nature	PLS	Parti libéral suisse
LSPN	Lega Svizzera per la Protezione della Natura	PPD	Partito Popolare Democratico
MEJ	Mouvement Ecologiste Jurassien	PPD-D	Donne PPD svizzere
MV	Schweizerischer Mieterinnen- und Mieterverband	PRD	Parti radical-démocrate suisse
NBKS	Neue Bauern Koordination Schweiz	PRD-NE	Parti radical-démocratique NE
NfS	Naturfreunde Schweiz	PRD-VD	Parti Radical-démocratique vaudois
NfS	Fédération suisse des amis de la nature	PROLI	Pro Libertate Schweiz Vereinigung für Freiheit, Demokratie, Menschenwürde
NfS	Federazione svizzera degli amici della natura	PS	Parti socialiste Suisse
NHG	Neue Helvetische Gesellschaft	PS	Partito Socialista Svizzero
NHG-SH	Neue Helvetische Gesellschaft, Ortsgruppe SH	PS-BE	Parti socialiste du canton de Berne
NRB	Der Neue Rütlibund	PS-D/CH	Donne socialiste svizzere
NSH	Nouvelle société helvétique	PS-F/CH	Femmes socialistes suisse
OeKU	Oekumenische Arbeitsgemeinschaft Kirche und Umwelt	PSA	Protection Suisse des Animaux
OFGM	Organisation für gleiche Männerrechte	PSA	Protezione Svizzera degli Animali
OG-NW	Obergericht Nidwalden	PSF	Peregrina-Stiftung Frauenfeld
OG-SO	Obergericht Solothurn	PSL	Parti Suisse de la Liberté
OG-UR	Obergericht UR	PTT	Generaldirektion PTT
OIDEL	Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement	PTT	Direction générale PTT
OSEEH	Organisation suisse des enseignants(tes) et éducateurs(trices) homosexuels	PTT	Direzione generale PTT
OSEO	Oeuvre suisse d'entraide ouvrière	PWA	People with AIDS
OSIEO	Organizzazione svizzera degli(delle) insegnanti ed educatori(trici)	RFA	Régie fédérale des alcools
OSJH	Omosessuali	RFA	Regia federale degli alcool
OSL	Organ-System der Jörg Hoffmann-Stiftung	RGRE	Rat der Gemeinden und Regionen Europas, Sektion Schweiz
OVV	Organisation Suisse des lesbiennes	RKI	Die Rechte des Kindes international
PB	Comité de "Oui à la Vie Valais"	RKZ	Römisch-katholische Zentralkonferenz der Schweiz
PBDL	Politik und Bildung	RKZ	Conférence centrale Catholique-romaine de Suisse
PBS	Produzentenverein biologisch-dynamische Landwirtschaft DEMETER	RKZ	Conferenza Centrale Cattolica Romana della Svizzera
PBS	Pfadibewegung Schweiz	RN	Redressement National
PBS	Mouvement scout de suisse	RSE	Renaissance Schweiz Europa
PC	Movimento Scout Svizzero	RSE	Renaissance Suisse Europe
PCC	Pax Christi	RSE	Renaissance Svizzera Europa
PCC	Parti chrétien-conservateur	SAB	Schweizerischer Abstinendenverband
PCS-JU	Partito cristiano conservatore	SAC	Schweizer Alpen-Club
PDC	Parti chrétien social indépendant jurassien	SAC	Club Alpin Suisse
PDC-EG	Parti Démocrate-Chrétien	SAC	Club Alpino Svizzero
PDC-F	Commission pour l'égalité Femme-Homme du PDC	SAEB	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft zur Eingliederung Behinderter
PEV	Femmes PDC suisses	SAH	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk
PEV	Parti évangélique suisse	SAJV	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
PF	Partito evangelico svizzero	SANB	St. Gallisch-Appenzellischer Naturschutzbund
PF	Pro Familia Schweiz	SANH	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Natur und Heimat - Rheinaubund
PF	Pro Familia Suisse	SAP	Schweizer Automatik Pool
PH	Pro Familia Svizzera	SAS	Sozialistischer Abstinentenbund, Steffisburg
PI	Pro Helvetia	SATUS	SATUS Schweiz
PINK	Pro Infirmis	SATUS	SATUS Suisse
PJ	Pink Cross	SAV	Schweizerischer Anwaltsverband
	Pro Juventute	SB-B	Schweizerischer Blinden-Bund
		SB-B	Union suisse des aveugles
		SB-B	Unione svizzera dei ciechi
		SBAG	Schweizerischer Berufsverband der Ausbilderinnen im Gesundheitswesen
		SBAG	Association professionnelle suisse des formatrices en santé publique

SBAG	Associazione professionale svizzera delle formatrici del settore sanitario	SFV-1	Schweizerischer Forstverein
SBB	Generaldirektion SBB	SFV-1	Société forestière suisse
SBE	Schweizerischer Bund für Elternbildung	SFV-1	Società forestale svizzera
SBE	Fédération Suisse des Ecoles de Parents	SFV-2	Schweizerischer Feuerwehrverband
SBG	Schweizerische Bibelgesellschaft	SFV-2	Fédération suisse des sapeurs-pompiers
SBG	Société biblique suisse	SFV-2	Federazione svizzera dei pompieri
SBK-1	Schweizer Berufsverband der Krankenschwestern und Krankenpfleger	SGAG	Schweizerische Gesellschaft für angewandte Geographie
SBK-2	Schweizer Bischofskonferenz	SGAM	Schweizerische Gesellschaft für Allgemeinmedizin
SBK-2	Conférence des Evêques Suisses	SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
SBK-2	Conferenza dei Vescovi Svizzeri	SGCI	Schweizerische Gesellschaft für Chemische Industrie
SBK-AG	Schweizer Berufsverband der Krankenschwestern und Krankenpfleger, Sekt. AG, SO	SGCS	Sozialethische Gruppe der Christlich-sozialen Kanton SG
SBK-GE	Schweizer Berufsverband der Krankenschwestern und Krankenpfleger, Sektion GE	SGF	Schweizerischer Gemeinnütziger Frauenverein
SBK-GR	Schweizer Berufsverband der Krankenschwestern und Krankenpfleger, Sekt. GR	SGG	Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft
SBK-SG	Schweizer Berufsverband der Krankenschwestern und Krankenpfleger, Sekt. SG, TG, AI und AR	SGG	Société suisse d'utilité publique
SBK-TI	Schweizer Berufsverband der Krankenschwestern und Krankenpfleger, Sekt. TI	SGG	Società svizzera d'utilità pubblica
SBK-Z	Schweizer Berufsverband der Krankenschwestern und Krankenpfleger, Sektion Zentralschweiz	SGP	Schweizerische Gesellschaft für Psychiatrie
SBN	Schweizerischer Bund für Naturschutz	SGP	Société suisse de psychiatrie
SBS-1	Schweizerischer Berufsverband dipl. SozialarbeiterInnen und SozialpädagogInnen	SGPG	Società Svizzera di Psichiatria
SBS-2	Schweizerischer Blinden- und Sehbehindertenverband	SGPG	Schweizerische Gesellschaft für Prävention und Gesundheitswesen
SBS-2	Fédération suisse des aveugles et malvoyants	SGPG	Société suisse de santé publique
SBS-2	Federazione svizzera dei ciechi e deboli di vista	SGS-1	Società svizzera di salute pubblica
SBV	Schweizerischer Bauernverband	SGS-2	Schweizerische Greina-Stiftung
SBVg	Schweizerische Bankiervereinigung	SGS-2	Schweizerische Geologische Gesellschaft
SD	Schweizer Demokraten	SGU	Société géologique suisse
SD-AG	Schweizer Demokraten Aargau	SGU	Schweizerische Gesellschaft für Umweltschutz
SD-SG	Schweizer Demokraten St. Gallen	SGUD	Schweizer Guddies
SDSF	Swiss Dance Sport Federation	SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
SDT	Schweizerischer Dachverband für Fachkräfte des künstlerischen Tanzes	SHEV	Schweizerischer Hauseigentümerverband
SEA	Schweizerische evangelische Allianz	SHEV	Société suisse des propriétaires fonciers
SEAL	Stiftung Einheit allen Lebens	SHIV	Schweizerischer Handels- und Industrieverein "Vorort"
SEI	Schweizer Energie-IngenieurInnen	SHS	Schweizerischer Heimatschutz
SEK	Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund	SHS	Ligue suisse du patrimoine national
SEN	Pro Senectute	SHS	Lega svizzera per la salvaguardia del patrimonio nazionale
SES	Société des étudiants suisses	SIG	Schweizerischer israelitischer Gemeindebund
SES	Società degli studenti svizzeri	SIG	Fédération suisse des communautés israélites
SEV	Schweizer Eislaufer Verband	SIGA	Schweizerische Interessengemeinschaft für Anästhesiepflege
SFA	Schweizerischer Fachstelle für Alkohol- und andere Drogenprobleme	SIV	Schweizerischer Invalidenverband
SFG	Schweizer Frauen gegen EWR- und EU-Beitritt	SJU	Schweizerische Journalistinnen- und Journalisten-Union
SFP	Schweizer Freiheits-Partei	SJV	Schweizerischer Judo und Ju-Jitsu Verband
		SKF	Schweizerischer Katholischer Frauenbund
		SKF	Ligue suisse de femmes catholiques
		SKF	Unione svizzera delle donne cattoliche

SKG	Schweizerische Konferenz der Gleichstellungsbeauftragten	SPPE	Groupe prospectif suisse d'Ethique politique
SKG	Conférence des déléguées suisses à l'égalité entre femmes et hommes	SPR	Société Pédagogique Romande
SKI	Schweizerische Kommission für Immobilienfragen	SPV-1	Schweizer Psychotherapeuten Verband
SKI	Commission suisse pour des questions immobilières	SPV-2	Schweizerische Paraplegiker-Vereinigung
SKM	Schweizerischer Katholischer Missionsrat	SPV-2	Association suisse des paraplégiques
SKM	Conseil Missionnaire Catholique Suisse	SPV-2	Associazione Svizzera dei Paraplegici
SKM	Consiglio Missionario Cattolico Svizzero	SPV-3	Schweizerischer protestantischer Volksbund
SKöF	Schweizerische Konferenz für öffentliche Fürsorge	SRG	Schweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft
SKS	Stiftung für Konsumentenschutz	SRV	Schweizerische Richtervereinigung
SKSG	Schweizerische Konferenz der Stadt- und Gemeindeschreiber	SSBA	Swiss Snowboard Association
SKTSV	Schweizerische Katholischer Turn- und Sportverband	SSES	Schweizerische Vereinigung für Sonnenenergie
SLFV	Schweizerischer Landfrauenverband	SSES	Société Suisse pour l'Énergie solaire
SLS	Schweizerischer Landesverband für Sport	SSES	Società Svizzera per l'Energia Solare
SMA	Schweizerische Meteorologische Anstalt	SSGA	Société Suisse de Géographie Appliquée
SMMS	Selbsthilfegruppe für Menschen mit Multiple Sklerose	SSIC	Société Suisse des Industries Chimiques
SMR	Schweizer Musikrat	SSIC	Società Svizzera delle Industrie Chimiche
SNB	Schweizerische Nationalbank	SSIF	Stiftung schweizerischer islamischer Friedhöfe
SNV	Schweizerischer Notarenverband	SSIGA	Società Svizzera dell'Industria del Gas e delle Acque
SNV	Fédération suisse des notaires	SSIGE	Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux
SNV	Federazione svizzera dei notai	SSM	Schweizer Syndikat Medien-schaffender
SOC	Schweizerisches olympisches Comité	SSMG	Société Suisse pour une Médecine Générale
SOG	Comité olympique suisse	SSMG	Società Svizzera di Medicina Generale
SOLAR	Schweizerische Offiziersgesellschaft	SSO	Société Suisse des Officiers
SOLAR	Arbeitsgemeinschaft Solar 91	SSR	Société suisse de radiodiffusion et télévision
SOS	Groupe de travail Solar 91	SSR	Società svizzera di Radiotelevisione
SP	Soccorso operaio svizzero	SSRV	Schweizerischer Squash Rackets-Verband
SP-BE	Sozialdemokratische Partei der Schweiz	SSRV	Association Suisse de Squash Rackets
SP-Dietl	Sozialdemokratische Partei Bern	SSRV	Federazione Svizzera di Squash Rackets
SP-F/AG	SP Dietlikon	SSU	Società Svizzera degli Ufficiali
SP-F/BE	SP-Frauen Aargau	SSV-1	Schweizerischer Ski-Verband
SP-F/CH	Sozialdemokratische Frauen des Kantons Bern	SSV-2	Schweizerischer Städteverband
SP-F/ZH	Sozialdemokratische Frauen der Schweiz	SSV-2/UVS	Union des villes suisses
SP-Goss	SP Frauen Team Zürich	SSV-2	Unione delle città svizzere
SP-Münch	SP Gossau/ZH	SSV-3	Schweizerischer Schützenverband
SP-Uägeri	SP Münchenbuchsee	SSV-3	Fédération suisse des tireurs
SPE	SP Unterägeri	SSV-3	Federazione svizzera dei tiratori
SPEUX	Société suisse pour la protection de l'environnement	STA	Schweizer Union der Freikirchen der Siebenten-Tags-Adventisten
SPMS	Schweizerische IG für offene Kinder-Freizeit-Animation	STA	Union Suisse des Eglises adventistes du septième jour
SPMS	Schweizerische Stiftung Pro Mente Sana	STAKA	Staatsbürgerlicher Verband katholischer Schweizerinnen
SPMS	Fondation Pro Mente Sana	STS	Schweizer Tierschutz
SPO-NE	Fondazione Svizzera Pro Mente Sana	STTV	Schweizerischer Tischtennisverband
SPPE	Service des sports, NE	STTV	Fédération Suisse de Tennis de Table
	Schweizerische Prospektivgruppe für politische Ethik	STTV	Federazione svizzera tennis tavolo

StV	Schweizerischer Studentenverein	SVV	Schweizerischer Versicherungsverband
STV-1	Schweizerischer Turnverband	SWR	Schweizerischer Wissenschaftsrat
STV-2	Schweizerischer Treuhänder-Verband	SWV	Schweizerischer Wasserwirtschaftsverband
SUISA	Schweizerische Gesellschaft für die Rechte der Urheber musikalischer Werke	SWV	Association suisse pour l'aménagement des eaux
SUISA	Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales	SWV	Associazione svizzera di economia delle acque
SUISA	Società svizzera per i diritti degli autori di opere musicali	SZB	Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen
SUOV	Schweizerischer Unteroffiziersverband	SZV	Schweizerischer Verband der Zeitungs- und Zeitschriftenverleger
SUOV	Association Suisse de Sous-Officiers	TCS	Touring Club der Schweiz
SUOV	Associazione Svizzera di Sottufficiali	TCS	Touring Club Suisse
SVAMV	Schweizerischer Verband alleinerziehender Mütter und Väter	TF	Touring Club Svizzera
SVBG	Schweizerischer Verband der Berufsorganisationen im Gesundheitswesen	TF	Tribunal fédéral
SVBS	Schweizerischer Verband für Behindertensport	TFA	Tribunale federale
SVCG	Schweizerische Vereinigung zugunsten cerebraler Gelähmter	TFA	Tribunal fédéral des assurances
SVDS	Schweizerischer Verein für die deutsche Sprache	TK	Tribunale federale delle assicurazioni
SVE	Schweizerischer Fachverband für erziehungsschwierige Kinder und Jugendliche	TK	Treuhand-Kammer
SVEAK	Schweizerischer Verein der Eltern autistischer Kinder	TK	Chambre fiduciaire
SVEB	Schweizerische Vereinigung für Erwachsenenbildung	TSVL	Camera fiduciaria
SVEBK	Schweizerische Vereinigung der Eltern blinder und sehgeschwacher Kinder	TVS	Turn- und Sportlehrerinnen-Verein Luzern
SVEHW	Schweizerische Vereinigung der Eigentümer historischer Wohnbauten	TVSS	Textilverband Schweiz
SVEHW	Association suisse des propriétaires de demeures historiques	UCAPS	Textilverband Schweiz Spinnerei-sektion
SVF	Schweizerischer Verband für Frauenrechte	UCBA	Union centrale des Associations patronales suisses
SVFB	Schweizerischer Verband freier Berufe	UCBC	Union centrale suisse pour le bien des aveugles
SVFB	Union suisse des professions libérales	UCS	Unione centrale svizzera per il bene dei ciechi
SVGW	Schweizerischer Verein des Gas- und Wasserfaches	UCS	Unione delle centrali svizzere di elettricità
SVH	Schweizerische Vereinigung für Humanismus	UDC	Union des centrales suisse d'électricité
SVKB	Schweizerischer Verband künstliche Besamung	UDC	Union Démocratique du Centre
SVKB/FSIA	Fédération pour l'insémination artificielle	UDEO	Unione Democratica di Centro
SVLK	Schweizerische Vereinigung der Leiterinnen und Leiter von Krankenpflegeschulen	UDF	Arbeitsgemeinschaft für umweltgerechte, dezentrale Energieversorgung ohne Atomkraftwerke
SVP	Schweizerische Volkspartei	UDF-VD	Union démocratique fédérale
SVP-Goss	Arbeitsgruppe der SVP Gossau	UNES	Union démocratique fédérale Vaud
SVP-ZH	Schweizerische Volkspartei des Kantons Zürich	UOE	Union nationale des Etudiantes de Suisse
SVS	Schweizervogelschutz	UOSS	Union des Organisations d'élèves CH-FL
SVSS-1	Schweizerische Vereinigung für Straflosigkeit des Schwangerschaftsabbruchs	UPL-GE	Union des offices suisses de statistique
SVSS-2	Schweizerischer Verband für Sport in der Schule	UPS	Union Protestante Libérale Section de l'Union suisse pour le christianisme libéral Genève
		USAM	Union des paysannes suisses
		USAM	Union suisse des arts et métiers
		USC-2	Unione svizzera delle arti e mestieri
		USCI	Unione Svizzera dei Contadini
		USCI	Union suisse du commerce et de l'industrie
		USCI	Unione svizzera di commercio e d'industria
		USF	Union suisse des fiduciaires
		USF	Unione svizzera dei fiduciari

USG	Unione Svizzera delle Giornaliste e dei Giornalisti	VSFA	Schweizerischer Verband von Fachleuten für Alkoholgefährdeten- und Suchtkrankenhilfe
USJ	Union Suisse des Journalistes	VSGGE	Verband Schweizerischer Stickerei-, Garn- und Gewebe-Exporteure
USO	Union der Schülerorganisationen CH-FL	VSIG	Vereinigung des schweizerischen Import- und Grosshandels Basel
USP-1	Union suisse des Paysans	VSIG	Fédération suisse des importateurs et du commerce de gros Bâle
USP-2	Union suisse de patinage	VSP	Verband schweizerischer Privatschulen
USP-2	Unione Svizzera di Pattinaggio	VSS-1	Verband der Schweizerischen Studentinnenschaften
USS	Union syndicale suisse	VSS-2	Verband Schweizerischer Schuhindustrieller
USS	Unione sindacale svizzera	VSS-2	Association des industriels suisses de la chaussure
USSA	Union Suisse des Syndicats autonomes	VSSA	Verband Schweizerischer Statistischer Ämter
USSL	Unione svizzera dei Sindacati liberi	VSTF	Verband Schweizerischer Teppichfabrikanten
USY	Schweizerischer Segelverband	VSTF	Association des fabricants suisses de tapis--
USY	Fédération suisse de voile	VSTV	Verband der schweizerischen Textil-Veredlungs-Industrie
USY	Federazione svizzera della vela	VSTV	Association suisse de l'industrie du blanchiment, de la teinture et de l'impression textile
UUSS	Unione degli uffici svizzeri di statistica	VSV	Verband der Schweizerischen Volkshochschulen
UVG	Unternehmer-Vereinigung gegen den EWR, EG, EU-Beitritt	VSVF	Verband schweizerischer Vermessungsfachleute
VAST	Verein Aktiver Staatsbürgerinnen Zürich	VSWV	Verband Schweizerischer Wasserfahr-Vereine
VBG-BE	Verband bernischer Gemeinden	VSZ+KGF	Verein Schweizerischer Zement-, Kalk- und Gipsfabrikanten
VBSV	Vereinigung Bernischer Sportverbände	VSZ+KGF	Société suisse des fabricants de ciment, chaux et plâtre
VBVV	Verband Bündnerischer Vermittler und Vermittler-Stellvertreter	VVR	Vereinigung für Verfassungsreform
VBVV	Associazione grigionese dei conciliatori e conciliatori supplenti	VZAO	Vereinigung Zürcherischer Arbeitgeberorganisationen
VCS	Verkehrs-Club der Schweiz	WWF	World Wildlife Fund Schweiz
VEG	Verein Erneuerung Eidgenössischer Gemeinschaft	WWF	Fondation pour la nature et l'environnement
VEGAT	Verband Schweizerischer Garn- und Trivcotveredler	WWF	Fondazione per la natura e l'ambiente
VFSS	Vereinigung Freier Schulen der Schweiz	ZFZ	Zürcher Frauenzentrale
VGL	Schweizerische Vereinigung für Gewässerschutz und Lufthygiene	ZKFU	Zürcher Komitee für Freiheit und Unabhängigkeit
VHELS	Vereinigung homosexueller Erzieher(innen) und Lehrer(innen) der Schweiz	ZKS	Zürcher Kantonalverband für Sport
VHV-TG	Vorstand des Historischen Vereins des Kantons TG	ZOF	Schweizerischer Zofingerverein
VKF	Vereinigung Kantonaler Feuerversicherungen	ZOF	Société Suisse des Zofingiens
VKS	Verband Kindergärtnerinnen Schweiz	ZSAO	Zentralerverband schweizerischer Arbeitgeber-Organisationen
VLP	Vereinigung für Landesplanung	ZSIG	Zürcherische Seidenindustrie-Gesellschaft
VPA	Verband der Personal- und Ausbildungsfachleute	ZSIG	Association Zurichoise de l'industrie de la soie
VRB	Verein Region Bern	ZV	Zentralverband Staats- und Gemeindepersonal Schweiz
VRI	Vereinigung für Rechtsstaat und Individualrechte	ZV	Fédération centrale du personnel cantonal et communal Suisse
VSA	Vereinigung schweizerischer Angestelltenverbände		
VSA	Fédération des sociétés suisses d'employés		
VSCI	Verband der schweizerischen Chemiefaser-Industrie		
VSD	Verband Sucht- und Drogenfachleute Deutschschweiz		
VSE	Verband Schweizerischer Elektrizitätswerke		



407.5211 9.98 2000 U 952772